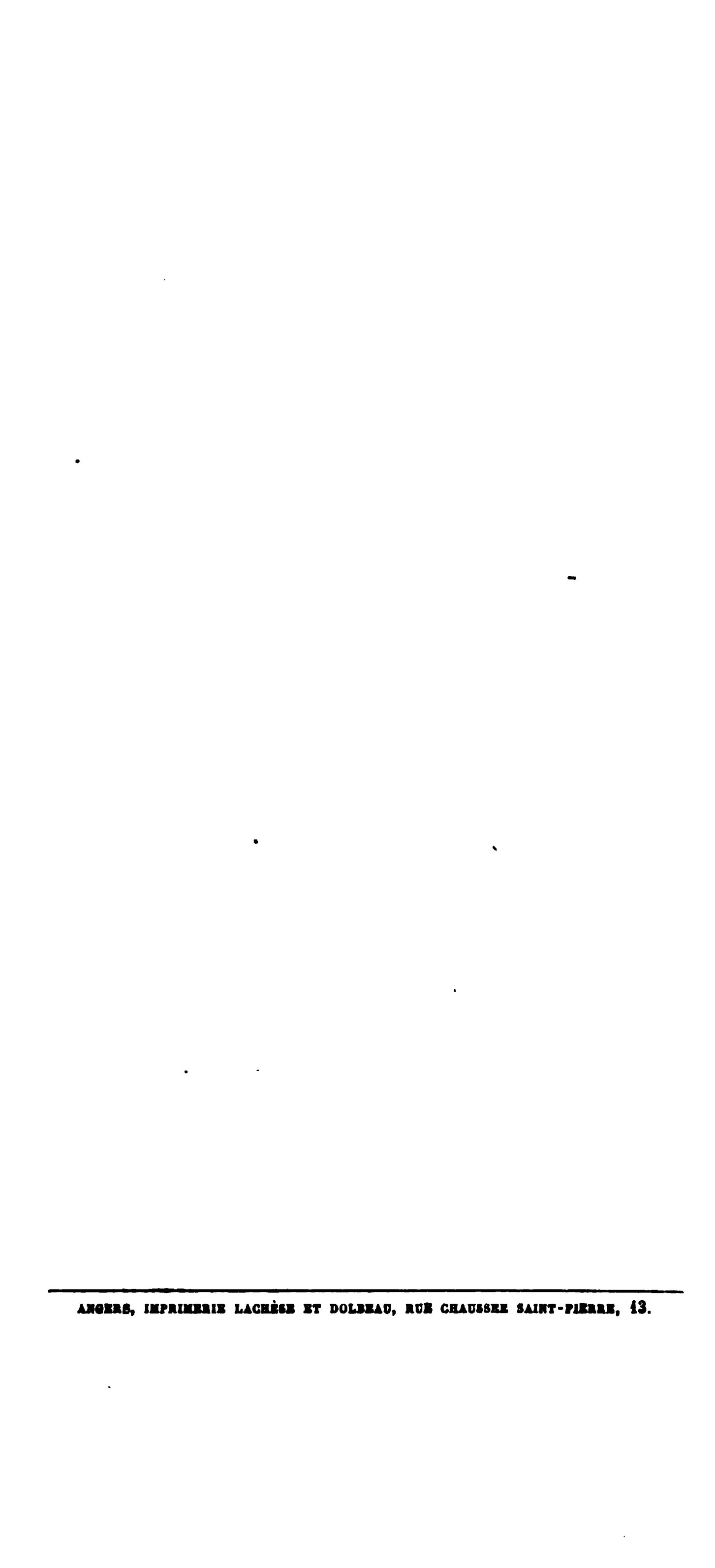


SOUVENIRS

D'UN

NONAGÉNAIRE

I



ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU, RUE CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.



ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU, RUE CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.



SOUVENIRS

D'UN

NONAGÉNAIRE

MÉMOIRES DE FRANÇOIS-YVES BESNARD

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

Par CÉLESTIN PORT

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES BEAUX-ARTS ET DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avec deux portraits de l'auteur d'après Bodinier et David d'Angers.

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
QUAI MALAQUAIS, 15.

ANGERS
LIBRAIRIE LACHÈSE ET DOLBEAU
Rue Chaussée Saint-Pierre, 13.

LE MANS
LIBRAIRIE PELLECHAT
Place St-Nicolas et rue St-Jacques.

1880

INTRODUCTION

Sans vanité d'éditeur, j'aime avant tout à déclarer que je ne m'imagine pas donner au monde littéraire le chef-d'œuvre de quelque Illustre. Le brave homme, dont je publie les Souvenirs, *ne rêvait pas, en les écrivant, la gloire posthume, qu'il tint, sa vie durant, en médiocre souci. Et qui se rappelle seulement son nom? si ce n'est en Anjou, au Mans peut-être, un petit groupe encore de rares survivants, qui tout enfants, — il y a bien longtemps, — lui ont entendu conter quelque bonne histoire, ou cinq ou six fureteurs de nos vieilleries révolutionnaires? — Quant à l'œuvre même, confiée à l'amitié discrète, même assez indifférente, elle a fait si peu de bruit, que, voici douze ans passés bientôt, quand j'imprimais sur l'auteur une courte notice dans mon* Dictionnaire historique de Maine-et-Loire, *je la croyais perdue et le donnai à comprendre. En réponse, un beau matin, à mon bureau des Archives, m'arrivait une gracieuse lettre, et avec elle, sous l'en-*

veloppe primitive, reliure en parchemin, d'un vieux registre, le manuscrit autographe en son intégrité, portant sur le plat du livre et en tête du premier folio le titre que j'ai conservé : Souvenirs d'un Nonagénaire. *C'est M. Roujou, de Châteaugontier, l'aimable châtelain de la Motte-Crouillon en Lézigné, parent et héritier de Boullet-Lacroix, le légataire du manuscrit, qui me gratifiait de cette aubaine en toute propriété. Ah! grand merci!*

Le titre seulement n'est-il pas déjà une originalité! A quatre-vingt-dix ans, « passe encor de « bâtir » ; — et Besnard ne s'en faisait pas faute ; mais écrire de parti pris et sentir encore ses yeux, sa main, sa mémoire en disposition de rendre bon et régulier service, le fait est si rare que j'ai vainement demandé à notre histoire littéraire un précédent ou quelque exemple. Les œuvres même d'octogénaires se comptent, — et dix ans ne sont pas de peu dans cette affaire! A ce point de vue et jusqu'à plus ample recherche, le livre reste unique[1] *; mais je tiens qu'on lui peut*

[1] *Je note un peu au hasard de la rencontre, — et en me bornant à notre temps :* — *les* Mémoires de Mme la vicomtesse Fars Fausselandry ou Souvenirs d'une octogénaire, événements, mœurs et anecdotes depuis le règne de Louis XV jusqu'au ministère Polignac (*Paris, in*-8°, 1830); — *les* Souvenirs *de Ch. Victor de Bonstetten* (*Genève,* 1832, *in*-12), *écrits à* 86 *ans;* — Mémoires véridiques et ingénus de la vie privée, morale et

trouver quelque autre mérite, en regrettant un peu qu'il n'ait pas été entrepris dix ans plus tôt. Le style y eût gagné sans doute d'être plus dégagé de ses longues incidences et moins troublé, dans les dernières pages surtout, où j'ai dû élaguer quelque peu la feuillée confuse.

Mais pour un homme qui, la tête encore saine et l'esprit toujours éveillé, se trouve en train d'achever ce curieux siècle, qu'il a presque vécu (1752-1842), comme on comprend bien, qu'il ne veuille pas mourir sans se donner la joie, fût-ce un peu tard, de faire défiler encore une fois en idée ce spectacle évanoui! Et comme cette modeste vie, qui commence aux champs, qui finit échouée dans la grande ville, noyée presque en tout son temps dans la foule, et à peine un moment portée à hauteur du flot par une folle brise, nous donne bien vivement le sentiment des troubles inouïs qu'ont dû éprouver ces deux ou trois générations antérieures à la nôtre, jetées pêle-mêle par un coup de tempête des bas-fonds d'une société vieillie au plein courant d'une société si étrangement

politique d'un homme de bien, écrits par lui même dans la 81[me] année de son âge, le vicomte Gauthier de Brécy (*Paris*, 1834, *in*-8°); — Mes Souvenirs de soixante-quinze ans, *par Verneuil-Puyrasseau* (*Limoges*, *in*-8°, 1836). — *Je ne parle que des auteurs de Mémoires; car autrement comment oublier, comme le type des travailleurs infatigables, notre Chevreul, encore à l'œuvre et toujours jeune à 95 ans?*

nouvelle ! C'est le charme, à mon avis, pénétrant de ce livre, en sa simplicité sincère, que ne peut étouffer même parfois une phraséologie quelque peu naïve, d'éviter les grands horizons et de nous introduire en amis dans l'intimité de ces mœurs déjà antiques, de nous décrire par le menu ces détails, qui d'ordinaire échappent dédaignés ou inaperçus et dont le contraste a frappé et saisi ce contemporain étonné de Louis-Philippe et de Louis XV.

La vie tout entière de Besnard est dans son livre, que la Table résume, et on le suivra, je crois, avec quelque amusement dans ce voyage de la dernière heure, qu'il reprend à pas comptés, sans trop de hâte, sans écart surtout sur le champ d'autrui. Mais que de traverses dans cet étroit chemin ! Échappé du collège, puis du Séminaire, il quitte la théologie pour la médecine, la médecine pour la peinture, risque d'être notaire, revient à la théologie et rentre au Séminaire, pour en sortir vicaire à Saint-Pierre d'Angers sous le curé Robin, — oh ! le drôle de curé et les jolies historiettes, qu'on pouvait dire, sans tout dire ! — prend le bonnet de docteur, et s'en va curé au Maine, dans la paroisse de Nouans. Le serment constitutionnel prêté, il est désigné comme vicaire épiscopal, occupe pendant huit jours la cure de Saint-Laud d'Angers et revient reprendre sa cure de Nouans. La Terreur venue, il se réfugie

dans son village, puis rappelé au Mans, y monte une filature, devient un jour président de la municipalité, — nous dirions à peu près maire, — puis président de l'Administration départementale, — presque préfet, — de la Sarthe, se retire en fin de compte à peu près ruiné, est attaché par le ministre Abrial à la Commission de radiation des émigrés, refuse à l'improviste l'évêché de Malines, accepte la perception de Fontevraud, la vend pour se faire horticulteur et pépiniériste et revient mourir à Paris, au milieu d'un ancien cercle d'amis par deux et trois fois renouvelé.

Est-ce assez d'étapes dans son cercle de modestes aventures, tout à mi-côte! L'intérêt pour nous est qu'à chaque pas il regarde et décrit à l'entour son petit pays et les rencontres. Voici dans un gentil récit les vifs souvenirs de son enfance, — l'école et le collège de cette humble ville de Doué, dont les relations, les jeux, la société tranquille lui rappelaient encore au déclin de sa vie comme le type charmant d'un idéal évanoui. — Angers lui présente d'autres mœurs, qu'il compare aux nôtres, — je veux dire à celles d'il y a quarante ans, aujourd'hui déjà transformées, — et c'est plaisir et curiosité que de retrouver tout ce petit monde d'autrefois avec ses modes patriarcales, son ignorance du confortable, dans son ménage, à table, à l'église, bourgeois, bourgeoises, artisans, dévotes; — puis le Collège d'Anjou

et les Oratoriens, — l'Université avec ses cérémonies de parade et ses examens de contrebande, — le petit et le grand Séminaire, dont l'intérieur tout inconnu s'ouvre ici pour nous. Et où trouverait-on, même dans les Archives presque intactes encore des abbayes bénédictines de Saint-Nicolas, de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Vincent du Mans, de Marmoutier, un document de valeur égale sur les particularités de la vie monastique? — et plus tard encore pour ce grand monde de Fontevraud, qu'il a fréquenté de si près, quelle mémoire vive il en a gardé! et comme il en parle d'un cœur reconnaissant, non sans une légère pointe de malice souriante. Étudiant enfin et libre, dans ses cours faciles, dans ses pensions joyeuses, des amitiés se forment autour de lui. Lié dès le collège avec Milscent, le futur constituant, que la peur devait affoler dès les premiers jours, il s'attache de rencontre mais pour la vie avec Volney, le représentant résolu du Tiers, que plusieurs traits vivement tracés nous montrent à plein dans sa bizarrerie de nature, taciturne et caustique, hautain et violent, mais constant jusqu'au bout dans son estime et dans son affection sauvage. C'est par lui qu'il sera mis en relations bientôt intimes avec l'honnête la Réveillère-Lépeaux, — comme presque au même temps par son camarade le bénédictin Gallais et par le chanoine Poncelin, tous deux prêtres et mariés, jour-

nalistes et royalistes, il aura le pied et l'oreille à portée de la cabale ennemie. En attendant ces jours encore bien imprévus, un voyage à Bordeaux, deux et trois voyages à Paris lui découvrent un monde inconnu, les théâtres, la cour, pendant que son vicariat de Saint-Pierre l'introduit dans la grande vie provinciale. On l'y suit au château de la Lorie, domaine des Constantin et des Marmier, comme à son retour, dans la distribution discrète des aumônes et des charités. Curé dans le Maine, et installé à demeure dans la situation d'honnête indépendance qu'il rêvait depuis longtemps, il nous fait connaître, avec les hôtes du château, tous ses singuliers voisins de cure et les pratiques étranges de ce bon vieux temps ecclésiastique! Et l'on a beau jeu vraiment de venir comparer ce clergé-là, grossier, ignare, de tenue indécente, de mœurs basses ou abandonnées, avec le clergé de nos campagnes, tel que nous l'a fait la Révolution! A côté de ces détails piquants sans aigreur, il faut compter, je crois, parmi les plus précieuses pages celles que Besnard consacre à la visite de sa paroisse! Le fils du marchand-fermier des Alleuds se retrouve et y revit tout entier par son amour sincère des paysans. Dès le début de ses souvenirs et tout au courant des jeux de son enfance, il nous avait présenté, en y revenant sans cesse avec un abandon touchant de joie naïve, le tableau animé d'une grande exploitation rurale

en Anjou, le ménage de la maison du maître, les travaux et les fêtes des ouvriers des champs. Voici maintenant la vie régulière des petites fermes dans le Maine, les mœurs intimes des paysans, leurs pratiques agricoles, leurs routines, qu'il s'efforce de transformer en payant d'un meilleur exemple. Je doute qu'aucun livre Manceau ait rien de comparable, comme autorité et comme abondance de renseignements, au témoignage de cette enquête attentive, recueillie avec une si exacte probité, écrite d'une si simple et si ferme plume. Sur ces entrefaites, la Révolution s'approche. Notre curé rédige le Cahier de sa paroisse et suit au Mans les premiers mouvements de l'opinion, pour assister bientôt dans un quatrième voyage à Paris et à Versailles, aux grandes scènes qui la préparent, aux débats publics de l'Assemblée Constituante, aux causeries confidentielles des petits comités, qui l'initient aux secrets du jour et du lendemain. Le calme, avec lequel il apprend la prise de la Bastille et en visite les ruines sous la direction de Latude, se dément dans l'enthousiasme et les émotions d'une excursion à Ermenonville, devant la tombe de Jean-Jacques Rousseau. Quelques-uns des détails qu'il donne en tout ce voyage sont nouveaux et à recueillir pour l'histoire. De retour en son village, et sur le chemin même, il avait retrouvé les terreurs de Paris, qu'il fuyait; mais bientôt apaisé et tout à ses livres ou

aux gaies veillées du presbytère, il se revit; presque sans y penser, face à face avec la terrible nécessité du serment. — « Ah! combien le refus de ce serment avait des fondements fragiles! », s'écrie, en racontant ce temps-là, un des plus intraitables réfractaires[1]*. Je connais pourtant quelques bons cœurs, affectueux, indulgents même à de vilaines fautes, qui ne pardonneront pas à notre Besnard le parti qu'il prit, en se rangeant du côté de cette élite, — car il y eut là peut-être aussi une élite, — de prêtres patriotes, qui crurent avec l'Assemblée Nationale, dans un jour d'erreur, si l'on veut, à la réconciliation possible de la discipline antique et de la loi nouvelle. Mais j'admire, — et tous les esprits désintéressés des passions à la mode admireront avec moi, j'en suis assuré, — le touchant aveu de ses angoisses de conscience, la sérénité de ses convictions, dès la décision prise, et cette bonhomie tranquille, avec laquelle il se rappelle la tenue, plus ou moins digne, de ses confrères révoltés et les petits services que bon gré mal gré il leur put rendre. Il y a peut-être deux morales; qu'on nous le dise; pour moi, je n'en connais qu'une, celle qui convie tous les honnêtes gens à s'entr'aimer.*

Mais le théâtre change. Notre jureur fuit de-

[1] Mémoires de l'abbé J.-F. Fleury, p. 135, *publiés par* D. Piolin.

vant l'approche de l'armée Vendéenne, traverse le Mans au lendemain du carnage, rencontre sur son passage la Commission militaire présidée par son ami Proust, salue Marceau, laisse Angers en pleine furie de vengeances, et rentre au foyer paternel, sur la frontière de la Vendée en feu. Les scènes qu'il indique, pour être parfois écourtées ou sans lien, ont leur prix de sincérité, et c'est un véritable document d'histoire que le récit de sa mission à Nantes, auprès des représentants du peuple, qu'il aborde en tremblant et qu'il ramène au sentiment des misères publiques, soulevées par un arrêté irréfléchi. Puis redevenu simple citoyen par le renvoi de ses lettres de prêtrise, — il ne s'en vante pas, — et assez en peine de trouver à bien faire, son établissement au Mans le replace au milieu d'intérêts nouveaux et de brigues imprévues, et bientôt l'importance de cette entreprise industrielle, ses liaisons avec un groupe remuant de négociants et de spéculateurs, surtout d'anciennes amitiés de jeunesse avec les puissants du jour lui ont créé une situation exceptionnelle et toute en vue. Il a son heure, où résolument il accepte la haute main sur l'administration, hommes et choses, et provoque et domine avec sang-froid les menaces des chouans et des clubistes et aussi les sollicitations des corrupteurs.

En dehors même de ce mouvement compliqué des compétitions locales, des misères de la guerre

civile, des ambitions, des coteries mesquines, du marchandage et de la vénalité des fonctionnaires publics, le livre s'anime d'un intérêt plus vif et plus général au récit des négociations officielles et surtout des relations tout intimes de l'auteur avec le monde du Directoire. Il n'a que trois ou quatre anecdotes sur Bonaparte, mais, ce me semble, caractéristiques, quand il nous le montre en quête d'aventures, offrant ses quinze cents hommes à toute main contre la chouannerie, ou en plein salon abordant le premier venu de ses questions étranges. Et Masséna aussi tient son rôle et Augereau et d'autres encore, entre tous la Réveillère-Lépeaux, dont la probité et la simplicité véritablement antiques devaient toucher le cœur de notre sage et comprendre ses humbles vertus. Cette modeste famille, presque souveraine, à cette heure-là même et depuis lors assaillie par tant d'outrages, sans autre souci que de conserver ses mœurs bourgeoises et tout entière aux joies d'une tendre intimité, — et après les tumultes de la journée politique, le grand citoyen se recueillant en tout abandon dans une retraite fêtée seulement par quelques hôtes d'élite, artistes, savants, élus de la Muse ou simples amis et compagnons de jeunesse, — et ces bonnes soirées, chez les Thouin, dans la cuisine patriarcale du Jardin des Plantes, au rendez-vous régulier, cher depuis la Constituante à tant de grands cœurs, — c'est le tableau qui nous

est donné là sans étalage ni rhétorique vaine et qui repose de ces scènes de mœurs dévergondées, dont nous poursuivent les historiens plus ou moins sincères de ces temps diffamés. Et même, à rester dans la vie publique, on n'est pas accoutumé à se représenter, comme on le voit ici, ces festins officiels du Directoire, réglés, silencieux, solennels, et qui rappellent en leur genre, à dix ans de distance, les fêtes redoutables de Fontainebleau, telles que d'autres témoins nous les révèlent[1]*. A côté de cet intérieur modèle ou de ces démonstrations d'apparat, nous assistons aux désordres des bureaux, aux misères de la presse avilie. Puis ses amis vaincus, la série des coups d'État épuisée, nous retrouvons notre administrateur de province, rebuté à son tour, ce semble, par les réactions victorieuses, appauvri et presque ruiné par l'oubli de ses intérêts privés, raillé pour cette abnégation niaise par ses amis de la veille enrichis sans vergogne, en fin de compte tranquille et toujours abrité en observateur curieux dans un modeste refuge de Paris. Les temps sont changés. A la fréquentation des hommes d'État ou des gens de guerre succèdent pour lui les relations avec les gens de lettres et par ceux-ci, suivant la mode nouvelle, avec les aubergistes et les restaurateurs. Un défilé commence de nouvelles*

[1] *Mme de Rémusat*, Mémoires, *III*, p. 240.

figures, Abrial, Mercier, du Tableau de Paris, *Véry, Vigier, le critique Geoffroy, le docteur La Métherie, — Volney encore, — Mlle Tiberge, Defaucompret, — et les opulents festins de cette société bourgeoise toute à l'ostentation d'un luxe étrange et à l'inexpérience effrontée des nouveaux riches. Le contraste est complet avec ces réceptions de douce familiarité, qu'entretiennent et lui offrent ses nobles amis du Maine ou d'Anjou, retrouvés à Paris fidèles.*

Notre homme est si bien fêté partout, qu'un beau jour, déjà vieilli, il se prend de la peur d'en mourir et s'esquive. Nous voici de nouveau ramenés avec lui en pleine province, dans la petite ville endormie, — non plus à Doué, comme aux premiers jours de son enfance, — mais à Fontevraud, comme aux temps où sa modeste vie de curé de campagne venait s'oublier aux splendeurs incomparables de la reine des abbesses. La Révolution a fait table rase en passant! Moutier, nonnes et grandes dames ont à jamais disparu. Où sont les carrosses d'autrefois à travers les rues bruyantes? les grands seigneurs au parloir? les chasses à travers les bois? les festins? et les mendiants de chaque maison pressés aux portes des bienfaitrices? — Les rues restent désertes et silencieuses; oui! mais les maisons se sont peuplées de braves gens, qui travaillent; « les dames du bacicot » sont devenues d'honnêtes mères de famille qui ont le

pain du jour et du lendemain assuré sans honte ; — et chaque champ, chaque enclos, tracé dans les vastes friches d'autrefois, s'est égayé d'un petit logis avec son ménage, où l'aisance libre a ramené la fierté et où il ne faudrait pas venir rappeler les jours, presque oubliés, des offices serviles et de la misère avilissante. Oui! la Révolution a passé par là, et tout la bénit, sans que rien dans ce témoignage impartial se prête au dénigrement de ses souvenirs reconnaissants!

Tout à côté végète encore inabordé, dans sa détresse et son ignorance antiques, tout un pays de solitude, où font œuvre d'hommes quelques braves gens perdus. Notre fonctionnaire y a pris pied avec eux dès le premier jour par l'acquisition d'un petit domaine ; puis, quand il se dégage de toute attache officielle, c'est là qu'il vient s'installer, dans un retour irrésistible à ses traditions de famille et d'enfance, et qu'il se remet à remuer la terre, à bâtir, à planter, à organiser toute une exploitation de pratique nouvelle pour le pays, nouvelle pour lui, une pépinière, un jardinage, à soixante ans passés! — Singulier homme! — mais qui, ici comme partout, se voit accueilli, recherché, tout petit et obscur personnage qu'il vise à rester, par tous les personnages, dont l'estime et l'amitié valent titre dans le monde, préfet, sous-préfets, maires, curés même, les grands seigneurs, les lettrés, entre tous, notre historien, l'honnête et

*loyal Bodin : « Bodin ! c'est tout dire ! » comme il dit si bien. Dans cette retraite non d'oisiveté mais de travail actif et curieux, où il se donne tout entier à sa clientèle des champs, il laisse passer, sans être de trop près atteint, la surprise des Cent-Jours, les menaces de la Vendée nouvelle, la Terreur Blanche et ses odieuses cours prévôtales, jusqu'au jour, où, la fatigue et l'âge aussi venus, le sentiment s'impose à lui invincible, que contre les sourdes haines, les petites perfidies, les intrigues et vilenies de la vie provinciale il n'est qu'un refuge, le grand Paris. Il n'avait cessé de le fréquenter à chaque printemps ; il se décide enfin à y venir réclamer, avec une résignation joyeuse encore, non le repos, mais le calme de la dernière heure. Il apportait avec lui une grosse œuvre d'*Études agricoles ; *et en attendant qu'il se délasse à ses propres* Mémoires, *il a rédigé et publie, après force courses chez les éditeurs-libraires, les* Mémoires *du capitaine Péron, un de ses amis du Saumurois. Chemin faisant, la revue des morts commence et l'un après l'autre tombent autour de lui la Réveillère et Volney, les Thouin, Moreau de la Sarthe, Bosc, Mme Denis, l'abbé Pech, sans briser le groupe des affections intimes, que renouvellent en s'y succédant les Bérard, les Hourman, les Duboys, les David d'Angers, tant d'autres ! On le voit à quatre-vingt-un ans faire une visite touchante à son vieil et dernier ami du Mans,*

Fortis, — et comme son voyage d'adieu à la province et au passé.

C'est en ce temps-là sans doute, qu'il songe à régler son grand compte, aux heures matinales, où il laisse parler sa mémoire, accoudé sur sa petite table de bois. Ses forces étaient presque intactes encore! il suivait avec ardeur les cours publics, la politique, les journaux, les livres. Puis tout d'un coup il se sent pris à son tour! Il s'endort aux cours, aux livres, aux journaux! L'avertissement, pour tardif qu'il soit, lui paraît rude.

Il habitait alors rue de la Bourbe, presque vis-à-vis l'hôpital, une jolie maisonnette[1]*, précédée d'un long jardin ; et quand les jeunes étudiants, qui volontiers recherchaient sa vive parole et sa gaîté, lui rendaient visite, ils l'y trouvaient d'ordinaire taillant, bêchant, plantant, surveillant jusqu'au dernier jour, ses serres, où il savait ménager tout le long de l'année une cueillette de précieux raisins.*

Oh! pour gourmand, gourmet, on le sent, si peu qu'il le dise, à tout son récit, — grand mangeur en son bon temps, mais choisissant murement son plat et de quoi mettre dans son verre. Aussi comme il n'oublie nulle part le coup de fourchette et le fin dîner! Le faible qu'il avoue plus directe-

[1] *Il y est mort le 20 novembre 1842.*

ment encore, c'est son peu d'audace, une extrême timidité, s'il faut l'en croire, — la peur dans les jambes au premier bruit! mais au second il se rassure, et s'il évite les coups dans la vie comme dès l'école, c'est qu'il sait, homme aussi bien qu'enfant, par esprit non de lâcheté mais de soumission, s'enfermer dans le devoir strict, rachetant le zèle par l'application, la constance, le calme, la discipline. Le jour venu, il a, comme un autre, la résolution sûre et une énergie égale à tout danger. Sa taille mesquine, son caractère réfléchi ne le prédestinaient d'ailleurs ni à l'héroïsme ni au martyre. « C'est un malin » diront en souriant les Parisiens; les politiques, en raillant : « c'est un niais »; les philosophes, après réflexion : « c'est un sage. » A le lire simplement, comme il se raconte, on voit surtout que sa faculté maîtresse est le bon sens : « Le reste vient ensuite », a dit La Fontaine. Sa vie en tout temps est réglée heure à heure, d'abord pour les obligations du jour, ensuite, — et c'est à sa louange, — pour le plaisir, comme il l'entend, c'est-à-dire, pour le travail recueilli, la recherche de quelque bien d'intelligence, — et ainsi à tout âge et depuis le temps où sa petite lampe de vicaire, éveillée dès avant l'aube, faisait honte aux étudiants les plus studieux, jusqu'au crépuscule des plus sombres jours; — et si quelque attache extérieure se brise, il reporte vite tout ce qu'il a reconquis de liberté au

profit de cette familiarité intime et non vulgaire, dont il s'était fait une habitude, avec l'élite des chefs-d'œuvre et des grands génies. Le monde et les hommes changent ; sa situation successivement se modifie ; il va chaque fois réduisant ses dépenses ou ses loisirs bien aimés, selon que les temps ou la fortune se resserrent, sans plainte, sans rancune, aujourd'hui presque riche, même puissant, ayant la main, tenant l'oreille des maîtres de l'État, puis déchu, ruiné, hors de vue et de jeu, mais ni inquiet ni troublé, sans regret, sans visée d'ambition ou de revanche, en fonds toujours de belle humeur et de gaîté, — et se hâtant, l'orage passé, de déblayer son petit abri écroulé pour replanter masure et charmilles nouvelles dans le rêve toujours fidèle et qu'il réalise, autant qu'on peut, d'une honnête indépendance avec un entourage d'honnêtes gens. J'admire pour moi, jusqu'à l'aimer, tant il est naïf et sincère, l'affolement même de cette haute raison dans sa passion pour Sénèque ! Il ne s'agit pas d'un entraînement de passage, d'une surprise de jeunesse. Non. La domination du maître dure, alors même que sa parole a perdu le premier charme et son enseignement le prestige. La doctrine que le lettré discute, le disciple l'accepte et la pratique. En ses dernières années, éprouvé par diverses pertes, même par quelques trahisons, embarrassé d'engagements pris à la légère, pauvre, menacé par la misère, il

tient bon et se console en se référant aux leçons du Stoïque, qui ont gouverné sa vie. Certes, l'exemple est rare et sans danger. Un autre honneur encore témoignera pour lui. Ce vieillard déclassé, depuis longtemps sans influence active, presque sans ressources à certaines heures, reste entouré, comme d'une clientèle protectrice, affectueuse, dévouée, de personnages en place et de grandes dames, fidèles depuis le premier jour à cette dignité modeste, à cette sérénité souriante. Pour lui, riche ou pauvre, jeune ou vieux, il a été heureux, — et ce qui est plus rare, il l'a su à son heure; il le proclame; — et la raison qu'il en sait, il la donne : c'est qu'il n'a jamais cherché le bonheur ni la richesse que dans sa raison et dans son cœur : Mediocritate et amicitia dives, felix.

Il en a inscrit la devise lui-même, au bas de ce curieux portrait, dessiné par son ami le peintre Bodinier, et où il revit si gentiment pour nous dans son plein de bonté goguenarde et de finesse rustique. David d'Angers, le glorieux artiste, nous l'a rendu d'un plus grand air, où se retrouve ce caractère de bienveillance et de sagacité réfléchie, qui dirigeait en son bon temps le magistrat républicain.

Je demande à ces deux belles œuvres de recommander mon édition, qui se présente, au reste, ce me semble, d'apparence honnête et plaisante aux gens de goût. Le manuscrit, tout entier auto-

graphe, avec corrections, notes et renvois de la main de l'auteur, compreud 145 folios détachés, petit in-4°, d'une écriture, en lignes pressées, fine et très régulière et qui n'accuse jusqu'au bout, la dernière page exceptée peut-être, ni tremblement ni défaillance, quoiqu'il date certainement des derniers mois de cette longue vie. Je l'ai reproduit intégralement, — sauf dans le premier volume quelques répétitions involontaires et dans le second un certain nombre de menus faits devenus pour nous insignifiants. Peut-être me reprochera-t-on de ne pas avoir taillé assez résolument dans ce bois-là ; mais j'ai tenu avant tout à garder à l'œuvre sa physionomie sincère. Deux ou trois noms propres aussi, que l'auteur donne, ont dû être supprimés, pour rester à côté de l'odieuse jurisprudence, inventée en matière de travaux historiques par la magistrature impériale. — Quant au commentaire, j'ai fait de mon mieux pour le réduire, surtout dans les temps les plus rapprochés de nous, sans m'étudier à envelopper le texte de notes, qui l'eussent encore très facilement doublé. Les miennes s'appliquent le plus possible aux petits faits locaux, aux notabilités provinciales, là où j'ai chance d'avoir quelque indication utile à donner. Avant tout j'ai contrôlé, autant que j'ai pu, les assertions de mon auteur, sans l'avoir trouvé jamais en défaut du côté de la bonne foi, et seulement à peine une fois ou deux

pour des peccadilles de mémoire. — J'ai ajouté à chaque volume une table par chapitres, qui donne avec les dates omises les grandes lignes du récit et permet d'y faire choix à sa fantaisie. Une table générale et bien complète termine l'ouvrage, en y mettant à portée de tout service comme un recueil facile de tous les menus faits dispersés au courant du livre.

A cette lecture, où je me suis plu à suivre le cours d'une modeste existence, se plaira-t-on autant que moi? j'en doute. J'aime les Mémoires, les journaux intimes, les confidences à demi-voix. Si j'avais eu à temps l'idée de devenir riche, je me serais donné pour première fête d'installer, dans une bibliothèque toute française, à côté du petit sanctuaire réservé aux maîtres de poésie, des rayons bien garnis des livres de tous ces amis inconnus, de tous ces aïeux raconteurs, qui nous intéressent à nous-mêmes en nous ouvrant jour sur leur âme et sur le secret du passé ; — et dans ce coin-là j'aurais fréquenté, je crois, non pas les grands politiques, les héros d'intrigues, les manieurs d'affaires ou les bruyants traîneurs d'épée, mais plutôt les lettrés, comme Marmontel, les amoureux, comme Jean-Jacques et Mme d'Épinay, voire les petits et les humbles, qui ont vécu de notre modeste vie, à tous, et qu'on croit mieux comprendre. Parmi ceux-là, les Angevins, les Manceaux, les travailleurs, les collectionneurs de

curiosités provinciales ou révolutionnaires réserveront peut-être une place à mon Besnard, en se souvenant, comme je les en prie, de celui qui le leur donne, propriis sumptibus, *à ses frais ni plus ni moins qu'un duc et pair,* — et curis, *et avec une part de sa vie, faite de peine et de travail.*

Célestin PORT.

20 *octobre* 1880.

SOUVENIRS

D'UN

NONAGÉNAIRE

I

SOUVENIRS

D'UN

NONAGÉNAIRE

Ma naissance date du 10 octobre 1752[1]. Dans les familles tant soit peu nombreuses et aisées les parents étaient alors dans l'usage de fixer eux-mêmes la profession de leurs enfants. Comme je me trouvais être le troisième garçon, et d'une très-faible constitution, les miens ne crurent mieux faire que de me destiner à l'état ecclésiastique, qu'ils envisageaient d'ailleurs, d'après l'opinion admise à

[1] Notre bonhomme débute mal. Sa main a écrit très-nettement : 1852 — et de plus il se rajeunit d'un mois, comme l'atteste l'acte authentique de son baptême : « Le dixiesme jour de « septembre 1752 a été baptizé par nous curé soussigné François « Yves, né de ce jour, fils du sieur Pierre Besnard, fermier du « prieuré, et de Marie Vaslin, son épouse. Ont été parrain « Me François Vaslin, ancien notaire royal de la paroisse de « Couture, marraine, dlle Ursule Richard, de la paroisse de la « Chapelle-sous-Doué ». (*Mairie des Alleuds.*)

cette époque, comme réunissant tous les avantages désirables tant pour celui qui l'embrassait, que pour les autres enfants, auxquels sa portion héréditaire devait naturellement revenir et qui au besoin trouveraient en lui, en cas d'infortune, les ressources propres à soulager leur détresse, attendu que lui-même se trouverait toujours assez riche des biens de l'Église, non-seulement pour se passer de ceux de sa famille, mais même pour en aider ses proches.

Par la même raison, lorsqu'ils avaient plusieurs filles, ils en destinaient ordinairement quelqu'une à l'état de religieuse.

Ils prirent à mon égard ce parti de bonne heure. Au moins est-il vrai que le premier et seul nom auquel j'aie eu à répondre fut celui de l'Abbé, que les bonnes gens du village avaient traduit par celui de M. le Curé, comme n'en connaissant pas d'autre plus relevé dans le clergé, jusqu'à l'époque où je fus envoyé aux écoles dans la petite ville de Doué.

Mon père était fermier général du prieuré des Alleuds-Saint-Aubin[1], près Brissac, lequel consistait dans un domaine d'environ 160 hectares, terres arables, prés, bois et vignes, qu'il exploitait avec trois charrues, chacune attelée de six bœufs, quatre sous-fermes ou métairies, dites la Groie, la Grande-Beauce, Launay et les Santerries[2], auxquelles était

---

[1] Aujourd'hui les Alleuds, commune du canton de Thouarcé. Les titres du prieuré sont conservés dans les *Archives de Maine-et-Loire*, H 196-202, et comprennent 25 volumes, registres ou liasses, du XII[e] au XVIII[e] siècle, avec des plans.

[2] « Les terres nommées les Septairies ou les Stairies » disent les baux de 1608 à 1630. (*Arch. de M.-et-L.* H 198, f. 232-244.)

joint l'Étang-aux-Moines, empoissonné et alimentant un moulin à farine [1], — de plus dans les rentes nobles (*a*) dues audit prieuré, lequel rendait les religieux de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers seuls

(*a*) Ces rentes consistaient en 500 boisseaux de blé, poids de 30 livres, soit 100 hectolitres, 648 boisseaux de seigle, soit 65 hectolitres, 1,025 boisseaux d'avoine, soit 200 hectolitres, 24 boisseaux d'orge, soit 5 hectolitres, 10 charrois à bœufs des Alleuds à Angers, 40 journées de faneurs et vendangeurs, 15 couples de chapons et poules, et 25 francs de cens en argent (*).

Les lods et ventes produisaient en moyenne 250 francs par an, attendu l'usage de faire faire remise du tiers et même de moitié du droit. Ces deux articles étaient censés produire environ 3,000 francs, et les dîmes à peu près la même somme. On peut juger par la suppression de ces trois articles, combien la commune a gagné au nouveau mode d'impositions, indépendamment des assujettissements coûteux et humiliants auxquels les redevables étaient soumis; car 1° pour les dîmes, le cultivateur ne pouvait enlever ses produits avant d'avoir averti le décimateur, qui envoyait un de ses agents les compter, mettre de côté son douzième; et le premier ne pouvait encore enlever ce qui lui appartenait, avant d'avoir transporté gratuitement sur l'aire ou dans les granges du prieuré ce qui était dû au décimateur, obligation exorbitante, que je n'ai vue imposée en aucune autre commune que dans celle des Alleuds (**);

2° Pour les rentes féodales, le seigneur ou son fermier, ayant fait publier au prône de la messe paroissiale, qu'à tels jours (on en indiquait trois consécutifs pour celles dues aux Alleuds), il

[1] Moulin banal, détruit en 1768 par une inondation du ruisseau de Montayer et reconstruit en 1773 sur les instances de la mère de notre auteur, lésée dans ses droits.

(*) Un document de 1788 estime le revenu à 12,000 l. (*Arch. de M.-et-L.*, C 192.)

(**) C'est une des plaintes les plus vivement exprimées dans le Cahier de la paroisse en 1789. (V. ci-après la note p. 35.)

seigneurs de toute la paroisse[1], avec droit de haute, moyenne et basse justice, — dans les dîmes au douzième des produits en céréales, légumes secs, chanvre, lin, agneaux et cochons, — enfin dans les lods et ventes, droit de percevoir le douzième du prix

les recevrait, les débiteurs étaient tenus d'en faire le paiement auxdits jours, sous peine d'être poursuivis judiciairement après leur expiration. Comme, lors de l'acensement des domaines qui en était grevés, ils l'étaient pour l'ordinaire au nom d'un seul individu, lorsque dans le laps des temps ils avaient été divisés entre plusieurs propriétaires par succession ou vente, le seigneur avait droit de prendre au solide, c'est-à-dire d'exiger la totalité de la rente créée par ledit acensement, du plus solvable des codébiteurs, sauf son recours contre chacun d'eux, ce qu'il ne manquait pas de faire et ce qui donnait lieu à des frais considérables. De plus, ces grains devaient être les plus nets possible, et de la meilleure qualité ; aussi se vendaient-ils sur le marché un cinquième ou un sixième plus cher que les autres ;

3° Pour les lods et ventes, non-seulement l'acquéreur d'un immeuble était obligé de payer au seigneur le douzième du prix de son acquisition, mais il devait lui remettre une copie authentique de son acte, et celui-ci avait droit de la garder pendant un an et jour ; pendant lequel intervalle de temps, il pouvait se décider ou à recevoir les lods et ventes, ce qui s'appelait quittancer contrat, ou exercer le retrait, c'est-à-dire, prendre l'immeuble pour lui-même, aux charges seules de rembourser l'acquéreur de ses loyaux coûts. Il avait aussi celui de céder son droit de retrait à qui bon lui semblait.

Le domaine du prieuré des Alleuds se trouve aujourd'hui possédé par plus de trente propriétaires.

---

[1] Le prieur, rendant aveu de son temporel au sénéchal d'Anjou, y comprend en effet tout d'abord « le fief et seigneurie de la « paroisse ainsi qu'il se poursuit en long et en large, avec les « droits de haute justice, moyenne et basse, et les droits qui en « dépendent selon la Coustume, auquel fief est située l'église, etc. » Les derniers actes donnent au fief le titre de châtellenie.

des immeubles vendus dans l'étendue de la paroisse ou seigneurie [1].

Mes premiers souvenirs se reportent sur l'usage où on était alors de laisser les petits garçons en fourreau — on appelait ainsi le jupon attaché à un corset, — la tête couverte d'un bonnet piqué et épais en forme de large calotte, surmonté d'un fronteau, propre à la préserver des accidents d'une chute.

Je sais que je le portais encore, lorsque ma sœur, mes frères et moi, nous fûmes attaqués et pris de la petite vérole, qui fut bénigne pour ma sœur et mon frère aîné, mais confluente et mortelle pour mon plus jeune frère ; et moi je me rappelle que j'étais ainsi habillé, en me roulant sur

---

[1] Pierre Besnard, mari d'Anne Raymond, demeurait à la Sansonnière en Saint-Georges-des-Sept-Voies, quand le 13 novembre 1730, associé avec son beau-frère, honorable homme Julien Vallée, mari d'Antoinette Raymond, du Bois-Noblet en Louerre, il passa son premier bail de la ferme, comprenant « le temporel, fruits, « proffits, revenus et émoluments du prieuré, consistant en la « maison seigneuriale, métairie, moulin à eau, colombier, terres, « prez, parterres, vignes, dixmes, cens, rentes, debvoirs de fief, « épaves, avec les frais et émoluments en dépendant, lods et « ventes, au cas néantmoins que les contrats n'excèdent la « somme de 2,000 l., auquel cas lesd. lods et ventes se parta- « geaient par moitié avec le bailleur. » Il était tenu notamment « de faire faire le service divin accoutumé et en acquitter le « sieur prieur devant Dieu et les hommes », — de solder les taxes, — de payer à l'abbé 1,992 boisseaux d'avoine, 74 septiers et 7 boisseaux de froment, 260 livres en argent au curé pour son gros, et 1,400 livres de ferme au prieur, outre diverses menues charges, comme de tenir les assises une fois au moins pendant la durée du bail, contracté pour 9 années. Il fut renouvelé, après la mort de Vallée, le 3 mai 1739, et successivement au profit de la famille jusqu'à la Révolution.

les carreaux de la salle dans les premiers moments d'attaque de la maladie, et que pour éteindre ma soif on me donnait à boire de l'eau ferrée (on appelait ainsi de l'eau pure dans laquelle on avait plongé une baguette de fer rougie au feu).

Je fus longtemps malade, et je fus privé de la vue pendant treize jours, m'a-t-on dit; mais ce que je me rappelle très-bien, c'est d'avoir demandé plusieurs fois à ceux qui m'entouraient : « Quand donc « fera-t-il jour? »

J'étais aussi encore vêtu du fourreau, lorsque je fus conduit, avec un de mes frères, chez ma tante Quénion, fermière de la terre de la Motte[1] en Charcé[2], placés l'un et l'autre dans deux paniers, dits mannequins, dont le cheval de bât, conduit par un domestique, était affublé. Je trouvai fort doux le vin qu'elle nous versa, en nous faisant rafraîchir, et j'en bus peut-être trop; au moins en me rappelant les circonstances de ce petit voyage, n'ai-je point oublié qu'en revenant je fus saisi d'un mal de cœur.

Je pourrais citer plusieurs autres traits plus ou moins insignifiants, qui n'aboutiraient qu'à prouver, ce que chacun reconnaîtra en y réfléchissant, qu'à cette époque de la vie, la mémoire reste profondément empreinte de ce qu'elle a pu enregistrer; dès lors il serait inutile d'en porter plus loin l'énumération.

Malgré la débilité de ma constitution, compromise dès en naissant par le fait d'une mauvaise nourrice,

---

[1] Autrefois la Motte-au-Girard, terre réunie au XVIe siècle au domaine de Brissac.

[2] Aujourd'hui commune du canton de Thouarcé.

de chez laquelle ma mère me retira et sevra, avant d'avoir atteint l'âge de six mois, étant en état de langueur (maladie à laquelle succombaient presque toujours les enfants), je fus conduit à l'âge de six ans et demi, à Doué[1] pour y faire mes études, et par le moyen employé pour aller voir ma tante Quénion.

Je me rappelle que j'étais vêtu d'une petite robe de chambre et affublé d'une perruque, attendu que, la tête étant couverte de plaies purulentes, on avait été obligé de couper ras les cheveux.

Ce fut dans cet équipage que j'arrivai, pour y rester en pension, chez ma bisaïeule, Marie Bineau[2], veuve depuis plus de trente ans de M. ..... Richard, en son vivant notaire et sénéchal de Doué; elle en avait pour lors quatre-vingt-treize révolus, et deux de ses filles, plus que sexagénaires, étaient restées près d'elle. L'aînée était connue sous le nom de Mlle Lullon (Ursule) et la cadette sous celui de Cathos[3] (Catherine). Le fils aîné avait succédé à son père dans l'office de notaire, et la fille aînée Marie était veuve de mon grand-père Pierre Vaslin.

Mon aïeule était encore vigoureuse. Elle avait conservé l'usage de la vue et de l'ouïe et beaucoup

---

[1] Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, à 4 lieues des Alleuds.

[2] Marie-Ursule Bineau, fille d'honorable homme Yves B. et de dame Ursule Ménard, avait épousé le 26 mai 1694, dans la chapelle de l'hôpital de Doué, Me Jean Richard, notaire royal, déjà veuf d'un premier mariage et décédé le 9 septembre 1722, âgé de 65 ans. L'acte de sépulture lui attribue la qualité de « notaire « royal et apostolique. »

[3] C'est le nom que donnait Voltaire à l'impératrice Catherine II.

de vivacité dans le caractère ; ce dont je pus m'apercevoir aisément, en la voyant se mettre souvent en colère, tantôt contre l'une et tantôt contre l'autre de ses filles. — « Qui m'a donc donné de petites filles « comme cela », disait-elle un jour en ma présence, jetant sa canne après l'aînée, « qui ne m'obéiront « pas ? » — Elle en portait une à l'ordinaire, surtout dès qu'elle sortait pour aller dans le jardin ou dans les cours, l'affaiblissement de ses jambes ne lui permettant pas de se passer de cet appui.

La maison qu'elle occupait, commune de la Chapelle[1], hors et vers les murs de la petite ville de Doué, était assez vaste[2]. Elle était distribuée au rez-de-chaussée d'une grande pièce, servant de cuisine, de chambre à coucher, — en effet on y voyait deux lits, une grande armoire et une autre plus petite, — et de salon à manger, lorsqu'il n'y avait pas de convives extraordinaires. Cette pièce, éclairée par une petite croisée et une imposte, était située au midi. Une table de cinq à six couverts en occupait le milieu.

Séparée par un mur de refend, une autre pièce avec laquelle on communiquait par une porte pratiquée vers le milieu de la grande, n'avait pas de cheminée ; elle était aussi de moindre dimension, ne contenait qu'un lit, deux armoires et quelques

---

[1] La Chapelle-sous-Doué, centre primitif du pays, formait jusqu'en 1790 une paroisse dépendant du Poitou et du Diocèse de Poitiers, tandis que Doué, qui y attient, relevait de l'Anjou et du Diocèse d'Angers. La commune, érigée en 1790, fut réunie à Doué en 1841, mais la paroisse est rétablie depuis 1843 et l'église reconstruite depuis 1873.

[2] Elle existe encore telle quelle ou peu s'en faut.

chaises. Exposée au levant, elle était éclairée par une très-petite croisée et une imposte au-dessus de la porte de sortie dans la rue. Du côté du nord de la grande pièce, une porte donnait entrée dans un large vestibule, qui servait de chambre à coucher pour la domestique, et éclairé d'une petite croisée.

Elle donnait ouverture :

1° Du côté du levant, à une grande pièce, dite la salle, éclairée au couchant de deux petites croisées et ayant une porte ouverte au levant sur la rue. Elle était garnie d'un lit, d'une armoire, d'un miroir encadré d'un bois noir et placé entre les deux croisées, de deux fauteuils, de six à sept chaises, dont les montants élevés étaient contournés; le tout, noirci par le temps et vermoulu, paraissait être d'une certaine antiquité; enfin c'était dans cette pièce qu'étaient accrochés les portraits de famille. Une porte, pratiquée dans un mur de refend et près celle donnant sur la rue, formait l'entrée d'un vestibule dans lequel se trouvait l'escalier conduisant à deux grandes chambres, dont l'une était garnie de deux lits, et l'autre servait de grenier. Un autre mûr de refend séparait ce vestibule de la grange, dont il sera fait mention ci-après ;

2° Du côté du couchant, à la boulangerie servant de buanderie, dans laquelle se trouvait une porte ouverte au nord sur une deuxième cour entourée de trois côtés de constructions, y compris la maison d'habitation, distribuées d'une étable, d'une écurie, d'un pressoir et d'une grange, à laquelle on avait accès par deux portes, l'une grande donnant sur la

cour, qui en avait aussi une charretière, ouverte au nord sur un chemin servant à l'exploitation d'un jardin-verger et de quelques parcelles de terre complantées en luzerne. Au milieu de cette cour se trouvait la cave au vin, à laquelle on parvenait par une descente en pente douce, pratiquée dans le sol et le roc, qui dans cette localité est partout presque à fleur de terre, et qu'on désignait par le nom de *couraudoire*; ainsi qu'un puits. C'était par une autre cour, située au midi, percée d'une porte charretière à claire-voie et d'une autre petite en plein bois, armée de son marteau, que l'on arrivait à la maison ; on y trouvait la cave à bois, construite et exploitée de la même manière que celle de la cour du nord; et le jardin potager, fourni d'un puits, en prolongeait le côté du midi.

Je ne me suis permis de décrire l'habitation de ma bisaïeule, — que j'ai eu toute facilité d'étudier pendant les sept ans que j'y ai demeuré, et qu'aux jours de congé, moi et mes deux frères ou deux cousins (car nous avons toujours été trois ou quatre de ses petits-fils et à peu près de même âge, réunis chez elle pendant sa vie, et ensuite chez les deux grand'tantes, qui en restèrent propriétaires), nous parcourions dans tous les coins et recoins, en prenant nos ébats, — je ne me suis permis, dis-je, cette description, que parce qu'elle sert à donner une idée de la majeure partie de celles qui étaient alors occupées par la bourgeoisie de Doué, en retranchant une partie des dehors qui entouraient celle-là. Et il y en avait quelques-unes qui en réunissaient de plus considérables; car alors la plupart des propriétaires faisaient, ainsi que ma bisaïeule, vendre chez

eux les produits en nature de leurs récoltes en gerbes, vendanges, foins[1], etc.

Les cheminées d'appartements étaient pour l'ordinaire alors larges et profondes, au point que deux enfants pouvaient rester assis sur de petits tabourets de chacun des côtés, et le manteau en était très-élevé.

Les chenets, destinés à contenir le feu et à supporter le bois qui l'alimentait, se relevaient du côté de l'appartement en deux tiges épaisses, de 15 à 30 pouces de hauteur, armées d'un, deux et trois rangs de crochets, pour recevoir autant d'étages de broches à rôtir les viandes, terminées par des pommettes aplaties ou creusées en forme de réchauds, dont elles faisaient quelquefois le service. Le poids de ces chenets était plus ou moins considérable; on en voyait, chez mon aïeule, qui atteignaient celui de 150 livres, et j'en ai remarqué de plus lourds[2].

Le rôtissoir, placé à une certaine hauteur dans un angle de la cheminée, œuvre de serrurerie analogue à la construction des horloges et pendules du temps, se montait et remontait par le moyen de la manivelle, lorsque les poids approchaient du foyer.

Une mince chandelle de résine[3], fixée dans un des

---

[1] Même aussi les plus grands seigneurs, qui faisaient notamment tenir boutique après les vendanges pour le débit, avec privilége pendant trente ou quarante jours, de leurs vins, à l'exclusion de tous autres débitants.

[2] Nombre de ces chenets, tournebroches, poids d'horloge, véritables œuvres d'art, ont été recueillies dans nos plus riches collections, notamment au Musée de Cluny.

[3] Un oribus, comme on appelle cet éclairage disparu des plus

coins, formait presque exclusivement l'éclairage des pauvres familles et rendait souvent le même service, pendant une partie des soirées, chez des habitants qui pouvaient passer pour être dans l'aisance; ou bien on faisait emploi d'une lampe de la structure la plus simple, en cuivre ou fer-blanc, alimentée par une huile de chènevis, dont l'odeur m'a toujours paru plus insupportable que celle de la résine. Non-seulement l'usage de la bougie était alors inconnu, mais celui de la chandelle, de quatre ou de six à la livre, était une sorte de luxe; c'était pour l'ordinaire celle de huit ou de douze, dont on se servait, et il n'y en avait jamais guère qu'une, placée sur une table de dimension ordinaire.

Les fenêtres en petit nombre dans chaque maison étaient d'une bien faible dimension, soit en largeur, soit en hauteur; souvent même elles ne se composaient que d'un seul panneau. Le vitrage de presque toutes consistait dans de petits carreaux de vitres, taillés en forme de losange et insérés dans de petites lames de plomb repliées sur leurs bords, lesquelles suffisaient pour les contenir et les assujettir. Cependant on commençait à en établir quelques-unes de dimensions plus considérables, telles que de 5 pieds sur 3 1/2 ou environ, à petit bois et avec carreau de verre de 6 à 7 pouces sur 4 ou 5; mais les unes et les autres, et surtout les premières, ne fermaient pas mieux que les portes. L'emploi des contrevents était connu; celui des persiennes

---

pauvres ménages dans les villes et qu'on aurait peine à retrouver en Anjou au fond de quelques campagnes. Il en existe pourtant encore au moins une fabrique au Mans.

et jalousies ne l'était pas, et ceux-ci étaient rarement peints. On ne voyait alors aucune maison à deux étages[1], et il semblerait qu'on eût ignoré l'usage du recrépissement. Au reste, toutes ces maisons étaient construites ou à très-peu près en pierres de taille[2] retirées des carrières, qui, presqu'à fleur de terre, forment le sous-sol de la ville et des trois petites communes qui l'entourent, Douces, la Chapelle et Soulanger, et tant par cette situation que par leur nature sont de la plus facile extraction[3].

La moitié pour le moins des habitants de la ville et des trois communes environnantes avaient leurs logements dans des caves, produites par l'exploitation de ces carrières, dont l'accès avait été facilité par des couraudoires, tantôt couvertes, tantôt découvertes, qui aboutissaient pour l'ordinaire à une petite cour en plein air, autour de laquelle se trouvaient les portes tant de l'habitation que des étables et autres excavations propres à procurer les servitudes nécessaires[4].

---

[1] Elles y sont bien rares encore.

[2] Le tuffeau ou, comme on dit, la tuffe, pierre calcaire, blanche et tendre, qui durcit à l'air.

[3] Tout le pays jusqu'au Layon, au Thouet, à la Loire, est fouillé de carrières inextricables, refuge assuré de toute antiquité aux populations en temps de guerre.

[4] Encore aujourd'hui toute la ville est enveloppée de ces habitations rustiques, d'aspect si pittoresque pour l'étranger et qui abordent jusqu'aux approches du centre le plus fréquenté. De longs murs bas protégent à peine la voie, d'où l'œil plonge dans de vastes excavations bizarrement découpées. Au-dessus, parmi les arbres et les fleurs du jardin pointe la cheminée.

Le Collége, dont les constructions ont depuis été notablement augmentées[1], était alors l'édifice le plus remarquable, après l'église collégiale de Saint-Denis[2], de la ville de Doué.

La distribution et l'ameublement de toutes les maisons de la ville différaient peu, ainsi que je l'ai déjà observé, de ce qui se remarquait dans celle de ma bisaïeule. Il faut pourtant en excepter celles qui étaient occupées par les familles Delavau et Bineau[3] et un chanoine, l'abbé Chesneau, qui se distinguaient à l'extérieur par des portes et des contrevents peints en vert, et à l'intérieur par un certain air d'élégance ou de propreté; mais on n'y voyait ni tapisseries ni papiers peints, dont la fabrication n'était peut-être pas alors connue en France[4], ou du moins, ne l'était pas en Anjou, recouvrir les murs des appartements. Les cheminées récemment

---

[1] La maison, nouvellement construite, avait été acquise le 7 avril 1723, par François Cholet, prêtre, directeur du Petit-Séminaire d'Angers, « dans le dessein d'établir un collége pour « l'instruction de la langue latine seulement », sur les instances réitérées des habitants et l'engagement accepté par eux d'en rembourser le prix de 4,000 l. (*Arch. de M.-et-L.* D 36.) Les bâtiments en subsistent, récemment de nouveau agrandis.

[2] Remarquable édifice des XII-XIII[e] siècles, le seul monument de la ville et que les habitants ont laissé acquérir par un démolisseur. La ruine en est arrêtée, par cette raison seule que le profit n'en payait pas la peine.

[3] Encore existantes, la première ayant occupé le mairat à quatre reprises durant le XVIII[e] siècle et depuis de nouveau jusqu'en 1830; la seconde, de 1783 à 1790 et représentée encore en 1874 au Corps législatif.

[4] En effet les rares échantillons connus en venaient à cette époque encore d'Angleterre.

surbaissées et rétrécies, que l'on disait être cheminées à la mode[1], étaient entièrement construites en pierres de tuffeau et n'étaient pas surmontées d'une glace[2] ou d'un simple trumeau; les tablettes restaient nues ou ne servaient que pour recevoir quelques chandeliers; car l'usage des pendules propres à les orner n'était pas encore connu (*a*).

Les portes d'entrée de la plupart des maisons étaient garnies à droite et à gauche d'un banc de pierre, sur lequel on venait s'asseoir après les vêpres, — auxquelles chacun assistait alors assez régulièrement, — lorsque la saison ou la température de l'atmosphère le permettait, en attendant l'heure du souper.

La ville de Doué était entourée de murs, destinés à protéger la perception[3] des droits d'entrée sur tous les articles qui y étaient assujettis, et que l'on désignait alors par le nom de *Tarif*[4]. On n'y pouvait

(*a*) Les maisons de la ville d'Angers, quoique souvent élevées de deux étages, mais pour la plupart dénuées de portes cochères, de cours et de jardins, ne différaient guère alors de celles de Doué, soit au dedans, soit au dehors, sinon en ce qu'elles ne contenaient pas de constructions destinées aux diverses servitudes nécessaires à une exploitation rurale.

---

[1] Les ordonnances de 1712 et 1723 imposaient aux foyers trois pieds de largeur sur dix pouces de profondeur et l'obligation pour ainsi dire de fumer.

[2] C'est le célèbre architecte Robert de Cotte, mort en 1735, qui avait introduit le premier cette décoration, mais seulement dans quelques châteaux.

[3] L'enceinte venait d'être reconstruite tout exprès en 1752.

[4] Établi par arrêt du 3 octobre 1752, il devait rapporter annuellement à la ville « un revenant-bon » de 3,300 l. par an, garanti par un bail.

entrer que par cinq portes, dites du Château, de Saint-François, de Douces, Bonin et David, gardées chacune d'elles par deux employés, sous la direction d'un chef, M. Duval, avec le titre de receveur général[1]; lequel me parut être un grand personnage, car il était le seul dans la ville qui portât un chapeau bordé d'un galon en or.

Peu de jours après mon arrivée, je fus envoyé à l'école chez l'un de ces employés, à la porte Bonin, nommé M. Bidon[2], vieillard d'une soixantaine d'années, de caractère doux, car il n'infligeait que bien rarement à ses élèves, au nombre de dix à douze, quelqu'une de ces punitions corporelles si usitées alors dans toutes les écoles. Il exhalait une forte odeur de tabac et de vin, et cependant je ne l'ai jamais vu en état d'ivresse ; il était fort pauvrement vêtu ; je me rappelle surtout sa redingote d'un gros drap jaune, dont le bas présentait de nombreuses déchirures, témoins irrécusables d'un long service. Le prix de ses leçons était de 10 sols par mois.

Je connaissais à peine les lettres de l'alphabet,

---

[1] « Le 8 octobre 1761 a été inhumé au grand cimetière de « Saint-Pierre de Doué le corps d'honorable homme Michel « *Duval de Villeray,* contrôleur des Aides, de la paroisse de « Lonfougère, province du Maine, décédé d'hier, âgé d'environ « 38 ans. Ont été présens... Phil.-Franç. Hardouin, contrôleur « du vingtieme, Franç. Commeau de Quinzé, receveur des Aides, « Jacques Cothereau, commis aux Aides, Mathurin Thibault-« Chambault, licencié en droit, Jean Gallais, chirurgien, Charles-« Denis Besson, praticien, Pierre-Jean-François Chevallier, « étudiant en médecine. » (*Mairie de Doué.*)

[2] J'ai vainement cherché trace de ce personnage dans les registres de la paroisse.

lorsque j'entrai à son école, et c'est néanmoins dans les six mois que j'y suis resté, que j'ai appris tout ce que j'ai pu savoir depuis en fait de lecture et d'écriture, à quoi il faut ajouter les quatre premières règles d'arithmétique. Je ne sais en quoi consistait sa méthode ; mais je pense aujourd'hui qu'on ne pouvait guère en employer une meilleure, qui me fût applicable.

Le terme des vacances arrivé, je fus ramené à la maison paternelle, où pendant leur courte durée, — du 2 septembre au 2 novembre, — je trouvai réunis tous les agréments, tous les avantages que peut désirer un jeune écolier : exemption de classes d'école, liberté de se lever à volonté tous les matins, liberté de me livrer du matin au soir avec mes frères, et quelquefois ma sœur, notre aînée [1], à tous les ébats et jeux de l'enfance, abondance de laitage et de fruits, etc. Des occupations ou distractions sans cesse renaissantes nous appelaient au dehors, où d'ailleurs on nous envoyait souvent, pour se soustraire au bruit que nous aurions fait à la maison. Ainsi, d'après la permission qui nous en avait été donnée, nous parcourions les granges, les étables, les écuries, les greniers à foin, pour y chercher les œufs, que les poules allaient y déposer et par conséquent soustraire aux regards de la servante chargée d'enlever journellement ceux du poulailler ; et c'était matière à grande joie pour nous, lorsque nous en découvrions des amas un tant soit peu considérables. Nous étions aussi chargés de dénicher les pigeonneaux d'une fuie bien

[1] **Marie-Ursule-Jeanne-Yvonne-Michelle, née le 1er février 1748.**

peuplée[1], mais seulement une fois par semaine, le dimanche matin, à l'heure où le plus grand nombre des pères et mères en était sorti pour aller chercher leur nourriture et celle de leurs petits. Quoique nous ne manquassions pas de fruits, nous allions souvent en prendre dans ou sous les arbres, pour en faire des caches, qui s'appelaient *nigeots*, à l'insu les uns des autres, — petit trésor que nous oubliions quelquefois et qui quelquefois aussi nous était dérobé[2].

C'était le temps des batteries exécutées par seize ouvriers, distribués en deux bandes, l'une sur l'aire des dîmes, l'autre sur celle du domaine du prieuré. Nous allions de l'une à l'autre, prenant plaisir à nous rouler sur la paille, à adresser quelques paroles aux batteurs, à observer leur travail et surtout à admirer comment il se faisait que, réunis quatre par quatre, ils élevaient et laissaient si rapidement retomber leurs fléaux sur le grain dans un espace très-étroit, sans qu'ils vinssent à se rencontrer[3]. Nous nous plaisions souvent à remplacer le domestique chargé de conduire au pâtu-

---

[1] Le fermier était tenu par son bail d'y entretenir au moins 36 couples.

[2] On peut comparer à ces amusettes, dans les *Mémoires* de Marmontel, les joies enfantines des pays de montagne et des maisons pauvres (t. I, p. 7-18).

[3] L'emploi aujourd'hui du rouleau y a remplacé le battage, dont j'ai admiré plus d'une fois, il y a quelques quinze ans, l'habile manœuvre à la Doucine, en Saint-Laud. — Il faut lire ici dans les *Mémoires* de Marolles la gentille page, d'un sentiment si rare à cette date (1652), où il décrit lui aussi ses souvenirs d'enfance, au temps de la moisson : « Il y avoit plaisir de voir les troupes « de moissonneurs couchez, les uns après les autres, dépouiller « les sillons... ; les robustes filles de village sioient les bleds, comme

rage les trois chevaux de la maison, que nous montions à poil, et auxquels nous faisions faire, lorsque nous y étions rendus, quelques petites courses au trot, quelquefois même au galop, ce qui nous occasionna plusieurs fois des chutes, dont nous ne faisions que rire.

Aux battages des grains, qui s'exécutaient en été et ne se terminaient pas ordinairement avant la fin de septembre, succédaient l'arrachis et l'érussement des chanvres[1]. Cette dernière opération, pour laquelle on appelait quelques voisins, donnait lieu à un régal dans lequel figurait toujours, comme plat obligé, une espèce de bouillie, dite *millée* ou *millière*, parce que le mil en était la matière première[2]. Il était suivi de danses au violon, quelquefois à la cornemuse ou même à la simple bombarde[3], et c'était le seul salaire que recevaient pour leur travail les voisins et voisines, dont on avait réclamé l'aide, lesquels se montraient toujours très-satisfaits de la sorte de préférence qu'on leur avait accordée. Pareille réunion et aux mêmes conditions avait lieu un peu plus tard pour la casse et l'épluchage des

---

« les garçons... Nous autres enfants nous allions nous mêler « parmi les moissonneurs et prenant même leurs faucilles, « nous essayions de couper les bleds comme eux. » (P. 11-12.)

[1] Cette culture est à peu près abandonnée dans la commune. — « Érusser », c'est faire tomber le chènevis en tirant le chanvre entre deux baguettes rondes.

[2] C'est encore « le plat obligé » en Anjou de toutes les noces et fêtes de village.

[3] Ou plus ordinairement guimbarde, branche de fer recourbée et animée au centre par une languette d'acier, le tout tenu entre les dents du chanteur.

noix, dont la pulpe, soumise au moulin, devait, selon la manière dont elle était pressée, fournir aux besoins de la cuisine et de l'éclairage.

Bientôt après arrivait l'ouverture des vendanges, époque des plus grandes réjouissances de l'année au prieuré des Alleuds, et pour mes parents, qui invitaient toujours quelques parents ou amis à y prendre part, et pour les journaliers, hommes et femmes, qui, réunis aux dix ou douze domestiques de la maison, devaient en exécuter les travaux ; car ce n'était que joies et bombances pendant tout le temps de leur durée[1].

On ne faisait alors que trois repas par jour, le premier dès le matin avant d'aller au travail, le deuxième vers une heure de l'après-midi, et le troisième au retour des ouvriers de la vigne ; mais ils consistaient tous dans une soupe grasse (excepté le jour maigre) et en viandes à discrétion. Pour suffire à cet ordinaire, on tuait plusieurs moutons, oies, dindons et poules, et quelquefois un cochon, c'est-à-dire lorsque le saloir ne pouvait suffire à la consommation ; car le lard, mêlé dans la marmite avec ces autres espèces de viandes, servait toujours à faire la soupe, dite de vendanges, laquelle passait parmi la classe ouvrière des campagnes, pour la meilleure que l'on pût imaginer. Les vendredi et samedi, aux soupes maigres succédaient des plats

---

[1] Toutes ces fêtes ont cessé. Sur la commune des Alleuds, la culture de la vigne se fait « à moitié », le propriétaire traitant avec des ouvriers, qui se chargent de toutes les façons, même de la vendange, et partagent avec lui la récolte et les frais qu'elle entraîne, sauf les impôts. Cette méthode enrichit tous les associés.

d'œufs, de légumes secs, de salades ou bien encore de harengs et de sardines.

Émerveillé du bruit et des mouvements de tant d'individus, je ne me sentais pas d'aise ; j'allais et venais du pressoir à la vigne, où je ne pouvais me rassasier de raisins, que je trouvais excellents, et qui devaient l'être en effet; car je me rappelle qu'en 1778, mon parent, M. Vallée, nous en servit une bouteille de cette année-là (1759), qu'il prôna beaucoup et qui obtint de grands éloges de la part des convives.

A l'issue du dernier repas, commençaient les danses, auxquelles prenaient part la famille et les parents ou amis de la maison. Elles consistaient alors dans de simples gavottes ou des rondes, les premières au son du violon, les secondes à la voix d'une chanson, dont le refrain se répétait en *chorus* et qui par sa naïveté manquait rarement d'obtenir des applaudissements universels. Elles se prolongeaient fort avant dans la nuit, et à mon grand regret je n'en pouvais voir la fin, parce qu'on nous envoyait au lit, lorsqu'on s'apercevait que le sommeil nous emportait, malgré nos efforts pour le braver.

Les vendanges étaient à peine terminées, lorsque je fus reconduit chez ma bisaïeule, toujours affublé de la malencontreuse perruque, qui, à cause des fréquents affronts qu'elle recevait de la part des camarades de Collége, m'exposa à force coups de pieds et de poings donnés ou rendus. J'eus le regret de partir seul, mon frère aîné[1], qui avait déjà passé un an tant au Collége qu'à l'école de M. Bidon,

---

[1] Pierre-Yves, né le 6 février 1750.

ayant obstinément refusé de continuer le latin et déclaré qu'il préférait rester à la maison, pour y toucher les bœufs, et apprendre à labourer.

Privé de sa compagnie, qui m'avait été fort utile l'été précédent, je me trouvai dédommagé par celle d'un cousin, qui comme moi devait aller au Collége, où nous fûmes en effet conduits le lendemain par notre grand'tante Lullon, qui nous présenta au principal, lequel assisté de six régents, chacun à 120 fr. de gages, procurait l'enseignement du latin depuis ses premiers éléments, jusque et y compris la rhétorique.

Le principal, M. Liger[1], était un vieillard de

---

[1] Il avait nom et signe Julien Liger. Son prédécesseur Moreau, curé de Forges, toujours absent, avait à peu près ruiné la maison et y fut remplacé en 1748 : « Il faut, — écrit l'évêque d'Angers au maire de Doué, — « que M. Liger prenne posses- « sion de la principalité du collége, nonobstant la prétendue « permutation de M. Moreau » 2 janvier 1748. (E 4375.) — Le Règlement en fut arrêté dans l'assemblée du 7 juillet 1748, sur le projet présenté par le nouveau directeur :

« Le sieur principal une fois entré en service, il ne pourra plus « être dépossédé, que pour raisons prononcées devant M. l'Évêque « d'Angers et par luy jugées suffisantes, ledit sieur principal « préalablement entendu. — Les infirmités ne seront point de « ces raisons suffisantes ; en cas qu'il luy en survienne, il sera « nourry, logé, blanchy à l'ordinaire. — Ledit principal sera « libre de se choisir des régents et de les congédier... — Le « nombre des régents sera déterminé par la quantité et qualité « des choses qu'on enseignera et il y en aura au moins un pour « la lecture, écriture et arithmétique, un second pour ceux qui « commenceront le latin, un troisième pour la sixième et cin- « quième... — Le sieur principal montrera, comme les simples « régents, et sera de plus obligé de faire ce qu'on appelle la « préfecture... — Les régents roulleront avec leurs écoliers, et

soixante et quelques années [1], ancien prêtre, également sévère pour lui-même et pour les autres. Il ne se chauffait jamais en hiver, et dans cette saison, comme dans l'été, il était constamment vêtu d'une soutane de gros cadi. Au lieu d'un rabat, il portait un petit collet de métal de couleur noire, dont les deux bords étaient empreints d'un étroit liseré blanc. On assurait même qu'il portait habituellement un cilice, espèce de camisole de crin immédiatement appliquée sur la peau.

Il ne paraissait dans sa classe qu'armé d'une baguette plate de baleine, contenue aux deux bouts par une petite plaque d'argent, avec laquelle il frappait, sans dire gare, sur les mains ou les doigts des élèves causeurs ou inattentifs. Il tenait en outre à sa proximité une férule et un martinet [2], espèce de

---

« celui, qui montre cette année la plus haute classe, sera l'an qui « vient dans la plus basse, s'il ne s'en trouve quelque autre de « vacante... — La nourriture sera bonne pour la qualité et suffi« sante pour la quantité; elle sera de viande commune, sans « apprêt extraordinaire et telle que la prennent les gens aisez et « ménagers. — Les apointements des régents qui ne seront pas « prestres, seront de 120 livres... ceux des régents prêtres et du « principal, qui doit toujours estre prestre, seront de 300 l. » (*Arch. de M.et-L.* E 4373.) — V. ci-après p. 25, note 1, le Règlement de 1752.

[1] « Le trente novembre 1766 a été inhumé par nous curé le « corps de maître Julien *Liger*, prêtre, principal du collége de « cette ville, décédé d'hier, aagé d'environ 72 ans, en présence de « M[es] Mathurin-Guy-Jacques Bineau, curé de Douces, et de Michel « Lemarié, curé de cette ville ». — *Signé* Lemarié, — Bineau, — L. Tessier, curé de Saugé-l'Hôpital. (*Mairie de Doué.*) — Il fut remplacé par l'abbé Jean Marquet.

[2] J'ai *vu* encore tous ces « instruments » en exercice à Paris, dans mon école, chez le brave père Daix, du quai des Orfèvres.

discipline, avec lesquelles il infligeait les punitions corporelles, auxquelles il venait de condamner les délinquants.

Les cris plus ou moins navrants des camarades[1], qui se trouvaient frappés de n'importe lequel de ces instruments de correction, dont le plus redoutable était le fouet, ne tardèrent point à se faire entendre ; car le vieillard, naturellement colérique, semblait être toujours aux aguets pour saisir l'occasion de s'en servir. Ils me firent une impression d'autant plus vive, que je n'avais pas jusqu'ici, et surtout chez le bon M. Bidon, été dans le cas d'assister à de semblables scènes. Cette impression me fut au surplus salutaire ; car, outre que j'étais naturellement très-timide, la crainte d'éprouver de semblables traitements me tint si attentif à écouter les leçons du pédagogue[2] et je m'appliquai si bien à faire mes

---

[1] « Entre aultres choses, cette police de la plus part de nos « collèges m'a tousjours despleu... C'est une vraie geaule de « jeunesse captive... Vous n'oyez que cris et d'enfants suppliciez « et de maistres enyvrez en leur cholère... d'une trongne « effroyable, les mains armées de fouets... » (Montaigne, *Essais*, I, 25.) Le cri de l'étudiant d'Erasme : *Væ nostris natibus*, reste le mot d'ordre au XVIII[e] siècle encore jusqu'à la dernière heure. Marmontel, élève de philosophie, n'évite le fouet qu'en mettant son collége en révolution — et La Réveillère-Lépeaux, élevé en demi-pension, chez un abbé, attribue la difformité de sa taille et même la faiblesse de sa poitrine « aux coups redou« blés sur le dos » qu'il reçut de son précepteur, sans compter « cette indécente correction, qu'on n'aurait jamais dû permettre « dans les écoles et qu'il aimait fort à prodiguer et les coups les « plus cruels sur toutes les parties du corps. » (*Mémoires*, I, 9.)

[2] C'est le titre même dont les délibérations et les actes le qualifient : « le principal et pédagogue de la maison du collége. »

devoirs, que non-seulement je ne fus pas une fois puni, mais qu'outre force exemptions, qui me furent accordées, je me trouvai bientôt être le premier de la classe (celle qui aujourd'hui se désigne par le nom de septième ou huitième, que M. Liger s'était réservée), quoique j'en fusse le plus jeune et que j'y eusse été admis un des derniers.

Tous les élèves pensionnaires, au nombre d'une trentaine, et les externes, au nombre de soixante-dix à quatre-vingts, étaient tenus de se rendre le matin à six heures et demie au Collége, où dans les salles d'étude ils étaient tous occupés à la confection de leurs devoirs; et ils n'en sortaient que le soir à pareille heure[1]. Dans les courts jours de l'hiver, la servante Annette, armée d'une lanterne, nous y conduisait le matin et venait nous ramener le soir à la maison.

Il paraît que l'usage était à cette époque de se

---

[1] Règlement de « la maison du Collége ou École de Charité » arrêté le 31 octobre 1762 par le bureau d'administration : « 1° Les portes seront ouvertes, à commencer jeudi prochain, à « 6 heures du matin et fermées à 8 heures 1/2 du soir jusqu'à « Pâques, et depuis Pâques jusqu'à la clôture des classes à « 5 heures 1/2 du matin et à 9 heures du soir. — 2° La durée « des classes sera de deux heures entières tous les jours de la « semaine, excepté le jeudi et le dimanche, qui seront vacances « de droit, ainsi que le jour de la naissance du Roi. — 3° Tous « les pauvres de la ville seront enseignés gratuitement. Quant « aux riches ils continueront à payer, moitié en entrant, moitié « à Pâques, sçavoir ceux qui apprendront à lire 2 l. 10 s., ceux « qui apprendront à écrire 3 l. 15 s. et ceux qui apprendront le « latin, depuis la sixième inclusivement jusqu'à la rhétorique « aussi inclusivement, 7 l. 10 s. par chaque demi-année. — « 4° L'on enseignera dans ladite maison pendant trois mois, qui

traiter mutuellement de cousins dans la ville de Doué. C'est du moins ce que je dus penser, lorsqu'au premier jour de l'an, je pus être témoin des nombreuses visites faites à ma bisaïeule et à ses filles, qui nous conduisirent ensuite avec elles pour en rendre un assez bon nombre. Je ne pus guère en douter plus tard, lorsque je m'aperçus que dans les rues on ne saluait guère personne sans prononcer le nom de cousin et de cousine. Pour ce qui concernait la famille de ma bisaïeule, je me rappelle très-bien qu'elle était traitée sur ce pied, par celles des Bascher, des Malécot, des Bineau, des Peltier, des Caffin, des Faligan, des Gallais, des Boduceau [1].

A l'instar des maisons, les mœurs et usages des habitants les plus distingués étaient des plus simples.

Les Messieurs et les Dames avaient des vêtements d'hiver et d'été. On prenait et portait ceux-ci du jour de Pâques à celui de la Toussaint, et alors on

---

« seront décembre, janvier et février, l'arithmétique, temps « auquel les jeunes gens de la campagne peuvent venir commo- « dément et sans préjudicier à leurs travaux. Pour cet effet, ceux « qui se présenteront pour cette étude, auront 16 ans et paieront « chacun 3 livres par mois et d'avance. — 5° Le prix de la pen- « sion sera de 232 l., chacun an, qui est 58 l. par quarte. — « 6° Il ne sera pas reçu d'autre maître d'école en ville. — Fait « et délibéré en la salle de la Bibliothèque dudit Collége ou École « de charité, — L. *Bauduceau*, sénéchal ; — *Lemarié*, curé de « Doué ; — *Jamet*, maire ; — *Bauduceau* ; — J. *Sorbier*, maître « en chirurgie ; — *Peltier*, procureur du Roy ; — *Liger*, prêtre ; « — J. *Marquet*, prêtre, pris pour secrétaire. »

(*Arch. de M.-et-L.* D 35, f. 2.)

[1] Toutes ces familles sont encore représentées à Doué, sauf peut-être la seconde et la dernière.

les quittait pour mettre ceux d'hiver, auxquels on ajoutait le manchon soit de fourrures soit de velours, soie ou autre étoffe. Les dames portaient des mantelets, les uns d'hiver, les autres d'été ; on avait des vêtements affectés aux jours ouvrables, et d'autres aux dimanches et fêtes ordinaires. Quant aux grandes fêtes, surtout celles de Pâques, on ne manquait pas de mettre ceux dits de cérémonie, ce que l'on possédait de plus précieux, tels que l'habit et la robe de noces, ou enfin et tout au moins des vêtements neufs [1].

Il est bon de remarquer qu'alors les habits et robes de noces se transmettaient communément d'une génération à l'autre et souvent des aïeux et aïeules au petit-fils et à la petite-fille

On n'envoyait pas les demoiselles dans une autre ville pour y recevoir l'instruction et l'éducation, que l'on croit aujourd'hui devoir leur procurer dans des pensions jugées exclusivement propres à remplir ce double but. Les parents se chargeaient de ce soin, qu'ils partageaient avec les maîtresses d'école du lieu.

Il en était de même pour les garçons, qu'on envoyait d'abord à l'école, pour apprendre à lire et écrire, puis au Collége, pour apprendre le latin.

Les dots des demoiselles réputées les meilleurs partis de la ville s'élevaient rarement jusqu'à la somme de 6,000 francs [2]. Celles de 10 et 15,000 francs

---

[1] Ces pratiques des gros bourgeois d'il y a un siècle sont devenues celles des simples paysans.

[2] La Révolution a changé cela ! On compte aujourd'hui par centaines de mille.

supposaient ou de vastes propriétés ou de grandes richesses commerciales.

Les fontanges, ou rubans de couleurs vives, placées sur les coiffures, et les falbalas, appliqués au bas des robes, étaient des parures exclusivement réservées[1] aux dames et demoiselles nobles ou à celles qui, par la supériorité très-marquée de fortune ou de profession des maris, se distinguaient aisément des autres familles bourgeoises. Ainsi, par exemple, les femmes de notaires[2], de chirurgiens, de marchands en boutiques ne se permettaient pas ce genre de luxe; quelques-unes seulement se permettaient le ruban blanc.

Les dames et demoiselles portaient des mantelets à peu près semblables à ceux venus de mode en 1838, mais beaucoup plus simplement garnis.

---

[1] Comme auparavant le chaperon de velours, — et jusqu'à ces derniers temps le chapeau, porté aujourd'hui même par des servantes. Notre chroniqueur Louvet dénonce en 1570 le scandale croissant : « Au commencement du mois d'avril aud. an, il y « eut grand nombre de bourgeoises rotturières d'Angers, la plus « part desquelles sont sorties de marchands, fermiers, mestayers « et aultres personnes de basse condition, qui se sont faites « damoiselles et ont laissé leurs chaperons et coiffures et ont « pris des chaperons de velours et coiffures, que portent les « damoiselles nobles et de bonne extraction de noblesse, soubz « prétexte qu'elles estoient femmes de juges, conseillers, advo- « catz et autres vacquations du pallais, tellement que ceste « présente année a esté grandement fertile en damoiselles. » (*Rev. d'Anj.*, 1854, t. 1, p. 300). — Et plus loin il en donne la liste tout au long.

[2] Les notaires! oui! sur le même pied que les marchands en boutique! et dans l'édit de 1700 encore il était interdit à leurs femmes et filles de porter joyaux d'or et d'argent. C'est ici encore que tout a changé.

Les femmes d'ouvriers, les servantes, les paysannes (*a*), portaient une espèce de manteau court de gros drap ou cadi noir, auquel tenait un capuchon destiné à envelopper la tête et le cou, dans le cas de pluie ou de froid. Leurs chaussures consistaient exclusivement dans une paire de sabots, ou une sorte de savates, dites pantoufles, parce qu'elles étaient dénuées du quartier qui dans les souliers ordinaires sert à recouvrir le derrière du pied.

Les dames portaient des chaussures, dont le talon haut de 20 à 25 lignes, large par le haut, étroit par le bas, présentait la forme d'un pied de biche.

Elles étaient généralement instruites assez dans tous les détails du ménage, et principalement dans ceux de la cuisine, pour former elles-mêmes de

(*a*) La coiffure des paysannes consistait alors dans un bonnet rond de toile grossière, auquel on adaptait les jours de dimanches et de marchés, des bandes de même tissu, larges de 4 à 5 pouces, et qui descendaient des deux côtés du visage jusqu'au dessous du sein. Quelques-unes, mais surtout les fermières et les bourgeoises propriétaires, en mettaient, au-dessus de leurs coiffures ordinaires, une entièrement semblable à celle des sœurs de Charité de Saint-Vincent de Paul, lorsque dans l'été elles allaient surveiller les travaux de la moisson dans les champs ou sur les cours batteresses. On donnait à cette coiffure le nom de cornette. Les paysannes, les servantes et les femmes d'artisans, d'ouvriers, mettaient au-dessus du corset un vêtement d'étoffe, dit juste-au-corps et casaquin, entièrement semblable à celui que portent encore aujourd'hui les mêmes sœurs de Charité (*).

Quelques vieux paysans portaient des rabats de toile blanche cousus au col de la chemise, de la même forme et couleur que ceux que portent maintenant les frères des Écoles chrétiennes.

(*) Par cette raison, qu'elles ont conservé leur costume du XVII[e] s.

jeunes paysannes, de façon à les mettre par la suite dans le cas de faire convenablement leur service.

Il était alors commun de voir les dames changer de costume, lorsqu'elles étaient parvenues à l'âge de quarante-cinq à cinquante ans. Renonçant aux ajustements dont elles s'étaient parées précédemment, elles ne portaient plus que du brun. Leurs coiffures, dénuées de fontanges, étaient de la plus grande simplicité, et elles s'enveloppaient de la cape, c'est-à-dire, d'une sorte de manteau long avec capuchon communément déployé sur la tête. Dès qu'elles avaient arboré cette couleur, on les reconnaissait pour dévotes ; et en effet elles fréquentaient les églises, ne manquaient guère d'assister aux sermons et autres offices qui n'étaient pas d'obligation pour les simples fidèles ; puis renonçant aux plaisirs du monde, elles formaient des sociétés particulières avec les prêtres et celles qui étaient entrées avant elles dans la même carrière.

L'habillement des Messieurs consistait dans un habit carré, sous lequel, au lieu de gilet, on portait une veste garnie de poches, qui descendait jusqu'à moitié des cuisses, une culotte courte, serrée au-dessous du genou par une paire de petites boucles d'argent ou d'acier, des bas de laine, de coton ou de fil, très-rarement de soie, retenus par des jarretières au-dessus des genoux, — toutefois les vieillards les portaient ordinairement avec jarretières placées au-dessous et roulés par-dessus, — et des souliers, dont les oreilles étaient réunies par de grandes boucles d'argent[1].

---

[1] Pour tous ces détails et l'origine de ces diverses modes, voir,

Les pantalons et les bottes n'étaient point alors de mise dans les appartements. Il était même d'usage de quitter les uns et les autres avant de se présenter au maître de la maison, lorsqu'on y arrivait à cheval.

L'habillement des artisans, des ouvriers, des domestiques mâles consistait le plus ordinairement dans une veste, un gilet, un pantalon, avec ou sans bas, des souliers de fabrique grossière ou des sabots (*a*).

Les vêtements des paysans pauvres, — et presque tous l'étaient plus ou moins, — étaient encore plus chétifs ; car ils n'avaient souvent que les mêmes pour l'hiver et pour l'été, qu'ils fussent d'étoffe ou de toile ; et la paire des souliers très-épais et garnis de clous, qu'ils se procuraient vers l'époque du mariage, devait, moyennant la ressource des sabots, servir tout le reste de leur vie. J'en ai du moins remarqué plusieurs qui n'étaient pas autrement vêtus pendant toute l'année. Quant à l'usage des bas, il leur était à peu près inconnu ; leurs femmes et filles n'en portaient guère que les dimanches, et leur accoutrement des pieds à la tête ne pouvait qu'inspirer la pitié et le dégoût.

(*a*) Les ouvriers, dans toutes les professions mécaniques, alors dans l'usage de faire le tour de France, étaient si peu rétribués par les maîtres qui les employaient successivement, qu'on les rencontrait sur les routes, à leur sortie de chez eux, vêtus de haillons et portant tout leur bagage dans un très-petit sac de toile. La plupart, lorsqu'ils étaient nourris et logés, ce qui avait ordinairement lieu, ne gagnaient que six francs par mois.

---

texte et images, l'*Histoire du Costume*, par J. Quicherat (Paris, in-8, 1877).

Les charges publiques étaient alors très nombreuses et très-pesantes pour ces malheureux paysans. Elles consistaient principalement :

1° Dans les dîmes, qui se percevaient au onzième ou douzième de tous les produits de leurs exploitations agricoles [1];

2° Dans les rentes féodales, en grains ou en argent, dont les biens-fonds étaient grevés, soit qu'ils en fussent propriétaires, soit qu'ils n'en fussent que les fermiers;

3° Dans les rentes foncières, dont ces mêmes biens étaient grevés envers divers particuliers (*a*);

4° Dans l'impôt des tailles, capitation et brevet, auquel on ne tarda pas à ajouter celui des chemins, c'est-à-dire, des grandes routes, qui durent être confectionnées sur tous les points du royaume ; ce double impôt était exclusivement supporté par les roturiers, — le clergé et la noblesse en étant affranchis par privilége ;

5° Dans celui des vingtièmes au nombre de deux et quelquefois trois (*b*);

6° Dans celui du sel.

(*a*) Ces rentes, surtout les féodales, étaient extrêmement multipliées en Anjou. Je n'ai pas connu dans la commune des Alleuds une parcelle de terrain qui n'en fût grevée.

(*b*) Le clergé n'était point assujetti à cet impôt, et les nobles ainsi que bon nombre de privilégiés avaient droit à se faire taxer eux-mêmes par Mgr l'Intendant, ce qui pour l'ordinaire leur assurait une quasi exemption. Le clergé et la noblesse étaient également exempts de celui des tailles, capitations, etc.

---

[1] Les habitants des Alleuds, dans une requête à l'Intendant, se plaignent qu'en certains cantons ils payent la sixième gerbe pour la dîme de blé due au prieur.

Il y avait alors dans chaque commune, suivant sa population, un, deux ou trois collecteurs nommés tous les ans par Mgr l'Intendant, pour percevoir chacun de ces impôts, sur des rôles spéciaux.

Celui du sel était sans doute le plus onéreux pour les pauvres habitants de cette contrée de l'Anjou, tant par sa nature que par le mode de perception. Voici quel il était :

On transportait tous les ans des greniers, au jour préalablement indiqué au prône de la messe paroissiale, la quantité de sel dont la commune devait être pourvue, et cela dans un local désigné (*a*). Chaque chef de ménage devait alors se présenter et enlever la quantité qui lui était destinée par le rôle et qui, à raison d'un minot (poids de 100 livres) pour quatorze individus, était de sept livres par tête[1]. Le prix du sel était par conséquent

(*a*) Ce local était, à la Chapelle-sous-Doué, la cour du midi de ma bisaïeule, où assistant à cette distribution, j'ai souvent été témoin des vives réclamations, des cris, des plaintes, etc., des malheureux habitants au désespoir d'être obligés d'enlever une denrée qu'ils savaient être hors d'état de payer.

Le sel était si légèrement mesuré à chacun des imposés qu'il restait ordinairement un boni de plus de 100 livres au profit des collecteurs. C'était, il est vrai, leur principal salaire.

---

[1] « La ferme de la régie est à la fois un commerce et un impôt. « Le peuple ne peut acheter que des fermiers du roi, mais qu'il « veuille ou non, chaque chef de famille est forcé d'en prendre, « non pas au moment où il le veut et où il en a besoin, non pas « suivant son goût et la quantité qui lui convient, mais au « temps qui lui est impérieusement prescrit et une quantité fixe, « réglée par l'ordonnance de 1680 à un quintal ou minot par « 14 personnes, sans exception ni privilége pour aucun des « ordres de l'État. » (*Mémoire de* 1789. — C 169.)

et surtout de ma bisaïeule, qui se plaisait, je crois, à nous peindre celle qui pesait sur toute la population, sous le règne si brillant de Louis XIV[1], dont elle avait été contemporaine pendant plus de quarante ans (*a*). Je me rappelle surtout ce qu'elle nous racontait de la terreur causée par le passage des soldats, qu'elle appelait soudarts, qui retournant dans leurs foyers ou allant rejoindre leurs régi-

(*a*) Née en 1662, morte en 1759.

« avant qu'ils viennent à vous, et que si toutefois il vient du « mauvais temps les grains se gastes sur le cham sans qu'on « puisse l'entassé ; et que si au contraire le fermier avet deux « harassiers, comme partout ailleurs, pour rendre lesd. dixmes « à la maison, qui ne lui couterai pas beaucoup de plus que « deux commis, qu'il lui faut, tous les pauvres particuliers an « soufrirais bien moins..... Fait et arresté le présent cahier en « présances de tous les habitans de notre communeauté, qui « ont donné leurs voix et qu'une grande partie nous ont déclaré « ne savoir signé, hors les soussigné : P. *Guiard*. — F. *Gasnier*. « — M. *Oudin*. — P. *Oudin*. — A. *Oudin*. — A. *Chevallier*. — « P. *Lecomte*. — Mathurin *Lambert*, sindic. » — A ces noms, sur le procès-verbal d'élection des députés, se trouve joint le nom d'un *Besnard*.

[1] On a fait un livre de *La Misère au temps de la Fronde*. Il serait à continuer, comme on voit, pour ces beaux temps qu'on nous vante et dont le souvenir vivait autrement dans les mémoires populaires. De même, un siècle plus tôt, de Marolles, témoin de semblables misères, aimait à se reporter au temps du roi Henri, « n'ayant point ouy dire qu'alors un passage de gens « de guerre eust pillé une paroisse, bien loin d'avoir désolé des « provinces entières, comme il ne s'est veu que trop souvent « depuis par la violence des ennemis. » (*Mémoires*, p. 15.) — Et si l'on voulait savoir comment il en allait au vrai du temps du roi Henri, il faudrait seulement consulter notre chroniqueur angevin Louvet, — et s'arrêter là, sans autres déceptions.

ments, se conduisaient en vrais brigands[1] sur la route qu'ils avaient à parcourir. Non-seulement ils vivaient à discrétion chez les habitants, mais ils les pillaient et détroussaient souvent les voyageurs. Cette terreur était portée au point qu'on n'osait sortir de chez soi pour se rendre aux marchés voisins de Saumur, Brissac, Vihiers et Montreuil, qu'en espèce de caravane, c'est-à-dire, au nombre de huit à dix individus.

Comme il n'y avait pas alors de grandes routes[2] qui aboutissaient à la ville de Doué, tous les transports du commerce et des approvisionnements se faisaient à dos de cheval, de mulet et d'âne. Quelques charrettes en petit nombre étaient exclusivement réservées, dans les fermes ou métairies d'une certaine étendue, à l'exploitation des domaines, à laquelle il n'était guère possible de vaquer un grand tiers de l'année, à raison des mauvais chemins.

Ainsi les transports des bois de chauffage, du charbon, des grains, des farines, etc., ne s'effectuaient que de cette manière. Il en était de même de la houille extraite de la mine de Saint-Georges-Châtelaison, qu'il fallait rendre non-seulement jusqu'à Doué, mais jusqu'à Saumur, Brissac et autres lieux plus ou moins éloignés[3].

---

[1] C'est le mot juste et qui désignait à proprement parler au XIVe siècle les servants ou soldats à pied, organisés en brigades. Le sens actuel du mot témoigne assez de la terreur inspirée par leurs exploits en temps de paix.

[2] L'ouverture de la grande route nouvelle d'Angers à Doué date de 1763 à 1767.

[3] C'est seulement par arrêt du Conseil du 17 août 1774 que fut autorisée la construction du canal du Layon, dit *Canal de*

Il n'existait alors ni cabriolet, ni voiture suspendue dans toute la contrée [1]. Hommes, femmes, enfants, tous étaient obligés de se servir de montures, qui du cheval, qui de l'âne, et souvent deux sur le même animal, principalement sur le cheval. Mais lorsqu'ils étaient de sexe différent, on tenait à ce que le cavalier occupât le devant de la selle.

Toutes les familles bourgeoises, à très-peu d'exceptions près, étaient dans l'usage de manger dans leur cuisine[2], qui était généralement d'une assez grande étendue pour recevoir les meubles nécessaires, tels que le buffet, le vaisselier, la table des maîtres, celle des domestiques, des chaises de structure assez grossière, etc., à moins qu'il n'y eût des invitations faites d'avance. On faisait quatre repas par jour : le premier, déjeuner, de 7 à 8 heures, et ordinairement debout ; le deuxième, dîner, de 11 heures à midi, ne consistant que dans la soupe, le bouilli, ou un autre plat ; le troisième, collation ou goûter, sur les 4 heures, également debout ;

Monsieur, praticable dès l'hiver de 1776 jusqu'à la Loire pour les bateaux chargés de vin et de charbon.

[1] Les anciens de Doué se souviennent très-bien avoir vu, il y a quelques cinquante ans, inaugurer les deux premières voitures de ce genre dans les maisons Delavau et de la Grancière.

[2] Encore trente ans plus tard et à Paris même La Réveillère-Lépeaux nous montre la famille Thouin recevant « tous les « dimanches et même presque tous les soirs, l'hiver dans leur « cuisine enfumée, l'été sur la terrasse du Jardin des plantes » une société « d'hommes célèbres à divers titres, les uns français, « les autres étrangers. C'est dans cette même cuisine où la famille « avait reçu souvent J.-J. Rousseau, que le vénérable Malesherbes, « garde des sceaux, venait converser, assis sur une huche pen- « dant des heures entières. » (*Mémoires*, I, 75.)

le quatrième, souper, le plus solide de tous, consistant ordinairement dans le rôti et la salade. C'était aussi pour ce repas que l'on faisait ordinairement les invitations, et comme il n'y avait point alors de salon à manger[1], c'était dans la salle que l'on servait.

La table, abondamment servie alors, admettait concurremment tourtes, pâtés chauds et froids, plusieurs plats de rôtis, quelques autres entrées, des salades, rarement des légumes. Les fruits cuits ou crus, les fromages, les noix, les noisettes et les confitures formaient les principaux articles du dessert, qui n'était pas la partie brillante du repas, soit par la quantité, soit par la qualité ; mais il était accompagné ou immédiatement suivi d'une explosion de gaîté, qui se perpétuait le reste de la soirée.

On n'avait servi jusqu'alors que du vin tiré à la pièce, — usage universel non-seulement dans cette circonstance mais pour tous les repas en famille ; — au dessert, on voyait arriver sur la table celui qui en portait le nom. Ce n'était ni du Bordeaux, ni du Bourgogne, ni du Champagne, mais tout simplement d'un crû du voisinage, réputé dans le canton pour avoir un certain mérite. Le bruit causé par l'arrachis des bouchons était un signal de joie à laquelle tous les convives prenaient part à l'envi. Les éloges ne tarissaient point sur la qualité du liquide, et l'amphytrion ne manquait pas de presser les convives d'en boire ; ils ne pouvaient guère

---

[1] Il n'existait nulle part de salle à manger avant le XVIII[e] siècle.

Et le salon pompeux est le lieu du festin,

comme il est dit dans *Esther*, III, 1.

se refuser à ses invitations, n'eût-ce été que pour se conformer à l'usage de porter successivement, chaque fois que l'on buvait, la santé d'un des convives, en commençant par le maître et la maîtresse de la maison ; et c'était avec un verre de ce vin distingué, qu'on s'acquittait de cette politesse.

A ces toasts plus ou moins nombreux succédaient les chansons bachiques, indifféremment entonnées par le premier des convives à qui l'idée en venait et qui avait à peine fini qu'un autre commençait la sienne. Bien ou mal chantées, elles ne manquaient pas d'exciter de nouveaux transports de joie et de susciter de vifs applaudissements, lesquels n'étaient interrompus que par de nouvelles libations en l'honneur des chanteurs. Celles-ci étaient pour l'ordinaire entremêlées, lorsqu'il y avait des dames, de quelques autres tant soit peu érotiques, telles que celle dont le refrain répété en chœur (parlant d'un baiser), était :

Belle, donne à ton voisin
Ou laisse-le lui prendre.

Avec ce bruit poussé jusqu'au vacarme, les heures s'écoulaient rapidement, et ce n'était guère que de fatigue que l'on songeait à quitter la table, vers le milieu de la nuit. La grosse bonne chair faisait les frais de ce repas ; l'expansion des cœurs et la franche gaîté en faisaient le charme [1].

---

[1] Déjà à la fin du siècle, Legrand d'Aussy regrette « l'usage, « qu'avaient nos pères, lorsqu'ils se rassemblaient dans un « festin, de s'égayer au dessert par une chanson joyeuse, dont « le refrain se répétait en chœur. Tour à tour chacun disait la

Non-seulement la salle n'admettait ni tapisseries, ni tapis, mais les vastes cheminées, dont quelques-unes étaient pourtant déjà surbaissées et rétrécies, étaient dépourvues de toute espèce d'ornement, sinon d'images coloriées ou de quelques figures en plâtre enluminé. Ainsi, par exemple, on n'y voyait pas de vases de cristal ou de porcelaine ni de pendules. La pendùle de la maison était indifféremment placée dans la cuisine, la salle ou le vestibule, où se trouvait ordinairement la cage de l'escalier. Renfermée dans une boîte étroite et haute de 7 à 8 pieds, on la montait toutes les vingt-quatre heures, comme les horloges, à l'aide de cordes, au bas desquelles se trouvait suspendue une petite masse de plomb.

Il existait alors pour le plus grand nombre des ménages, une autre espèce de pendule qui différait de la première en ce que tous les rouages et le cadran étaient en bois, tandis que dans l'autre les rouages étaient en cuivre et le cadran était en émail ; de plus, elle n'était point renfermée dans une boîte. On la désignait par le nom de *coucou*, parce que ordinairement un oiseau de cette forme, ouvrant une petite fenêtre, se montrait à l'expiration de chaque heure et entonnait son chant bien

---

« sienne ; la joie s'animait ; on trinquait ensemble ; on embras-« sait les femmes ; le rire ne finissait plus... A la vérité il y « avait dans tout cela un peu de cacophonie et de la grosse « gaieté. Mais qu'importe... pourvu qu'on rie ! » (*Vie privée*, III, 315.) — On riait, on chantait plus que jamais peut-être en Anjou sous la Restauration ; le sérieux régna après 1830 ; mais nous avons encore entendu, au banquet de l'Exposition horticole de 1858, le bon Pavie, fidèle à la tradition, entonner au dessert une fine chanson — et de son crû.

connu, autant de fois que le cadran marquait d'heures, et se renfermait dans sa cage, aussitôt après [1].

La possession d'une montre même à boîtier d'argent n'était pas alors chose commune; on remarquait et citait ceux qui en portaient une.

L'argenterie, qui ne consistait qu'en couverts et gobelets ou timbales, se réduisait à peu de chose. Rarement on eût trouvé plus de douze couverts dans une maison. Quant aux gobelets, il y en avait autant que l'on y comptait d'individus dans la famille; car il était dans l'usage d'en acheter un à la naissance de chaque enfant. Les deux destinés au père et à la mère étaient d'une grandeur et d'un poids sensiblement plus considérables que ceux à l'usage des enfants. Ce genre de luxe n'était pas même partagé par tous les individus, dont les professions honorables ou l'aisance des fortunes semblaient le comporter; car on tenait beaucoup alors à se conformer aux usages de ses prédécesseurs et au rang occupé dans la société. Il n'y avait alors ni horlogers ni orfèvres pour la ville de Doué et les trois communes, qui par leur antiquité semblent en être autant de faubourgs; et il n'en existait qu'un très-petit nombre dans les capitales de province; de plus, leurs boutiques n'offraient que de très-faibles assortiments.

Le service de la table consistait en assiettes et plats de terre cuite, vernissés en dedans, ou en faïence grossière. Les soupières n'étaient que des

---

[1] Déjeunant à l'*Étoile-d'Or* des Alleuds, le 25 mai 1879, j'ai encore été salué par son *coucou* de 11 heures.

plats plus creux que les autres et qui au besoin servaient à d'autres usages.

Quelque nombreuse que fût la famille, quelque fût le ton de la maison, une seule servante suffisait pour la cuisine, pour tous les travaux et soins du ménage, y compris ceux d'un cheval, lorsqu'on en entretenait un. Ainsi point de femme de chambre, point de domestique mâle pour le service personnel, sinon pour les personnes d'un rang et d'une fortune remarquables.

Non-seulement les chemins vicinaux, mais ceux de communication avec les villes voisines, désignés par le nom de grands chemins, étaient en si mauvais état, que pendant une partie de l'hiver, les cavaliers eux-mêmes étaient obligés de faire de longs détours, de passer souvent sur des terrains ensemencés, pour se rendre à leur destination; et à plus forte raison les transports par voitures légères ou pesantes étaient-ils généralement suspendus. De toutes les routes dites aujourd'hui royales et départementales, il n'en existait en effet alors[1] que deux dans toute la province d'Anjou : celle de Paris à Nantes passant par le Mans, la Flèche et Angers, et celle de Paris à Nantes, passant par Tours, Saumur et Angers.

---

[1] Près de trente ans plus tard, en 1789, la seule route encore dans le Bas-Anjou est celle de Saumur aux Sables; on avait ordonnancé en 1786 les travaux de la route d'Angers à Cholet par Chemillé et de celle de Nantes à Saumur par Jallais, qu'une pétition des principaux habitants, Foullon en tête, réclamait de relier à Doué par Chemillé; — on discutait encore le tracé de Nantes à Poitiers. (V. *Arch. de M.-et-L.* C 171.) — La route d'Angers à Doué avait été percée dans la butte d'Érigné en 1763.

Le linge de corps, de lit et de table était en assez grande quantité dans la plupart des maisons bourgeoises ; c'était même le seul genre de luxe dont on aimait à se vanter et qui se manifestait par les lessives, — car on ne connaissait presque point alors dans la plupart des villes de blanchisseurs de profession, — que l'on ne faisait que deux et même qu'une seule fois dans l'année. Pour attendre sans inconvénient un aussi long temps, on passait à l'eau, — ce qui s'appelait essanger[1], — le linge, à mesure qu'il était sali, et lorsqu'il était sec, on le ramassait dans la chambre ou le grenier qui lui était affecté.

Les toiles employées dans les différents usages étaient exclusivement fabriquées avec des fils de chanvre et de lin, que l'on confiait ordinairement à un ouvrier tisserand. Elles n'étaient pas généralement d'une grande finesse ; mais quant à la solidité, elles passaient pour l'emporter sur celles du commerce, dont, pour cette raison, la vente était alors très-restreinte.

Il était d'usage de garnir les chemises, — dont on ne changeait pourtant pas la nuit, — de jabots et de manchettes de mousseline, lesquelles retombaient jusque sur les bouts des doigts, quoiqu'elle fût alors d'un prix très-élevé, de 20 à 24 fr. l'aune et plus.

Au lieu de cravates, on portait des cols de mousseline plissée et retenue derrière le cou par une agraffe d'argent ou d'acier.

---

[1] D'*ex-saniare*, faire sortir la saleté, expurger. V. Littré, qui cite Villon et *Le Ménagier* et recommande de ne pas dire *échanger*.

Le clergé de Doué était nombreux alors. Il consistait dans le curé et ses deux vicaires [1], — dans six chanoines, deux maires chapelains, un chantre et un sacriste, tous prêtres composant le Chapitre de l'église collégiale de Saint-Denis, — dans cinq ou six récollets prêtres, et deux frères, l'un quêteur et l'autre cuisinier, qui composaient le couvent, — dans le principal du Collége, prêtre, et les six régents — et dans l'aumônier de l'hôpital; — auxquels on doit ajouter le curé et le vicaire de Douces, le curé et le vicaire de la Chapelle, ainsi que le desservant de Soulanger, à raison de leur extrême proximité de la ville; — vingt-six prêtres, non compris les élèves du Séminaire, pour une population de 3,500 âmes.

Le nombre des employés à la perception des impôts était aussi très-considérable. Outre les dix préposés aux portes de la ville et leur chef pour la recette du Tarif, et les collecteurs des tailles, des vingtièmes et du sel, que l'on voyait journellement aller de porte en porte réclamer le montant de leurs rôles et dont le nombre était doublé, parce que chacun d'eux avait deux ans pour les apurer, il y avait deux commis aux aides, chargés d'exercer les cabaretiers, débitants de tabac, etc.; il y avait encore deux brigades, l'une à pied, l'autre à cheval, stationnées dans la commune de la Chapelle, dont les fonctions consistaient à surveiller l'introduction du sel de contrebande dans le canton; on les appelait gabelous. Ce sel était facile à reconnaître parce qu'il était très-net et blanc, tandis que celui du fisc était terreux et gris. Ces employés qui inspiraient

[1] Pour la paroisse de Saint-Pierre.

à bon droit, n'eût-ce été que par leur mine rébarbative et leur misérable accoutrement, une aversion générale et de véritables craintes, étaient chargés en outre de faire chez tous les habitants des visites domiciliaires, afin de s'assurer s'il ne se trouvait pas chez eux quelque portion de sel blanc ou quelque peu de beurre ou de porc salé[1]. Dans ces deux derniers cas, sans avoir besoin d'être assistés d'aucun magistrat civil, ils dressaient des procès-verbaux de saisie, à moins qu'on ne leur présentât un permis des officiers du Grenier-à-Sel, délivré sur déclaration de vouloir saler soit du beurre, soit du porc, et ce après avoir levé directement au Grenier la quantité de sel présumée nécessaire pour chacune de ces

[1] Aucune exaction du fisc ne soulevait une horreur égale à celle de la gabelle, nulle part aussi exécrée qu'en Anjou, province riveraine de la libre Bretagne et par cette raison en proie aux ravages des gabelous et aux courses des faux sauniers, recrutés même d'enfants de 15 à 16 ans. Tous les Cahiers des paroisses, toutes les enquêtes de la fin du XVIIIe siècle abondent en récits lamentables sur cet odieux régime, qui « enfante incessamment un flux et reflux continuels de crimes de toute espèce, « trahisons, meurtres, assassinats, tous les désordres d'une guerre « civile, une licence affreuse, la perte totale des mœurs dans les « campagnes. » (C 169.) Je me rappelle, à ma première visite à Montjean, avoir rencontré une bonne vieille, qui me racontait, en pleurant encore de rage, le temps « où les pauvres gens mangeaient la soupe sans sel ! » et où les gabelous du roi noyaient le sel blanc dans la Loire. — Une réunion générale des députés des paroisses, convoquée les 6 et 7 octobre 1789 à Angers, décréta, avant toute loi de l'Assemblée nationale, l'abolition immédiate de la gabelle, sous la charge d'une prestation pécuniaire. Le personnel presque tout entier, employé à cet odieux service, se retrouve plus tard embrigadé, avec les faux-sauniers eux-mêmes, dans les bandes de la Vendée ou de la Chouannerie.

deux espèces de salaisons. Quant à la découverte de la plus petite portion de sel blanc, elle donnait immédiatement lieu à la saisie, et dans tous les cas, les délinquants étaient traduits au tribunal institué à Saumur[1], pour juger toutes les contraventions de ce genre.

Ce tribunal, composé d'un président, d'un procureur du roi et d'un greffier, prononçait en premier et dernier ressort sur tous les chefs d'accusation dans ce genre et condamnait à la peine de mort ou aux galères, comme à la prison et à de simples amendes. Au moyen de ce qu'il étendait sa juridiction sur plusieurs provinces de l'ouest et du centre[2], sa prison, la Tour Grainetière, ne désemplissait[3] guère, et il en partait tous les ans une chaîne plus ou moins nombreuse pour Rochefort ou pour Brest. Quant à la peine de mort, elle ne s'infligeait que dans les cas de rébellion armée ; mais les exécutions des meubles pour payer les frais de procès, comme pour le non-paiement des autres impôts, étaient fréquentes.

L'usage d'altérer ou de modifier les prénoms était général, quel que fût le rang qu'on occupait dans la société. Ainsi, pour les garçons, on disait *Joson*

---

[1] Par arrêté du Conseil du 3 juillet 1742.

[2] Les Généralités de Tours, Bourges, Poitiers et les Greniers à sel de Bretagne.

[3] Et dans quelles conditions d'abjection ! Les registres de la paroisse de Nantilly attestent que dans le seul mois de mai 1709 on avait retiré de la Tour Grenetière quatorze faux saulniers, décédés de misère ! — dans le seul mois de décembre 1710, vingt-trois ! — deux autres étaient morts en pleine rue, attachés à la chaîne ! (*Mairie de Saumur*, GG 67, f. 399 et 427-429.)

pour Joseph, *Jacquos* pour Jacques, *Tiennot* pour Étienne, *Janot* ou *Petit-Jean* pour Jean, *Pierrot* ou *la Pierre* pour Pierre, *Yvon* pour Yves, *Francet* pour François ; et par conséquent on disait Jacquos Bineau, comme pour le plus pauvre paysan porteur du prénom de Jacques. Pour les filles, on disait *Cathos* ou *Catiche* pour Catherine, *Manon* ou *Manette* pour Marie, *Annette* ou *Nannon* pour Anne, *Jeannette* ou *Jeanneton* pour Jeanne, *Perrette* ou *Perrichon* pour Perrine, *Fanchon* ou *Fanchonnette* pour Françoise, etc., et par conséquent Nannon pour Mlle Caffin, Fanchon pour Mlle Cotelle, comme pour les servantes ayant le même prénom.

Les anciens, dans les deux sexes, ne désignaient encore alors les femmes des maris les plus haut placés dans la société que par le nom de Demoiselle, et le nom de Monsieur[1] ne s'appliquait qu'aux hommes qui par leur fortune ou par leur profession se distinguaient facilement du reste des habitants. Pour tous les autres, on n'employait que les noms de maître et maîtresse, et lorsqu'ils appartenaient à la classe ouvrière, on les appelait par leur seul nom de famille ou de baptême. Ceux-ci se croyaient offensés ou dérisionnés, lorsqu'on les apostrophait autrement que par leur nom tout court[2].

---

[1] Encore en 1686 ce nom était refusé même aux Conseillers de la Cour des Aides, et une lettre de l'intendant d'Auvergne (9 février) les dénonce, pour y prétendre, au contrôleur général. Les femmes seulement de chevaliers ou de hauts personnages, les abbesses aussi, prenaient le titre de Madame. Il y a une *Satire* du chevalier d'Hénissart *contre les bourgeoises,* qui tentaient de l'usurper (1713, in-8°).

[2] « Si on appelle le paysan *Monsieur,* il croit qu'on le raille et

Les chefs de famille, surtout dans la bourgeoisie, se dispensaient rarement d'assister à la grand'messe paroissiale, accompagnés de leurs enfants. Chacun d'eux avait son banc particulier et ne s'y montrait qu'en toilette soignée.

Il n'en était pas tout à fait ainsi pour les vêpres, quoique plusieurs se fissent un devoir ou une habitude d'y assister; mais c'était le tour des servantes, qui pour la plupart n'avaient pu entendre qu'une messe basse.

Les boutiques étaient fermées, tous les travaux serviles étaient généralement suspendus les jours de dimanches et de fêtes, et chacun restait chez soi, dans un état parfait de repos.

Les jours d'abstinence et de jeûne étaient scrupuleusement observés. Le débit de la viande était interdit pendant le carême à tous les bouchers, excepté à ceux qui, pour en obtenir la permission dans chaque ville, avaient contracté l'engagement, lors des enchères, de payer la plus forte somme au profit des hôpitaux[1].

Les réunions en société étaient fort peu nombreuses et rares. On n'en pouvait citer que dans

---

« il vous reprend. Ici [à Gargilesse], on vous reprend, quand vous « dites le nom des gens tout court; et quand je demande Moreau « par le village, on me répond : — Quel Moreau? Monsieur Moreau « du Pin? ... Me voilà bien averti. Je donne du *Monsieur* même « aux mendiants, et ils m'y paraissent fort habitués. » (Georges Sand, *Promenades autour d'un village*, p. 117.)

[1] Les *boucheries de carême*, autorisées à fournir en tout temps de la viande aux malades ou aux protestants, appartenaient d'ordinaire aux hôtels-Dieu mêmes, qui tenaient un étal aux halles ou qui l'arrentaient à l'enchère.

deux ou trois maisons dans la ville de Doué, savoir : celles des Delavau et des Bineau. Elles n'avaient guère lieu que les dimanches, après vêpres. Après un très-léger goûter, on y faisait une partie de mouche, de reversi ou de piquet. A 8 heures du soir chacun rentrait chez soi. Il en était de même à proportion dans les villes plus considérables.

Grâce à la crainte des châtiments, si libéralement distribués par notre vieux principal, dont les yeux d'aigle se promenaient sans cesse sur chacun de nous, je persistais dans l'habitude d'écouter attentivement les explications, qu'il nous donnait, et je m'appliquais du mieux possible à la confection de mes devoirs. Je crois avoir dû à cette pratique, dont je ne m'écartai pas pendant mes études au Collége, l'avantage d'avoir primé dans mes humanités.

M. Liger entreprenait tous les ans de petits voyages, toujours à pied, avec un vieil ecclésiastique, resté sous-diacre par humilité, nommé Darondeau[1], qu'il s'était associé au Collége en qualité d'économe. Il en avait autrefois fait un au Mont-d'Or, dont il nous donnait quelquefois des fragments pour thème et dont il aimait à nous raconter quelques particularités ; ce qui ne manquait jamais de dérider la sévérité habituelle de son visage. Il avait aussi composé un petit poëme sur les poules, dont on nous donnait quelques vers à traduire dans les classes supérieures.

---

[1] Parent sans doute de l'abbé René Darondeau, directeur à cette époque du collége de Beaupréau.

Nos livres élémentaires au Collége consistaient dans un rudiment de Despautère, probablement le plus ancien auteur, qui ait publié des ouvrages sur la grammaire latine [1], un Dictionnaire français et latin, un Dictionnaire latin et français, un traité de la quantité, un *Gradus ad Parnassum*. Ils consistaient en auteurs classiques : 1° pour la prose, dans un *Appendix de Diis*, un *Selectæ e Veteri Testamento,* un *Selectæ e Profanis,* un Cicéron *de Officiis* et quelques-unes de ses oraisons, un Cornelius Nepos, un Quinte Curce et à la fin un Tacite; — 2° pour les vers, dans les *Églogues* et les six premiers chants de l'*Énéide* de Virgile, dans quelques odes et satires d'Horace corrigé. J'avoue n'avoir pu comprendre Horace et Tacite, que plusieurs années après avoir terminé mes humanités, et que je les ai alors relus avec tant de plaisir et d'intérêt, principalement Horace, devenu, — avec la Fontaine, que je ne comprenais guère davantage dans mon enfance, — un *Vade mecum*, n'importe où j'aie pu me trouver.

J'avais dressé dans le temps des listes de mes camarades du Collége et du Séminaire. A mon très-grand regret, elles se sont altérées ou ont été brûlées dans les divers auto-da-fés que j'ai cru devoir faire de mes papiers, à diverses époques de la Révo-

[1] « Les règles barbares du Despautère », comme dit de Marolles, p. 8, trouvaient vers ce temps même en Anjou une concurrence dans les *Nouveaux rudiments de langue latine mis par demandes et réponses dans un ordre très-clair,* par Jean Blordier, bénéficier de l'Église d'Angers, maître de grammaire et de pension (Angers, René Hernault, 1741, in-8°), et allaient être remplacées dans les classes par la *Nouvelle méthode de langue latine* de Tricot (1754), qui a précédé notre Lhomond.

lution; depuis 1789 jusqu'en 1824. C'est donc de mémoire que je me rappelle avoir eu pour condisciples au collége de Doué : trois Grignon frères, Grandmaison, depuis général[1], Dumoulin et Pelleterie ; Gouvion, depuis médecin[2]; Marquis, depuis carme[3]; Dupercher, depuis curé de Méron[4]; deux frères Bazille, de Loudun ; Mirault, depuis médecin à Angers[5]; Besson, de Thouarcé[6]; deux Bourgeois, de Martigné[7]; les frères Lelarge, de Rochemènier, dont le père était seigneur[8]; Lemarié, de St-Florent, depuis docteur en théologie et chanoine secrétaire de l'évêque de Nantes ; Allain, depuis avoué à Angers ; Quénion, d'Angers ; Gallais, depuis bénédictin, journaliste, auteur de plusieurs ouvrages

---

[1] C'est le chef fameux d'une des douze colonnes infernales, né à Louerre le 15 août 1748, mort le 24 décembre 1825, à Angoulême, où il avait obtenu de la Restauration l'emploi d'entreposeur de tabacs. Ses deux frères étaient restés attachés à l'exploitation de leurs biens. Le premier siégeait au conseil d'arrondissement durant tout le premier Empire.

[2] Mort aux Verchers d'une infection gagnée au service des Vendéens blessés.

[3] Jean M., du couvent de Paris, mort pensionnaire à l'hospice de Doué, le 8 septembre 1813.

[4] Paul-Charles Besnard-Dupercher, mort en fonctions le 12 décembre 1811.

[5] Une des célébrités de l'École, né à Angers le 2 mars 1754, mort le 26 août 1814, en grande réputation surtout comme oculiste.

[6] Ardent patriote, attaché vers l'an III à l'Administration Centrale et mort à Paris vers 1820.

[7] Restés sur leurs domaines.

[8] Comme propriétaire du manoir de Pierre-Basse, gros logis du XVII[e] siècle encore flanqué de deux tourelles, dans le bourg même.

politiques, avec lequel j'avais formé et ai conservé les plus intimes relations[1]; Jamet, fils du médecin de Doué, depuis moine fontevriste[2]; Gautheronneau Nicolas[3], des environs de Vihiers; Amirault, de Montreuil[4]; deux frères Faligan, l'un depuis médecin[5] et l'autre curé de La Chapelle[6]; Boussinot, depuis prêtre[7]; deux Peltier, fils du chirurgien[8], dit Sacrelos, depuis prêtres[9]; Cousineau, depuis notaire[10]; Blain, depuis docteur en théologie et secrétaire de la mairie à Tours; Châtelain, de Saint-Florent, depuis récollet et secrétaire de la

---

[1] Jean-Pierre G., né à Doué le 18 janvier 1756, mort à Paris le 26 octobre 1820. Nous le retrouverons dans ces Mémoires.

[2] Louis-Victor-Augustin J., fils de Denis J., médecin, et de dame Anne Bascher, mort à Doué le 1er août 1818, âgé de 78 ans.

[3] Fils ou neveu du docteur Joseph G. qui exerçait la médecine à Doué en 1756.

[4] Où il revint s'établir comme géomètre.

[5] Mort vers 1812 à Thouars, où il était allé présider la Loge maçonnique.

[6] Mort en fonctions.

[7] Vicaire en 1790 de la nouvelle paroisse de Saint-Denis de Doué. Son logis fut saccagé par les Vendéens à leur passage. Il renonça le 14 pluviôse an II à toute fonction ecclésiastique. On le voit pourtant le 22 messidor suivant détenu au fort de Blaye, attendant son départ pour la déportation.

[8] Jean Peltier.

[9] Dont un Denis-Foy P., curé de Saint-Pierre de Doué depuis 1783, démissionnaire par refus du serment constitutionnel qu'il offrait de prêter seulement sous conditions. Une pétition, signée de 143 habitants de Doué, réclamait le 4 prairial an VIII, qu'il fût rendu à sa cure. Il obtint celle de la Lande-Chasle où il mourut le 15 octobre 1821. L'autre, Jean-François P., chanoine de Saint-Denis de Doué et vicaire de Saint-Pierre, était en 1805, curé de la Chapelle-sous-Doué.

[10] Jean-François C., mort le 8 août 1828.

mairie de Baugé; Froger, depuis marchand chapelier; Huet depuis bénédictin, sous-prieur à Marmoutiers [1]; Danger, depuis avoué à Angers [2]; deux frères Maillot du Bourgneuf et de Chantemerle; Caternault; Caffin, depuis général [3]; Jacquos Bineau, depuis négociant en fer [4]; Vantage [5]; Malécot, depuis prêtre [6]; Marquet, depuis curé de Forges [7]; Gautereau, fils d'un maréchal-ferrant [8]; les deux cousins Vaslin, dont l'un tué dans une des premières affaires de la Vendée [9], et l'autre [10] mort à La Chapelle, après avoir été juge de paix de son canton.

---

[1] François-Louis H., reçu maître ès-arts le 9 juillet 1764, docteur en théologie en 1772.

[2] Urbain-Jean D., connu en son temps par de nombreuses poésies légères, insérées aux *Affiches*, — mort conseiller à la Cour d'appel, à Angers, le 23 février 1841.

[3] Jean-Alexandre C., né à Doué le 11 mars 1751, élu en 1790 commandant de la garde nationale, général de brigade en l'an II, de division en l'an IV. Pour ce nom, comme pour ceux des autres personnages qui méritent un souvenir, voir mon *Dictionnaire historique et biographique de Maine-et-Loire* (Angers, 1869-1878, 3 vol. in-8).

[4] Maire de Doué, du 22 juin 1790 au 3 novembre 1791.

[5] Propriétaire, à Soulanger.

[6] André-Pierre M., curé de Courchamps en 1791, qui résigne toute fonction ecclésiastique le 11 nivôse an II.

[7] René M., curé de Forges en juin 1784, déporté en Espagne en 1782, avec Jean Marquet, son frère sans doute, chanoine de Saint-Denis de Doué, qui y revint mourir le 21 juillet 1811.

[8] Reçu officier de santé le 24 prairial an XI.

[9] Blessé mortellement dans la défense du château de la Crilloire, le 17 avril 1793.

[10] Jean-Baptiste V., de Cernusson, résidant à Dénezé, mort à la Chapelle le 11 septembre 1826, mais sans avoir jamais, je crois, été juge de paix.

J'ai eu occasion dans la suite de me rencontrer avec plusieurs d'entre eux, et presque toujours j'ai été dans le cas de les retrouver avec les qualités de cœur et d'esprit, plus ou moins modifiées, que je leur avais attribuées au collége. Je ne sais si je ne dus pas l'habitude de juger chacun d'eux à celle où était notre vieux principal de tirer l'horoscope de tous ses élèves.

L'instruction au collége de Doué se bornait à l'étude du latin. Il n'y était question ni de la langue grecque, ni de la langue française, ni d'histoire, ni de géographie[1].

L'emploi du temps était bien combiné. Congé les jeudis et les dimanches et fêtes, toutefois avec obligation de se trouver aux salles d'études le matin et le soir; quatre heures d'études, quatre heures de classe, et quatre heures de récréation, qui entrecoupaient celles du travail et des classes.

Quant aux petites écoles pour les garçons et les filles, on y enseignait à lire, à écrire et les quatre premières règles de l'arithmétique; mais il n'y était point question d'orthographe et encore moins de principes de la grammaire française, d'où il est résulté que la plupart des dames et demoiselles, dont l'instruction date de cette époque, écrivaient à peu près, comme peuvent le faire aujourd'hui les cuisinières.

On donnait alors dans toutes les classes, compris celle de rhétorique, une croix d'argent à l'écolier qui à la composition du vendredi de chaque semaine,

---

[1] V. ci-dessus, p. 22 et 25, en note, les deux règlements de 1748 et de 1752.

était jugé par le régent avoir fait le meilleur devoir. J'obtins fréquemment, et presque constamment, cette décoration, qui ne fut pas une distinction stérile pour moi ; car les parents que je rencontrais dans les rues ou chez qui je me présentais, outre force compliments, avaient presque toujours quelques gracieusetés à m'offrir, soit en petites friandises, soit en quelques menues pièces de monnaie. Je ne tardai même pas à employer les moyens d'exploiter cette source de douceurs en multipliant les visites, et en parcourant les places publiques et les rues aux jours de foires et de marchés, où j'étais sûr de rencontrer quelques oncles, tantes ou autres parents, qui ne manquaient guère de me donner la petite pièce blanche.

L'usage était alors parmi les habitants regardés comme des Messieurs et des Dames d'employer les mots de tonton et de tantine au lieu de ceux d'oncle et de tante, comme aussi de dire : mon cher père, ma chère mère, au lieu de : mon père, ma mère, tandis que parmi les simples artisans et les paysans on disait tout uniment : mon père, ma mère, mon oncle, ma tante ; — et on trouvait ridicules ceux d'entre eux qui adoptaient les désignations usitées parmi les Messieurs.

Je me rappelle, non sans un vif sentiment de plaisir, la grande joie que je ressentis un jour, qu'à l'arrivée du Collége, la servante me dit, que ma mère et ma grand'mère Vaslin, que je n'avais point encore vues chez ma bisaïeule, étaient venues la voir ; et en effet je les trouvai réunies dans la salle, où on allait servir le dîner. Je ne me sentis pas d'aise, surtout lorsque, à table, je me vis en

face des trois bonnes mères, assistées de mes deux grand'tantes et de deux demoiselles Richard, que j'appelais aussi mes tantines, suivant l'usage du pays, qui donnait la qualité d'oncles et tantes à la mode de Bretagne aux cousines-germaines des pères et mères, petites-filles de ma bisaïeule, l'une dite Jeanneton et l'autre Gothon, déjà sur le retour de l'âge, qui, par conséquent, me semblaient être vieilles, et l'étaient en effet, plus que ma mère, de plusieurs années. Je dois dire au surplus, que cette joie fut partagée par tous les convives et principalement par ma bisaïeule, qui n'avait pas vu sa fille et sa petite-fille depuis longtemps. Aussi ne put-elle s'empêcher, à la fin du repas, de prononcer, les larmes aux yeux, la santé de tous ses enfants, petits et arrière-petits enfants, qui se trouvaient être alors au nombre de dix. De mon côté, je prenais grand plaisir à prononcer les *oui* et *non*, à ma bonne mère, à ma grand'mère, à ma chère mère et à toutes mes tantines ; car d'après recommandations expresses, l'un ou l'autre de ces deux mots dans notre bouche ne devait être proféré que suivi de la qualité de la personne à qui nous devions du respect.

Non-seulement il était alors inouï que les enfants tutoyassent leurs pères et mères, mais il était d'usage qu'ils ne se permissent pas cette familiarité avec des frères et sœurs plus âgés qu'eux de quatre ou cinq ans. Il en était de même au Collége, où elle n'était autorisée qu'entre élèves d'une même classe ou par circonstances particulières entre ceux d'une ou au plus de deux classes supérieures. Mais les parents tutoyaient leurs enfants ou neveux, et le

vous, dont ils se servaient quelquefois, annonçait les plus graves mécontentements. La familiarité semblait être bannie de tous les rapports qu'ils avaient entre eux. Les caresses, si libéralement prodiguées dans les deux et trois premières années de l'enfance, devenaient insensiblement plus rares, à partir de cette époque, pour n'avoir plus lieu que dans certaines occasions, comme le départ ou le retour de la pension, la veille du premier de l'an ou de la fête des parents. Ceux-ci tenaient singulièrement à la soumission et obéissance de leurs enfants, qui, de leur côté, semblaient redouter par-dessus tout l'infraction de leurs devoirs à cet égard. Je me rappelle très-bien, qu'étant encore au Collége de Doué, et depuis dans les autres pensions à Angers, j'ai souvent été préservé de certains écarts par la seule réflexion que ma mère me les avait expressément interdits. Je fus au surplus affermi dans cette pratique par l'idée fixe que l'ombre, l'image de ma mère m'accompagnait sans cesse, et je croyais l'apercevoir réellement à mes côtés dans ces occasions. Je l'ai même cru souvent après sa mort.

Je ne sais où et par où mes grand'tantes avaient appris que l'exercice des fonctions de notaire de père en fils pendant deux cents ans conférait la noblesse ; mais je leur ai souvent entendu dire que leur neveu Richard, frère des tantines Jeanneton et Gothon, alors notaire à Nueil-sous-Passavant, chef-lieu d'une juridiction seigneuriale[1] très-étendue à cette époque, serait anobli à ce titre, pour peu qu'il pût vivre seulement jusqu'à l'âge de cinquante

[1] La châtellenie de Vaillé-Rochereau, appartenant aux Bitault.

ans. Il ne put malheureusement arriver à ce terme, car sorti de chez elles à la fin de 1766, j'ai entendu l'une d'elles proférer du ton le plus lamentable ces quelques mots : « le dernier des Richard n'est plus », au moment où, descendant de cheval, elle venait de lui fermer les yeux[1]; et alors, comme depuis, elle et sa sœur ont plusieurs fois dit en notre présence, qu'il lui fallait moins de dix ans d'existence, pour mériter et obtenir ses lettres de noblesse[2].

J'observerai qu'il était d'usage dans la famille, lorsque des neveux ou nièces venaient à faire une maladie sérieuse, d'envoyer chercher une de mes grand'tantes, et l'une d'elles, l'aînée pour l'ordinaire, se rendait aussitôt près d'eux, et ne les quittait qu'après la mort ou une entière guérison. Elles étaient d'ailleurs dans de vives inquiétudes sur l'état réel de chacun d'eux, dès qu'elles croyaient en avoir le moindre sujet. Je les leur ai entendu

---

[1] C'est le 30 juillet 1762, — et non 1766, — qu'est inhumé « le corps de Me Yves Richard, notaire royal, âgé de 36 ans, en « présence du sieur Pierre Decosse, marchand, et de Me Thomas « Loiseleur, notaire royal à Doué, et de plusieurs autres parents « et amis. » (*Mairie de Nueil.*)

[2] La brave femme était dupe d'une pure illusion, en supposant même qu'elle se crût au temps où « le fait d'avocasserie était tenu et compté pour chevalerie. » Bouteiller, *Somme rurale*, liv. II, tit. II. Si vingt années de charge seulement acquéraient la noblesse depuis la fin du XVIe siècle aux notaires et secrétaires du roi, cette fonction n'avait rien de commun avec les notaires seigneuriaux, et bien loin que cent ou deux cents ans de pratique fissent preuve en leur faveur, De la Roque en son *Traité de la Noblesse*, p. 360-368, consacre tout un long chapitre à discuter *Si la charge de notaire déroge à noblesse*, — et résout affirmativement cette question pour les notaires de simples fiefs.

trop souvent exhaler, et moi-même j'en ai été trop souvent l'objet, pour n'avoir pas été frappé et reconnaissant de cette manifestation de leur tendresse, et j'ai depuis remarqué que cette tendresse des ascendants est assez commune, mais qu'elle est rarement payée de retour par les descendants en ligne directe ou indirecte.

Les secondes vacances se passèrent encore plus gaîment que les premières. J'avais rapporté du Collége un prix, que j'allai montrer à M. le Curé, aux parents et amis du voisinage ; de plus, je pouvais ajouter à nos anciens plaisirs ceux de la chasse aux petits oiseaux, que j'avais appris à prendre à la buvette, c'est-à-dire, en fixant dans le sable le long d'un petit ruisseau, vers l'heure de midi ou un peu avant le coucher du soleil, des brins de jonc ou des petites ramilles d'ormeau, enduits de glu.

Notre bisaïeule mourut pendant ces vacances[1]; ce qui ne nous empêcha pas de retourner, lorsqu'elles furent finies, chez nos grand'tantes, restées par les partages, en possession de la maison qu'elle habitait, ainsi que de tous les effets mobiliers dont elle était pourvue ; ou du moins je ne m'aperçus pas qu'il en eût été soustrait quelque chose.

Quoique affligé et pourtant moins que surpris de la mort de la bisaïeule, dont nous portions le deuil, — parce que, en la quittant, elle m'avait semblé être

---

[1] Ou plutôt quelques jours après la rentrée. C'est le 14 novembre 1760 qu'est inhumé dans le cimetière de la Chapelle « le corps de Marie Bineau, décédée d'hier, âgée d'environ « 95 ans, veuve de Me Jean Richard, notaire royal à Doué. » (*Mairie de Doué.*)

en aussi bonne santé que lorsque je l'avais vue pour la première fois, quelques mois auparavant, — je partais avec autant de plaisir et d'empressement pour le Collége que j'en avais pu éprouver lorsque j'en étais sorti pour entrer en vacances. Je ne rêvais plus qu'à la joie de retrouver mes anciens camarades, de me livrer avec eux aux jeux et amusements dont j'avais été privé pendant notre séparation, et enfin aux avantages, qui avaient été cause de tant de douceurs pour moi, d'obtenir et montrer cette précieuse croix, que je me proposais bien de ne pas laisser échapper de ma boutonnière. Par ces raisons ou autres analogues, je me suis constamment trouvé par la suite dans les mêmes dispositions, jusqu'à l'âge de vingt ans, toutes les fois que j'ai eu à partir pour les pensions ou pour entrer en vacances.

Je ne manquai pas non plus de reprendre les errements dont je m'étais si bien trouvé l'année précédente, à savoir : d'écouter M. Liger de toutes mes oreilles, d'apporter toute l'application possible à la confection de mes devoirs, à tâcher de réciter sans faute les leçons, qu'il nous donnait à apprendre par cœur, à éviter tout chuchotement avec les voisins et en un mot tout ce qui pouvait provoquer une punition quelconque. Je n'eus aussi qu'à me féliciter d'en avoir agi ainsi, puisque je parvins à me préserver de tout châtiment et à conserver sur mes camarades la supériorité, que je m'étais acquise l'année précédente. J'y trouvai encore un autre avantage, celui de n'être tenu à cette grande application que pendant un mois au plus, après lequel je faisais mes devoirs, j'apprenais les leçons qui

devaient être récitées de mémoire, avec promptitude et facilité. Aussi ai-je depuis conseillé et vivement recommandé à plusieurs écoliers la pratique qui m'avait si bien servi, laquelle pour quelques semaines de contention à l'ouverture d'une classe, assure, avec des succès certains, l'exemption d'un travail pénible et souvent infructueux pour tout le reste de l'année scolaire.

Je pus donc être constamment, ou du moins à cela près de très-peu d'interruptions, décoré de la croix ; et remporter le prix, — il ne s'en distribuait qu'un dans chaque classe, — pendant tout le temps que je restai au Collége de Doué. Je ne tardai pas à m'y procurer d'autres avantages.

Outre ceux dont j'ai parlé, j'en citerai deux.

Il était d'usage d'accorder une exemption soit de pensum, soit d'une ou deux heures d'études les jours de congé, soit même de férules, à celui qui s'acquittait le mieux du devoir de réciter de mémoire le chapitre d'Évangile que les élèves des basses classes devaient apprendre par cœur chaque samedi de la semaine. Voyant que la première et la dernière de ces récompenses m'étaient inutiles, je préférai la seconde, et on voulut bien me l'accorder, ce qui me valait un congé tout entier les jours de dimanches et de fêtes. Dans les classes plus élevées on donnait à réciter quelques vers de Virgile et d'Horace. Pour jouir des mêmes prérogatives, parvenu en quatrième, je proposai au régent de m'accorder un congé entier pendant les fêtes de Pâques, si je lui récitais sans faute le surlendemain la première Églogue de Virgile. Il voulut bien accepter ma proposition, et j'obtins ce congé. Nous

en avions alors à Noël quatre jours, quatre au carnaval, huit à Pâques et quatre à la Pentecôte. Pareille proposition faite et acceptée à l'occasion de toutes ces fêtes pendant toutes les années suivantes, — quoique avec des conditions différentes, qui ne laissèrent pas de devenir de plus en plus difficiles à remplir, puisque pour un seul congé de Pâques, j'eus, en seconde, à réciter le quatrième chant de l'*Enéide* tout entier et toujours sans faute, moyennant toutefois les huit jours qui me furent accordés pour l'apprendre, — je pouvais partir immédiatement pour les Alleuds, et outre les agréments que les écoliers sont assurés de rencontrer dans la maison paternelle, je savais que je m'en procurerais d'autres sur la route à tenir pour m'y rendre.

Le jour du départ, avec un bâton à la main et la croix à la boutonnière, j'allais déjeuner chez mon oncle Louis Vaslin, fermier de la terre de la Bournée[1], qui lui-même avait fait de bonnes études, — puis dîner chez ma grand'mère Vaslin, fermière de la terre des Noyers[2], à une lieue plus loin, — et de là souper aux Alleuds, deux lieues plus loin. Or à mes deux stations, outre le bon accueil, les embrassades et les compliments, j'étais sûr de recevoir dans chacune ce qu'on appelait alors *la pièce tapée*[3], — et mes parents ne manquaient pas

---

[1] Commune de Louresse-Rochemênier.

[2] Autrefois les Noyers-Aménard, commune de Martigné-Briant. Ancienne châtellenie, avec manoir planté tout au bord du Layon, où apparaît encore un large fossé. Le château a été reconstruit à la fin du XVIII[e] siècle.

[3] Une bonne pièce, marquée de la fleur de lys, au coin du roi.

non plus de garnir ma bourse au moment du départ, pour lequel ils me donnaient un cheval. Ainsi outre quelques friandises qui se plaçaient dans les *bougettes*[1], je retournais au Collége plus riche en monnaie que lorsque je l'avais quitté, — ce qui ne laissait pas de me donner un certain air de supériorité aux yeux de mes camarades, qui ne voyaient pas sans jalousie que j'étais le plus pécunieux de la bande, et cela grâce à la croix et aux petites vacances extraordinaires obtenues par la facile récitation de quelques vers.

Je ne tardai point à me procurer le deuxième avantage, qui quoique faible en apparence me parut être d'un grand prix. Les classes avaient toutes quelques cartes de géographie attachées aux parois des murs, et dans l'ennui que j'éprouvais, ayant fait le devoir, qui nous était donné, beaucoup plus tôt que les autres, je proposai un jour au régent de me permettre de monter sur une chaise pour en examiner une. J'y pris un tel plaisir, qu'il se passa peu de jours dans la suite, sans demander et obtenir la permission de me le procurer. Outre que le parcours de simple curiosité sur le contenu de ces cartes me préservait de l'ennui pendant environ une demi-heure de chaque classe, je fis une sorte de cours de géographie, sans m'en douter. C'est au surplus le seul que j'aie été dans le cas de suivre plus tard.

Avec le même empressement je quittais le Collége pour aller en vacances chez des parents, qui laissaient à leurs enfants liberté entière

---

[1] Petit sac attaché à l'arçon du cheval.

de se livrer à tous les ébats, à tous les genres de plaisir de leur âge. Qu'aurais-je pu désirer de mieux ?

Comme mes frères et moi nous étions presque tout le jour hors de la maison, ce ne fut qu'assez tard que je m'aperçus de l'état d'ivresse, dans lequel mon père se trouvait habituellement, attendu que nous ne rentrions guère que pour les heures des repas, auxquels il assistait rarement. Mais j'en fus vivement affecté, lorsqu'un jour, aux vacances de 1761, je le vis allant et venant, comme un fou, de la salle à la cuisine, transporté d'une colère furibonde contre ma mère, lui montrant les poings et proférant les plus violentes menaces. Comme je restais immobile de frayeur, il s'avisa de tourner sa rage contre moi ; mais le voyant s'avancer comme pour me frapper, je m'esquivai dans la cour, où voulant me poursuivre il tomba de son long et resta étendu, jusqu'à ce que ma mère l'eut fait relever et porter sur son lit.

Ce fut alors qu'elle m'instruisit de la funeste passion de son mari pour le vin, dont il n'avait jamais voulu boire dans sa première jeunesse ni même goûter jusqu'à l'époque de son mariage, et dont jusqu'ici elle n'avait pas cru devoir me parler. Elle me dit en même temps que ce vice la rendait très-malheureuse, qu'il ruinait sa famille par de mauvais marchés, que, s'il vivait seulement encore dix ans, il nous laisserait sans pain, et qu'ainsi c'était à nous de profiter de l'éducation qui nous était donnée, pour être assurés de n'en pas manquer par la suite. Attéré de cette révélation, qui me causait le premier chagrin réel que j'eusse éprouvé,

je fus pénétré pour ma mère d'un vif sentiment d'admiration, de respect et de tendresse, lequel n'a fait depuis que s'accroître, et je me promis bien de faire tout ce qui serait en mon pouvoir pour la dédommager dans la suite des peines auxquelles je la voyais exposée.

Au reste, sans me rappeler précisément l'époque de la mort de mon père, elle ne tarda pas au plus de dix-huit mois à survenir, c'est-à-dire qu'elle eut lieu en 1762 ou 1763[1]. Près de succomber, ma mère nous envoya chercher au collége mon frère Yves et moi, et nous ayant fait venir avec l'aîné et ma sœur auprès de mon père, elle nous dit d'un ton solennel : « Mes enfants, venez voir mourir votre père, mettez-vous à genoux et demandez-lui sa bénédiction. » Ayant déjà les yeux vitrés, il ne put prononcer qu'à peine ces mots : « Je vous bénis », accompagnés du geste que ma mère lui fit faire en soulevant et dirigeant son bras. Il expira en effet dans la nuit. Sa maladie était l'hydropisie causée par les excès du vin ; quoique d'une très-forte constitution, il y succomba à l'âge de 37 ans, après avoir subi pendant plus de deux mois les plus cruelles souffrances.

Mon père était promptement devenu un ivrogne parfait et pourtant il ne fréquentait aucun cabaret. Je puis même assurer que, l'ayant accompagné,

---

[1] Ici sa mémoire le trompe encore de trois ou quatre ans. C'est le premier jour d'avril 1766 seulement qu'est inhumé dans le cimetière des Alleuds « le corps d'honorable homme Pierre Bes-« nard, marchand, décédé d'hier, vivant âgé d'environ 38 ans et « époux d'honorable femme Marie-Françoise Vaslin. »

monté avec lui en croupe sur son cheval, dans plusieurs voyages à Angers, Saumur et Doué, non-seulement il ne s'arrêtait point en route, sous le prétexte, si souvent allégué par tant d'autres, de satisfaire le besoin de la soif, mais je ne l'ai jamais vu boire que très-sobrement à l'auberge de la ville, où nous devions nous arrêter. J'ai même fait de la même manière avec lui, monté en croupe sur son cheval, un voyage des Alleuds à Nantes, dans lequel il se comporta avec la même sobriété, tant pendant le séjour à Nantes que sur toute la route, en allant comme en venant. C'était à la maison qu'il s'enivrait, et cela plusieurs fois le jour. Dès le très-grand matin, il buvait au sortir du lit, et après avoir appelé à grand bruit valets et servantes, il retournait se coucher, lorsque l'état d'ivresse ne lui permettait plus de se soutenir debout. Il recommençait après deux ou trois heures de sommeil, pour reprendre le lit, et sur la fin de ses jours, jusqu'au moment où l'hydropisie eut fait certains progrès, il faisait trois ou quatre cuvées chaque jour, avec l'habitude de chanter, de rire comme un fou ou de se mettre dans les plus violentes colères, surtout contre ma mère, dans les courts intervalles entre chacune d'elles, pendant lesquels il avait la force d'agir et de se mouvoir.

Après lui avoir rendu les derniers devoirs, nous retournâmes, mon frère et moi, au Collége, où tout se passa comme à l'ordinaire, ainsi qu'au retour à la maison paternelle pendant les vacances, sinon qu'aux plaisirs et ébats ordinaires je joignis la chasse au fusil et que ma mère crut devoir me donner un précepteur.

Quant à la chasse au fusil, elle consistait à chercher de gros oiseaux le long des haies, tels que merles, pies, geais, etc.; et je me rappelle fort bien le lieu où de mon premier coup je frappai un geai, qui vint tomber à mes pieds en jetant des cris aigus. J'ai revu plusieurs fois dans la suite et montré avec un vrai plaisir aux camarades, avec lesquels j'ai eu occasion de chasser, la haie et l'arbre champêtre, d'où j'avais fait descendre ce malheureux geai, le premier et peut-être le plus agréable produit de l'emploi que j'aie fait d'une arme à feu.

Le précepteur était l'abbé Guéret, fils du sacristain de la paroisse, depuis curé de Montjean[1], qui accepta volontiers les propositions de ma mère, pour le temps de ses propres vacances de séminariste ; mais j'eus beau faire tous mes efforts pour répondre à ses soins, il me fut impossible d'apporter la moindre attention aux devoirs qu'il me donna; et je ne tardai point à lui déclarer, qu'il serait inutile de me tourmenter à cet égard et que, pour ne point chagriner ma mère, il voulût bien lui dire qu'il était satisfait de mon travail ; ce à quoi il consentit volontiers. Il trouvait peut-être son compte à cet accord ; pour moi, j'en éprouvai la plus grande joie.

Retourné au Collége avec toutes les dispositions dans lesquelles j'étais les années précédentes, j'y suivis aussi les mêmes errements, et les conséquences en furent les mêmes ; mais aux fêtes de la Pentecôte de l'année 1764, étant en congé aux Alleuds,

---

[1] Non; mais simple chapelain à Montjean en novembre 1782, et auparavant vicaire à la Pommeraie.

ma mère me dit qu'il était question de me faire tonsurer au mois de septembre suivant, attendu qu'il s'agissait pour moi d'un bénéfice simple[1], qui m'était destiné et dont le titulaire vieux et infirme ne pouvait guère prolonger ses jours au delà de l'hiver et pouvait succomber auparavant. Voué à l'état ecclésiastique dès la première enfance, je n'avais aucune objection à faire contre cette ouverture, laquelle me causa même un certain plaisir, qui augmenta, lorsque, revenu en vacances, on me montra la soutane, le surplis, dont j'allais être bientôt affublé, costume qui m'assurerait une place distinguée aux offices de l'église et allait me rendre idoine à posséder un bon bénéfice.

Quoique n'ayant pas encore atteint l'âge de douze ans accomplis[2], je reçus en effet la tonsure le 22 septembre de cette année, et Mgr l'Évêque, dont ma mère était la fermière ainsi que des Bénédictins, en me la conférant, voulut bien l'assurer, ainsi que moi, de sa protection particulière.

---

[1] C'est-à-dire, sans charge d'âmes et n'obligeant le titulaire qu'à la lecture du bréviaire.

[2] C'est aussi l'âge où Diderot reçut la tonsure. Le Concile de Trente interdit de la prendre avant l'âge de 14 ans, *Sess.* XXIII, *cap.* VI. Le Concile de Bordeaux de 1624 y admettait dès l'âge de 12 ans. En Anjou, les Statuts, publiés par l'évêque Fouquet de la Varenne, comme un résumé de la discipline ecclésiastique, dans le synode de 1617, ne demandent « à tous les désirans recevoir la « tonsure que d'être âgez pour le moins de dix ans et qu'ils sçachent « par cœur en langue vulgaire le *Pater*, *Ave Maria*, le *Credo*, « les commandements de Dieu et de l'Église. » (*Statuts du Dioc.*, p. 386.) — Henri Arnault déclare qu'il ne la donnera point aux enfants, « s'ils ne sçavent lire suffisamment pour réciter l'office divin, « en cas qu'ils viennent à être pourvus de bénéfices. » (*Ibid.*, p. 427.)

Je me trouvai en effet tout fier de porter les draps[1] de l'église, et je ne le fus pas moins d'être appelé peu de jours après à un dîner, que donna un curé voisin, qui avait invité plusieurs de ses confrères, pour l'aider à célébrer plus dignement les funérailles d'un de ses plus riches paroissiens. Je fus réellement émerveillé de la joie vive des convives, qui formait un si puissant contraste avec la tristesse et les lamentations des héritiers du défunt, de la quantité et qualité des plats qui furent servis sur la table, — on avait fait venir un cuisinier pour ce repas, — ainsi que des égards, dont je devins l'objet. On vantait mes progrès dans les études, qui aboutiraient, avec les protections que l'on me connaissait, à faire de moi dans la suite un docteur, un chanoine de la cathédrale, un grand vicaire, un gros bénéficier! J'avais déjà entendu dire plusieurs fois en langage trivial, que jamais *Dominus vobiscum*[2] n'avait manqué de pain, et je voyais clairement ici qu'il ne manquait pas toujours de mets propres à exciter l'appétit, ni de vin, — et du bon!

Après avoir déclaré à ma mère qu'il serait inutile de me donner un précepteur pendant les vacances, puisqu'il m'avait été impossible de me livrer au moindre travail pendant les précédentes, ainsi qu'elle pouvait s'en assurer par son propre témoignage, je retournai au Collége, où je restai encore deux ans. Là je retrouvai mon goût pour l'étude;

---

[1] C'est-à-dire, la livrée, l'uniforme des gens d'église. On disait aux xv-xvi[e] siècles : Un homme des draps du roi, des draps d'église. (V. Ducange, v[o] *Pannus*.)

[2] C'est-à-dire : un homme assisté du bon Dieu.

et mes succès, ainsi que les avantages dont ils m'avaient procuré la jouissance, furent les mêmes. Mes camarades m'accueillirent avec force compliments, et surtout mon ami particulier, Grignon-Dumoulin, qui lui-même alla recevoir la tonsure à Angers aux fêtes de Pâques de l'année suivante; car elle donnait alors dans les colléges droit à une certaine considération pour ceux qui en étaient porteurs. Au reste, nous étions vêtus d'habits courts, moitié laïcs, moitié ecclésiastiques, les jours ouvrables; mais nous portions la soutane les dimanches et fêtes, et nous assistions, à la paroisse, aux offices de l'église, en surplis et en bonnet carré; ce qui nous attirait des regards, soit de curiosité, soit de satisfaction, de la part des fidèles des deux sexes, dont je ne laissais pas que d'être flatté.

Toutes les vacances, qui s'ensuivirent jusqu'à la mort de ma mère, accrurent, au lieu de diminuer, les agréments, dont j'avais joui jusqu'alors. J'eus à ma disposition un fusil, un cheval, une seine.

Je me servais en toute liberté du fusil, pour aller tirer des oiseaux. Je montais à cheval, lorsque cela me plaisait, pour aller voir des parents ou des amis, tels que Grignon-Dumoulin à Louerre, ou Faligan à Doué, etc., et une ou deux fois la semaine j'allais pêcher dans l'étang avec la seine. Jusqu'alors je n'avais employé que des nasses, espèce de panier long d'osier, dont l'ouverture large allait en se retrécissant, de sorte que le poisson une fois entré dans la partie postérieure, où j'avais placé un appât, ne pouvait plus en sortir. Aidé d'un ou deux de mes frères ou d'un domestique, pour

traîner la seine, je ne manquais guère d'apporter du poisson, et quelquefois en assez grande quantité, pour qu'il fallût jeter dans la mare, qui servait d'abreuvoir au bétail de la maison, l'excédant du nécessaire pour la consommation immédiate du ménage. Il était en tout temps très-facile de l'y reprendre au besoin, ce qui se présentait assez souvent à cette époque, où l'on observait strictement l'abstinence du gras tous les jours que l'Église en proscrivait l'usage.

Non-seulement je me servais du fusil pour aller à la chasse des oiseaux, mais les jours de dimanche et de fêtes, après le déjeuner et la messe basse, qui se disait à 8 heures, prenant avec moi trois ou quatre domestiques, dont un était ordinairement armé d'un fusil, nous allions, quoiqu'alors n'ayant pas de chien, à celle du lièvre, et nous manquions rarement d'en rapporter un.

Pendant deux mois, ceux de juillet et d'août, ma mère prenait, pour la seconder à l'intérieur, Mlle Gaulay, notre cousine, sœur de M. Gaulay, chirurgien[1], et M. Vallée, de Saugé, aussi notre cousin, pour la représenter à l'extérieur. L'un et l'autre contribuaient à nos plaisirs par leur présence, surtout aux heures des repas, la première par une gaîté qui ne se démentait jamais, l'autre par ses manières burlesques et la niaiserie des propos qu'il avait la démangeaison de tenir et qui le rendait souvent l'objet de nos mystifications, dont il avait heureuse-

---

[1] Urbain G., reçu chirurgien à Saumur le 31 janvier 1781 et dont le fils Urbain G., mort seulement le 10 octobre 1863, a publié plusieurs curieux opuscules.

ment le bon esprit de ne pas s'offenser. Nous l'avions surnommé *la Douzinette*, parce qu'il était chargé de tirer au douzil[1] ou à la canelle le vin qu'il fallait verser à chacun des contribuables, qui venaient apporter leur contingent de la dîme, et de plus remplir un baril de 4 à 5 pintes à ceux qui amenaient une charretée de gerbes. Il était aussi chargé d'aller à cheval compter leurs gerbes, sur le premier avertissement, qu'ils étaient venus donner, qu'elles étaient prêtes.

Je me rappelle, que je partageais avec plaisir cette fonction avec lui, lorsque le trop grand nombre d'avis donnés à la fois ne lui permettait pas de se porter sur tous les points ; c'est pourquoi on tenait toujours sellés deux ou trois chevaux de la maison[2]. Armé d'une petite fourche de fer, je partais gaîment pour aller renverser et mettre sur le sillon la douzième gerbe, que j'avais le droit de choisir dans le trézau, tas de trois gerbes, que l'on était dans l'usage de former à mesure qu'elles étaient liées. On prenait le chiffre de celles que le contribuable devait rendre dans le jour même ; on le remettait au retour à la personne préposée sur l'aire pour vérifier l'état de livraison que chacun avait à faire.

Ce qui ne me plaisait pas moins, c'était un monde d'ouvriers que j'avais sans cesse sous les yeux : les quatre batteurs pour les dîmes et qui

---

[1] *Ducículus*, le petit tuyau ou conduit, et par confusion, la chevillette qui le bouche.

[2] Et tout cet équipage ne suffisait pas tous les jours, comme le prouvent les plaintes des habitants, ci-dessus, p. 35, note.

commençaient leurs opérations, dès que les premières gerbes arrivaient sur l'aire, les douze moissonneurs souvent obligés de s'adjoindre chacun un aide, les trois et quelquefois quatre charrettes employées au transport des produits du domaine, ou bien les trois ou quatre charrues employées aux labours, et de plus les allants et venants pour affaires ou visites.

A l'égard des visites faites par des Messieurs ou des Dames, les batteurs étaient dans l'usage de leur offrir un bouquet. Dès qu'ils avaient aperçu quelque personnage de ce genre entrer à la maison, l'un d'eux courait au jardin pour en rapporter quelques fleurs, et dès qu'il en avait composé un bouquet, tous quittaient aussitôt leur travail, et munis, avec le bouquet, d'une assiette de grain nettoyé, se rendaient processionnellement, la tête découverte, le fléau sur l'épaule, à la salle du prieuré, où ils présentaient gravement leur bouquet et l'assiette de grain au Monsieur ou à la Dame, qui venait d'arriver et qui payait ces honneurs de quelques pièces de menue monnaie.

Au mouvement si animé que présentaient les ouvriers et les animaux de travail, il s'en joignait un autre non moins récréatif à mes yeux; c'était celui des animaux de la basse-cour. Je pouvais voir sortir de leurs étables, sous la conduite d'une servante qui les menait paître, sept et huit vaches et une vingtaine d'élèves en taureaux et génisses, un nombreux troupeau de moutons, accompagnés d'un bouc et de deux ou trois chèvres, — on croyait que leur présence garantissait le troupeau des maladies dont il pouvait être attaqué, — également sous la con-

duite d'une autre servante, et un troupeau de quinze à vingt cochons de tout âge, parmi lesquels on comptait deux ou trois truies et un verrat, également sous la conduite d'un petit pâtre. Tous ces animaux sortaient et rentraient deux fois par jour dans leurs étables, et cela à des heures différentes. Cette basse-cour était en outre peuplée, surtout pendant les vacances, d'un nombre considérable de dindons, qu'un autre petit pâtre conduisait aux champs, dont la récolte venait d'être enlevée, d'oies et de canards que l'on voyait s'ébattre sur les deux grandes mares voisines de la maison, de poules, poulets, chapons et coqs, qui se répandaient dans les trois cours et champs voisins; et enfin les volées de pigeons de la fuie se mêlaient souvent aux autres volailles, dont le nombre était, sans exagération, de 4 à 500 et dont une très-petite quantité, seulement en oies et dindons, était destinée à la vente pendant l'hiver suivant.

Ainsi tout concourait autour de moi à procurer les distractions les plus agréables et le spectacle d'une abondance que je n'avais encore pu remarquer jusqu'alors dans aucune autre maison du voisinage, quelles que fussent les richesses dont les propriétaires avaient le renom de jouir.

Les bâtiments de ferme du prieuré des Alleuds paraissaient aussi, par leur masse et leur étendue, être plus considérables, non-seulement que tous ceux de la paroisse, mais même, à l'exception de quelques châteaux, que ceux des paroisses environnantes[1]. L'escalier principal était pratiqué dans

[1] Tout cet ensemble de constructions, dont la description va

une tour carrée, terminée en flèche couronnée de deux girouettes, de même que le haut des murs était garni de créneaux, en signe de seigneurie de la paroisse, avec haute, moyenne et basse justice.

Je n'ai point eu connaissance que ce beau droit féodal, dont tant de nobles étaient si fiers, ait été exercé par les Bénédictins, sinon lors de la tenue des assises, auxquelles tous les trente à trente-neuf ans, au plus tard, les vassaux étaient assignés à comparaître, pour s'avouer sujets du seigneur, à raison des propriétés foncières qu'ils possédaient dans la mouvance de son fief, et reconnaître qu'à ce titre ils lui étaient redevables de telle rente annuelle, noble et féodale; mais je me rappelle très-bien que j'étais moi-même tout glorieux de ce qu'à la messe paroissiale des dimanches et fêtes, le curé venait offrir à ma mère[1] l'eau bénite et l'encens, comme le sacristain lui présentait la grigne[2] de pain béni; honneurs auxquels participaient *in globo* ses enfants et ceux qui se trouvaient dans son banc.

La cour intérieure du prieuré était fermée : 1° au couchant par l'église paroissiale, dans laquelle le

---

suivre, — j'ai dû un peu l'écourter, — existe encore presque intact et présente un groupe d'aspect sombre et étrange, isolé à l'écart du bourg qui s'est reporté à distance sur la grande route. La petite église, englobée à demi, doit être vendue dans l'année au plus offrant, dès l'achèvement du vaste édifice qui va la remplacer.

[1] Comme à la représentante du seigneur.

[2] On appelle encore ainsi dans les campagnes les morceaux d'honneur du pain béni, dessinés dans la pâte par quelque enjolivement et qui sont présentés selon le rang des personnes qu'on veut distinguer.

fermier avait son entrée par une porte pratiquée au levant du mur de l'église et près de la tourelle du midi. Il prenait place sur son banc dans une petite chapelle, pourvue d'une grille en bois, avec une porte ouvrant et fermant qui la séparait des autres assistants, sans lui ôter la vue du maître-autel et du lutrin ; 2° au levant, à partir de l'encoignure de la tour, par une vaste boulangerie d'environ 20 sur 24 pieds de dedans en dedans, contenant outre les ustensiles de boulangerie et de buanderie, un lit d'ouvrières, ainsi que par une partie de la chambre des ouvriers, dans laquelle ils n'avaient accès qu'en passant par la boulangerie, sous laquelle se trouvait une cave voûtée, puis par un cellier attenant, d'environ 25 pieds de longueur, dont une porte ouvrait sur la cour et l'autre à deux battants sur le pressoir ; au-dessus de ces deux pièces un grand grenier était exploité par l'escalier pratiqué dans la tour ; 3° au midi par le bâtiment dit la Brûlerie, lequel autrefois servait de magasin de bois d'ouvrage et à brûler, mais que mon père avait converti en atelier de distillation d'eau-de-vie[1], et par lequel on passait pour aller au pressoir, puis par l'écurie aux chevaux au-dessus de laquelle était le grenier au foin destiné à leur approvisionnement, et enfin par un mur haut de 10 à 15 pieds, dans lequel se trouvaient une vaste porte cochère et une petite, et qui s'appuyait à l'extrémité Est du côté de l'église.

Les bâtiments employés à loger d'abord les reli-

---

[1] Il était tenu par son bail à fournir chaque année « deux « veltes d'eau-de-vie », — ou 16 pintes, — aux religieux.

gieux bénédictins et ensuite le fermier, avaient environ 90 pieds de longueur sur 28 à 30 de largeur de dehors en dehors, et la cour intérieure environ 70 de longueur sur 55 de largeur.

Le pressoir placé à la suite du pignon méridional du cellier, avec lequel il communiquait par une porte à deux battants, avait une porte cochère ouverte au couchant sur la cour intérieure, une autre porte bâtarde ouverte au levant sur un petit emplacement réservé entre le jardin et l'aire des dîmes, un passage libre à travers la Brûlerie et une autre porte à deux battants pour communiquer avec un second cellier attenant à son pignon méridional.

Ce second cellier, de 30 pieds de longueur sur 20 de largeur de dedans en dedans, établi à la suite du pressoir, avait une porte ouvrant au midi sur l'aire des dîmes et lui servait quelquefois de garde monceau ou de magasin, lors des battages ; au-dessus régnait dans toute sa longueur un grenier, dit à l'avoine, parce qu'on n'y introduisait que cette espèce de grain.

Toutes ces constructions, à partir de l'extrémité de la façade méridionale de l'habitation du fermier, avaient environ 120 pieds de longueur sur une largeur de 20[1].

Au delà de l'église se trouvait un bâtiment d'environ 32 pieds de longueur, dit la Métairie, distri-

---

[1] La maison ci-devant curiale, avec six boisselées de terre labourable et trois boisselées de vigne dans le même enclos, fut adjugée nationalement le 26 prairial an IV pour la somme de 2,610 livres aux citoyens Pierre Lenoble, cafetier, et Jean Fillon, de Brissac.

bué d'une étable pour les vaches, d'une autre pour leurs élèves et d'une bergerie, sur la totalité duquel régnaient des greniers à fourrages destinés à leur nourriture et entretien. Construit parallèlement à l'église, il en était séparé par une cour dans laquelle se trouvait la fosse aux fumiers provenánt des étables voisines, et du jardin par un mur. Le quatrième côté de la cour était entièrement ouvert, tant pour le passage des habitants pour entrer à l'église par sa petite porte ouverte au mur occidental, que pour celui des animaux, et les divers articles d'exploitation qui en résultaient.

Cette cour avait environ 72 pieds de longueur sur 50 de largeur.

Au-devant de la porte cochère de la cour intérieure, à 40 ou 50 pieds de distance, la fuie de forme carrée[1], abondamment pourvue de pigeons, était distribuée au rez-de-chaussée d'une troisième étable à porc, et le surplus jusqu'au faîte était percé des trous nécessaires à la retraite et nidification de ces oiseaux de l'espèce dite fuyards.

A l'extrémité de la cour extérieure, se trouvait au midi une vaste grange d'environ 100 pieds de longueur sur 43 de largeur, soutenue dans l'intérieur par deux rangs de piliers et à l'extérieur par des murs épais, et divisée de deux étables à bœufs par le moyen de parpaings en bousillage. Elle servait de principal magasin du foin destiné aux bœufs[2].

---

[1] Il n'en reste plus trace.

[2] Une partie en subsiste encore, séparée par un chemin et par l'ancienne mare agrandie en petit étang. Dans la pièce dite des Granges s'est élevé récemment un château, édifice rectangulaire

On y arrivait de la maison prieurale en prolongeant une autre étable à bœufs appuyée du côté du midi au pignon nord de la grange.

Ces trois étables contenaient les neuf couples de bœufs, formant trois attelages, dont chacun était conduit par deux domestiques, dont l'un était le charretier ou le laboureur et l'autre le touche-bœufs.

Les ouvriers, employés au battage des grains provenant du domaine, recevaient pour unique salaire, n'étant pas nourris, le septième boisseau des diverses espèces de grains[1], aux conditions de scier, de former les gerbes, de les tasser dans la grange ou dans les meules, de les battre, vanner et transporter dans les greniers qui leur étaient indiqués, et de plus de sarcler lesdits grains aux jours de printemps qu'on leur fixait annuellement; mais on leur accordait un local et le bois nécessaire pour préparer leurs aliments.

Les ouvriers employés au battage des grains de la dîme, ne recevaient que le treizième boisseau, comme n'ayant ou à peu près que la moitié du travail des autres.

Les domestiques de la ferme recevaient alors pour gages de l'année, qui commençait pour eux à la fête de saint Jean-Baptiste et finissait à pareil jour de l'année suivante, savoir : le premier garçon laboureur, comme exerçant une certaine

à double façade, plaquée vers Est et Ouest d'un petit avant-corps; — à Mme Emery, née Bordillon, du Lion-d'Angers.

[1] C'est encore l'allocation ordinaire des moissonneurs, — sinon des batteurs, qu'on n'emploie plus.

autorité sur les autres, de 84 à 90 fr., les trois charretiers de 54 à 66 fr., les trois touche-bœufs de 30 à 36 fr., et le garçon d'écurie travaillant au jardin, de 60 à 66 fr. [1].

Les gages des servantes étaient, savoir : pour celle attachée au service de l'intérieur, de 36 à 42 fr. ; et pour les deux autres, de 24 à 33 fr.; on leur accordait en outre, à chacune, une ou deux paires de sabots, une ou deux aunes de toile [2].

Leur nourriture était très-frugale : la soupe à midi et au soir, quelquefois dès le matin, par exemple, à l'époque des semailles, des fauchaisons et des vendanges; au déjeuner et à la collation, le pain avec beurre ou fromage, que la première servante distribuait à chacun avec la pointe de son couteau, ou avec fruits tels que pommes, noix, dont elle donnait aussi un nombre déterminé à chacun. Aux repas de midi et du soir, elle fixait aussi la ration de chacun, qu'elle leur apportait sur un plat, ou bien qu'elle distribuait à chacun, comme quand il s'agissait de lard ou autre viande. Leur boisson consistait en piquette, obtenue du marc de raisin ou de pommes, de cormes desséchées au four, et dans les grands travaux, en quelques verres de vin.

---

[1] Aujourd'hui dans le canton de Thouarcé le premier domestique de la ferme touche des gages de 500 fr., quelquefois de 550, les autres domestiques de 350 à 400 fr., les enfants, de 60 à 100 fr. ; — le chef de la ferme fait d'ordinaire l'emploi de touche-bœufs.

[2] Aujourd'hui la servante, attachée au service intérieur, reçoit 200 à 250 fr. de gages annuels ; les autres 100 à 150 fr., plus 5 ou 6 aunes de toile et quelquefois une livre de laine.

L'usage de marchander les coupes de bois, les fossés à ouvrir, la culture de la vigne et autres travaux de quelque importance, dispensait du besoin d'employer des journaliers en hiver; je n'ai du moins pas eu alors connaissance du prix de la journée d'hiver, mais dans le surplus de l'année, excepté l'époque des semailles et des fauchaisons, celui de la journée d'homme était de 7 à 8 sols, et celui de la journée de femme était de 5 à 6 sols[1].

Les vaches, à la vérité d'une petite espèce, se vendaient de 30 à 50 fr., les veaux de quinze jours à trois semaines, de 5 à 6 fr., les bœufs dans la force de l'âge pour le travail, de 220 à 250 fr. la couple, ceux de trois ans, dits bouvards, de 100 à 120 fr., celle des chapons, 30 sols, des poules, 1 fr. 20, celle des poulets, 10, 12 à 15 sols, etc. Le prix d'un porc de 250 à 300 livres était alors de 45 à 54 fr., et au débit, sur le marché, de 3 à 3 sols et demi la livre[2].

Le blé, boisseau du poids de 30 livres, se vendait en moyenne, de 1765 à 1771, 3 fr., les autres

[1] Aujourd'hui, la journée d'homme se paie, pendant l'été, 3 à 3 fr. 50, et en hiver 2 fr.; — la journée de femme, 1 fr., plus la nourriture. Les vendangeurs reçoivent de 2 fr. à 2 fr. 50, les vendangeuses 1 fr. 25 et tout le monde est nourri.

[2] Aujourd'hui, le paysan du canton de Thouarcé vend la paire de bœufs de 1,000 à 1,200 fr., la paire de bouvards de 7 à 900 fr., les petites vaches de 140 à 150 fr., une bonne vache de 280 à 300 fr., le veau de 50 à 60 fr., le porc pesant de 250 à 300 livres, 175 à 210 fr., et sur le marché 75 et 80 centimes la livre, une couple de poules 5 à 6 fr., de poulets 3 fr. 50 à 4 fr. — On n'y fait plus de chapons.

grains en proportion, et ce prix, comparé à celui des dix années précédentes, qui s'élevait à peine à 1 fr. 15 sols, augmenta sensiblement la rente des propriétaires et l'aisance des cultivateurs. Ma mère dut à cette circonstance d'avoir promptement acquitté les dettes contractées par mon père, ainsi qu'elle nous l'a souvent répété.

Si l'abondance en tout genre de comestibles régnait dans la maison, il n'en était pas de même du luxe, qui ne se montrait ni dans les meubles, ni dans les vêtements et parures ; en revanche, ceux-là étaient nombreux, et ceux-ci étaient d'une durée et d'une solidité à toute épreuve.

L'argenterie consistait en six et au plus en douze couverts d'argent[1], — qui ne paraissaient même sur la table que lorsqu'il survenait quelque convive, — et en six gobelets d'argent ; les bijoux en une montre d'argent pour mon père, et une d'or pour ma mère, qui de plus, ainsi que ma sœur, portait une bague d'or toute simple ; pour mon frère et moi, en des boucles d'argent pour les souliers et jarretières, — car alors on ne portait que des culottes courtes, — une agrafe pour attacher un col plissé de mousseline, que l'on portait au lieu de cravate, et des boutons de même métal, pour attacher les poignets de la chemise.

Les lits, larges au moins de quatre pieds, garnis de deux couettes ou lits de plume, d'un matelas et d'une paillasse, à quatre colonnes, étaient entourés

---

[1] Les anciens du pays, m'ont raconté qu'il existait devant l'habitation une belle allée couverte de tilleuls, que le fermier aurait fait abattre pour acheter six couverts d'argenterie.

de rideaux d'une espèce d'étoffe de couleur verte ou jaune, et tellement renflés ou bombés, lorsqu'ils avaient été préparés pour le coucher, qu'il n'était pas facile de s'y placer sans le secours d'une chaise.

Deux lits de cette espèce, une grande et une petite armoire, un buffet surmonté d'un petit meuble, avec plusieurs rangs de gradins destinés à porter des plats et assiettes, une commode en bois de noyer et une table massive, à poste fixe au milieu de la pièce, avec les chaises nécessaires, garnissaient, avec une pendule enchâssée dans une boîte carrée, étroite, mais longue de 7 à 8 pieds, tout l'intérieur de la salle, le tout en bois de noyer, cerisier et poirier ou pommier. L'acajou n'était pas alors connu dans la contrée.

L'usage était alors que non-seulement les domestiques, mais même les parents et amis, pour peu qu'il existât quelque rapport entre eux, couchaient deux et quelquefois trois dans le même lit, ce qui arrivait souvent lors des réunions de famille en hiver, lesquelles avaient lieu au moins deux fois dans cette saison, — savoir vers la Saint-Martin, époque des funérailles d'un des deux gros porcs qui étaient annuellement tués; car quant à celles du second qui avaient lieu au commencement du printemps, les jours étaient assez longs pour permettre à quelques-uns des convives de se retirer à l'issue du dîner, — puis aux environs du carnaval. J'ai assisté dans ma première jeunesse à quelques-unes de ces réunions, et j'avoue que, quoiqu'elles fussent très-bruyantes, elles me plaisaient singulièrement, par la raison sans doute qu'il y régnait une gaîté

franche et vive, peut-être aussi parce qu'à cet âge on aime le bruit et le mouvement. En dépeçant le porc pour le saloir, on réservait certains morceaux destinés à la fabrication des rillettes, désignées par le nom de rillauds[1], qui, avec le boudin et les saucisses, le foie et la rate, devaient former le plat obligé du dîner donné dans cette occasion. De plus, il était d'usage d'envoyer à certains parents et amis avec qui on était en rapport d'échange sur cet article, un plat de ces mêmes rillauds et accessoires, de sorte qu'il était rare que l'on fût dépourvu à la maison, pendant l'hiver, de ce régal, dont on faisait alors le plus grand cas, et qui avait le mérite, c'est-à-dire, les rillauds et les rillettes, de pouvoir être conservé tout le reste de l'année, avec la seule précaution de les plonger chauds dans des pots de grès et enveloppés de la graisse fondue, de saindoux. Les jambons, les andouilles et quelques autres abattis, susceptibles d'être fumés, formaient aussi pour la table d'autres ressources que l'on avait soin de se procurer.

Au lieu d'argenterie, c'était l'étain et la faïence la plus grossière, souvent des vases de terre cuite, désignés par le nom de caillou, qui figuraient sur la table des maîtres et domestiques. L'étain ne laissait pas de former un article important du mobilier dans une maison comme la nôtre, où il s'élevait à plus de 200 livres en poids. Les chau-

---

[1] Ce mot manque à Littré et notre auteur s'exprime mal ici en confondant les rillauds, morceaux de lard, sautés dans la graisse avec les rillettes, hachis de viande et de graisse, qu'on mange étalé sur du pain, comme du beurre.

dières, — non compris celles destinées à la distillation, désignées par le nom de chaudrons, contenant depuis un quart jusqu'à six seaux, — les poêlons, les poissonnières, les marmites de diverses grandeurs et autres petits ustensiles en cuivre, composaient un autre article de mobilier, dont la valeur ne le cédait pas à celle de l'étain.

Le Vendredi-Saint, chez ma mère comme dans toute la contrée, était de préférence, à moins que le mauvais temps ou la dureté de la température ne s'y opposât, le jour choisi pour le grand recurement et le fourbissage de tous les vases et ustensiles d'étain et de cuivre[1], que l'on étalait dans la cour à la porte de la boulangerie. On employait à ce travail quelques femmes de journée, en outre des servantes de la maison.

C'était aussi dans la semaine sainte, ou la suivante, que l'on faisait une des deux lessives générales de l'année ; car on en faisait quelquefois de petites pour les domestiques et autres menus articles du ménage, en attendant l'époque de l'autre, qui était le mois de septembre. Dans cet intervalle, on passait à l'eau et savonnait légèrement tous les huit jours le linge sale, ce qui s'appelait *essanger* ou *échanger*[2], et lorsqu'il était sec, on le plaçait sur des cordes, dans la chambre destinée au linge sale.

Peu de temps avant de mourir, mon père dont la raison était déjà très-obscurcie, avait pris le parti de construire, en pierre de taille, à 200 toises

---

[1] C'est l'usage encore même à la ville.

[2] Littré avertit que c'est là une mauvaise locution. V. la note, p. 44.

du prieuré, — je me rappelle en avoir posé la première ardoise, — une maison, d'après le plan d'un des plus beaux presbytères du pays, c'est-à-dire, distribué au rez-de-chaussée d'un vestibule contenant l'escalier, d'une grande cuisine, d'un salon à manger et d'un salon de compagnie, au premier étage de trois chambres à feu, sur lesquelles régnait un grand et très-solide grenier. Il prétendait justifier la folie de cette entreprise par le besoin d'avoir un supplément de greniers qu'il aurait à sa porte. Il prit en effet plaisir, dès qu'elle fut terminée, à y transporter ses grains, surtout les blés. Ma mère avait continué d'en agir ainsi, mais elle ne tarda point à s'apercevoir qu'il lui en avait été fait des vols considérables, qu'elle n'évaluait pas être moindres de 7 et 800 boisseaux, sans qu'après tous examens et toutes informations elle eût acquis les plus faibles renseignements, par qui, par où et comment une telle soustraction avait pu être effectuée. Elle prit alors le parti de s'atourner vers Mgr l'Évêque, dont elle était la fermière[1], et de lui exposer l'énorme perte qu'elle venait d'éprouver, en le priant de vouloir bien lui accorder un dédommagement proportionné à son étendue. La réponse de Monseigneur n'ayant rien offert de satisfaisant sur ce dernier article, elle finit par le prier de lui accorder un *monitoire;* ce à quoi il consentit, non sans avoir longtemps hésité et avoir observé que l'Église ne recourait à une telle mesure que dans des cas tout à fait extraordinaires et d'une

---

[1] Comme abbé de Saint-Aubin.

toute autre importance que le sien, dans l'intérêt de la Religion ou de l'État[1].

Le monitoire était une injonction de la part de l'Église, et ce dans les termes les plus effrayants, faite à tous les quidames ou quidannes[2], qui auraient eu connaissance directe ou indirecte de tel crime ou délit, d'en faire immédiatement la révélation à M. le Curé ou autre autorité ecclésiastique désignée, sous peine d'excommunication et de damnation éternelle. Les publications devaient en être faites trois fois au prône de la messe paroissiale par autant de jours de dimanche, et aussitôt après la

[1] Ce sont là de pures phrases de cérémonie. La vérité est que l'usage de ces excommunications devenu banal avait perdu par suite, comme on le voit bien ici, toute vertu utile. C'est ce que reconnaît déjà un des prédécesseurs de notre évêque, Ch. Miron, en 1595, quand il se plaint qu' « ils ont esté cy devant trop « facilement expédiés, au scandale de plusieurs et au mépris « de l'autorité de l'Eglise, et que de ce on vient à les contemner « plutôt qu'à les craindre, et en vient plus de destruction que « de salut. » (*Statuts du Diocèse*, p. 330.) — Quant à prétendre faire de ces monitoires une arme précieuse de réserve au service de l'Église ou de l'État, on en peut juger à première vue par le titre seulement de ceux que possèdent les Archives de la Mairie d'Angers, dont deux en 1623 et en 1697 sont promulgués pour la recherche des titres des archives, trois en 1715, en 1724, en 1736, contre les polissons qui cassent les bancs ou pèlent les arbres des promenades, un autre contre les tonneliers, qui vendent au-dessus du tarif fixé par la police, etc. V. encore ci-après la note 2, page 90.

[2] C'est la formule même de l'acte, qui prend soin de détailler par le menu toutes les circonstances du délit recherché. Aussi ces pièces, qui d'ailleurs ne sont pas rares, — elles ont été souvent imprimées pour plus de publicité, — fournissent-elles, comme les chartes de rémission, de très-curieux détails de mœurs.

dernière, l'excommunication pouvait être fulminée [1].

Je m'étais trouvé sur les lieux, dans une des courtes vacances obtenues pendant le cours de l'année scolaire, lorsque M. le Curé fit une de ces publications avec une lenteur, un accent et un ton de persuasion, qui ajoutaient encore à la frayeur qu'inspiraient naturellement à tout l'auditoire les menaces contenues dans l'écrit à la main [2]. J'en fus pénétré d'autant plus vivement, qu'arrivé de la veille, je n'avais rien su concernant le monitoire, mesure si terrible, que l'on croyait généralement alors, que ceux qui étaient sommés de déclarer ce qu'ils savaient concernant son objet et qui ne l'auraient pas fait, allaient infailliblement courir le garou [3]. Aussi s'attendait-on ou à des révélations ou

---

[1] « La manière de publier, fulminer et exécuter toutes sortes « de monitoires et excommunications » avait été réglée à nouveau par l'évêque Henri Arnaud en 1654. (*Statuts du Diocèse*, p. 497-517.)

[2] On peut voir dans le *Livre* de l'évêque Guillaume Le Maire les formules et la terrible mise en scène de ces excommunications. Un de ses successeurs, Foulques de Mathefelon (1323-1355) en fit apparaître les effets sensibles à l'œil même par un miracle ingénieux. Pour rendre la sentence plus « espouvantable à ceux « qui les censures ecclésiastiques méprisent », il mit un jour sur l'autel, « devant tous les seigneurs tant d'église que de noblesse, « qui là estoient, ung pain blanc et l'excommunia. Et lors fust « veu, que le pain, qui par avant estoit blanc, après la sentence « d'excommunie donnée contre luy, devint noir comme charbon... « L'évesque... print de rechief le pain, qui estoit noir devenu, et « luy donna absolution ; et ainsi que par l'excommunie il estoit « devenu noir, en ung instant aussi par l'absolution revint en « sa première blancheur. » (Bourdigné, *Chroniq. d'Anj.*, II, 44.)

[3] De *Vere-wolf*, composé de deux mots de bas allemand : *homme-loup*. Notre locution *loup-garou* contient donc un pléonasme.

à la disparition nocturne des coupables, qui, selon la même croyance, se trouvaient changés en bêtes quelconques pendant la nuit et obligés de parcourir la campagne sous cette forme, pendant toute sa durée[1]. Ni l'une ni l'autre de ces conséquences ne se réalisa. On m'a assuré que ce monitoire est le dernier qui ait été publié dans le Diocèse d'Angers[2] et même dans toute la France, quoiqu'on y ait continué d'excommunier les magiciens et les sorciers aux prônes des messes paroissiales.

Ce fut vers cette époque, c'est-à-dire, depuis l'âge de 10 jusqu'à celui de 15 ans, que ma mère

---

[1] « Dans bien des endroits », — dit le *Dict. de Trévoux*, V, 647, — « le peuple croit que les excommuniés et ceux qui n'ont « pas fait leurs Pâques sont changés en loups-garous. » — Ni Bodin dans sa *Démonomanie*, chapitre *de la Lycanthropie*, II, 6, p. 94-104, ni Leloyer, dans ses *Spectres*, ne font allusion à cette croyance populaire concernant les excommuniés, non plus, je crois, que de Chauvincourt de Beauvoys, — pour ne parler que des Angevins, — dans son *Discours de la Lycanthropie ou de la transmutation des hommes en loups* (Paris, J. Rezé, 1599, in-8° de 40 p.). — Le 7 août 1598 encore à Angers, on pendit et étrangla judiciairement dans le logis abbatial de Saint-Nicolas un pauvre homme amené de Candé sous l'accusation « d'avoir « esté transformé en loup et d'avoir mangé et dévoré plusieurs « personnes. » (*Journal de Louvet*, dans la *Rev. d'Anj.*, 1854, t. II, p. 314.)

[2] L'erreur est bien complète. Il suffit de citer le monitoire de l'évêque d'Angers « contre tous les quidames et quidannes, qui « savent et ont connoissance, que certains quidames ou qui- « dannes auroient frauduleusement concerté ensemble de faire « des avances considérables de suif et de chandelles... pour les « rendre rares en cette ville et forcer le public à les acheter un « prix au-dessus de celui fixé par les ordonnances de police ! » Il est du 13 février 1788. (*Arch. mun.*, HH 32.)

s'appliqua principalement à nous donner ces sages conseils, qui pour la plupart ne sont jamais sortis de ma mémoire et dont la pratique a exercé une si grande influence sur tout le reste de ma vie. Je vois encore d'ici la plupart des lieux, où tantôt debout, tantôt assise, elle tâchait de nous en faire sentir l'importance, dans ce langage mêlé de douceur et de fermeté, prononcé d'un ton qui ne laissait pas le moindre sujet de douter, qu'il était inspiré par la tendresse maternelle.

A ces conseils elle ne manquait guère de citer des exemples propres à en démontrer l'utilité. Quant à ceux applicables à la patience et à la résignation dans les peines et les chagrins, elle aurait pu s'en dispenser, car elle en était elle-même un modèle qui me semblait dès lors et que je n'ai cessé depuis de croire avoir été parfait.

Parmi les qualités qui la distinguaient, non-seulement comme mère de famille, mais comme directrice d'une grande exploitation rurale, je me rappelle très-bien qu'elle s'occupait de ses enfants, comme s'ils eussent été l'unique objet de sa surveillance et de ses soins ; et pourtant elle ne prodiguait pas les caresses, les mignardises. Il était même rare, autant que je puis m'en souvenir, d'en recevoir les embrassements, sauf à l'occasion de sa fête et le premier jour de l'an ou lorsque nous partions pour le Collége, les pensions, et lorsque nous en revenions; mais en revanche elle n'oubliait aucune des précautions, aucun des soins que notre position relative pouvait exiger, comme elle savait nous approuver ou nous contenir par quelques paroles et par de simples regards, sans

recourir jamais à d'autres punitions, que celle de nous faire mettre à genoux et de baiser la terre.

C'était avec la même douceur, la même tranquillité d'esprit, qu'elle commandait à ses nombreux domestiques. Aux heures du dîner et du souper, elle donnait en peu de mots ses ordres à chacun d'eux, et pour ne pas les gêner à table, elle se retirait aussitôt, à moins que quelqu'un d'eux n'eût quelque observation à lui faire. Elle ne sortait guère de la maison pour visiter ses champs que les jours de dimanches et de fêtes, et on eût dit, d'après l'à-propos des ordres qu'elle donnait, qu'elle les avait tous parcourus la veille et reconnu qu'il fallait d'abord se porter sur telle pièce de terre.

Elle allait rarement aux foires et marchés (*a*), dans l'idée que quelque désordre pourrait avoir lieu pendant son absence ou que quelque événement imprévu aurait pu exiger sa présence. D'ailleurs elle préférait vendre à la maison ses denrées, de quelque nature qu'elles pussent être. Elle se distinguait aussi, du moins à mes yeux, dans l'art d'exercer l'hospitalité, lorsqu'il arrivait un parent, ami ou autre individu, comme un marchand, etc.

(*a*) Il est bon d'observer que les fermiers n'y présentaient alors aucun des menus produits, soit de la basse-cour, tels que beurre, fromage, œufs, volailles, soit du jardinage, tels que fruits, légumes, et que l'on ne donnait les noms et qualités de fermiers (*) qu'à ceux qui tenaient à bail des propriétés seigneuriales.

(*) On disait souvent aussi : marchands fermiers, — ou tout simplement : marchands, — comme on le voit dans l'acte de sépulture de P. Besnard, ci-dessus, p. 66. — En Italie on dit encore *mercanti di campagna*, pour désigner les entrepreneurs qui font exploiter les grandes fermes.

Non-seulement, comme partout ailleurs à la campagne, elle offrait le rafraîchissement, mais il était sur table avant qu'il en eût été question ; le cheval était conduit à l'écurie et pansé, et on préparait quelques plats extraordinaires pour le dîner, lequel, s'il était accepté, se trouvait sur table dans une heure au plus tard, si besoin en était, nonobstant l'augmentation sensible au principal service et au dessert, — et cela sans qu'elle eût l'air de se donner le moindre mouvement. Il est vrai qu'il y avait habituellement au crochet quelques pièces de volaille ou de poisson, jambon, andouilles, souvent pâté froid en réserve, et que les œufs ne manquaient en aucun temps, de même qu'on avait pour le dessert, noix, amandes, noisettes, fruits crus ou cuits, confitures et fromages, et tout se passait sans façon, sans cérémonie, comme qui dirait, à la manière des patriarches.

On ne cultivait alors dans toute la commune des Alleuds que des vignes blanches[1], dont le vin était de très-médiocre qualité. Ma mère en récoltait en moyenne 80 pièces; son cellier était le plus considérable. Venaient ensuite ceux de maîtres Guyard, Lecointre, Sigogne et Gingues[2]. Presque tous les autres habitants, à l'exception des fermiers cantonnés dans la partie méridionale, récoltaient à peu près leur approvisionnement, soit comme propriétaires, soit comme closiers. Ceux-ci jouissaient d'une aisance inconnue à leurs semblables dans

---

[1] Tout ce qu'on y plante aujourd'hui est de plant rouge.

[2] Tous ces noms sont portés encore par des propriétaires du pays.

les communes environnantes. Elle provenait de ce que soit comme propriétaires, soit comme closiers, ils possédaient bon nombre d'arbres fruitiers de plein vent, surtout en poiriers, pommiers, cerisiers et pêchers[1] de noyau, dont ils allaient vendre les produits dans les villes voisines, jusqu'à quatre et cinq lieues de distance, au prix de 4, 5 et 6 francs la charge d'un cheval de bât[2].

Quant au vin qui se vendait alors à la pipe, vaisseau vinaire, qui contenait le double de la busse ou barrique et par conséquent de 450 à 460 litres, le prix ordinaire était de 20 à 24 francs ; dans les années d'abondance il tombait même à 12 et 13 francs, ainsi que je l'ai vu coté dans les papiers de mon père, pour celui qu'il achetait lorsqu'il se livrait à la distillation de l'eau-de-vie ; mais aussi je l'ai vu porter à 100 francs dans une année de rareté. On croyait que le vin se conservait et se perfectionnait mieux dans les pipes que dans les busses ou barriques, et j'en ai vu employer quelques-unes à la maison, dans ma première jeunesse.

A peine connaissait-on l'usage du vin rouge dans le bas Anjou, quoiqu'il s'en récoltât beaucoup dans le haut, surtout à Bourgueil et aux environs de Saumur[3].

---

[1] Les pêchers ont disparu.

[2] Une culture nouvelle s'y est établie depuis vingt ans, celle des pépinières.

[3] « Il y a quantité de vignes en Anjou... qui apportent des « vins blancs des meilleurs de France... Il y a aussi grande « quantité de vignes qui apportent vins rouges, qui ne sont pas « si forts que les blancs. » (Hiret, *Antiq. d'Anj.*, 1618.) — C'est surtout depuis quarante ans que la culture des vignes rouges,

Mon jeune frère et moi, nous quittâmes le Collége de Doué, cette année 1765, pour passer à celui d'Angers; et j'avoue que j'en ressentis le plus vif regret, car je n'y avais éprouvé que des agréments, soit de la part de mes régents, qui me témoignaient une prédilection particulière, soit de celle de mes parents et camarades. Au lieu de me placer en pension au Collége d'Angers, où j'allais continuer mes études et où j'aurais pu former des liaisons avec de nouveaux camarades, ma mère crut devoir donner la préférence à la veuve Lefrère[1], qu'elle connaissait depuis longtemps et qui avait cinq ou six pensionnaires, parmi lesquels se trouvaient M. Béguin[2] de Montlavé, de Bourgueil, Chabirand, Lemerle, médecin-chirurgien à Brissac[3], et Bodi, de Maulévrier ou environs. Ce dernier a malheureusement figuré depuis dans la première guerre de la Vendée et a payé de sa tête le parti qu'il avait pris d'accepter un emploi distingué dans l'armée royaliste[4].

---

très-restreinte avant 1789, s'est répandue dans presque tous les cantons.

[1] Marthe Phelipeaux, veuve depuis le 14 juin 1763 de Pierre Lefrère, bourgeois d'Angers et fils d'un docteur agrégé en la Faculté de droit.

[2] Urbain Pierre B. de M. était maître ès-arts depuis le 22 novembre 1764.

[3] Il existait une famille de maîtres chirurgiens de ce nom à Angers dès le commencement du XVIII[e] siècle.

[4] Victor B., né à Maulévrier en 1750, inscrit au tableau des avocats d'Angers en 1782, député en 1787 à l'Assemblée provinciale et membre de la Commission intermédiaire, refusa en 1790 de siéger au Département, se retira à Maulévrier et se mit au service de la cause vendéenne. Il faisait partie du Conseil supérieur installé à Châtillon, fut arrêté après la défaite et exécuté à

Quant à mon jeune frère, qui, comme l'aîné, refusa nettement de continuer l'étude du latin, ma mère le plaça chez les Frères Ignorantins[1], reconnus alors pour être les meilleurs maîtres de français, de lecture, d'écriture, d'arithmétique, jusques et y compris la tenue des livres, qui existassent à Angers[2]. Aussi avaient-ils un pensionnat très-nombreux, sur lequel ils faisaient des profits assez considérables pour entreprendre, quelques années après et à leurs frais, la construction des vastes

---

Angers par sentence de la Commission militaire du 2 vendémiaire an II (30 octobre 1793). V. mon *Dict. hist. de M.-et-L.* et *Rev. de l'Anj.*, 1862, p. 134.

[1] Nom d'humilité, *frati ignoranti*, pris par les frères de Saint-Jean-de-Dieu à leur introduction en France (1602). C'était un ordre hospitalier, comme celui des Frères de la Doctrine chrétienne, fondé par J.-B. de la Salle, à qui le peuple l'attribua trop souvent par dérision.

[2] La Mairie d'Angers fit dès le premier jour l'opposition la plus énergique à leur établissement en ville, où leur arrivée en 1741 avait fait « déserter au moins vingt maîtres d'école, qui « contribuaient aux charges publiques. » Elle leur refusa, malgré toutes instances de l'intendant, un local en 1763, les nouveaux venus n'attirant à eux, disent les délibérations, que « les enfants « des plus bas artisans », — « la lie du peuple. » (*Arch. mun.*, BB 120, fol. 72-74.) — Soutenus par l'évêque et par la population pauvre, ils firent quand même construire en Lesvière une maison et une chapelle en 1768, où ils avaient réuni la maison dite du Sabot, sorte de maison de force pour les jeunes gens et de refuge pour les vieux prêtres. Encore à la séance du 15 février 1771 le Conseil de ville refuse toute autorisation de s'agrandir « aux Ignorantins, qui au mépris des loix se sont introduits sans « le consentement, l'avis ni l'autorité des officiers municipaux « il y a environ 30 ans » et dont « les vues sont de s'agrandir « au détriment des citoyens » (BB 124, f. 59).

bâtiments de la Rossignolerie[1], maintenant le Collége royal[2], qui alors était situé sur les Petits-Murs, près la porte Neuve, et sur l'emplacement duquel on a depuis construit la Mairie[3].

Je fus présenté par M. Gontard des Chevaleries, alors maire d'Angers[4], au Père de la Bardonnanche, auquel il fit tellement mon éloge, ainsi que de ma mère, que les larmes m'en vinrent aux yeux et que je ne pus même retenir des sanglots assez bruyants.

Le Père de la Bardonnanche[5] était un vieillard de l'ancienne roche, bien conservé, inspirant le respect

---

[1] L'évêque y avait établi en 1739 pour les vieux prêtres un refuge sous le titre de Séminaire Saint-Charles, qui ne dura pas, puis en 1765 y tenta un essai d'hôpital d'Enfants trouvés et enfin revendit la maison en 1774 aux Ignorantins, qui s'installèrent dans les bâtiments neufs en 1783, en continuant à y recevoir, comme à Lesvière, des pensionnaires libres et des détenus. La ville consentit cette fois à autoriser cet établissement, à la charge que l'ancien fût supprimé (BB 126, f. 125). Elle témoigna d'ailleurs bientôt d'une bienveillance nouvelle, puisqu'on la voit en 1787 écrire au général de la congrégation, pour réclamer l'envoi d'un maître de mathémathiques et d'un maître de dessin et l'ouverture d'un cours d'adultes (BB 132, f. 107).

[2] Aujourd'hui encore le Lycée ; mais il ne reste presque plus rien des anciens bâtiments, que la chapelle, du temps des Frères.

[3] Le Collége Neuf ou Collége d'Anjou, confié dès 1624 aux prêtres de l'Oratoire, reconstruit en 1691, mais dont les travaux restaient toujours inachevés. V. un dessin dans Berthe, Mss. 896 fol. 41. — L'Hôtel-de-Ville y a été installé le 22 septembre 1823.

[4] Depuis le 1er avril 1763 et continué en fonctions par lettres de cachet du 18 avril 1765 et encore en 1766.

[5] David-Anselme B. ou de B., maître ès-arts, supérieur du Collége d'Anjou depuis 1762, mort à Angers le 22 juin 1777. Son *Éloge* a paru cette année daus les *Affiches de Bourgogne* du 2 septembre. Il était membre des Académies d'Auxerre et de Dijon et originaire du diocèse de Grenoble. C'est son frère sans

tant par ses mœurs et l'amour de son état, que par des cheveux d'une blancheur extrême, que dans n'importe quelle saison il ne recouvrait jamais d'un chapeau ; mais il passait, ainsi que le vieux préfet ou censeur des études, pour être janséniste, opinion religieuse[1] qui comptait alors beaucoup de sectateurs à Angers ; parmi lesquels on citait les familles de Bellefonds[2], Duvau[3], Cassin[4], etc., les

---

doute ou un neveu, Joseph-Antoine de B. qu'on trouve reçu à Angers maître ès-arts le 4 juillet 1764.

[1] Elle avait mis en feu pendant cinquante ans l'Université, qui dut intervenir en corps par des conclusions solennelles de 1676 à 1678 — et en 1722. V. le curieux *Récit de tout ce qui s'est passé dans l'Université d'Angers pendant les années* 1676, 1677 *et* 1678 *au sujet de la doctrine de Jansenius* (in-4°, s. l., 1679) par l'abbé Babin. Tous les professeurs furent tenus de venir en conseil faire foi de leurs doctrines, comme aussi tout élève de prêter le serment requis, avant de passer la thèse. Néanmoins en 1716 toutes les abbayes bénédictines d'Anjou et les Oratoriens d'Angers et de Saumur rejetèrent la Bulle *Unigenitus*. La polémique se prolongea sans s'éteindre, — V. *Lettre d'un père de l'Oratoire à un de ses confrères sur la soumission aux dernières décisions de l'Église...* (Angers, P.-L. Dubé, 1747, in-4° de 20 p.) et en réponse, la *Lettre d'un théologien à M. l'Évêque d'Angers* (in-4° de 24 p., 1747, octobre), — et comme le déplore un petit livre qui a essayé de ranimer, même de notre temps, ces misérables querelles, « le Jansénisme ne disparut entièrement ni du dio« cèse ni même de l'Université avant la Révolution ». L'abbé Pletteau, *Le Jansénisme dans l'Université d'Angers* (Angers, 1862, in-8° de 51 p.).

[2] Les Pissonnet de Bellefonds, dont le nom n'est pas éteint, habitaient le bel hôtel de Lancrau, rue Saint-Michel, attenant à l'Oratoire même.

[3] Les Duvau de Chavagnes, alliés vers cette date aux de Terves et aux de Maillé.

[4] L'hôtel Cassin de la Loge s'élevait en Boisnet près de celui

prieurs de Saint-Serge, de Toussaint[1] et plusieurs vieux moines bénédictins, chanoines réguliers et ecclésiastiques séculiers. Cette opinion mettait ces Messieurs en butte aux autres corporations religieuses, surtout aux membres de la Faculté de Théologie, —[par exemple, le docteur Jubeau[2] déclarait publiquement qu'un musulman entrerait plutôt en paradis qu'un janséniste], — et aux Sulpiciens.

M. Gontard, qui passait la belle saison à sa maison de campagne de la Pichonnière[3] près les Alleuds, montrait une considération toute particulière pour ma mère, qui avait cru devoir le prier de me présenter au Collége, et il n'a cessé de m'honorer de sa bienveillance, à la ville comme à la campagne, pendant tout le temps que j'ai habité l'Anjou. Ç'a aussi été avec le plus grand empressement que

---

des Ayrault de Saint-Hénis. A cette famille se rattache Urbain-Élie Cassin, chanoine de Saint-Maurice, mort en 1783, directeur des Carmélites d'Angers.

[1] Ces deux abbayes étaient affiliées à l'Université.

[2] René J., né le 5 mars 1732 à Daumeray, chanoine de Saint-Maurille d'Angers le 25 août 1757, docteur en théologie, emprisonné quelques semaines à la Bastille pour un excès de zèle, suspendu par l'évêque de Grasse pour un sermon trop hardi, réfugié dans le diocèse de la Rochelle et appelé à prêcher à Rennes, à Tours, à Paris même, où sa parole était appréciée, fut transporté en 1792 en Espagne, revint en 1802 et est mort chanoine de Saint-Maurice, à Angers, le 9 octobre 1810. V. mon *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 420, et *Mém. du chan. Nepveu de la Manoulière*, t. II, p. 214.

[3] Domaine avec élégant château du XVIII[e] siècle, advenu au maire Gontard par son alliance précisément avec une des familles dont le nom vient d'être rappelé. Il avait épousé en 1760 Marie Cassin.

j'offris les petits services, qu'il serait en mon pouvoir de rendre à son fils unique[1], lorsque je le rencontrai par hasard à Paris, en 1800, au retour de son émigration.

Je me trouvai tout désorienté dans ma nouvelle pension, non-seulement parce que j'étais privé des soins prodigués par mes bonnes tantes, mais parce que l'ordre des choses, auquel j'étais habitué, était totalement changé. D'abord plus d'études ni de récréations en commun; plus d'heures fixées pour le lever, le coucher et les repas. Deux heures de classe le matin, et autant le soir, étaient nos seuls points de réunion, et aucun de mes camarades de pension, tous plus âgés que moi, ne fréquentait le Collége. Il en résulta pour moi un déplorable effet; ce fut de me retrouver relativement à l'étude dans la même impossibilité de m'y livrer, que celle dans laquelle j'avais été précédemment avec le précepteur pendant les vacances. Je fis donc une très-mauvaise rhétorique. Je ne fus, — et encore sans comprendre comment cela pouvait avoir eu lieu, — qu'une seule fois le premier de la classe, dans laquelle ma place ordinaire était de la quinzième à la vingtième parmi les 35 élèves qui la composaient. Pour tout dire en un mot, j'éprouvai pendant cette année toutes les horreurs de l'ennui. Un seul événement parvint à m'en distraire. Milscent[2] de la

---

[1] Charles-Guillaume G., dont les deux filles et héritières étaient en 1815 mesdames Brillet de Candé et Duchesne de Denant.

[2] Marie-Joseph M., fils de Michel-Louis M., avocat au Présidial d'Angers et de Marie-Périne Périgois, né à Saulgé-l'Hôpital le 29 septembre 1752. Il sera souvent parlé de lui dans ce livre.

Noirais, dont la mère habitait l'été sa campagne du Tertre[1], dans le voisinage des Alleuds, faisait partie de ces 35 élèves. Je fis insensiblement sa connaissance, et, avant la fin de l'année, l'intime amitié, qui ne s'est jamais démentie, se trouva formée. Comme on se l'était promis, nous nous vîmes très-fréquemment, quasi tous les jours, pendant les vacances, ce qui a continué jusqu'à la mort de ma mère. Partageant les mêmes goûts pour la pêche, la chasse au chien couchant ou basset, la chasse de petits oiseaux à la buvette ou à la pipée, etc., à partir de cette époque, à l'exception de quelques absences de ma part, il se passa rarement plus de deux jours, sans que nous ne fussions réunis chez l'un ou chez l'autre, et cela de 6 à 7 heures du matin jusques au coucher du soleil.

Sur la fin de sa vie, un malheureux procès avec sa nièce[2], dont il avait été le tuteur, a pu partager l'opinion publique sur son compte, mais sa probité, constamment poussée jusqu'à la délicatesse, et l'affection vraiment paternelle, qu'il portait à cette nièce, unique héritière d'une sœur chérie, sont

---

[1] Commune de Saulgé-l'Hôpital. — Le logis montre encore son portail avec accolade du XVIe siècle et un écusson chargé de trois fleurs de lys.

[2] Renée-Antoinette-Sophie Milscent, veuve Bernard, remariée en l'an XII avec Ant.-Fr. Letondal. V. *ce nom* dans mon *Dict. hist. de M.-et-L.* Le procès fut entretenu en plein scandale pendant plus de quinze ans (1814-1829) et aigri par une trentaine de Mémoires, dont le principal a pour titre : *Cause célèbre renfermant six procès. Pupille opprimée et dépouillée par son tuteur* (Angers, Mame, 1817, in-4°). Après plusieurs arrêts des cours d'Angers et de Rennes, qui n'abritaient pas suffisamment peut-être la dignité de Milscent, il se termina par une transaction.

pour moi de sûrs garants, qu'il n'a jamais, ni en intention ni de fait, porté le moindre préjudice aux intérêts de sa pupille, et quarante ans de liaisons intimes m'autorisent à rester dans cette croyance.

Dès le mois d'avril la connaissance fut assez formée pour être invité à faire la collation avec lui, au sortir de la classe du soir; et Mme Milscent, qui joignait à une solide piété les plus grandes craintes que son fils ne fréquentât des libertins, ne tarda point à l'autoriser à faire le soir des sorties et des promenades avec moi. Nous profitâmes insensiblement de la permission, pour ne rentrer que sur les 8 ou 9 heures, et même pour aller à la comédie[1], qui commençait à 5 et finissait entre 8 et 9. Mme Milscent ne se douta pas le moins du monde de l'abus que nous en faisions; car regardant l'assistance à la comédie comme un gros péché, elle eût retenu le soir son fils à la maison et m'en eût probablement interdit l'entrée, si elle eût appris que nous y fussions allés. Il y a plus; elle disait volontiers à l'occasion : « Pour moi, je suis tranquille sur « mon fils la Noirais, dès que je le sais avec M. Bes- « nard. »

Nous avions pour professeur le père Limonas[2],

---

[1] La salle de spectacle, bâtie par les sieurs Jean Thoribet et Roch Charrier dans le jeu de paume du bas des halles, venait d'être inaugurée le 1er juin 1763 par la troupe du comédien Baron (Mss. 879, p. 488). Elle était desservie en avril 1766 par celle du sieur Bernault, qui en fut expulsé en mai au profit du sieur Pitrot, protégé de Mme de Brionne (*Arch. mun.*, BB 122, f. 53 et 58).

[2] Jacques-Adrien-Augustin L. qui en 1766 remplissait les fonctions de procureur de la Nation de France. Le cabinet des

jeune oratorien, assez laid de visage, au reste bien fait de sa personne, d'une élégance recherchée dans sa toilette, — car il ne se montrait en classe qu'avec une frisure soignée et poudrée à blanc, — laissant paraître sous sa robe ouverte des jambes bien faites et toujours recouvertes de bas de soie, dont l'usage n'était pas encore très-commun à Angers. Il s'exprimait au surplus avec grâce et facilité ; le son de sa voix était agréable et ses yeux pétillaient d'esprit. Il aimait surtout à proférer et à provoquer de bons mots ; car il paraissait satisfait, lorsqu'on donnait des marques sensibles d'approbation aux siens ; et je l'ai vu souvent accorder la remise d'un pensum au délinquant, lorsque celui-ci alléguait des raisons ou des excuses propres à exciter les rires des camarades et les siens. J'avoue que de tous mes régents et professeurs, le père Limonas me sembla dès lors et m'a toujours semblé depuis avoir été le plus intéressant et le plus aimable. J'éprouvai une agréable surprise en voyant qu'aucune punition corporelle n'était infligée dans notre classe, et que toutes les corrections se bornaient à des pensums, à se mettre à genoux pour quelques minutes, etc., tandis qu'au Collége de Doué, les férules et même le fouet s'administraient encore dans les classes les plus élevées.

Il me fallut entrer l'année suivante au Petit-Séminaire[1] d'Angers, où étaient indistinctement

Mss. de la Bibliothèque d'Angers possède de lui un *Cours de rhéthorique professé au Collége d'Anjou* en 1763, — Mss. 488, que le Catalogue imprimé et la Table attribuent à tort à *Simonas*.

[1] Dans la rue Courte, en communication avec le grand Sémi-

admis ceux que leurs parents, qui décidaient alors de leur vocation, destinaient à l'état ecclésiastique et ceux à qui ils destinaient dans la suite n'importe quelle autre profession[1]. Ce fut d'après cet usage que j'eus le plaisir d'y retrouver Milscent, destiné, comme feu son père, au barreau, et l'année suivante, mon cousin Vallée[2], qui devait, en qualité d'aîné, être médecin, tandis que son frère puîné[3] était réservé, comme moi, pour l'état ecclésiastique.

J'avais attribué mon inaptitude au travail pendant toute l'année précédente à la trop grande liberté dont j'avais joui, et à la faute grave de n'avoir pas de moi-même pris le parti de distribuer le temps de manière à fixer les heures d'étude, de récréation, etc. Je vis avec plaisir que le règlement du Petit-Séminaire établissait à peu près cette distribution telle qu'elle existait au Collége de Doué ; et

naire par une arcade, avec galerie couverte, construite en 1705. La maison est occupée aujourd'hui par l'École Supérieure, et la chapelle Saint-Eloi, qui en dépendait, par le Temple protestant.

[1] Dans les premiers jours de juin 1704, un décret de l'Université, converti en concordat avec l'évêque le 24 du même mois et confirmé par lettres patentes en septembre suivant, avait reconnu, sous certaines conditions, la valeur académique aux cours de philosophie professés dans le Séminaire. V. de Lens, *Facultés, Colléges*, p. 121-122.

[2] François V., né à Coutures, en 1750, reçu docteur-régent en la Faculté de médecine d'Angers, mort le 12 décembre 1782, âgé de 32 ans. La Réveillère-Lépeaux, son ami, raconte dans ses *Mémoires*, I, 225, qu'il avait été guéri par lui d'une affection nerveuse très-pénible « avec des romances dont il accompagnait « le chant sur sa guitare. »

[3] Antoine V., chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire de 1786 à 1789. Nous le retrouverons plusieurs fois.

en effet, je sentis renaître le goût de l'étude et en même temps celui que j'avais pris pour les courtes récréations, qui nous étaient accordées quatre fois par jour.

Mais quant à l'étude, cette disposition fut malheureusement contrariée et même rendue tout à fait inutile, par la nature ou plutôt le mode d'enseignement alors usité de la science, dont j'avais à m'occuper. C'était la logique, de la Toussaint à Pâques, puis la métaphysique, de Pâques à la fin de l'année. Que pouvais-je faire en effet pour la logique, lorsque je vis et entendis le professeur Cosnier[1], d'ailleurs homme d'esprit, nous tenir pendant plus d'un mois à nous prouver la nécessité d'une bonne définition de la philosophie, à passer en revue, pour les réfuter, toutes les définitions, qui en avaient été données jusqu'alors, et terminer par vouloir nous faire adopter celle qui apparemment lui plaisait davantage, mais qui me paraissait la plus insignifiante ; et grâce aux efforts que je fis pour être de son avis, elle n'est jamais sortie de ma mémoire. La voici : « La philosophie est l'art de raisonner « d'après les principes, *Scientia e primis principiis*

---

[1] Charles C., chanoine en 1772, prieur-curé de Saint-Maurille, fut agréé comme professeur de philosophie au Séminaire dans la séance du Conseil universitaire du 20 novembre 1767. On voit par le témoignage de son élève qu'il professait alors depuis au moins un an et avait différé, comme D. Mancel et D. Malherbe, de se faire complétement accréditer. Il était encore en charge en 1784. C'est un des grands oncles de l'amiral Paul C., mort en 1871 et dont le frère associait, jusqu'à ces derniers temps, son nom à celui des Lachèse, dans la direction de l'imprimerie, où se compose ce livre.

« *discursiva*[1]. » Il n'employa pas moins de temps à nous faire connaître les noms, les formes et les avantages, qu'offraient les nombreux arguments dont on pouvait se servir pour prouver la vérité ou combattre l'erreur, tels que le syllogisme, l'enthymème, le *Baralipton*, *Barbara celarent*[2], etc.

---

[1] C'est en effet la définition qu'on retrouve dans les Manuels de philosophie à l'usage des Séminaires de ce temps : « *Philo-* « *sophia recte definitur : Cognitio parta discurrendo ex ratione ;* — « *vel brevius : cognitio discursiva ex ratione* », est-il dit dans les *Institutiones Philosophiæ ad usum Seminariorum* (Toul, 1781, t. I, p. 34). — Le Traité de Logique, suivi au collége d'Anjou en 1771, avait pour titre : *Logica seu ars cogitandi, ad publicum scholarum usum accommodata opera et studio Caroli Martinel, rectoris eccles. paroch. S. Saturnini de Chouppes* (Paris, Barba, in-12).

[2] « Sais-tu bien ce que tu as fait ? » — dit Pancrace dans *le Mariage forcé*, scène IV. — « Un syllogisme *in balordo !* » — et plus loin il menace d'employer des arguments *in barbara.* — Et le maître de philosophie, parlant à M. Jourdain : « Par « où vous plaît-il que nous commencions ? Voulez-vous que je « vous apprenne la logique ? — Qu'est-ce que c'est que cette « logique ? — C'est elle qui enseigne les trois opérations de « l'esprit...., la première est de bien concevoir par le moyen « des universaux ; la seconde, de bien juger par le moyen « des catégories et la troisième de bien tirer une conséquence « par le moyen des figures :

Barbara celarent Darii ferio baralipton.

— « Cette logique-là ne me convient pas. Apprenons autre « chose qui soit plus joli. » (*Bourgeois gentilh.*, acte II, scène VI.) — Il s'agit en somme de quatre vers latins, formés de mots baroques et dénués de sens, mais dont chaque voyelle par une convention mnémonique désigne une espèce déterminée de proposition. Les commentateurs de Molière prétendent qu'il tua cet enseignement par le ridicule. On voit qu'il florissait en plein à la veille de la Révolution et il n'est pas bien sûr qu'à cette heure même il ait partout fait place à de plus utiles leçons.

L'enseignement de la métaphysique ne m'ayant paru ni plus satisfaisant ni plus attrayant, toute ma bonne volonté échoua contre le désir et la ferme intention de profiter de toutes les heures d'étude pour me pénétrer des leçons du maître. En un mot, je fis encore moins de progrès dans ces deux parties importantes de la philosophie, mises aujourd'hui à la portée de toutes les intelligences, que je n'en avais fait l'année précédente en rhétorique[1].

J'avoue que de tels résultats me plongèrent dans le découragement. Je ne savais plus que penser ni de ma mémoire ni de mon intelligence. Aussi attendis-je avec impatience l'époque des vacances, qui ouvraient le 13 août, jour de la fête de sainte Radégonde. D'après un ancien usage on figurait

[1] Deux ou trois ans plus tard, La Réveillère achève aussi ses deux années de philosophie, au collége de l'Oratoire, mais avec autant de succès : « Vers la fin de 1770, — dit-il, — j'entrai en « philosophie. C'était la logique et la métaphysique pour la « première année; pour la seconde, la morale et la physique. « Je suivis ce cours-là à peu près aussi bien qu'on pouvait le « faire. Le P. Lenoir la première année et le P. Laplagne la « seconde étaient deux hommes d'un vrai mérite, qui tiraient « le meilleur parti, qu'ils pouvaient, des choses qu'ils étaient « chargés d'enseigner. J'étais le seul qui prêtât à leurs leçons « assez d'attention pour répéter chaque jour leur explication de « la classe précédente. Au reste ces cours, qui m'eussent été « utiles, s'ils eussent été ce qu'ils devaient être, ne m'ont servi « presque à rien, si l'on excepte la physique, car c'était toujours « de la physique; mais la logique n'était qu'un amas de formalités ridicules et de formules barbares; la morale ne consistait « que dans une théologie pitoyable; la métaphysique ne valait « guère mieux » (*Mémoires*, I, 18-19).

grosso modo à la craie la sainte sur la marche la plus élevée de l'escalier, lorsqu'il n'y avait pas plus de jours à attendre le 13 août, que l'on ne comptait de marches jusqu'à la dernière, et le lendemain matin on inscrivait, sur celle qui suivait immédiatement, le nom de sainte Radégonde. C'était ordinairement le plus matinal des élèves qui se chargeait de ce soin. Dès que je fus instruit de l'usage, je pris si bien mes mesures que je fus rarement devancé par aucun d'eux ; mais il n'en fut pas de même l'année suivante.

Dans cette seconde année, on enseignait les mathématiques, d'après Mazéas[1], et la morale, d'après les seules lumières de la raison, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et la physique depuis Pâques jusqu'à la fin de l'année.

Suivant l'habitude contractée au Collége de Doué, à laquelle je m'étais si vainement conformé les deux années précédentes, j'écoutais de toutes mes oreilles les premières leçons du maître à chaque changement de classe, et je tâchais de me les approprier pendant les heures d'étude. Ce fut avec une surprise mêlée d'un vif sentiment de joie, que je reconnus les avoir comprises et que je recouvrai l'espérance de pouvoir en faire mon profit par l'attention avec laquelle je me les rappellerais et méditerais pendant les heures d'étude. Ayant ainsi repris courage et persisté même avec plaisir dans mon ancienne pratique, je parvins bientôt à être

---

[1] *Éléments d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie avec une introduction aux sections coniques...*, par J.-M. Mazéas (Paris, P.-J. Lemercier, 1771, in-8°).

un de ceux qui parurent faire les réponses les plus satisfaisantes au professeur, qui un jour s'écria que de paresseux j'étais devenu tout à coup studieux.

Il était d'usage que les professeurs désignassent, deux fois par an, 12 élèves, parmi les 60 à 70 qui composaient leurs classes respectives, pour soutenir des thèses publiques, les unes aux environs de Pâques, et les autres dans les premiers jours d'août[1].

---

[1] Les *Affiches* en rendaient compte et à certains jours tous les ordres de la ville y assistaient en grand cérémonial. Voici le procès-verbal d'une ces fêtes, où se retrouvent plusieurs des noms cités dans ce livre :

Procès-verbal de la Dédicace des Exercices dédiés à M. le comte de Provence.

« Du 11 août 1772, vers les trois heures après midy.

« L'Université s'est assemblée dans la salle basse des Grandes-Écoles en la personne de MM. les Recteur, Chancellier, les Doyen et Docteurs de la Faculté des Droits, tous revêtus de leurs robes rouges, les Doyen et Docteurs de la Faculté de Théologie avec leurs épitoges, les Doyen et Docteurs de la Faculté de Médecine, revêtus de robes rouges, les Procureurs Général et des Nations et le Secrétaire, les Maîtres et Professeurs de la Faculté des Arts ; — d'où l'Université s'étant mise en marche, précédée de tous les bedaux, a monté dans la salle haute des dites Écoles, pour, en exécution de la conclusion du huit de ce mois, assister aux exercices sur le droit français dédiés à Monseigneur le comte de Provence.

« Dans la même salle haute des Grandes-Écoles s'étaient rendus MM. les Doyen et Chanoines de l'Église cathédrale, MM. les Magistrats du Présidial en robes rouges, MM. les Officiers du Corps de ville, MM. les Officiers des Juridictions des Eaux et Forêts, de l'Élection, du Grenier à sel, de la Monnoie et des Traites, l'ordre des Avocats, les Députés des Chapitres royaux,

Leur choix, qui était annoncé un mois d'avance, était regardé comme un honneur distingué et attendu avec impatience, surtout par ceux qui croyaient avoir droit d'y prétendre. Il n'avait pas été question de moi l'année précédente, et l'année suivante je fus proclamé un des premiers pour les

---

et des Eglises collégiales, ceux des Abbayes et Communautés religieuses ayant titre de colléges de l'Université, MM. les Notaires. — L'Assemblée a pris séance suivant l'ordre cy-après :

« M, le Recteur s'est placé au milieu du grand banc qui fait face à la chaire; M. le Chancelier s'est placé au côté gauche de M. le Recteur sur le même banc selon l'usage, MM. les Professeurs en droit sur le même banc, à la droite de M. le Recteur, les autres Docteurs des Facultés composant l'assemblée générale de l'Université avec MM. les Procureurs des Nations, le Secrétaire, les Maîtres et Professeurs ès Arts sur quatre bancs couverts de tapis, à la droite du dit grand banc, chacun suivant leurs droits et ordre, MM. les Docteurs aggrégés occupant leur banc ordinaire.

« MM. les Doyen et Chanoines de l'Église cathédrale ont occupé des siéges préparés pour eux dans le centre de l'assemblée, sçavoir : M. le Doyen, un fauteuil adossé au pupitre de MM. les Professeurs en droit, et MM. les Chanoines, des chaises au nombre de trente, couvertes de tapis, tous ces siéges placés de façon qu'ils laissaient un petit centre libre pour le passage de M. le Recteur à sa place, en sorte qu'ils étaient aux deux costés du dit centre, tournés néanmoins du côté de la chaire; le suisse et les quatre bedaux du dit Chapitre avaient des chaises à l'entrée du dit centre, au bout des bancs de l'Université.

« MM. les Magistrats du Présidial avaient leurs places ordinaires, sçavoir, partie sur le même banc de M. le Recteur et ensuite et à gauche de M. le Chancellier et la majeure partie sur le premier des bancs à gauche, joignant le centre et le plus proche. MM. les Officiers du Corps de ville se sont placés, suivant l'usage, dans les deux bancs au-dessus de la chaire, en face de M. le Recteur, M. le Maire étant à la teste du banc de devant;

thèses de Pâques, comme un peu plus tard pour celles d'août. Cette distinction me rendit non-seulement de plus en plus studieux, mais encore un ergoteur impitoyable d'abord avec des camarades, puis un argumentateur déterminé aux thèses qui se soutenaient également au Collége, aux abbayes

---

MM. les Officiers de la juridiction des Eaux et Forests dans la moitié du second banc à gauche, directement derrière celui de MM. du Présidial, les Docteurs en droits et non régents occupant l'autre moitié dudit second banc, ainsy que la moitié du troisième banc suivant, — MM. de la Monnoïe, du Grenier à Sel et des Traites dans l'autre moitié du dit troisième banc, — et le surplus des officiers dans le quatrième, tous les dits bancs étant couverts de tapis.

« MM. les Officiers de l'Élection dans le cinquième banc aussy couvert de tapis, à droite de celui de M. le Recteur, derrière celui affecté à Messieurs les aggregés;

« L'ordre des Avocats dans les second et troisième grands bancs couverts de tapis, qui sont en face de la chaire, derrière celui de M. le Recteur et Mrs les Notaires dans le quatrième banc, aussy couvert de tapis, derrière Mrs les Avocats;

« MM. les Députés des Chapitres Royaux et des Églises collégiales, ceux des Abbayes et Communautés religieuses dans des siéges en grand nombre, placés dans l'espace qui est entre la chaire et le banc de Mrs du Présidial, addossés à la croisée et tournés vers l'Assemblée.

« Tous ayant pris séance, on a distribué les programmes contenant les propositions qui faisaient la matière des exercices. Ensuite M. Milscent, ayant obtenu de M. le Recteur la permission de parler, a fait un discours à l'Éloge de son Altesse Royale, Monseigneur le Comte de Provence, et en action de grâce de la protection glorieuse que ce prince veut bien accorder à l'Université et à ses Élèves; M. le Recteur a répondu par un discours sur le même sujet et a proposé le premier argument.

« M. Bodi, étudiant, a fait ensuite un discours sur le même sujet que les précédents; M. Aubin de Narbonne, conseiller au

de Saint-Aubin, Saint-Nicolas et Saint-Serge[1]. On ne laissait pas alors que de se faire un nom par ces luttes d'élèves contre élèves, quelque puériles et insignifiantes qu'elles puissent paraître aujourd'hui; c'était encore alors une manie en honneur.

Présidial, a répondu par un discours sur le même sujet et a proposé le second argument.

« MM. Couraudin, avocat docteur en droit et échevin de la ville, et Prévost de la Chauvellière, avocat et docteur en droit, ont fait pareillement des discours sur le même sujet que les précédents et ont proposé les troisième et quatrième arguments. A six heures du soir, M. le Recteur a levé la séance, et l'Université, précédée de son bedau, est descendue dans la salle basse suivant l'ordre qu'elle était montée.

« MM. les Magistrats du Présidial, conjointement avec MM. les Officiers de l'Hôtel de Ville, ont descendu ensuite et toutes les compagnies et députés suivant leur rang et ordre, à l'exception de MM. les Doyen et Chanoines de l'Église cathédrale, qui ont descendu les derniers, précédés de leurs quatre bedaux et de leur suisse, — et pour témoigner aux compagnies la reconnaissance de l'Université, MM. Martineau, professeur en droit, et Limonas, de l'Oratoire, procureur de la Nation de France, se sont tenus, ainsy qu'ils avaient été priés de faire, à l'entrée de la porte de la dite salle basse, pour saluer lesdites compagnies lorsqu'elles ont défilé.

« Le douze à neuf heures et demie du matin et à trois heures après midy, les mêmes exercices ont continué avec la même solennité.

« MM. Jahan et Girault, étudiants, ont répondu le matin, après avoir fait chacun un discours sur le même sujet que le jour précédent, et MM. Charlery et Chaillou, étudiants, ont répondu l'après midy.

« *Signé* : DESMAZIÈRE. »

Arch. de M.-et-L., D 3, f. 177-178.

[1] Ces trois abbayes de bénédictins étaient affiliées pour l'enseignement à l'Université d'Angers.

A ces thèses, imprimées sur le recto d'une grande feuille de papier [1], il était permis d'accoler par la partie supérieure une gravure d'égale dimension, représentant un sujet tiré de l'Ancien ou du Nouveau Testament ou bien de la Vie des Saints. On les désignait par le nom de thèses à images [2]. Elles étaient spécialement destinées aux parents, protecteurs, et amis particuliers de la famille. Ces thèses ne furent pas pour moi un honneur stérile ; outre les compliments, elles me valurent de beaux et bons écus de la part de plusieurs de ceux à qui j'en allai faire hommage [3]; et

---

[1] Et aussi sur parchemin, même sur soie et satin, et Boileau, comme on sait, en habille une de ses victimes.

[2] La plupart des étudiants se contentaient de faire leur choix dans les assortiments d'imagerie spéciale ; mais les plus riches et ceux-là surtout qui s'autorisaient d'un haut protecteur, trouvaient à leur service, pour parer ces offrandes éphémères, peintres et graveurs et des maîtres dans leur art. Le Musée d'Angers possède un bel exemplaire de la thèse de philosophie, soutenue le 2 juillet 1722, dans le réfectoire de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, en présence du gouverneur et de tous les corps de ville, par le bénédictin J.-B. Prosper d'Anthenaise. Elle porte en tête le portrait gravé de la fille du Régent, Louise-Adélaïde, abbesse de Chelles, à qui elle est dédiée, sous la signature de Pierre Drevet. — Les Bidault, de Saumur, ont gravé plusieurs pièces de ce genre, dont une, de la collection de M. Aug. Michel, Angers, est aux armoiries des Cossé, avec couronne et manteau ducal, entourés d'attributs militaires et religieux, et la dédicace : *Offerebat Philippus-Symphorianus Denyau, clericus Andinus anno* 1690, — *Bidault sculpsit Salmurii.*

[3] On voit ainsi à plusieurs reprises le Corps de ville d'Angers agréer en séance l'hommage et les invitations de divers étudiants — et en 1785, le Conseil, en échange d'une thèse de mathéma-

ce qui me flatta encore davantage, ce fut la joie que ma mère ressentait et ne cherchait point à dissimuler, en recevant cette image, comme en parlant de mon triomphe, dont elle était une preuve convaincante.

Nous avions pour supérieur M. de Saint-Avit, noble auvergnat, disait-on, mais que nous avions surnommé *le père Lamoue*, parce que, loin de montrer quelque apparence de gaîté, même aux heures de récréation, il paraissait constamment affecté de chagrin ou transporté de colère. Il était au surplus d'une extrême rigidité et ne semblait occupé que du désir de trouver des élèves en faute, tant était grande et active la surveillance qu'il exerçait sur eux. Les craintes perpétuelles qu'il m'inspirait ne m'empêchèrent pas de trouver très-courte et très-agréable la deuxième année du séjour, que j'ai eu à faire dans sa maison.

Le Petit-Séminaire possédait en Frémur[1] une maison de campagne, appelée *l'Image*. Toute la pension, compris les Saint-Sulpiciens qui la dirigeaient, s'y rendait tous les jeudis, dès le matin, depuis Pâques jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle y

---

tiques, fait cadeau au jeune étudiant des *Voyages du capitaine Cook* (BB 132, f. 5-9.)

[1] Ou plutôt sur le chemin de Frémur, dans le canton de Saint-Laud. Le domaine avait été légué au Séminaire le 3 septembre 1714 par Math. Tallour, « pour faire les récréations les « jours de congé. » (*Arch. de M.-et-L.*, G 945.) — L'enclos, vendu nationalement le 15 novembre 1791, a été acquis en 1865 de M. Gautret par les Visitandines, qui y ont fait construire couvent et haute église.

dînait et y soupait et ne rentrait au domicile principal que sur les 8 heures 1/2 du soir. Ce jour, comme il est aisé de l'imaginer, était toujours attendu avec impatience, quoique en allant, comme en revenant, elle fût fréquemment accueillie par des groupes de polissons, qui semblaient l'attendre au passage et la saluer des cris assourdissants de *couas*, *couas*[1].

L'expulsion du Petit-Séminaire était alors regardée comme une punition grave, et imprimait une sorte de tache à celui qui la subissait. Elle était ordinairement précédée de réprimandes faites en particulier et qu'on désignait par le nom de *pantes*. Pour faire comprendre aux élèves, combien il leur importait ou de les prévenir ou de profiter des avis qui les accompagnaient, on nous citait souvent ces deux vers latins :

Panta trahit pantam et post pantam panta revertit
Et post tot pantas evenit ire foras.

« Une pante en entraîne une autre, et une pante revient après « l'autre, et il arrive, après plusieurs pantes, qu'on est mis à la « porte. »

C'est aussi là qu'aux heures de récréation, les Sulpiciens nous apprenaient quantité de *rébus*, comme : *Habet habeo in nostra brevi*, pour la traduction de : Il a gelé dans notre cour ; — *Cocqantra pinosa*, ces deux mots employés dans la prononciation pour signifier : Le coq entra, la pie n'osa, etc. Je leur dois en revanche un principe de botanique, rela-

---

[1] C'est le cri des corbeaux, que rappelle aux petits polissons la vue des « hommes noirs » ou des « noirs manteaux », sifflés plus tard par Béranger.

tivement à la rose, assez heureusement exprimé dans les deux vers suivants :

Quinque sumus fratres, quorum duo sunt sine barba
Et duo barbati; sum semibarbis ego.

« Nous sommes cinq frères », — ce sont les feuilles ou divisions du calice, — « dont deux sont sans barbe, deux sont barbus, et « moi je ne suis barbu que d'un côté. »

Ce fut pendant cette seconde année que je formai des liaisons particulières d'amitié avec l'abbé Touzé[1], originaire de Querré[2], à qui je pus imposer plus tard le bonnet de docteur en théologie ; et je me rappelle que nonobstant la gravité de cette cérémonie, nons nous permîmes souvent des sourires de satisfaction mutuelle provoqués par la singularité du fait, qui nous mettait en tel rapport l'un avec l'autre. C'est le même abbé qui depuis a eu dans le diocèse d'Angers le renom de chef de *la Petite-Église*, qui avait tenté de s'y former, après la conclusion du dernier Concordat[3]. Il n'était guère possible d'avoir plus d'esprit et d'amabilité que ce condisciple, pour lequel j'ai toujours conservé le plus sincère attachement, quoiqu'il ne m'ait pas été donné de le revoir depuis 1780, époque à laquelle je quittai l'Anjou.

---

[1] Curé de Mozé de septembre 1784 à 1791 et alors démissionnaire par refus du serment constitutionnel.

[2] Canton de Châteauneuf, arrondissement de Segré.

[3] Cette petite secte, nous dirions aujourd'hui de Vieux-Catholiques, refusait de reconnaître le Concordat de 1801. V. *Controverse entre la Petite et la Grande Église,* par Fleury, curé non assermenté du diocèse du Mans (Le Mans, 1822, in-8° de 172 p.). Assez nombreuse en Anjou, elle compte encore des fidèles aux environs de Durtal et dans les communes riveraines du Poitou.

La ville d'Angers était alors environnée de murs élevés, parsemés de grosses tours, revêtus de fossés larges et profonds, percés de six portes, dont celles dites de Saint-Aubin, de Saint-Michel, de Saint-Nicolas et Lyonnaise, étaient couronnées de tours; les deux, dites de Toussaint et Neuve, en étaient dépourvues et depuis peu d'années. Il en existait encore deux autres dans son intérieur, également couronnées de tours, celles dites Chapellière, au bas de la rue Baudrière, et Angevine, au bas du palais épiscopal. Un seul pont vis-à-vis la rue Bourgeoise ouvrait les communications entre les deux portions de la ville à peu près égales en étendue, que la Maine avait formées. Toute la population, excepté celle des faubourgs, qui elle-même était très-peu considérable, sinon celle du faubourg Bressigny, habitait alors dans l'intérieur de cette enceinte, qui contenait aussi tous les établissements civils, et les plus importants de ceux dits ecclésiastiques, tels que la cathédrale, l'abbaye de Saint-Aubin, celle du Ronceray, etc.[1]

Outre ceux-ci, elle contenait dans son enceinte et ses dehors deux riches abbayes de Bénédictins, Saint-Nicolas et Saint-Serge, un prieuré du même ordre, l'Esvière, deux chapitres royaux, Saint-Martin et Saint-Laud, trois églises collégiales, Saint-Pierre, Saint-Maurille et la Trinité, deux

---

[1] Pour tous les détails, lire la *Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, par M. Péan de la Tuilerie, prêtre de Châteaugonthier (Angers, Billault, 1778, in-12 de 276 p. et nouvelle édition, avec notes, Barassé, 1868, in-12 de 607 pages).

autres récemment supprimées; Saint-Julien[1] et Saint-Maimbeuf[2], dont les revenus avaient été réunis au Grand-Séminaire, aux charges par les Sulpiciens et autres, leurs successeurs, d'y célébrer l'office divin les dimanches, fêtes et certains autres jours de l'année, dix-sept églises paroissiales, dont trois, Saint-Evroul, Saint-Aignan et Saint-Denis, ne comptaient, il est vrai, qu'un très-petit nombre de paroissiens, deux couvents de Récollets, l'un sur la place de l'Académie, l'autre à la Baumette, un de Capucins, un de Jacobins, un de Carmes, un d'Augustins, un de Minimes, une abbaye de chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, une maison d'Oratoriens, une de Lazaristes dits Petits-Pères, une de Frères Ignorantins, située au bas de la rue Creuse près la Basse-Chaîne, qui réunissait deux pensionnats, l'un d'élèves libres, l'autre d'individus, qu'on y envoyait soit par lettres de cachet, soit par décision de parents mécontents de la conduite de leurs enfants[3].

Outre l'abbaye du Ronceray, elle contenait un couvent de Visitandines, un de Bernardines, un de Bénédictines (la Fidélité), un d'Ursulines, un de Carmélites et un du Bon-Pasteur, un hospice d'Incurables, un d'Enfants trouvés[4], un de Vieillards, un de Pénitentes, et l'Hôpital ou Hôtel-Dieu.

---

[1] En août 1696.

[2] Par décret épiscopal du 16 août 1702.

[3] Et sur un simple arrêté de police.

[4] En projet toujours mais nullement réalisé avant 1792. Voir *Mémoire pour l'établissement d'un hôpital d'enfants trouvés, utilité et même nécessité* (in-4° de 32 p., Paris, 1774, J.-B. Brunet, signé *Allard*, maire, et *Prévost*, avocat du roi).

Les rues étroites, et la plupart en pente plus ou moins rude, étaient souvent bordées de maisons dont le premier étage débordait le rez-de-chaussée, et était lui-même débordé par le deuxième, lequel l'était à son tour par le grenier, disposition qui les rendait tristes et obscures et qui dut contribuer à lui faire donner la qualité de ville noire par quelques anciens auteurs.

Aucun édifice destiné au logement des habitants ne se distinguait soit par son étendue, soit par son apparence extérieure[1]. J'ai vu bâtir celui qui le premier parut réunir ces deux conditions, l'hôtel de Nantivy[2], près la porte Neuve. On aurait peine à comprendre aujourd'hui comment des familles nombreuses, et les plus riches de la ville, pouvaient trouver où se loger tant soit peu commodément, si on ne se rappelait qu'alors on plaçait plusieurs lits dans la même pièce, que souvent chacun d'eux donnait le coucher à deux individus, et que les époux n'en occupaient qu'un.

---

[1] Il faut bien reconnaître ici quelque exagération. Sans parler des beaux logis du XVe siècle, comme les logis Barrault et Pincé, affectés du temps de Besnard à des internats nombreux, notre auteur aurait pu garder souvenir des hôtels de Lancrau, Louet, de la Guerche, de Beauvau, Robert, de la Besnardière, de Danne, Boylesve et de vingt autres, dont quelques-uns même existent encore d'assez belle apparence et antérieurs de construction à l'hôtel Lantivy.

[2] C'est l'hôtel construit en 1785 pour André de Lantivy par l'architecte Bardoul de la Bigotière. Les généraux Hédouville et Hoche y tinrent leur quartier pendant les guerres et le premier préfet Montault-Desilles y descendit en attendant son installation définitive. — L'auteur écrit *Nantivy* comme on dit à Saumur l'église de *Nantilly*, au lieu de Lentilly, *Lentiliacus*.

Les tapis non-seulement de pied, mais de tentures dans les appartements, étaient extrêmement rares ; il en était de même des parquets.

Comme à Doué, on prenait le manchon, — et alors il était porté par le riche comme par le pauvre, — et les habits d'hiver à la Toussaint, pour les quitter à Pâques et les remplacer par ceux d'été. Il était également d'usage que les dames parvenues à la maturité de l'âge quittassent les couleurs plus ou moins brillantes de leur mise, pour en adopter de plus sombres et qui semblassent annoncer que suivant les promesses faites au baptême, elles renonçaient aux pompes et vanités de ce monde. J'ai été témoin des ridicules, voire même des sarcasmes prodigués à l'épouse d'un riche avocat, M. Leroux[1], parce qu'arrivée à la cinquantaine, elle continuait de s'habiller et de se coiffer comme elle pouvait et avait droit de le faire quelques années auparavant.

L'Université, composée de quatre Facultés de Droit, Théologie, Médecine et Arts, était fréquentée par 4 à 500 étudiants. Celle de Théologie, qui se glorifiait de n'avoir jamais erré dans ses doctrines et qui passait pour la plus célèbre du royaume, après la Sorbonne, qui lui avait décerné le titre de sa fille aînée, en réunissait le plus grand nombre, — avec celle des Arts, — par deux raisons principales : 1° parce qu'après cinq ans d'études, dont

---

[1] René-Jean Leroux, docteur ès-droits, avocat depuis 1735, marié par contrat du 29 octobre 1738 avec Marie Simon, fille de Jean S., receveur des décimes du Clergé d'Anjou, et de Marie Rouillon. *Arch. de M.-et-L.*, E 3160 et 3966.

deux en philosophie et trois en théologie, les élèves déclarés gradués étaient autorisés[1] à signifier leur titre à douze patrons ou présentateurs ecclésiastiques, tels qu'évêques, abbés commandataires, Chapitres de cathédrales, etc., et avec sommation de leur conférer le premier bénéfice qui viendrait à vaquer à leur présentation, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, et que d'ailleurs, sans recourir à cette signification, ils étaient assurés d'être tôt ou tard pourvus d'une cure ; 2° parce que ceux, qui parvenaient à être reçus docteurs, titre qu'il était plus difficile d'obtenir dans la Faculté d'Angers que dans toute autre de la France, avaient l'expectative assurée d'être prochainement portés aux emplois les plus distingués et communément les mieux dotés de leur diocèse, soit en cures, soit en canonicats, etc.

Les professeurs en Droit, au nombre de quatre, prenaient[2] le titre de comte et étaient beaucoup

---

[1] En délivrant aux gradués leurs certificats d'études, *litteræ testimoniales*, les registres des délibérations universitaires inscrivent en effet l'autorisation et la teneur des demandes de nomination, *nominationes*, à signifier : *Concessæ sunt nominationes quarum tenor sequitur*... à l'adresse de l'évêque et des divers présentateurs de bénéfices, que vise le postulant ; — et cette pratique dure jusqu'aux derniers jours de 1790.

[2] Ils le réclamaient en vertu de la noblesse personnelle, qu'ils prétendaient tenir de l'autorité du droit romain et conserver attachée à leur titre de jurisconsultes par les lettres-patentes des rois. « Elles nous ont accordé, » — dit un *Mémoire* imprimé, — « à « l'exemple du droit romain, après vingt ans de service, la qualité « de comte et ses priviléges, qualité en laquelle nous avons été « maintenus par arrêt du Parlement de Paris du 3 septembre « 1598. » — Ailleurs on argue des sentiments de Guimier, en son

plus richement rétribués que ceux des autres Facultés. Si la Faculté de Théologie était d'une extrême sévérité dans les épreuves qu'elle faisait subir aux candidats, l'indulgence de celle de Droit n'avait pas de bornes. S'agissait-il de subir des examens, de soutenir des thèses, un des professeurs ou docteurs agrégés fournissait au candidat, à raison de 12 francs l'une, la réponse aux arguments qui devaient lui être poussés sur des points désignés ; ces réponses étant courtes, rien n'était plus facile que de les réciter de mémoire[1]. On lui fournissait de même une thèse manuscrite, qu'il portait à l'imprimeur avec les réponses aux arguments, le

---

commentaire sur la Pragmatique, de Bartole et de Lemaire, de Cujas ; mais en réalité il n'apparaît trace de rien de semblable dans les lettres-patentes ni dans les statuts invoqués ; et les Priviléges de l'Université manuscrits ou imprimés s'en taisent. Je n'ai d'ailleurs rencontré, autant qu'il me souvienne, aucun document public ou privé, où les professeurs s'attribuent ce titre. V. pour l'exposé de ces prétentions les *Très-humbles et très-respectueuses représentations des quatre professeurs de la Faculté des droits de l'Université d'Angers, à Mgr le chancelier de France, pour être maintenus dans le droit et possession d'exemption des Francs-fiefs* (Angers, Dubé, in-4° de 15 p., s. d.), — et l'opuscule *De la noblesse des docteurs-régents ès-droit canon et civil* (Angers, R. Hernault, in-4°, s. d. de 9 p.).

[1] La Réveillère-Lépeaux rappelle aussi dans ses *Mémoires*, I, 20, « l'abus criant, qui avait lieu dans cette école [d'Angers] et je « crois, dans bien d'autres, celui de vendre aux étudiants des « *arguments communiqués*. Ce criminel commerce s'exerçait au « profit de tous les professeurs par l'un des agrégés. Ainsi l'on « ne demandait pas mieux que de favoriser la paresse des élèves « pour accroître le revenu des maîtres. » — Les historiens de notre Université ont oublié de parler de ces pratiques-là !

tout à des prix très-modérés et dont le chiffre était déterminé par l'usage[1]. C'était alors M. Guillier-

[1] Le métier, comme on voit, était commode et pour le maître et pour l'étudiant! — Même sans tant de préliminaires c'était véritablement le bon temps. On voit par ailleurs comment suivant d'autres modes se passait la cérémonie. La scène est drôlatique et date d'un siècle plus tôt. Charles Perrault en est le héros et nous l'a racontée : « Au mois de juillet de l'année 1651, j'allai prendre « des licences à Orléans avec M. Varet, depuis grand vicaire de « Monseigneur l'Archevêque de Sens, et avec M. Monjot qui vit « encore..... Dès le soir même que nous arrivâmes, il nous prit « fantaisie de nous faire recevoir, et ayant heurté à la porte des « Écoles sur les dix heures du soir, un valet, qui vint nous « parler à la fenêtre, ayant sçu ce que nous souhaitions, nous « demanda si notre argent était prêt. Sur quoi, ayant répondu « que nous l'avions sur nous, il nous fit entrer et alla réveiller « les docteurs, qui vinrent, au nombre de trois, nous interroger « avec leurs bonnets de nuit sous leur bonnet carré. En regar- « dant ces trois docteurs à la faible lueur d'une chandelle, dont « la lumière alloit se perdre dans l'épaisse obscurité des voûtes « du lieu où nous étions, je m'imaginois voir Minos, Æacus et « Rhadamante, qui venoient interroger des ombres. Un de nous, « à qui on fit une question dont il ne me souvient pas, répondit « hardiment : *matrimonium est legitima maris et fœminæ conjunctio « individuam vitæ consuetudinem continens,* et dit à ce sujet une « infinité de belles choses qu'il avoit apprises par cœur. On lui « fit ensuite une autre question, sur laquelle il ne répondit rien « qui vaille. Les deux autres furent ensuite interrogés et ne « firent pas beaucoup mieux que le premier. Cependant ces trois « docteurs nous dirent, qu'il y avoit plus de deux ans qu'ils n'en « avoient interrogé de si habiles et qui en sçussent autant que « nous. Je crois que le son de notre argent, que l'on comptoit « derrière nous, pendant que l'on nous interrogeoit, fit la bonté « de nos réponses. Le lendemain, après avoir vu l'église Sainte- « Croix, la figure de bronze de la Pucelle, qui est sur le pont, et « un grand nombre de boiteux et de boiteuses parmi la ville, « nous reprîmes le chemin de Paris. Le 27 du même mois, nous

Latouche[1], docteur agrégé, et frère d'un[2] professeur, qui était le principal fournisseur. Les étudiants en droit étaient autorisés[3] à porter l'épée et ils paraissaient fiers de ce privilége. L'enseignement de la médecine était aussi confié à quatre professeurs, qui conféraient le doctorat après trois années révolues d'études aux élèves, qui déclaraient être dans l'intention d'exercer leur art *extra muros*, c'est-à-dire partout ailleurs qu'à Angers. Quant à ceux qui avaient le dessein d'exercer *intra*, c'est-à-dire, à Angers même, les épreuves étaient beaucoup plus longues et plus sévères pour eux que pour les autres, ce qui provenait peut-être du parti pris d'en borner le nombre, que je n'ai pas vu excéder celui de quatorze. Il était d'ailleurs consacré par l'usage, tant en médecine qu'en droit, de ne pas conférer les grades nécessaires pour exercer en qualité de médecins[4] et d'avocats à des candidats

---

« fûmes reçus tous trois avocats. » Ch. Perrault, *Mémoires* (Avignon, 1769, in-12), p. 20.

[1] François G.-L., avocat en 1764, docteur agrégé depuis 1770.

[2] Louis-Jean G.-L. né le 4 juillet 1734, docteur en 1756, et doyen depuis plus de trente ans en 1789, mort le 23 avril 1798.

[3] Non pas — et Pocquet de Livonnière, un de leurs maîtres, compte parmi « les sources ordinaires de la débauche... la liberté « qu'ils prennent de porter l'épée. » *Comm. sur la Coutume*, II, 1053. — Elle leur était formellement interdite à Angers par les statuts de 1373 et de 1498, et chaque année, à l'ouverture des Écoles, il était donné lecture de l'Édit d'avril 1684 qui rappelait partout cette défense, « à peine d'être obligés pour la pre- « mière contravention d'étudier une quatrième année, outre « les trois. »

[4] On peut citer à l'appui l'exemple du docteur Michel Chartier, qui, reçu en 1743 en l'Université de Caen, ne put être admis en

connus pour ne pas appartenir à des familles honorables dans la bourgeoisie. Aussi regardait-on alors comme certain, que tous les enfants de simples bourgeois ou d'artisans ou de paysans, qui se trouvaient dans les Colléges, n'avaient d'autre destination que l'état ecclésiastique.

Les charges de juge dans les justices royales étaient vénales, à l'exception de celles de lieutenant général ou président et de procureur du roi du Présidial d'Angers. Elles étaient alors tombées à très-vil prix, à celui de 600 francs par exemple. Elles étaient cependant occupées par les personnages les plus considérables, tels que les Ayrault de Saint-Thénis[1], les Goureau de l'Épinay[2], les Pocquet de Livonnière, les Verdier de la Milletière, les Narbonne[3], les Donadieu[4], etc.

---

celle d'Angers que le 10 février 1752. Il avait un frère curé de Jarzé, un autre chanoine, mais on lui reprochait d'être fils d'un cabaretier. Par ordre exprès du ministre, la Faculté de Médecine d'Angers, assistée de deux docteurs de Paris, dut l'admettre à examen public ; mais la séance devint une comédie. Chacun des juges proposa une question triviale, en interrompant la réponse au premier mot par des applaudissements ironiques. Reçu après une série d'épreuves aussi courtes que cruelles, le docteur se trouva comme un étranger au milieu de collègues qui refusaient de consulter avec lui. *Encyclop. Meth.*, Médecine, v° *Angers*.

[1] Lieutenants-généraux criminels du Présidial de père en fils pendant deux siècles.

[2] Jacques-François G., lieutenant particulier depuis 1755.

[3] Familles de conseillers et de professeurs en droit.

[4] Il y a quelque erreur de souvenir sur ce nom, qui m'est inconnu ou ne me rappelle que celui du gouverneur Donadieu de Puicharic.

Par contre, les lettres de perruquier exerçant dans la ville d'Angers coûtaient 6,000 fr.[1] Il est vrai qu'elles leur conféraient le titre honorable de conseiller du roi, de même qu'à une foule d'emplois, tels que ceux de mesureurs de charbon, de langayeurs de porcs, etc., créés par Louis XIV, pour la cour et la ville de Paris.

Les notaires se disaient aussi alors conseillers du roi, et les évêques se donnaient dans leurs mandements la qualité de conseillers du roi dans tous ses conseils.

Il n'y avait alors dans toute la ville[2] que huit à dix maisons à voitures, c'est-à-dire, à carrosses, et que l'on y voyait même rarement circuler. Ce n'étaient que de vrais cabas, tels que ceux confiés aux cochers de fiacres de Paris jusqu'au commencement du XIXe siècle. Les chevaux qu'on y attelait étaient à très peu près semblables à ceux des maîtres de poste d'aujourd'hui, et n'excédaient que rarement le prix de 5 à 600 fr. l'un. Leur principal emploi était de transporter leurs maîtres de la ville à la campagne et de la campagne chez les connaissances qu'ils avaient dans le voisinage. Les cabriolets n'étaient pour l'ordinaire que de simples coucous, auxquels on attelait des chevaux de 2 à 300 fr.

---

[1] J'ai sous les yeux l'acte de cession par Pierre Pirard à Antoine Jouet le 27 avril 1784 d' « une lettre de maître barbier « perruquier » pour la somme de 4,500 livres. — Il y en avait à moindre prix — et sans aucun doute aussi de valeur supérieure. *Arch. de M.-et-L.* E 4420.

[2] C'est aujourd'hui, d'après la statistique officielle, la ville de France où se trouvent, relativement à la population, le plus de voitures de maîtres.

l'un, et le nombre en était proportionnellement aussi borné que celui des carrosses. Ainsi les familles qui les possédaient ne s'en servaient presque jamais soit pour faire leurs visites, soit pour se rendre à l'église ou aux promenades publiques ; mais en sortant pour s'y rendre, surtout lorsque des dames étaient de la partie, on se faisait suivre d'un domestique en livrée, désigné par le nom de laquais. Les laquais étaient alors en très-petit nombre ; je n'en ai vu jusqu'à trois et quatre que chez Mgr l'Évêque et M. le marquis de la Lorie[1], les seuls qui se permettaient en outre d'avoir un valet de chambre.

Non-seulement les nobles et premiers magistrats, mais un grand nombre de familles bourgeoises possédaient des châteaux et maisons de campagne à des distances plus ou moins considérables de la ville. Tous ces propriétaires s'empressaient de s'y rendre, savoir ceux qui n'en étaient pas empêchés par leurs affaires ou les devoirs de leur profession, aussitôt après la fermeture de la foire du Sacre, — la Fête-Dieu, — laquelle attirait alors et retenait une foule d'étrangers à la ville, et les autres successivement, en sorte qu'à l'ouverture des vacances, la ville ne semblait plus être qu'un désert, par comparaison avec le mouvement qui s'y faisait remarquer peu auparavant[2]. On voyait alors défiler chaque jour quelques-unes de ces familles en habits de voyage, cheminant sur des chevaux menés par leurs fermiers ou closiers, les-

---

[1] Charles Constantin, de qui il sera parlé à maintes reprises.
[2] Cette pratique s'est maintenue.

quels, accoutumés à ne porter que le bât, ne connaissaient guère d'autre allure que celle au pas. Quelquefois les maris et les enfants mâles, d'âge à supporter les fatigues de la route, conjointement avec les fermiers, accompagnaient à pied les dames et la cuisinière, tandis que les plus jeunes des deux sexes étaient placés en croupe derrière les cavaliers.

Le défaut de grandes routes, le mauvais état des chemins de communication ne permettaient guère d'autre moyen de s'éloigner de la ville. Aussi les individus les plus aisés n'y entretenaient-ils que bien rarement des chevaux de selle.

Les gages des cuisinières formées, comme ceux des domestiques mâles de service, étaient modiques. Il était du moins rare qu'ils s'élevassent au delà de 100 francs, et il n'y en avait qu'un bien petit nombre, dont le salaire atteignît ce taux.

Les mariages ne se concluaient pour l'ordinaire qu'à l'âge de 30 ans et même plus tard dans les classes inférieures de la société, surtout dans celles de la domesticité, à la ville et à la campagne. Tout au contraire, ils avaient communément lieu dans les classes aisées à l'âge de 20 à 25 ans. Un fils de famille était réputé vieux garçon à 26 et 27 ans. Je me rappelle très-bien qu'on ne trouvait à redire dans les mariages de ma sœur et de ma cousine Vallée autre chose, sinon que le futur de la première avait 26 ans, tandis qu'elle n'en avait que 21, et que celui de la seconde en avait 27, tandis qu'elle n'en avait que 20.

Quoique les domestiques des deux sexes fussent en petit nombre dans chaque maison, loin d'être

surchargés de besogne, ils paraissaient en manquer une grande partie de la journée, par la raison que dans l'absence d'un mobilier de luxe ils n'avaient point à s'occuper de ces frottements de parquet, nettoiements, balayages de tout ce qui garnit aujourd'hui les diverses pièces d'un appartement.

On ne connaissait pas alors à Angers un seul banquier[1], ni un seul millionnaire dans le commerce, ni même dans la noblesse, si on en excepte M. le marquis de la Lorie et M. de Giseux (*a*), dont la fille unique était mariée à M. le duc de Brancas. Les plus grosses dots, à très-peu d'exceptions près, et ce dans les familles principales de la noblesse, ne s'élevaient pas au-dessus de 20,000 fr. ; celles de 10,000 fr. faisaient bruit dans la ville.

On se retirait volontiers des affaires, lorsqu'on était parvenu à jouir de 3 ou 4,000 livres de rente,

(*a*) On rapporte que M. Grandhomme de Giseux, d'origine plébéienne (*), mais qui avait fait, comme beaucoup d'autres Angevins, une fortune colossale à Saint-Domingue, se trouvait un jour à Paris dans une réunion de plusieurs grands seigneurs, dans laquelle l'un d'eux, à dessein de l'humilier, proposa de signer avec ses nom, prénoms, titres et qualités. Chacun d'eux s'empressa de le faire, et lorsque vint le tour de M. de Giseux, il signa simplement : *Grandhomme, seigneur de cent mille écus de rente,* signature qui déconcerta les nobles marquis et mit les rieurs de son côté.

---

[1] On y compte aujourd'hui une dizaine de banquiers, — même un agent de change ! — et des millionnaires dix fois plus que de banquiers, — même dans la noblesse.

(*) René-Simon Gr., seigneur de Giseux, maître des cérémonies de France, gentilhomme ordinaire de la chambre, mari de Marie-Anne de La Mothe. La famille était originaire du Lude.

ce qui passait alors dans tout le Tiers-État pour une très-honnête fortune ; et c'était alors une opinion reçue que qui ne pourrait vivre avec 3,000 livres de revenu, ne vivrait pas avec 100,000.

Les comestibles en gras et en maigre étaient alors à très-bas prix : la viande de boucherie à 5 sols la livre, — et encore se procurait-on souvent dans certaines saisons le veau et le mouton à 3 sols, même quelquefois à 2 sols la livre, — le porc à 3 et 4 sols, les poulets à 15 et les chapons à 30, 35 sols la couple. La carpe, le brochet du poids de 8 à 10 et 12 livres et au delà ne se vendaient communément pas plus de 10 sols la livre ; le saumon, l'alose étaient encore à bien plus bas prix, lorsqu'ils abondaient sur le marché, ce qui avait lieu pendant quatre et cinq mois l'année. Le gibier n'était pas plus cher en proportion ; car on avait pour 30 et 40 sols des lièvres, dont la peau se vendait 20 et 24 sols. Il en était de même pour les œufs, le beurre, etc., etc.

Alors les rivières et les étangs, dont plusieurs ont été desséchés, étaient fourmillants de poisson, le gibier était sévèrement gardé, et il n'y avait aucun moyen de transport pour Paris.

Dans le premier voyage que je fis à Paris, en 1774, il n'y avait à Angers d'autre voiture publique, qu'une espèce de fourgon [1], nommé Carrosse, attelé de six

---

[1] Il y avait à proprement parler le Fourgon et le Carrosse. « Le « Fourgon *alias* la Messagerie » partait d'Angers tous les dimanches, à trois heures du matin, passait par la Flèche, le Mans, Bonnétable, Bellême, Rémalard, la Louppe, Courville, Chartres, Maintenon, Rambouillet, Versailles et arrivait à

puissants chevaux, qui, ne marchant qu'au pas, employait huit jours à faire le trajet. Et ce fait me rappelle avec douleur que mes deux compagnons de voyage, Desmazières, étudiant en médecine[1], mon camarade de pension, jeune frère du conseiller au Présidial, depuis député, et Vallée aîné, mon cousin aussi étudiant en médecine[2], avec lesquels j'étais très-lié, ont depuis longtemps terminé leur carrière.

Toute la partie basse de la ville, depuis la Haute jusqu'à la Basse-Chaîne, était inondée lorsqu'il survenait des crues tant soit peu considérables dans la Maine ou dans la Loire, ce qui ne manquait guère d'arriver deux ou trois fois tous les ans[3].

Paris le vendredi soir pour repartir le mardi à 6 heures du matin et rentrer à Angers le lundi. On y donnait des places aux voyageurs, ou, s'ils le préféraient, à leur volonté des chevaux de selle, qui faisaient route avec la voiture. — Le Carrosse partait le mercredi à 3 heures du matin, s'arrêtait une demi-journée au Mans, en repartait le vendredi matin, et après avoir suivi la même route que le Fourgon jusqu'à Rémalard, prenait celle de Saint-Jean-du-Merger, Châteauneuf, Dreux, la Queue, Versailles et arrivait à Paris le mardi, pour repartir le vendredi matin à 6 heures et rentrer à Angers le jeudi soir. — A partir de 1776 ou 1777 un nouveau service de « Diligence » fut établi, qui partait d'Angers le lundi matin et était rendu à Paris dès le mercredi, repartait le vendredi matin et était de retour le dimanche au soir.

[1] Louis D, reçu docteur le 14 mars 1777 avec cette thèse tout angevine : *An vinum album rubro salubrius?*, était mort, âgé de 24 ans, le 9 septembre 1779.

[2] V. la note 2, page 104.

[3] Il y a une douzaine d'années à peine que la villé est protégée contre ces misères.

Les Ponts-de-Cé [1] étaient alors un passage pénible et périlleux. Les passants, fors ceux de la petite ville, subissaient le paiement du droit de péage, à la vérité très-modique, puisqu'il n'était que d'un liard par individu. Il était autrefois une des propriétés de l'abbaye de Fontevrault [2], qui l'avait échangé avec la Couronne pour une rente de 365 septiers de blé assise sur la terre de Beaufort-en-Vallée.

Le Chapitre de la cathédrale, richement doté, était composé de 30 chanoines, dont 6 dignitaires, et d'un bas chœur considérable. Outre les chantres de plain-chant, il entretenait une musique vocale et une psallette, qui aux jours de fêtes exécutaient avec une rare perfection les morceaux de musique les plus difficiles. Ses belles flèches étaient garnies de cloches en assez grand nombre, de volume et de poids très-différents, mais tellement assorties, qu'elles formaient une harmonie complète, lors-

---

[1] Petite ville, à 4 kil. d'Angers, dont elle formait autrefois une dépendance, régie par une même loi municipale. Elle occupe trois îles de Loire, reliées par une succession de quatre ponts dont la chaussée presque continue mesure trois kilomètres jusqu'au pied de la butte d'Erigné, sur 43 arches en granit. Ils ont remplacé en 1854-1856 les piles vermoulues, les tabliers de bois et les ruines de vieux moulins, formant une traverse hérissée de ressauts de maisons et d'écueils, qui encombraient la Loire et menaçaient de tout danger même les piétons.

[2] Le pont seulement de Saint-Aubin fut donné à Fontevraud par la comtesse Eremburge vers 1115 avec tous les revenus en dépendant. C'est le comte d'Anjou Charles, qui par acte de janvier 1294 *n. s.* racheta tous les droits de l'abbesse contre une rente de 300 septiers de blé sur le domaine de Beaufort.

qu'elles étaient toutes mises simultanément en branle [1]. Le son des heures et demi-heures était précédé d'un carillon [2], qui rendait parfaitement le chant d'une courte prière usitée dans les fêtes consacrées à la sainte Vierge, laquelle commençait par ces mots : *Inviolata et casta es Maria*, etc.

D'après les règles des divers instituts monastiques, dont il existait des communautés à Angers et qui avaient fixé à des heures différentes la célébration des offices de la nuit, il arrivait qu'il ne s'en écoulait pas une seule pendant toute sa durée, sans que l'on ne pût entendre le son d'une cloche en volée, annonçant le commencement d'un office, en sorte que certains individus pouvaient connaître l'heure sans le secours d'une horloge pendant la nuit, lorsqu'ils connaissaient celle, où commençait l'office dans telle communauté religieuse, et qu'ils savaient distinguer le son des cloches de chacune. Et je me rappelle que je réunissais ces deux conditions pour trois communautés, celles de Sainte-Catherine, du Ronceray et de Saint-Aubin, — comme aussi je n'ai point oublié les sensations produites, surtout le matin et le soir des grandes fêtes, en hiver, lorsqu'un si grand nombre de cloches étaient mises en branle.

---

[1] En 1789, la sonnerie comprenait huit cloches pouvant sonner d'accord et simultanément, *Guillaume*, *Innocente*, *Jacques*, *Michel*, *Maurille*, *Renée* et les deux eschelettes ou dindelles. Elles exigeaient dix-sept sonneurs, dont cinq seulement pour *Guillaume*. Il faut compter de plus le *harannier* et le *petit sing*, indépendants de la sonnerie générale, le timbre de l'horloge et les quatre timbres du carillon. V. de Farcy, *Clochers, sonnerie, horloge de la cathédrale* (Angers, 1872, in-8° de 60 p.).

[2] Il a été rétabli en 1832.

Si l'état des malades, des incurables, des vieillards, des enfants trouvés ou abandonnés était satisfaisant dans l'Hôtel-Dieu et les Hospices, il n'en était pas de même pour les détenus dans les prisons étroites, dégoûtantes de saleté et infectées de vermine [1].

Il n'y avait alors à Angers que deux cafés, l'un et l'autre situés dans la rue Saint-Laud [2] et dont l'intérieur n'avait rien de luxueux. Mais il s'en établissait un près la salle de spectacle, alors au bas de la place des Halles, lorsqu'à certaines époques de l'année une troupe de comédiens se trouvait sur les lieux.

Les monnaies d'or, d'argent, de billon, de cuivre, se composaient : en or, de pièces de 48, 24 et 12 livres; en argent, de pièces de 6 et 3 livres, de 24, 12 et 6 sols ; en billon, de pièces de 2 sols et

---

[1] Si l'auteur se satisfait facilement sur l'état des institutions charitables, que les faits en réalité attestent alors déplorable, il n'exagère rien quant à l'abandon des prisons, où prévenus et condamnés, et en certains lieux, des deux sexes, restaient confondus pêle-mêle, et ainsi jusqu'en 1841 ! — délaissés d'ailleurs presque absolument avant la Révolution pour leur nourriture à la charité publique et en proie à des tortures qui faisaient de la mort un soulagement. On installe encore, aux jours de marchés, sur l'emplacement purifié de la geole, le tronc, porté sur un tréteau de fer, qui sollicitait les offrandes. — Quant aux aliénés, il y a à peine quarante ans qu'à Angers encore leur traitement était abominable. V. dans l'*Annuaire* de 1834, le récit d'une visite au château par M. Rey et le *Journal de Maine-et-Loire* du 7 octobre 1834.

[2] Le grand café à la mode, tenu par Antoine Favre, était établi dans la maison, encore existante, du *Roi David*, presque vis-à-vis de la rue de Lespine.

de 6 liards ; en cuivre, de 1 sol, 2 liards, 1 liard, et de deniers, dont trois valaient 1 liard. On admettait encore, mais comme valeurs fictives et simplement nominales, la pistole, réputée valoir 10 livres, laquelle était surtout employée dans les foires et marchés pour l'achat et la vente du gros bétail, ainsi que le 6 blancs, pour la valeur de 2 sols 1/2. J'ai vu souvent chez ma mère des sacs de liards et de deniers employés et reçus par elle en paiement des denrées, qu'elle avait vendues surtout aux boulangers et charcutiers, et je me souviens encore de l'ennui que nous éprouvions, mes frères et moi, lorsqu'elle nous chargeait du soin de les vérifier[1].

Dans les hautes et moyennes classes, hommes et femmes ne sortaient guère de leurs maisons, qu'après avoir fait friser et poudrer à blanc leurs cheveux et perruques. Les moines et les individus appartenant aux classes inférieures ne se permettaient, et ceux-ci seulement, ce genre de luxe que dans les cas extraordinaires ; ces mêmes individus avaient une mise qui les distinguait manifestement des classes supérieures.

Les étudiants en droit jouissaient, comme les nobles, du privilége de porter l'épée[2], et quelques-uns d'entre eux, les Sucheraie, les Maunoir, les

---

[1] Tout ce menu billon se retrouvait encore communément il y a vingt ans, utilisé surtout dans les quêtes et les offrandes des églises, et j'ai pris maintes fois plaisir à trier le dimanche, dans les sacs des marguilliers de la Trinité, les sous tapés et nombre de deniers angevins, de jetons royaux ou municipaux et de médailles romaines, que les dévotes avaient cru substituer par économie aux décimes, plus appréciés comme monnaie courante.

[2] V. ci-dessus, p. 124, la note 3.

Milscent, les Audouy, etc., se firent un nom dans les affaires d'honneur qu'ils eurent avec les officiers de carabiniers [1].

Les habits du père passaient alors aux enfants, après avoir été défaits et refaits à leur taille, et ceux des aînés aux cadets. Pour cette espèce de travail, et même presque toujours pour du neuf, les tailleurs étaient employés à la journée.

Lorsque de 1765 à 1770 on commença à substituer, dès l'âge de 2 à 3 ans, les culottes avec gilet et veste au fourreau jusqu'alors usité pour les petits garçons, ce vêtement reçut le nom de *matelotte*. Loin d'adopter cet usage, M. le comte de Montsabert [2], restant à son château, voulut au contraire que ses trois fils continuassent de porter le fourreau, ce qui eut lieu même pendant plusieurs années après qu'ils eurent dépassé l'âge de puberté. Il ne consentit même à leur accorder la robe virile, qu'après avoir réfléchi qu'il pouvait y avoir des inconvénients à les laisser errer à travers champs avec celle des femmes.

Le prix vénal des offices de notaire à Angers était alors de 3 à 10,000 fr.; dans les autres villes principales de la province, il était au plus de 3,000 fr.,

---

[1] Ainsi que de tout temps, « pour ce que communément escol-« liers et gens d'armes ne s'ayment pas, » comme dit Bourdigné en ses *Chroniques*, II, 284, en racontant « plusieurs querelles et « dissentions » survenues entre étudiants et gentilshommes.

[2] Anne-Louis Goislard, dont la terre avait été en mai 1756 érigée en comté. C'est un de ses trois fils, Anne-Louis-Marie-François, né à Angers le 11 décembre 1763, dont le nom devait tout d'un coup en 1788 éclater en pleine popularité.

et il était dans les petites villes ou villages et bourgs de 6 à 1200 fr.

Celui des huissiers et autres officiers ministériels était proportionnellement beaucoup moindre. Celui d'une maîtrise de poste aux chevaux n'atteignait guère au delà de celui du matériel laissé au successeur.

Les meilleurs bourgeois, avocats, médecins, notaires, etc., mangeaient alors pour l'ordinaire dans leur cuisine. Lorsqu'ils avaient du monde, on servait communément dans le salon dit de compagnie ; car celui à manger ne se trouvait que dans un bien petit nombre de maisons[1].

Les lits, distribués dans presque toutes les pièces des habitations, étaient larges de 4 pieds et quelquefois plus ; quatre colonnes soutenaient la carrée et les tringles destinées à supporter d'amples rideaux d'étoffe de couleur ordinairement verte ou jaune. Mais elles furent insensiblement supprimées dans les maisons bourgeoises ; et alors, la carrée et les rideaux étant suspendus au plancher par le moyen d'un cordage et d'un piton, les lits reçurent le nom de lits à l'ange. Leur largeur permettait à deux et trois individus d'y coucher ensemble, et on sait qu'alors les époux occupaient le même lit, et il en était de même pour deux ou trois enfants de même âge.

Les modes changeaient bien quelquefois, mais ce n'était guère qu'au bout de 4, 5, 6 ans, et même après un plus long intervalle de temps.

---

[1] V. ci-dessus, p. 38, la note 2.

Lorsque les dames entreprenaient un voyage, on leur passait, après qu'elles étaient montées à cheval, un long et large tablier, dont on leur enveloppait le bas des jupes et des jambes, tandis qu'elles passaient autour de la ceinture les cordons propres à l'attacher. Je crois avoir déjà dit qu'elles montaient à califourchon sur leurs chevaux, ce qui ne laissait pas de compromettre la pudeur. On appelait ce tablier *devantière*[1].

Les glaces du salon consistaient dans un petit trumeau, ou dans un miroir de 10 à 12 pouces de largeur sur 15 à 18 de hauteur, dont le cadre doré et quelquefois simplement vernissé et accompagné de quelques moulures se terminait en pointe pyramidale.

Outre un ou deux lits, l'ameublement consistait dans une armoire, une commode en bois de noyer ou de cerisier, une grande table à pliants ou tréteaux, un ou deux grands fauteuils à bras, un certain nombre de chaises, dont le siége était tressé en paille ou jonc et dont les montants unis ou contournés plus ou moins élevés étaient de bois dur ou blanc; et on voyait rarement figurer sur le manteau de la cheminée soit une pendule, soit tout autre ornement; mais à l'un des côtés se trouvait assez souvent suspendu un petit bénitier, ainsi qu'à côté d'un lit.

Le rez-de-chaussée des maisons était plus souvent au niveau et au-dessous qu'au-dessus du sol. Les

---

[1] Littré a recueilli ce mot qu'il définit « une sorte de jupe « fendue que portent les femmes, quand elles montent à cheval « comme les hommes. »

escaliers généralement étroits étaient mal éclairés. Chaque maison était occupée par un seul ménage. On y trouvait rarement un cabinet de toilette pour les dames ; mais il y avait communément une petite pièce destinée aux messieurs, lorsque le perruquier venait les friser et poudrer leurs cheveux ou perruques à blanc.

Il faisait alors beau voir tous les matins les garçons perruquiers, le sac à poudre d'une main et le peigne dans l'autre, se rendre au pas de course chez leurs pratiques.

Les chanoines, les ecclésiastiques en fonctions et même plusieurs religieux étaient alors très-répandus dans le monde à la ville, et il était rare que les curés de campagne n'eussent pas leur couvert mis chez le seigneur et les principaux habitants de la commune. Les uns et les autres étaient bien accueillis et même souvent recherchés. On n'eût pu alors, par exemple, admettre dans sa société, à Angers, des individus plus instruits et plus aimables que les abbés Vaillant[1] et Touzé[2], que les religieux doms Malherbe[3] et Mancel[4], et à la

---

[1] Pierre-Claude V., né le 1er juillet 1743 à Catillon (Loire), nommé le 11 juin 1768, chanoine et théologal de Saint-Maurice d'Angers, membre de l'Académie des Belles-Lettres, le 19 novembre 1777 ; — mort à Angers le 2 décembre 1807.

[2] V. ci-dessus, p. 116, la note 1.

[3] Joseph-François-Marie M., prêtre, bénédictin, reçu maître ès-arts le 23 janvier 1751, docteur en théologie le 18 mars 1762, et prieur, à cette date, de l'abbaye Saint-Aubin.

[4] Jean-Marie M., du diocèse de Vannes, reçu maître ès-arts le 18 juin 1764, docteur en théologie, professait en titre depuis cinq ou six ans la philosophie en l'abbaye Saint-Aubin, in

campagne, que les prieurs-curés de Faye[1] et d'Aubigné[2].

Il n'y avait alors qu'un droguiste, M. Farran[3], et un seul confiseur, M. Favre, dont l'industrie se bornait à la confection des dragées, des pralines, des massepains, des macarons et de quelques confitures.

Les religieuses de la Fidélité[4] et M. Rétureau s'occupaient seuls de la fabrication du guignolet, espèce de ratafia de cerise, recherché dans le pays et dont il se faisait des expéditions pour les colonies[5].

Les vins du bas Anjou, c'est-à-dire, d'une douzaine de communes situées dans le voisinage du Layon et sur les rives de la Loire, s'expédiaient alors pour la Hollande et les Pays-Bas[6]. Cet article

---

collegio abbatiæ regalis Sancti Albini, quand il fit approuver sa nomination par le Conseil de l'Université le 13 août 1768. — Il fut élu le 22 juin 1789 au premier tour de scrutin par ses confrères pour siéger à la diète provinciale de l'ordre de Saint-Benoît. Il était prieur de son abbaye depuis plusieurs années en 1789.

[1] Lenoir de la Cochetière, prieur-curé de Faye de décembre 1770 au 23 décembre 1790.

[2] Clément-Balthazar Mesnard, prieur-curé d'Aubigné depuis octobre 1757, député en 1789 à l'Assemblée Nationale.

[3] Jean F., originaire de Montpeyroux, diocèse de Lodève, en Languedoc, par trois fois maire d'Angers depuis 1795, et mort en fonctions le 19 juin 1801.

[4] Le couvent de Notre-Dame-du-Bon-Conseil dit de la Fidélité était établi dans l'enclos de l'ancien amphithéâtre romain, traversé aujourd'hui par la rue des Arènes.

[5] Un Angevin vient d'en monter un étalage, à Paris, en 1878, dans le passage des Panoramas !

[6] Les bateaux hollandais les venaient embarquer au port de Chalonnes, où les amenait le Canal de Monsieur. La Compagnie des Indes en prenait à elle seule des chargements complets.

et le produit des carrières d'ardoise formaient alors les principales exportations de la province. M. Claveau[1] était le seul commissionnaire pour les achats du premier et pour les ventes du second.

Il se faisait aussi quelques expéditions particulières de blés pour Nantes. Mon père était dans l'habitude d'y envoyer les siens, qu'il livrait au port de Vallée, près Blaison[2].

Il n'existait pas alors un seul banquier, à Angers, dont le commerce passait pour être nul[3], et M. Claveau seul aurait pu être qualifié du nom de négociant.

---

[1] Michel Cl., précédemment marchand de draps de soie, dont le fils Charles-Félix Cl., échevin le 1er mars 1763, conseiller échevin perpétuel, le 15 février 1764, fut le dernier maire d'Angers nommé par brevet royal, 1785-1789.

[2] C'était aussi le port d'embarquement des vins, transportés jusque-là par terre, avant la construction du canal du Layon.

[3] On peut voir sur cette situation de la place, ses causes et les moyens proposés d'y remédier, les deux *Discours* adressés en 1787 à l'Académie des Belles-Lettres d'Angers par Viger (in-8° de 57 p.) et par Montau (in-8° de 38 p.), qui tous deux signalent particulièrement les abus nés de la noblesse accordée au corps de ville. — Thorode, au contraire, voit tout en beau : « On « n'y fait pas », — dit-il, — « de commerce en grand qui em- « brasse l'univers ; on n'y fait pas même absolument le com- « merce du royaume en gros. La position d'Angers ne la met « bien à portée que de celui de sa province et de celles qui « l'avoisinent ; mais on cultive à Angers un si grand nombre de « branches de commerce, tant de gens s'en mêlent et y font de « petites fortunes, que si on les rassembloit toutes, on trouveroit, « que le commerce d'Angers et les fortunes qu'il procure sur- « passeroit celui qui se fait à Tours, au Mans, à Saumur, où « l'on voit un assez gros commerce et de grandes fortunes faites « par un petit nombre de gens, dont l'éclat éblouit ceux qui n'y « regardent pas de si près. » Mss. 879, p. 493-494.

Dans les familles tant soit peu aisées, les mères ne nourrissaient pas leurs enfants, auxquels on donnait une nourrice, qui d'ordinaire venait les chercher et les emportait chez elle à la campagne, dès qu'ils étaient nés.

Les dames ne connaissaient ni l'usage des chapeaux ni celui des ombrelles. Les parapluies n'étaient pas même très-communs, surtout ceux dont la couverture était en taffetas ou autre tissu de soie ; il s'en trouvait rarement deux pour une famille entière. La plupart de ces parapluies étaient recouverts d'une grosse toile gommée, d'une moindre dimension, mais semblable à celle que les harengères de Paris emploient encore aujourd'hui dans les marchés en plein air de Paris pour les abriter du soleil et de la pluie.

C'était dans les mêmes circonstances le capuchon du mantelet ou de l'espèce de manteau long, désigné par le nom de *cape*, qui protégeait la tête des dames, et lorsqu'elles se rendaient à la campagne, c'était un autre petit capuchon de bouracan, qui, descendant par derrière jusqu'aux épaules, leur rendait les mêmes services.

L'usage avait déterminé le costume et la mise des individus, à un tel point que non-seulement ceux des classes supérieures de la population se distinguaient facilement de ceux des classes inférieures, mais encore que dans celles-ci, certaines nuances étaient assez prononcées, pour qu'au premier coup d'œil on pût reconnaître l'état ou la profession de chacun. Ainsi ceux de la servante ou cuisinière n'étaient pas les mêmes que ceux de la femme de chambre ni à plus forte raison que ceux

de sa maîtresse, — ceux du compagnon ouvrier que ceux du maître, — ceux du petit marchand en boutique que ceux du marchand de drap, de l'orfèvre, du bijoutier, — et encore moins que ceux des bourgeois, c'est-à-dire, de ceux qui n'exerçant aucun état vivaient du produit de leurs revenus. Et cette qualité de bourgeois ne se donnait qu'à ceux qui se trouvaient dans ce dernier cas; tout comme on croyait que la noblesse dérogeait en acceptant certains emplois ou en se livrant à n'importe quelle branche de commerce.

Les nobles et autres privilégiés, qui en avaient le droit, ne paraissaient presque jamais dans les rues sans avoir l'épée au côté, et ils la portaient suspendue horizontalement au ceinturon. Outre le chapeau bordé d'un galon d'or, ils y attachaient souvent le plumet.

On ne connaissait alors en Anjou de valet de chambre qu'à M. de la Lorie, à l'évêque Mgr de Grasse et à l'abbesse de Fontevrault [1].

Les ouvriers, employés sous les noms et titres de compagnons chez des maîtres, tels que cordonniers, tailleurs, menuisiers, maréchaux, boulangers, etc., recevaient à l'ordinaire un salaire de 6 fr., quelquefois de 8 fr. par mois; mais ils étaient logés et nourris; on les voyait alors rarement dans les cabarets, qui au contraire étaient souvent fréquentés par leurs maîtres.

On voyait alors les premiers magistrats et les avocats les plus distingués de la ville, — coiffés de

---

[1] Julie-Sophie-Gilette de Gondrin de Pardaillan d'Antin, depuis 1765 jusqu'à la Révolution.

leurs toques et affublés de larges perruques à la Louis XV ou portant leurs cheveux bien poudrés, flottant jusque vers le milieu du dos, où les unes et les autres se terminaient par un, deux et trois boudins de frisures, — revenir gravement du palais, et chercher aux approches de leurs demeures, sous les plis de leurs amples robes, la clef avec laquelle ils allaient en ouvrir les portes. Ces portes très-rarement cochères, quelquefois bâtardes, en admettaient une plus petite, pratiquée dans un de leurs battants ou placée à côté d'elles.

Ces diverses espèces de portes, surtout les deux premières, ouvraient quelquefois sur une petite cour ; plus souvent elles conduisaient à un vestibule, où se trouvaient celles des pièces du rez-de-chaussée et l'escalier en limaçon, construit en planches ou en ardoises, servant à l'exploitation des étages supérieurs, et celui qui servait à celle des caves.

Il existe probablement encore à Angers quelques-unes de ces maisons qui servaient autrefois de demeure aux principales familles de la ville, des Airault[1], Claveau[2], Bellanger[3], Joubert[4], etc.

Il n'y avait point de chambre pour la cuisinière, qui couchait ordinairement dans la cuisine.

---

[1] L'hôtel Ayrault de Saint-Hénis, en Boisnet, existe aujourd'hui encore en partie.

[2] L'hôtel Claveau, au n° 22 de la rue de la Croix-Blanche, porte la date : 1775. — Voir ci-dessus, p. 141, la note 1.

[3] Président du district d'Angers en l'an II.

[4] Joseph-François J., marié en 1777 à Françoise-Marie Bonnaire, fille du fondateur de la manufacture de toiles à voiles.

On ne connaissait point les lieux, dits à l'anglaise; ceux dont il fallait se servir étaient placés dans le bûcher, l'écurie, la cave ou dans un coin de la cour.

Les agréments dont j'avais joui pendant les vacances précédentes s'accrurent sensiblement pendant celles de cette année. Outre les plaisirs ordinaires et de presque tous les jours, de la chasse, de la pêche, de la pipée, etc., nous fîmes, Milscent et moi, quelques excursions chez des parents du voisinage, principalement chez M. Vallée, notaire à Coutures, qui m'avait toujours traité comme ses propres enfants et qui sembla me savoir gré de m'être fait accompagner d'un jeune homme aussi intéressant que mon ami. Ses deux filles, à peu près de notre âge, également distinguées par les avantages d'une beauté peu commune et ceux d'un esprit supérieur développé par une éducation soignée, et leur frère, depuis médecin, quoique d'un caractère sérieux, pour ne pas dire morose, tous semblèrent partager son opinion et concoururent par leur bon accueil à rendre extrêmement agréable cette première visite, par conséquent à nous faire répondre dans la suite aux invitations qui nous furent faites d'en recommencer d'autres. J'eus de plus à porter mes thèses à images aux parents, à qui elles étaient destinées, et qui outre force compliments et éloges, me traitèrent en grand garçon par les libéralités dont ils voulurent bien payer le tribut d'hommage que j'étais venu leur offrir. Enfin, ce qui me fut sinon agréable, du moins très-utile, ma mère jugea à propos de me confier la recette

des rentes dues au prieuré, laquelle se faisait précédemment par un notaire du voisinage ou son clerc. Huit jours auparavant une publication au prône des messes paroissiales des Alleuds et autres du voisinage prévenait les redevables, que la recette de ces rentes dues à l'Angevine (fête de la Vierge, du 8 septembre), se ferait les lundi, mardi et mercredi de la semaine suivante. Outre que plusieurs de ces rentes, telles que celles consistant en charrois, volailles, journées d'ouvriers, ne se payaient pas en nature, mais en argent, plusieurs débiteurs ou ne possédaient pas du grain assez beau pour être reçu, ou n'en présentaient pas, et alors je le leur faisais payer en argent. De toutes ces causes il résultait que la recette en argent, sans qu'il y eût moyen d'en vérifier l'origine, s'élevait à 4 et 500 fr., sur lesquels je crus pouvoir m'approprier les 30 alloués au notaire pour ses vacations. J'ai souvent rougi depuis d'avoir mis en pratique une morale aussi relâchée, qu'a jamais pu l'être celle des Jésuites, et surtout envers une mère si bonne et si confiante en moi. Ce fait honteux m'a aussi donné lieu à rechercher comment il se faisait que des enfants, que des jeunes gens, qui d'ordinaire font si mauvais emploi de l'argent, sont si attentifs, si âpres à s'en procurer par tous les moyens qu'ils peuvent imaginer.

Ces vacances eurent encore un mérite à mes yeux, celui d'être prolongées de dix jours, attendu que l'entrée du Grand-Séminaire, où je devais me rendre, pour commencer l'étude de la théologie, n'avait lieu que le 11 novembre.

Le temps y était à peu près distribué comme au

petit, excepté que le lever était à 5 heures, et que descendus à la salle des exercices à 5 heures 1/2, au lieu d'un quart d'heure avant la messe, les élèves devaient employer trois quarts d'heure tant à la prière en commun qu'à l'oraison, c'est-à-dire, à la méditation mentale sur un sujet de piété désigné par le supérieur. Puis ceux qui se proposaient de prendre des grades à l'Université allaient tous les jours, fors les jours de congé, assister dans la matinée à la leçon que donnait un des professeurs, dans la grande salle des Écoles de Saint-Maurice[1]; et enfin l'étude n'avait plus lieu en commun, mais chacun devait s'y livrer dans sa chambre.

Le Grand-Séminaire, jadis l'hôtel Barault[2], était alors dirigé par les Sulpiciens au nombre de huit, un supérieur, un économe, cinq directeurs et un procureur chargé de la gestion des biens des Chapitres de Saint-Julien et de Saint-Maimbœuf, qu'il administrait effectivement avec une rare intelligence, tout en faisant la fortune d'un jeune clerc ou commis, qu'il avait choisi pour le seconder dans ses écritures et l'accompagner dans ses transports assez fréquents sur les propriétés territoriales, dont quelques-unes étaient seigneuriales[3]. Il était d'ailleurs pourvu d'un nez d'ampleur très-remarquable, qu'il

[1] « L'on choisit deux d'entre les docteurs en théologie qui « enseignent l'un le matin et l'autre l'après-midi. L'exercice de « cette école se fait matin et soir dans la salle de théologie près « les cloîtres de la cathédrale. » *Alman. d'Anj.*, 1771, p. 67.

[2] Plus tard l'École Centrale, aujourd'hui le Musée.

[3] Voir les archives de ces deux Chapitres aux Arch. de M.-et-L. G 644-692 *Saint-Julien* — G 693-771 *Saint-Maimbeuf*.

fournissait souvent de larges prises de tabac, dont la moitié retombait par terre, ce qui avait donné lieu à une petite chanson, dont j'ai retenu :

Pourquoi le tabac en France
Se vend-il si chèrement ?
C'est rapport à l'exigence
Du nez de l'abbé Ferrant, etc.

Il existait alors un usage dans cette maison, auquel tous ceux qui y étaient admis pour la première fois étaient assujettis dès les premiers jours de leur arrivée. Le supérieur les faisait venir l'un après l'autre dans sa chambre, et après les avoir salués du bonjour le plus affectueux, les avoir paternellement embrassés, il les tenait rapprochés de lui, poitrine contre poitrine, puis passant une main sur la région du cœur, ne tardait point d'en fixer et appliquer le pouce sur cet organe, et d'y décrire des croix avec une telle force que, pour moi du moins, j'en ressentis une vive douleur, en disant : « Allons, mon cher, ouvre-moi ce petit « cœur. » Et si on ne se pressait pas de parler, ce qui était assez ordinaire, il vous mettait sur la voie, commençant par des questions auxquelles il était assez indifférent de répondre ; il en proposait successivement de plus graves et enfin les plus propres à lui faire connaître tous les défauts, tous les vices, auxquels on aurait pu être assujetti jusqu'alors, vous félicitant si cette espèce de confession lui avait paru sincère et entière, mais aussi vous reprochant assez vivement les réticences, la dissimulation, la dureté du cœur, s'il lui semblait que vous ne lui en eussiez pas fait connaître les plus secrets replis. N'ayant pas été prévenu qu'un

tel interrogatoire était à subir, j'éprouvai un très-grand embarras dans mes réponses, qui sans doute ne lui parurent pas satisfaisantes, puisqu'en cessant de m'étreindre dans ses bras et en me lâchant, il me reprocha mon défaut de sincérité.

Nous avions des classes de théologie au Séminaire et à l'Université. Celles-ci me paraissaient bien faites, mais elles avaient pour moi un grave inconvénient. Le professeur[1] expliquait longuement et en assez bon latin la matière qu'il avait à traiter; je l'écoutais et même l'admirais volontiers; puis il dictait sa leçon, mais il n'interrogeait aucun des élèves, ce qui m'ôta tout courage pour l'étude. Les premières étaient ennuyeuses, parce que, quoique nous fussions interrogés, le professeur s'exprimant mal, je ne pouvais prendre sur moi de l'écouter, et par une conséquence naturelle, de me livrer sérieusement à l'étude. Ces diverses leçons roulaient d'ailleurs sur des matières dans lesquelles je ne comprenais rien; c'était sur les sacrements et les mystères. Cette première année au Grand-Séminaire fut perdue pour l'étude, et très-ennuyeuse, comme l'avait été celle du Petit-Séminaire.

Une circonstance particulière contribua beaucoup à la perte de mon temps. J'étais assez lié avec l'abbé Viger[2], dont la mère était receveuse du bureau

---

[1] Louis-Pierre Barat, docteur depuis 1758, professeur depuis 1762 jusqu'en 1791, chanoine de Saint-Martin, 2 août 1766, membre de l'Académie d'Angers le 15 novembre 1769. Il refusa le serment et périt, croit-on, sur l'échafaud.

[2] Augustin-Jean V., chapelain de Sainte-Catherine en l'église du Plessis-Grammoire, curé de la Madeleine d'Angers jusqu'en 1791.

de loterie, récemment établi à Angers, et dont une de ses sœurs mariée à un horloger, M. Even, père d'un général que nous avons connu, ministre de la guerre en Belgique [1], fut ensuite agréée pour lui succéder. Viger avait fait ou entendu faire quelques combinaisons sur les moyens d'assurer ou de rendre très-probable le succès des mises à la loterie. Sachant que j'avais quelque argent, il me proposa de faire avec lui une mise sur certains numéros qu'il prétendait offrir les chances les plus favorables; et en effet, au premier tirage nous obtînmes un ambe, qui produisit environ 40 fr. de bénéfice à chacun de nous. Ce succès ne fut que trop encourageant. Aux données procurées par Viger je crus devoir appliquer des calculs mathématiques, et en vins à croire que je ne pouvais manquer, avec une certaine persévérance, de faire des gains assurés. Je ne rêvai plus que calculs, dont je couvris plus de 50 feuilles de papier, et me berçant toujours de l'espoir que, par mes procédés dans les mises, j'arriverais incessamment à gagner de très-grosses sommes. Je fus cruellement trompé dans tous mes calculs. Non-seulement je perdis le gain précédent et mon propre pécule, une centaine de francs, mais une somme plus considérable encore que j'extorquai

---

[1] Louis-Auguste-Frédéric Evain, né le 15 août 1775 à Angers, élève en 1792 de l'École d'artillerie, professeur en 1801 à l'École d'application, chef de division en 1805 au ministère de la guerre, général et baron d'Empire en 1813, inspecteur général de l'artillerie en 1822, détaché en août 1831 au service de l'armée Belge qu'il organisa comme ministre de la guerre 1832-1836. — Mort à Bruxelles le 25 mai 1852.

à ma mère sous différents prétextes de besoins, que je lui exposais, et de plus un quartier de pension (90 fr.) que je lui fis payer, quoique j'en eusse obtenu la remise à son profit, sur l'exposé pathétique de grosses pertes qu'elle aurait éprouvées, que j'allai faire, sans lui en donner connaissance, au grand-vicaire principal, M. Houdbine (*a*). Atterré sous le poids des remords, à bout de toutes ressources pécuniaires, et d'ailleurs la fin de l'année scolaire étant prochaine, je pris enfin la résolution de renoncer pour le moment à un jeu qui m'avait été si fatal; je ne tardai même pas beaucoup à prendre celle d'y renoncer pour toute ma vie, et j'ai du moins eu le bonheur de la tenir.

Les vacances commençaient le 22 juin pour les élèves qui suivaient les cours de théologie à l'Université, tandis qu'elles n'ouvraient qu'à la fin d'août pour ceux qui ne les suivaient pas. Ceux-ci étaient désignés par le nom de *fiacres*, sobriquet qui ne laissait pas que d'avoir quelque chose d'humiliant, ne fût-ce que parce qu'il rappelait à ceux qui le portaient qu'il était généralement dû à la pauvreté de leurs familles. Quant aux autres, ceux de la première année étaient désignés par la qualité de *sieurs*, ceux de la seconde par celle de *messieurs*, ceux de la troisième par celle de *seigneurs*, et enfin ceux qui, ayant été reçus bacheliers à la fin de leur troisième année, restaient au Séminaire pour y

(*a*) L'objet principal de la réunion des biens des Chapitres de Saint-Julien et de Saint-Maimbeuf au Séminaire, avait été de fournir des pensions gratuites aux jeunes ecclésiastiques issus de parents pauvres.

faire licence, laquelle durait deux ans, par celle d'*archi-seigneurs*.

Suivant l'usage encore pratiqué de nos jours dans les communautés religieuses, on tenait beaucoup au Séminaire non-seulement à ces diverses qualifications, mais à celles qui provenaient uniquement de la naissance dans des familles plus ou moins relevées. A commencer par les Sulpiciens, plusieurs étaient réputés nés dans l'ordre de la noblesse, et ceux qui ne l'étaient pas avaient du moins le renom d'appartenir anx premières familles de leur pays. Il en était de même pour les Séminaristes, excepté ceux du diocèse même et surtout les *fiacres* qui, à eux deux réunis, ne formaient guère au delà de moitié du nombre total (120 à 130) des élèves. Tous ceux qui étaient étrangers à l'Anjou, surtout les Limousins, les Auvergnats, les Bretons et les Poitevins, étaient ou nobles ou quasi nobles, et ne laissaient pas que d'en afficher plus ou moins de morgue.

Pendant les vacances, qui se passèrent aussi agréablement que les précédentes, et qui pourtant commençaient à me fatiguer de leur longueur lorsqu'arriva l'époque de la rentrée au Séminaire, j'avais souvent songé aux moyens de reprendre le goût de l'étude et pensé qu'une chambre à feu pourrait me la faciliter. Je savais qu'il y en avait 12 ou 13, généralement réservées aux élèves de la troisième année, et cependant que quelques-unes étaient par protection particulière, accordées à ceux de la deuxième. Ma mère, à qui j'en parlai, voulut bien en écrire à Monseigneur, qui eut la bonté d'en demander une pour moi au Supérieur, qui

me l'accorda en effet, — non sans rechigner; car parlant un jour de cette faveur, en ma présence, il dit avec humeur qu'il eût fallu bâtir une chambre à feu pour ce M. Besnard, s'il n'y en avait pas eu dans la maison.

Je dus à cette faveur autant et plus que je ne l'espérais. Je repris le goût de l'étude, et j'employai tout le temps, qui lui était consacré dans nos chambres, à celle des traités enseignés par le professeur du Séminaire, — de manière à devenir bientôt un de ses meilleurs répondants, — puis à celle des traités que l'on nous dictait à l'Université, avec redoublement d'attention aux explications que le professeur nous en donnait; puis je me mis à repasser mes cahiers de philosophie, et enfin à m'exercer dans la faculté de parler couramment en latin, talent que j'admirais dans certains professeurs, tels que les abbés Cosnier en philosophie, et Barrat en théologie, et dans lequel je fis assez de progrès pour me montrer dans l'année même un argumentateur redoutable aux thèses publiques soit du Collége, soit du Séminaire.

Ayant été instruit à bonne heure du mariage de ma sœur, arrêté pour la fin de février, par la commission que je reçus de faire quelques démarches au secrétariat de l'Évêché, relatives aux dispenses de parenté au troisième degré entre elle et le futur, je sentis vivement le désir d'être de la noce; mais fort embarrassé des mesures à prendre pour obtenir la permission de sortir du Séminaire, qui ne s'accordait que dans des cas extraordinaires, surtout à une époque aussi rapprochée du carnaval, je fis part de cet embarras à un de mes amis et

voisin de chambre, Pochard, de Sablé, avec qui il fut convenu que je ferais le malade, en disant avoir été pris d'une violente colique accompagnée de vomissements, que je me priverais de toute nourriture pendant une journée entière, fors un petit morceau de pain et un verre d'eau, et que le lendemain matin il préviendrait M. le Supérieur qu'ayant été réveillé la nuit par des plaintes et cris arrachés par la douleur, il croyait nécessaire d'appeler un médecin. Tout ceci ayant été exécuté, le médecin après m'avoir beaucoup questionné, m'ayant trouvé d'une faiblesse extrême, sans trop en connaître les causes, fut d'avis que j'allasse me faire traiter en ville (il était assez dans l'usage de prescrire ce moyen curatif), ajoutant qu'il allait en prévenir le Supérieur, qui vint aussitôt me voir et accorda la permission désirée. A peine fut-il sorti de ma chambre, que, pour reprendre des forces, je me jetai sur une tranche de pâté, une demi-bouteille de vin et un morceau de pain que Pochard avait eu soin de se procurer la veille. Ainsi restauré, je sortis du Séminaire et me rendis le même jour aux Alleuds, où, sans parler de maladie, je dis simplement à ma mère que M. le Supérieur m'avait accordé un congé de trois semaines.

On s'y occupait déjà beaucoup des préparatifs du mariage, qui devait être célébré huit jours après mon arrivée. A cela près de quelques petites commissions qui me furent données, je les employai particulièrement à chasser avec quelques parents ou amis appelés pour procurer du gibier.

Les noces furent de véritables noces de Gamache[1]. 120 à 130 individus y assistaient, et à l'exception de M. Gontard des Chevaleries[2], de M. de Varançai, de M. et Mme Delaporte, régisseur de l'abbaye de Saint-Aubin, de dom Malherbe qui en était prieur, de l'ami Milscent, du cousin Vallée et de ses deux filles et de trois curés voisins, presque tous appartenaient à la classe des fermiers ou propriétaires cultivateurs. Dans les degrés d'oncles, j'avais du côté paternel trois tantes mariées, ayant leurs maris et des enfants ; du côté maternel, trois oncles mariés ayant femmes et enfants. Le futur en avait à peu près autant. La liste des cousins était pour le moins aussi nombreuse, cousins germains et issus de germains des deux futurs, lesquels s'étaient fait accompagner de bon nombre de leurs enfants.

Le cuisinier, M. Goulu, de Brissac, escorté de deux aides, était arrivé pour préparer le banquet, dont les tables en fer-à-cheval furent dressées dans le grenier régnant sur la boulangerie et le cellier. A l'heure du dîner, elles se trouvèrent couvertes de plats, en pâtés chauds et froids, entrées, bouillis et rôtis, à suffire pour 3 et 400 personnes.

La chasse avait fourni 82 pièces de gibier, dont 12 lièvres, le surplus lapins, perdrix et bécasses ;

---

[1] « Le 5 février 1771 mariage célébré par Pierre-Pascal Joubert, « religieux, procureur de l'abbaye Saint-Aubin, de Pierre-Thomas-« Paul Loiscleur, âgé de vingt-cinq ans, fils de Pierre L., mar-« chand, avec Marie-Ursule-Jeanne Besnard, en présence de « Pierre-Yves B. et de François-Yves Besnard, ses frères, de « Me François Vallée, notaire, son cousin, etc. » *Mairie des Alleuds.*

[2] Voir la note 5, p. 97.

la basse-cour autant ou plus de volailles, dindons, chapons, poulets et canards; la viande de boucherie, bœuf, veau et mouton, environ 120 livres, et l'office trois jambons, cinq plats de viande et une douzaine d'andouilles avec boudins et saucisses.

Le tumulte et le tintamarre avaient commencé à éclater dès le matin, avant d'aller à l'église; mais ce fut bien autre chose après le retour, et surtout lorsqu'on fut arrivé dans la salle du banquet, où on ne put s'occuper que de placer les mariés, leur père et mère et la bourgeoisie à la table du milieu; quant aux autres convives, ils s'arrangèrent comme ils purent.

Tout ce tapage, ces mouvements tumultueux, les chants rauques et burlesques, qui ne tardèrent pas à se faire entendre, etc., tout cela me tenait dans le ravissement de la joie la plus vive[1].

---

[1] La Réveillère décrit aussi mais en style plus élégiaque une noce de campagne : « Parents, amis, voisins furent tous invités « à la noce. Une nombreuse et respectable vieillesse, une aimable « jeunesse plus nombreuse encore, se trouvèrent réunies. Dans « sa simplicité la fête fut vraiment enchanteresse; je n'en ima- « gine aucune qui puisse laisser d'aussi agréables souvenirs. « C'était dans un beau mois de septembre, le temps le plus « agréable de l'année; la température était délicieuse. Des « coteaux variés et sauvages....., des fruits exquis, partout « l'ordre et l'abondance, le luxe et le gaspillage nulle part. « Figurez-vous sur cette scène champêtre deux époux enivrés « du bonheur..... ; voyez-y la jeunesse dansant sous l'ombrage..... « la vieillesse jouant à l'abri d'un vieux chêne..... Voyez-y par- « lant le ton d'une bonne éducation avec la simplicité de la « campagne, enfin la décence toujours respectée au sein de la « joie la plus vive et des plaisirs les plus animés..... A cette « époque, dans la plus grande partie du pays, qu'on a appelé

J'ai souvent réfléchi depuis que la compagnie d'élite, qui avait bien voulu répondre aux invitations de ma mère, n'avait dû éprouver que fatigue et ennui.

Heureusement, quoique au mois de février, le temps était fort beau et la température était très-douce.

Une quarantaine d'individus restèrent et passèrent la nuit à la maison. Il n'y eut de lits que pour les dames et de sommeil pour personne.

Les recherches pour trouver le local, où les époux avaient dû coucher, ayant été vaines, on ne put leur donner la soupe à l'oignon (*a*).

Le lendemain matin sur les 11 heures, nous mon-

(*a*) Il était alors d'usage de faire glisser un enfant sous la table, vis-à-vis la mariée, pour lui enlever les rubans qui lui servaient ce jour-là de jarretières, qu'elle avait eu soin de détacher auparavant, qu'il portait ensuite aux filles d'honneur, qui les coupaient en petits fragments pour les distribuer aux convives. Ceux-ci les attachaient ensuite soit au chapeau soit à la boutonnière de l'habit. Il était également d'usage que vers le milieu de la nuit, quelques-uns des *nociers*, après avoir découvert le lieu de retraite des mariés, leur portaient une soupe dite à l'oignon, mais qui pour l'ordinaire n'était autre chose qu'une rôtie au vin et au sucre, et les obligeaient d'y porter les lèvres. Cette cérémonie, à laquelle ils ne pouvaient se refuser, était pour l'ordinaire accompagnée de lazzis, de propos plus ou moins grivois.

« plus tard la Vendée, nous étions arrivés à cet heureux état « intermédiaire, où l'ancienne gaîté française, sans son ivrognerie « et sa grossièreté, régnait encore, s'alliant aux charmes d'une « conversation intéressante et polie et à ceux des bonnes ma- « nières, qui ne la dédaignaient pas encore tout à fait. » (*Mémoires*, I, 25-26.)

tâmes tous à cheval, excepté ma mère, pour aller conduire les mariés à la terre de la Varanne[1] en Charcé, dont mon nouveau beau-frère était fermier, et où nous étions attendus avec un dîner nuptial, à l'issue duquel chacun, accablé de fatigue, ne songea qu'à se retirer.

J'eusse assisté environ un mois après au mariage de ma cousine Vallée, l'aînée, avec M. Boullet, sénéchal de Fontevrault[2], si j'eusse pu prolonger ma permission jusqu'au jour de saint Joseph (*a*), mais j'étais trop satisfait d'avoir pu jouir aussi agréablement de la permission qui, sous prétexte de rétablissement de santé, m'avait été donnée de sortir du Séminaire pendant un temps illimité, il est vrai, mais que j'avais moi-même fixé à trois semaines ; et je remarquerai à ce sujet que je me suis rarement abstenu d'exécuter n'importe quels engagements ou promesses, que j'aie pu me proposer de remplir, soit avec moi seul, et pour moi, soit de paroles envers les autres.

Il me tardait d'ailleurs de reprendre le cours de

(*a*) On croyait alors que dans ce seul jour de Carême on pouvait décemment et consciencieusement recevoir le sacrement du mariage.

---

[1] Ancienne terre noble, autrefois avec château fort dont la chapelle existe encore.

[2] Julien-Pierre B., né à Fontevraud le 28 juin 1742 et, comme son père, intendant, secrétaire ordinaire de l'abbesse et sénéchal de l'abbaye, — puis membre du Directoire du Département en 1791, procureur-général syndic en 1792, juge en l'an V, conseiller en 1811, mort le 8 août 1825 à Châteaugontier, léguant à cette ville sa bibliothèque et ses collections.

mes études, pour lesquelles j'avais repris un véritable goût, comme aussi de recommencer mon rôle de ferrailleur aux thèses et autres exercices publics. Et je me rappelle qu'en effet à partir de l'époque de ma rentrée au Séminaire, je m'y livrai avec plus d'ardeur que jamais, au point que pendant les exercices de piété, prières en commun, oraisons, sermons, je ne pensais guère qu'à creuser les sujets d'enseignement, dont j'étais occupé à la chambre ou en classes, ou bien à me proposer et à résoudre les objections dont ils étaient susceptibles.

Cette année, comme toutes les précédentes, pendant lesquelles j'avais pris goût et m'étais appliqué au travail, s'écoula avec une extrême rapidité. Mais tout en regrettant le Séminaire, je me trouvai tout consolé et même dédommagé, dès en mettant le pied dans l'étrier du départ, en ne voyant plus que la perspective des plaisirs qui m'attendaient à la maison paternelle, où je ne devais pas tarder à être rejoint par Milscent, et dans l'attente duquel je m'expédierais des visites et courses ordinaires chez les parents et amis, principalement à Doué, où le tendre accueil de mes bonnes tantes et de plusieurs autres parents, joint aux agréments d'une société tout à fait intéressante de jeunes personnes des deux sexes, me retenait au moins une huitaine de jours, et souvent davantage. Je pense encore aujourd'hui, comme je l'ai souvent dit dans le cours de ma longue vie, que cette petite société de Doué était alors un modèle de perfection en fait d'agréments, que je n'ai vu depuis surpasser ni même égaler dans aucune des villes où je me suis trouvé en mesure d'établir des comparaisons.

Il existait alors aux grand et petit Séminaires un usage, dont je n'ai point encore parlé, quoiqu'il fût de nature à se graver aisément dans la mémoire. La plupart des Sulpiciens affectionnaient particulièrement un ou deux élèves, que les autres désignaient sous le nom de *mystiqueurs*. Ils étaient facilement remarqués, non-seulement par certain air de prédilection que ces directeurs affectaient publiquement à leur égard, mais parce qu'ils les recevaient dans leurs chambres à toute heure de jour, et que ceux-là ne les quittaient guère pendant les heures de récréation, et à plus forte raison, dans les jours de congé, qu'on allait passer à la campagne. De plus, ils affichaient tout l'extérieur d'une grande dévotion ; par exemple, ils allaient à confesse et communiaient plus souvent que les autres, etc. Les camarades, ne voyant en eux que des espions et des rapporteurs, évitaient leur société et souvent même leur donnaient des taloches, lorsqu'ils croyaient ne pas être aperçus, en leur disant : « Va conter cela à monsieur un tel. » Aucuns leur donnaient aussi l'épithète de *mignons*. Je ne sais ce qu'ils entendaient par ce mot ; mais je me rappelle que l'un d'eux, nommé Bouchard, de Craon, qui à la plus jolie figure du monde joignait les plus beaux yeux, dans lesquels se peignait une expression singulière de douceur langoureuse (*a*), sembla manifester le désir de former avec moi des liaisons particulières. Nous logions, à ma première

(*a*) Ayant été, m'a-t-on dit, ordonné prêtre, il ne tarda point à entreprendre le voyage de Rome où il aurait cru devoir se fixer.

année de Grand-Séminaire, dans le même corridor, et quoiqu'il fût défendu d'y parler, il ne passait pas à côté de moi sans m'adresser quelques paroles mielleuses; mais les préventions, qui m'avaient été inspirées sur sa qualité de mystiqueur, étaient trop fortes, pour que je pusse avoir le moindre égard à aucune de ces prévenances.

Je passai le temps de mes longues vacances comme à l'ordinaire, c'est-à-dire, tout entier aux plaisirs, agréments et distractions, que je pouvais et avais pu jusqu'alors me procurer, et sans avoir pu, quelque projet que j'en eusse formé auparavant, consacrer un seul instant à l'étude. Mais en rentrant pour la troisième année au Grand-Séminaire, je me retrouvai dans les meilleures dispositions et même avec un redoublement d'ardeur pour l'étude de la théologie scolastique, qui dans la première année ne m'avait inspiré que du dégoût. Il est vrai que pendant ce long désœuvrement des vacances, je m'étais fortement mis dans la tête d'employer si bien le temps, à partir de la Saint-Martin, que je serais en mesure de subir au mois de juillet suivant l'examen prescrit, que je savais être très-rude, avant de pouvoir être admis à soutenir la thèse de bachelier. Je ne perdis pas en effet un moment, et même il se passa rarement un jour, sans que, soit le matin, avant de descendre pour la prière et l'oraison, soit le soir, avant le coucher, je n'eusse donné un bon quart d'heure à l'étude ; et c'est de cette époque qu'il faut principalement dater l'habitude constamment suivie de quitter le lit avant 5 heures du matin; car j'étais ordinairement habillé, lorsqu'un Directeur venait, une lumière à la main,

nous corner aux oreilles le *Benedicamus Domino*, si redouté par la plupart des camarades ; et le soir je n'éteignais ma lumière qu'à l'instant, où au coup de 9 heures, il venait ouvrir les portès de nos chambres, pour s'assurer si elle était éteinte.

Trois docteurs, désignés par la Faculté, faisaient subir cet examen, en se réunissant chez le plus ancien. Il prenait le titre de président, qui se trouva déféré à M. Ribay, chanoine de la Trinité [1], qui me parut être âgé d'environ cinquante ans ; les deux autres dont j'ai oublié le nom étaient beaucoup plus jeunes. A l'issue de la séance qui dura trois heures, non-seulement j'eus lieu d'être satisfait des éloges, qu'on voulut bien faire, de la manière dont je m'en étais tiré, mais encore flatté de l'invitation qui me fut faite de prendre ma part de l'élégante collation, que le bon chanoine avait fait préparer pour ses collègues. Elle se distinguait surtout par le nombre et la délicatesse des assiettes de bonbons fournis sans doute par Mme l'Abbesse [2] et les religieuses du Ronceray [3], dont les chanoines de la Trinité [4] étaient les aumôniers et confesseurs-nés. Certain vin de Lunel, offert à la fin et dont je

---

[1] Pierre-Michel R., de Châteaugontier, reçu docteur en 1746, doyen de la Faculté de Théologie en 1759.

[2] Léontine d'Esparbez de Lussan Bouchard d'Aubeterre, abbesse de 1762 à 1790.

[3] Abbaye de filles nobles, sous la règle mitigée de Saint-Benoît, sans clôture obligatoire.

[4] Eglise annexe de l'abbaye, et dont dépendait la plus grande paroisse de la ville, tout entière sur la rive droite de la Maine. Huit curés y administraient les sacrements, dont quatre grands

goûtais pour la première fois, était probablement aussi un cadeau de ces mêmes dames.

Encouragé par ce succès, je me hâtai de composer ma thèse, qui roula, je crois, sur les sept sacrements. Cette besogne m'effraya d'abord, mais enfin je m'en tirai vaille que vaille, et après l'avoir fait approuver par la Faculté, je la portai à l'imprimeur, M. Dubé[1], grand-oncle de M. Chevreul, aujourd'hui membre de l'Institut[2], et je pus la soutenir les premiers jour d'août sous la présidence de dom Malherbe[3], prieur de Saint-Aubin et l'un des plus habiles docteurs de la Faculté.

Il était établi par les statuts ou l'usage, que le président, après quelques phrases sur l'importance de la question qui allait s'agiter, argumentât pendant environ une demi-heure contre le candidat, après quoi les seuls bacheliers et ceux qui faisaient leur licence étaient autorisés à remplir le même rôle. Ceux-ci étant jeunes et, comme on disait, plus *ferrés* que les docteurs eux-mêmes dans l'art d'argumenter, étaient aussi les adversaires les plus redou-

curés prenant le titre de chanoines et que présentait l'abbesse. Les quatre autres étaient à l'élection de l'abbesse, des religieuses et des grands curés.

[1] Pierre-Louis D., imprimeur-libraire de l'Université, de l'Évêque et du clergé d'Angers, habitait rue Chaussée-Saint-Pierre, dans la maison de la Bibliothèque universitaire. Il avait épousé le 2 mai 1735 Marie-Claude Avril.

[2] Encore aujourd'hui, en 1879, « le doyen des étudiants « de France », comme il s'intitule, né à Angers le 1er septembre 1786, fils du docteur-médecin Michel Ch. et d'Estiennette-Madeleine Bachelier.

[3] V. la note 3, p. 139.

tables, et d'autant plus, qu'ils tenaient à grand honneur d'embarrasser et même de *fourrer à sac*[1], — *ad non loqui*[2], — le candidat, en présence de la plupart des membres de la Faculté et d'une nombreuse assistance, composée de ce qu'il y avait de plus distingué dans le clergé et dans les autres Facultés.

Je me tirai assez bien de cette nouvelle épreuve, ou du moins je ne me trouvai ni hésitant ni embarrassé dans toutes les réponses que j'eus à faire à mes antagonistes.

Pendant la séance, d'une heure à cinq heures du soir, tous les docteurs présents allaient déposer dans la boîte de scrutin, dont la clef était confiée au président, leur vote d'admission ou de rejet; je savais que trois votes contraires suffisaient pour que ce dernier fût prononcé immédiatement.

Au coup de 5 heures à l'horloge de Saint-Maurice, le président frappait un coup sur sa chaire, déclarait la séance finie, et le candidat, se levant de dessus son banc, disait à haute voix : *Et hæc sunt quæ mihi respondenda erant* [Voilà ce que j'avais à répondre]. Le dépouillement du scrutin m'en ayant été favorable, je me retirai, le cœur rempli d'une

---

[1] « Dans un service public un pédant de collége, tout gonflé « de son savoir, fut mis ce qu'ils appellent *au sac* par un capucin « qu'il avait méprisé. » Diderot, *Rêve de d'Alembert.*

[2] « Le dépit d'être poussé *ad metam non loqui* par un pauvre « petit bourgeois campagnard, lui, duc et pair ! » La Réveillère, *Mémoires*, I, 64. — « Voilà un homme, dit Baduel, qui vous « aura bientôt mis votre Abélard *a quia* ou *ad metam non loqui.* » *Souvenirs sur la fin du XVIII*e *siècle ou Mémoires de R. D. G.* [Desgenettes], Paris, Didot, 1835, t. I, p. 22.)

joie difficile à décrire, après avoir reçu les félicitations de mes camarades, et surtout de Milscent.

Cette thèse qui conférait le titre de bachelier était appelée la *tentative* [*pro tentativa*]. Milscent venait lui-même de soutenir[1] sa thèse de licencié en droit avec un éclat et un succès rares sur les bancs de cette école. Aussi, nous entretenant quelques jours après de nos débuts, je ne pus m'empêcher de lui dire que les deux amis étaient appelés à fournir une carrière honorable dans la profession que chacun d'eux allait embrasser, lui celle d'avocat, et moi celle de théologien. Il sourit de cette prédiction qu'il ne tarda point à accomplir, pour ce qui le concernait et qu'il m'a souvent rappelée, tandis que je n'ai eu qu'à rougir d'avoir osé comparer ma future illustration avec la sienne. En effet, après avoir primé parmi les avocats du barreau d'Angers, il fut nommé député à l'Assemblée constituante[2], puis premier président à la Cour

---

[1] En juin 1772.

[2] Il acquit en 1788 l'office de lieutenant du Présidial et par suite de la vacance de la charge de lieutenant général, se trouva appelé à présider l'ordre des communes dans l'assemblée électorale des cinq Sénéchaussées du ressort, tenue le 18 mars 1789. Il y fut élu à la presque unanimité député à l'Assemblée Constituante, se démit dès les premiers jours de juillet 1790 et, après s'être fait oublier pendant la tourmente, fut appelé en l'an VIII à la présidence du Tribunal d'Appel, qu'il quitta en l'an IX pour le mandat de député au Corps législatif. Il en revint bientôt occuper un siége de conseiller et, lors de la réorganisation des Cours, fut définitivement nommé président de Chambre — et non pas premier président — à Angers où il mourut le 16 juillet 1821, laissant son nom en proie à un scandaleux procès. V. ci-dessus, p. 101, note 2.

royale de cette ville, lors de son organisation par le Premier Consul; — et moi je suis parvenu à être un modeste curé de campagne.

Quelque libre et empressé que je fusse de retourner chez ma mère, tant pour lui présenter, ainsi qu'à mes autres parents et amis, la thèse de bachelier, — titre qui me semblait alors le plus glorieux auquel pût prétendre un jeune ecclésiastique, — que pour me délasser dans les plaisirs ordinaires des vacances, je pris le parti de différer mon départ de huit jours, attendu qu'une autre thèse en théologie devait être soutenue dans cet intervalle de temps et que je voulais jouir de mon droit d'y argumenter en ma robe de bachelier, dont je ne manquai pas d'ordonner la confection tout de suite. Ce droit, dont je pouvais me dispenser d'user dans ce moment, était aussi une obligation ; car la licence, pendant laquelle on devait soutenir les autres thèses, avant de pouvoir être admis au doctorat, et qui devait durer deux ans, imposait aux candidats le devoir d'assister et d'argumenter au besoin à toutes celles qui auraient lieu dans cet intervalle de temps. J'eus à peine usé de mon droit de paraître à cette thèse et d'y argumenter, revêtu de ma nouvelle robe, que j'allai joindre ma mère, qui me reçut avec des transports de joie d'autant plus vifs que l'abbé de Mausabré[1], curé de Quincé, lui avait déjà parlé avec les plus grands éloges de l'insigne honneur que je m'étais fait dans mes deux premières épreuves théologiques. Pour n'être plus troublé pendant le reste des vacances dans la

[1] François M., curé de Quincé de décembre 1753 à juillet 1776.

jouissance des plaisirs ordinaires, que m'assurait la société de Milscent, qui ne devait pas tarder à arriver, je courus bien vite porter mes thèses aux autres parents, qui me firent le meilleur accueil et dont la générosité ordinaire en pareille circonstance fut amplement surpassée ; et je me rappelle que l'un d'eux, M. Vallée, manifesta sa joie et son contentement, en observant qu'il n'avait pas connaissance qu'il y eût jamais eu un docteur en théologie dans la famille. M. Vallée était à la fois mon oncle à la mode de Bretagne et mon parrain, et ses deux frères étaient prêtres. Pendant ces mêmes vacances, M. le Prieur de Saint-Aubin vint, ainsi que cela lui arrivait quelquefois, voir ma mère, qui lui parla de la nécessité de chercher une pension pour moi à Angers, et ne lui dissimula point ses craintes sur le mauvais usage que je pourrais faire de ma liberté. Touché de ses inquiétudes, et peut-être déterminé par l'intérêt que lui et ses confrères, le procureur et le cellérier, prenaient à celle qu'ils regardaient comme leur meilleure fermière, il lui proposa de m'admettre dans sa maison en qualité de pensionnaire, ce qu'elle n'hésita point à accepter. Il eut même la générosité de refuser le prix de la pension, en disant qu'on ne mettrait pas un plus grand pot au feu à cause de moi. M'ayant fait venir, il m'annonça lui-même cet arrangement, que j'acceptai avec reconnaissance et plaisir, sachant que parmi ses religieux, il y avait sept jeunes étudiants, dont l'un, dom Huet[1], avait été mon camarade de classe au collége de Doué.

[1] V. ci-dessus, p. 54, la note 1.

Arrivé à l'abbaye, M. le Prieur m'installa lui-même dans une grande chambre à feu, exposée au midi, éclairée par deux croisées, située au deuxième étage vers le grand escalier[1], et me dit que je prendrais mes repas à l'Infirmerie. On appelait ainsi dans toutes les maisons de l'Ordre un salon à manger destiné aux religieux malades ou convalescents, aux procureur, cellérier, dépositaire et professeur, désigné par le nom de père-maître, auxquels le prieur se réunissait souvent, comme aussi, avec sa permission, un ou deux des simples religieux de chœur venaient y prendre place[2]. C'était aussi à cette table, qu'étaient admis les étrangers et les amis de la ville que l'on invitait à dîner. Tous les autres religieux, prêtres ou étudiants, mangeaient au réfectoire, où on servait toujours en maigre, tandis qu'on servait en gras à l'Infirmerie. Quant au déjeûner, c'était à une petite salle basse, dite la Dépense, que j'irais le prendre. Il me prévint ensuite que, la porte extérieure de la maison se fermant à 8 heures 1/2 du soir, je ne devais pas manquer d'être rentré auparavant. Il ne fut question d'aucun autre article d'obligations ou assujettissement ; il eut même la bonté de me prévenir que je pourrais me réunir aux étudiants, pendant les heures de récréation qui leur étaient accordées, et les accompagner dans les promenades qu'ils faisaient quelquefois hors de la ville.

---

[1] C'est aujourd'hui l'étage occupé par les bureaux dans la Préfecture.

[2] L'Infirmerie, à Saint-Aubin, occupait un petit logis, avec cour et jardin réservés, tout à côté de la cuisine, qui la séparait du réfectoire commun.

Je n'eusse pu imaginer une meilleure et plus agréable pension, et l'opinion que j'en eus dès les premiers jours de l'entrée est jusqu'ici restée la même. Ce qui contribua peut-être le plus à la former résulta des liaisons que je m'empressai d'établir avec les étudiants, qui de leur côté parurent très-satisfaits de l'arrivée de ce pensionnaire, qu'ils ne tardèrent pas à envisager et à traiter en vrai camarade. Ils parurent ravis d'apprendre, que le prieur m'eût permis de me réunir à eux pendant les récréations, et me pressèrent de leur faire ce plaisir, ce à quoi je n'eus garde de me refuser.

Ils possédaient en commun un petit jardin avec cabinet, entouré de murs, et dans lequel ils cultivaient quelques fleurs, notamment quelques planches d'anémones, de renoncules et de jacinthes. En me montrant le cabinet, ils m'apprirent qu'ils y faisaient quelquefois de petits déjeuners et goûters extraordinaires, desquels il fut convenu, sur ma demande, que je serais admis à faire partie. En un mot, dès les premiers jours la connaissance et le bon accord se trouvèrent parfaitement établis.

Je me rappelle les noms de cinq d'entre eux, de Tacheron[1], d'Angers, de Lepoitevin, de Rennes ou environs, de Lehoreau, d'Auray, de Buon[2], manceau ou normand, et de Huet, de Doué.

---

[1] François T., déporté en Espagne en 1792 et établi en 1799 à Compostelle.

[2] Jean B., prêtre du diocèse du Mans, nommé le 8 mars 1780 à la cure de Saint-Hilaire, et élu le 22 avril 1786 syndic du Clergé du diocèse du Mans. Il refusa le serment constitutionnel en 1791.

J'ai depuis revu avec tout l'intérêt que peut inspirer une aussi bonne camaraderie, dom Tacheron, prieur-curé de Bousse, près Sablé, — titre qui le rendait seigneur du tempórel de sa paroisse, — et qui me reçut en bon gentilhomme de campagne, lorsque j'allai en 1785 lui faire une visite, puis dom Huet, que je retrouvai en 1781 à l'abbaye de Marmoutiers, dont il était sous-prieur et où il me retint pendant huit jours, et enfin dom Lepoitevin, que je retrouvai à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, et avec lequel, accompagné de mon ami Gallais, professeur dans la même abbaye, je fis le voyage de Cherbourg en 1787.

Non-seulement cette table de l'Infirmerie était bien servie, mais les convives ordinaires, entre autres dom Mancel, de Brest, professeur doué d'un esprit rare, depuis docteur en théologie et prieur[1], et dom Joubert, de Châteaugontier[2], si remarquable par l'ingénuité et la gaîté de son caractère, ne pouvaient que la rendre très-agréable. Cependant je crus devoir la quitter dans les premiers jours de janvier, d'après la permission que j'en demandai et obtins de M. le Prieur, pour passer à celle du réfectoire, où je pris place à la suite des étudiants, dont je voulais me rapprocher de plus en plus. Elle était, à la vérité, servie en maigre; mais, — outre qu'en poisson de mer et de rivière on n'y voyait figurer que de belles pièces, — tous les oiseaux d'eau, ca-

---

[1] V. la note 4, p. 139.

[2] Pierre-Pascal J., religieux et procureur de l'abbaye Saint-Aubin, qui avait célébré le mariage de la sœur de Besnard. V. ci-dessus, p. 155, note 1.

nards, sarcelles et tout le gibier à viande noire, tel que lièvre, bécasse, etc., étaient réputés faire partie du maigre[1]. Mes jeunes amis m'avaient d'ailleurs prévenu que moyennant quelques légers cadeaux, ils obtenaient facilement du chef de cuisine et du sommelier les plats et la fine bouteille qu'ils désiraient, comme aussi du sous-prieur la permission de rester à table après les grâces dites. Enfin, je me trouvai si bien d'avoir pris ce parti, que je ne fus pas tenté de retourner à l'Infirmerie, sinon dans quelques circonstances extraordinaires.

Ayant su que ma mère, entre autres présents, avait arrêté le dessein d'envoyer à M. le Prieur une barrique d'eau-de-vie et une de vin de Bonnezeaux[2], je la priai d'y joindre pour moi un quart[3], ou

---

[1] Madame Victoire, une des filles de Louis XV, gourmande et dévote, avait les scrupules les plus religieux sur cette casuistique de table : « Je la vis un jour, » — dit Mme Campan, — « très-tourmentée de ses doutes sur un oiseau d'eau qu'on lui « servait souvent pendant le carême. Il s'agissait de décider « irrévocablement si cet oiseau était maigre ou gras. Elle con- « sulta un évêque, qui se trouvait à son dîner ; le prélat prit « aussitôt le son de voix positif, l'attitude grave d'un juge en « dernier ressort. Il répondit à la princesse qu'il avait été décidé, « qu'en un semblable doute, après avoir fait cuire l'oiseau, il « fallait le piquer sur un plat d'argent très-froid ; que si le jus « de l'animal se figeait dans l'espace d'un quart d'heure, l'ani- « mal était réputé gras ; que si le jus restait en huile, on pou- « vait le manger en tout temps sans inquiétude. Madame « Victoire fit aussitôt faire l'épreuve. Le jus ne figea point ! » *Mémoires*, t. I, ch. I, p. 101.

[2] Village, commune de Thouarcé, dont le vignoble est réputé des meilleurs crus de la côte du Layon.

[3] Le quart d'un muids ou d'une double feuillette, c'est-à-dire

demi-barrique de vin, ce qu'elle voulut bien m'accorder. Mise en bouteilles, elle fut transportée dans le cabinet du jardin des étudiants, où de temps à autre elle contribua pour sa part à égayer les petites agapes, que l'on était dans l'usage d'y célébrer.

La gouverne des supérieurs dans l'ordre des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur était très-douce et vraiment paternelle. Non-seulement les plus simples religieux ne manquaient de rien, soit du côté de la nourriture, soit pour l'entretien; mais ils recevaient tous les ans une petite somme, ordinairement 120 fr., avec la permission de voyager pendant un mois, et on leur fournissait un des chevaux de la maison. Ces voyages se bornaient à aller voir leur famille et à visiter quelques maisons de leur Ordre, ou de quelqu'autre, comme des Bernardins, des Chartreux, etc., où ils étaient sûrs d'être bien accueillis. On accordait le cabriolet, avec un domestique et deux chevaux, aux anciens et à certains membres distingués par leurs dignités actuelles, comme celles de sous-prieur, de professeur, ou par celles dont ils avaient été précédemment pourvus.

Les offices de l'église étaient régulièrement et décemment célébrés; savoir : une messe basse le matin à 6 heures, la grande à 10, les vêpres à 2 heures, complies à 5 heures du soir, à minuit les matines. Aux jours non fériés, trois ou quatre prêtres et les étudiants assistaient aux offices du

---

une demi-feuillette, — de 110 à 120 litres. L'expression est encore usitée dans le langage du commerce.

jour. Quant à celui de la nuit, deux des étudiants à tour de rôle, présidés par deux ou trois prêtres, lesquels étaient dispensés de l'office de 6 heures, suffisaient pour l'ordinaire ; mais les dimanches et surtout les jours de grandes fêtes, tous les religieux assistaient aux offices de jour, et le plus grand nombre à celui de la nuit. J'ai cru devoir consigner ce souvenir, parce qu'alors il était passé en proverbe à Angers : *Cela va sans dire, comme les matines des moines*[1]. Je ne sais s'il en était différemment dans les autres ordres monastiques des deux sexes ; mais je suis sûr qu'à Saint-Aubin, où, sans en prévenir personne, j'ai assisté trois fois aux matines, elles se célébraient à minuit ; et je sais à n'en pouvoir douter qu'il en était de même à Saint-Serge et à Saint-Nicolas.

J'avais à soutenir au printemps suivant ma seconde thèse, *pro minore ordinaria*, la mineure, et je consacrais la plus grande partie des matinées, depuis 5 heures jusqu'à 11, aux études préparatoires à cet acte ; mais il me restait beaucoup de temps disponible, que j'employais spécialement à relire mes auteurs classiques et Horace de préférence, dont la lecture me charmait de plus en plus. En m'y livrant avec tant de plaisir, l'idée me vint un jour de pouvoir lire en original les poëtes grecs, dont il faisait fréquemment les plus pompeux éloges. Elle se fortifia au point que, déterminé à apprendre leur langue, je me mis en quête d'un maître qui pût me l'enseigner. Mes recherches furent vaines ; il ne se

[1] On spécifiait même : *Matines de Lesvière, aussitôt sonnées, aussitôt dites.*

trouvait alors à Angers aucun individu tant soit peu initié dans la connaissance de cette langue[1]. Quel que fût mon désappointement, je ne renonçai point à mon projet, et je résolus de l'exécuter sans guide. En parcourant la bibliothèque, j'avais remarqué plusieurs ouvrages grecs, entre autres une vieille grammaire grecque, gros billot du XVI[e] siècle[2] et le Dictionnaire en 4 vol. in-fol. d'Henri Étienne[3], que le prieur voulut bien me permettre d'emporter dans ma chambre, et successivement quelques livres grecs, entre autres un *Nouveau Testament*, un vol. in-fol. de saint Jean Chrysostome, etc.; et avec ces seules ressources je parvins, beaucoup plus promptement que je ne l'avais espéré, à comprendre les divers auteurs en prose et en vers que je pus me procurer.

Je me trouvai bien d'avoir distribué et fixé les heures de mes différentes études, de manière, en commençant le matin par celles de la thèse, comme

---

[1] Deux siècles plus tôt Besnard y eût trouvé son maître, même un « lecteur et professeur royal de la langue grecque », Jean Sursin, nommé par lettres patentes du 9 avril 1598 et qui professa pendant dix ans un cours public. De notre temps non plus les écoliers n'y sont pas en peine. C'est le cas de rappeler que naguères un docteur-médecin de notre ville, Joseph Dumont, se plut à intriguer le secrétaire perpétuel de l'Académie française, le traducteur même de Pindare, par une correspondance en style du plus pur grec antique.

[2] Le livre sans doute de Clénard, *Institutiones linguæ græcæ, N. Clenardo auctore*, souvent réimprimé *cum scholiis P. Antesignani Rapistagnensis* (Lyon, 1554 et Paris, 1581, in-4°), traduit, abrégé et sous ses diverses formes très-répandu en Anjou.

[3] *Thesaurus græcæ linguæ ab Henrico Stephano contractus* (Paris, 1572, 4 vol. in-fol.).

étant la plus essentielle, à faire suivre celle du grec, puis un peu de récréation ou de lectures agréables, ce qui me conduisait à l'heure du dîner, à 11 heures. Pareille distribution depuis 1 heure de l'après-midi, jusqu'au souper à 6 heures. En effet, j'éprouvai constamment qu'une étude me délassait de l'autre.

Encouragé par le succès de la précédente épreuve et aguerri par l'exercice fréquent de l'argumentation, je me présentai avec toute confiance pour soutenir la *mineure* vers la fin du mois de mai suivant, ne ressentant en effet d'autre crainte que celle produite par la longue durée de cet acte, qui était de rester sur mon banc, pour répondre à tout venant, depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Non-seulement cette crainte fut bientôt dissipée, mais j'ai parfaite souvenance que je ressentis un vrai déplaisir, en entendant le coup de 5 heures sonner à Saint-Maurice, et en même temps celui frappé par le président sur sa chaire ; ce qui m'avertissait de prononcer la formule : *Et hæc sunt*, etc.

Ravi de m'être ainsi tiré de cette nouvelle épreuve, je ne tardai point à porter à ma mère et aux parents ou amis des exemplaires de ma thèse, qui, comme à l'ordinaire, me procurèrent l'accueil le plus satisfaisant sous tous les rapports. Mais à peine rentré à l'abbaye de Saint-Aubin, un domestique, venu me chercher pour que j'eusse à me rendre auprès de ma mère pour affaires pressantes, finit par m'apprendre qu'elle était dangereusement malade. Je partis sur-le-champ et fis toute la diligence possible ; elle respirait encore, mais elle

avait perdu toute connaissance, lorsque j'arrivai, et trois heures après elle succombait à une attaque d'apoplexie foudroyante[1]. L'affection particulière que depuis trois ou quatre ans surtout elle me témoignait, jointe au respect, à la tendresse dont j'étais pénétré pour elle, et même, car il faut tout dire, à l'intérêt que je devais prendre à la prolongation de ses jours, tout se réunissait pour mettre le comble à la douleur, aux regrets, aux chagrins que j'éprouvai. Je me figurai être tombé du faîte du bonheur dans un abîme sans fond de malheur. Je comprenais parfaitement que cette perte était irréparable pour moi surtout.

Je retournai le plus tôt qu'il me fut possible à Saint-Aubin, après lui avoir rendu les derniers devoirs et vaqué à quelques opérations, qui exigeaient ma présence, telles que la nomination des curateurs, le service du huitain, etc.

Tous les religieux de l'abbaye et surtout les étudiants parurent prendre une vive part à mon affliction et redoubler de soins propres à en alléger le poids, mais l'étude fut ma principale consolation.

---

[1] « Le 26e jour de juin 1773 a été inhumée dans le cimetière « de ce lieu par nous, prestre, chanoine de la Grézille, paroisse « d'Ambillou, demoiselle Marie-Françoise *Vallain*, décédée hier, « âgée d'environ 46 ans, veuve du sieur Pierre Besnard, vivant « fermier du prieuré. Out assisté à la sépulture dlle Marie-« Jeanne-Ursule-Yvonne-Michelle Besnard, épouse du sieur « Loiseleur, les sieurs Pierre-Yve et François-Yve Besnard, tous « enfants de la défunte, le sieur susdit Pierre Loiseleur, son « gendre, lesquels se sont retirés sans signer. J. *Pasquier*, curé « de Saint-Ellier, *Rioto*, curé de Brissac, *Du Buisson*, curé de « Charcé, *Vaslin*, chanoine. » (*Mairie des Alleuds.*)

Je m'y livrai avec d'autant plus de zèle qu'en cela je croyais remplir les intentions de cette digne mère, qui m'avait tant de fois répété, alors que j'étais au Collége de Doué, que les avantages, que j'en pourrais retirer, seraient peut-être un jour la seule ressource qui me resterait, pour m'assurer du pain, expression dont elle se servait volontiers, pour désigner les moyens de subsister sans les secours d'autrui.

Nous fîmes très-peu de promenades, les étudiants et moi, pendant l'hiver, et elles n'eurent guère d'autre but que les autres maisons de l'Ordre, surtout celle de Saint-Nicolas[1], où d'abord l'accueil des religieux leur semblait plus cordial et où on avait une promenade délicieuse dans les bois des Bons-Hommes[2] qui encadraient leur bel étang[3]; mais dans la belle saison, elles s'étendaient sur divers points à la campagne, principalement à l'île de Saint-Aubin[4], dont M. de la Besnardière[5] était alors fer-

[1] Abbaye bénédictine dans le faubourg Nord-Ouest d'Angers, aujourd'hui occupée par le Dépôt de mendicité.

[2] La Haie-aux-Bons-Hommes, prieuré de l'ordre de Grandmont.

[3] L'étang Saint-Nicolas est réputé en Anjou pour l'aspect pittoresque et sauvage de ses rives sinueuses. V. un dessin par T. Abraham, dans *Angers et ses environs* (1876, in-4°).

[4] L'ancienne île du Mont, au confluent de la Sarthe et de la Mayenne, donnée en 974 à l'abbaye Saint-Aubin par la comtesse Adèle. Il y existe encore des restes d'une antique chapelle de Saint-Hilaire, où l'on célébrait des mariages jusqu'au XVIIe siècle.

[5] Pierre Boreau de la B., dont le nom reste à une levée, construite en 1782, à ses frais, derrière son hôtel le long de la Maine. Il devait sa principale fortune aux bénéfices de ces riches fermages, qui lui permirent d'acquérir le titre d'huissier de la

mier, chez M. Riobé, qui était aussi leur fermier, d'une propriété, dont j'ai oublié le nom[1], sur le bord de l'Authion, un peu au-dessus du pont de Sorges, mais je me rappelle fort bien qu'il avait deux toutes jeunes et jolies demoiselles, un bateau sur la petite rivière[2], — que nous y pêchions, — qu'on nous régalait de fort bonnes matelotes, — et qu'au temps des vendanges nous allions à la Roche-aux-Moines[3], propriété de la maison de Saint-Nicolas, quelquefois aussi à Pitrate, autre petite propriété de leur abbaye[4], située dans le faubourg Bressigny.

En y rentrant, je voulus reprendre le cours de mes études, mais je reconnus dès les premiers moments que celle de la théologie ne m'inspirait que du dégoût. Il me sembla même que je n'avais pu m'y livrer jusqu'alors qu'en vue de plaire à ma mère. Heureusement il n'en fut pas de même à l'égard de celle de la langue grecque. J'y pris même d'autant plus de plaisir, que je n'avais plus à m'occuper que de la traduction des auteurs, me

---

chambre du duc d'Orléans et par suite la noblesse. Il mourut âgé de 50 ans, le 29 mai 1783. Les *Affiches* du 26 juin et du 8 juillet contiennent son éloge.

[1] C'est Limesle, *Villa Nithmerla*, commune de Brain-sur-l'Authion, dépendant de l'office de l'aumônerie de Saint-Aubin, vendue nationalement le 1er février 1791.

[2] L'Authion, qui afflue dans la Loire, sous les Ponts-de-Cé.

[3] Commune de Savennières, vis-à-vis l'île Béhuard. Le domaine, donné vers 1130 aux moines de Saint-Nicolas d'Angers, faisait partie de la dotation de la cellererie, annexe de la mense conventuelle, avec manoir seigneurial reconstruit vers la fin du XVIIIe siècle, cour d'entrée, double parterre et riche vignoble.

[4] Non de Saint-Nicolas mais de Saint-Aubin et dépendant de l'office du prieuré claustral.

trouvant quitte de tout travail sur la connaissance de l'alphabet et des principales règles de la syntaxe. Je ne tardai pas au reste à retourner aux Alleuds, où j'étais rappelé pour affaires de famille. N'éprouvant que de l'ennui dans les lieux, qui jusqu'alors avaient été pour moi une source intarissable de plaisirs, et croyant qu'un voyage, tel que celui de Bordeaux, projeté dès le mois d'avril précédent avec deux camarades, les abbés d'Erfeuille, qui se disait neveu de M. de Beaumont, alors archevêque de Paris, et Besnard de la Hansaudière, des environs de Craon, j'allai les trouver à Angers, dès les premiers jours d'août. Ma présence n'étant plus nécessaire aux Alleuds, je renouai la partie avec eux, et le 13 du même mois, nous la mîmes à exécution, montés sur des chevaux de louage.

La route d'Angers à la Rochelle, par où nous devions passer, consistait dans des chemins de traverse fort difficiles à tenir, surtout depuis Chemillé jusqu'aux approches de Fontenay. Nous nous égarâmes plusieurs fois, mais enfin nous arrivâmes le troisième jour à la Rochelle. Je me rappelle que nous avions souvent peine à comprendre le patois des paysans du bas Poitou, lorsque nous leur demandions des renseignements, qu'ils comptaient ordinairement pour une lieue une distance que nos chevaux au trot employaient d'une heure et demie à deux heures à parcourir, qu'ils qualifiaient par l'expression d'un petit *houpet* cette distance, lorsqu'elle n'était que d'une ou deux de leurs lieues, et enfin que selon eux le chemin était toujours tout droit; encore refusaient-ils quelquefois de nous l'indiquer, disant que nous le connaissions mieux qu'eux.

Je me rappelle aussi qu'arrivés un jour de maigre, excédés de fatigue et de besoin de manger, au village de Réaumur [1], nous descendîmes à la première auberge, qui se trouvait sur notre passage et qui était tenue par une famille protestante. Nous demandâmes le poulet à la broche et un ragoût de veau, qui cuisait sur le fourneau, avec prière de nous servir au plus tôt. L'hôtesse, femme de bonne mine et d'une propreté ragoûtante dans sa mise, — chose qui nous avait paru rare dans tout le voyage depuis que nous avions quitté les bords du Layon, — commença par nous demander si nous étions catholiques, — ce que notre costume annonçait assez, — et sur notre réponse affirmative, elle déclara très-positivement, qu'elle ne nous servirait pas du gras, ajoutant toutefois, d'après nos vives instances, qu'elle ne le ferait que si M. le prieur en donnait la permission; — laquelle fut en effet accordée à l'abbé d'Erfeuille, qui, accompagné de la servante de l'auberge, se chargea d'aller la demander.

Nous restâmes un jour franc à la Rochelle, où j'allai voir l'abbé Poilièvre [2], originaire de Châteaugontier, ci-devant vicaire de Doué, confesseur de mes vieilles tantes, qui l'invitaient souvent à dîner,

---

[1] Canton de Pouzauges, arrondissement de Fontenay (Vendée).

[2] Pierre-Marin P., qui avait conservé en Anjou un bénéfice simple en la paroisse de Saint-Augustin-des-Bois, un autre en l'église Saint-Pierre de Doué, résidait jusqu'en 1779 dans la rue des Maîtresses, à la Rochelle (*Étrennes Rochelloises*). — Ses revenus sont évalués, en 1790, à 3,719 livres, — et son traitement réglé en 1791 à 2,336 fr. — Il avait prêté serment à la Constitution civile, comme me l'indique mon confrère de Richemont, archiviste de la Charente-Inférieure.

et que je savais y avoir obtenu un canonicat de la cathédrale, en vertu de ses grades. Il me fit le meilleur accueil, dont je ne profitai cependant pas, ne pouvant quitter mes camarades. Il s'informa de plusieurs personnes de Doué, principalement de mes tantes, et parut satisfait d'apprendre qu'elles vivaient encore et jouissaient même d'une bonne santé. Il m'apprit de son côté qu'il était non-seulement chanoine, mais procureur, c'est-à-dire, l'*omnis homo* du Chapitre, bien vu de l'Évêque, estimé de ses confrères, qui l'avaient d'abord traité comme un intrus, pour avoir obtenu son bénéfice en vertu de ses grades, et qu'enfin sa position était on ne peut plus agréable. Au surplus, son langage et ses manières ne se ressentaient en rien du ton mystique et cafard, qu'il affectait autrefois [1], et il ne me parut plus être qu'un bon vivant.

De la Rochelle nous passâmes à Rochefort, où nous restâmes un jour et demi, puis à Saintes, à Pons et à Blaye, où nous laissâmes nos chevaux, pour prendre une barque, qui dans une marée nous conduisit à Bordeaux.

Je ne parlerai point de la surprise, mêlée de la plus vive admiration, que j'éprouvai à la vue des rives si riantes et si fertiles de la Garonne, ni même de celle plus grande encore à la vue de son port, alors occupé par quatre à cinq cents vaisseaux de toutes grandeurs et de toutes les parties du globe civilisé, non plus que des beaux édifices, qui sur près d'une lieue de longueur couronnent un

---

[1] C'est ce qu'il appelle ci-dessus, p. 160, comme ses camarades de Séminaire, « un mystiqueur. »

large quai, regagnant en ligne demi-circulaire sur la rive gauche du fleuve. Je me borne à dire, qu'après avoir passé huit jours à Bordeaux dans les amusements, les jouissances les plus analogues à ma situation, nous en partîmes, et prenant la route qui nous y avait conduits, nous arrivâmes à Angers le vingt-et-unième jour, terme que nous avions fixé, avant d'en partir, à la durée de notre absence.

Je ne me rappelle pas qu'aucun voyage m'ait été aussi agréable et surtout aussi utile que celui-là, tant il contribua à faire diversion aux noirs chagrins, dont j'étais accablé, et à me rendre la faculté, que je craignais d'avoir perdue, de reprendre quelque goût pour mes études et même pour les plaisirs ordinaires de la vie.

Je ne tardai point à en avoir la certitude dès que je fus de retour aux Alleuds. Nous avions alors pour curé M. Lemercier (*a*), d'une famille honorable

(*a*) Ce vertueux ecclésiastique, sévère pour lui-même, indulgent pour les autres, alors âgé d'une cinquantaine d'années, était d'une complexion sèche. Quoique très-sobre, il buvait son vin pur au seul repas qu'il faisait dans la journée, heure de midi, et le soir il avait coutume de prendre deux verres d'eau. Malgré la singularité de ce régime, il jouissait de la meilleure santé. Nous faisions souvent ensemble de petites promenades dans la paroisse, comme aussi nous allions quelquefois dîner chez les curés du voisinage. Dans une de ces petites sorties, il me raconta un jour l'histoire de sa détention à la Bastille, dont j'avais déjà entendu parler, mais dont j'ignorais les causes. Étant boursier d'un collége de Paris, dont je ne me rappelle pas le nom, il avait chanté en présence de plusieurs de ses camarades une chanson satirique sur M[me] de Pompadour. L'un d'eux, qui l'avait copiée, ayant été arrêté pour l'avoir communiquée, n'hésita point, pour se tirer d'affaire, à dire qu'il la tenait de l'abbé Lemercier. A son tour, on le pressa vainement de nommer celui qui la lui

de Baugé, non moins remarquable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit, qui chez lui avaient été beaucoup plus cultivées qu'elles ne le sont ordinairement chez ses confrères. Il avait été

avait donnée, en le prévenant, à diverses reprises, qu'il ne recouvrerait la liberté qu'à cette condition. Sa réponse était toujours, qu'il ne l'avait entendu chanter qu'une fois, et sans savoir par qui. Comme celui qui l'interrogeait ne pouvait se persuader qu'il eût pu retenir ainsi une soixantaine de vers, il regardait cette réponse comme un refus de s'expliquer. A la fin, il lui dit que c'était pourtant la vérité et que, si on récitait devant lui pareil nombre de vers avec la lenteur que comporte le chant, il pourrait se flatter de les répéter exactement. Après avoir longtemps hésité, on consentit à lui faire subir cette épreuve, dont il se tira heureusement à son honneur, et peu de jours après il fut remis en liberté. Sa détention avait duré dix-huit mois. Louis XV mourut l'année suivante. Il était alors d'usage de célébrer l'oraison funèbre des rois, des princes et de quelques grands dignitaires, tels que les évêques, dans les églises cathédrales. La ville d'Angers possédait alors quatre prédicateurs distingués : l'abbé Jubeau, chanoine de Saint-Maurille (*), l'abbé Louet, chanoine et dignitaire de la cathédrale (**), le Père Grimpré, cordelier, et un capucin, nommé, je crois, le père Joseph. Le modeste curé de la petite paroisse des Alleuds, sans avoir pu s'y attendre, fut choisi pour la prononcer. En recevant l'avis de sa nomination, il m'annonça qu'il allait répondre par un refus. — « Que voulez-vous « que je dise d'un Sardanapale dans la chaire de vérité, » — s'écria-t-il. — Je tâchai de le détourner de sa résolution, et je réussis peut-être, du moins en partie, en lui observant que ce roi l'ayant traité avec une barbarie révoltante, son refus pourrait

(*) V. ci-dessus, p. 99, note 2.

(**) Georges-Gabriel-Guillaume L., né le 5 août 1725 à Angers, docteur en théologie en 1749, vicaire, puis chanoine de Saint-Maurice en 1752. Il avait prononcé en 1766 l'oraison funèbre du Dauphin, mais il refusa absolument, malgré toutes les instances de la Ville, de se charger de l'Éloge de Louis XV. V. mon *Dict. de Maine-et-Loire*, II, 548.

précédemment[1] pourvu de la cure du Vieux-Baugé[2], mais quoique d'un revenu plus considérable, il en avait fait la permutation[3] avec celle des Alleuds, où à raison du petit nombre d'habitants il trouvait avoir plus de loisir pour se livrer à son goût pour la littérature sacrée et profane. J'avais eu tout moyen de le connaître et de l'apprécier, parce qu'il avait été dans le cas d'accepter le logement et la table chez ma mère, pendant tout le temps que dura la démolition, puis la reconstruction de son presbytère. Parcourant un jour sa petite collection de livres, j'aperçus un fort beau Sénèque le

être pris pour un acte de rancune ou de vengeance. Quoi qu'il en soit, il accepta l'honorable fonction, qu'il remplit quelques mois après, comblé d'éloges pour l'habileté avec laquelle il avait traité un sujet aussi ingrat (*). Je n'oublierai pas d'observer que je figurai dans cette imposante solennité en qualité de souffleur, et que placé dans la chaire, sans être pour ainsi dire aperçu, je promenais avec un singulier plaisir mes regards sur l'auditoire le plus nombreux et le plus distingué, qu'eût pu alors rassembler la ville d'Angers.

(*) « L'orateur monta en chaire à 9 heures. Son texte fut : *Mor-« tuus in mausoleo patrum suorum*. Paralip., ch. XXXV, v. 24. — Il « divisa son discours en deux parties dont la première fut le mérite « du feu Roi aux yeux des hommes par sa bonté, sa modération et « par toutes les qualités du cœur, qui lui avaient attiré l'estime des « nations, l'amour des Français et mérité le nom de *Louis le Bien-« Aimé*. Dans la seconde, l'orateur fit voir le mérite de Louis aux « yeux de Dieu par son respect et son attachement à la religion. — « L'oraison funèbre dura un peu plus d'une heure... » *Registre capitul. de Saint-Maurice*. Arch. de M.-et-L., G 271, p. 609-610.

---

[1] En septembre 1772.

[2] On dit aujourd'hui le Vieil-Baugé, canton et arrondissement de Baugé.

[3] En octobre 1772.

philosophe, édition d'Hollande[1], qu'il voulut bien me prêter. Je n'avais jamais rien lu de cet auteur. Le hasard voulut, que je tombai à l'ouverture du livre sur un traité des consolations[2], que je lus ou plutôt que je dévorai avec une satisfaction qu'il me serait impossible d'exprimer. Je ne croyais pas qu'il eût été donné à l'esprit humain de présenter avec autant d'aplomb et de justesse les moyens les plus propres à atténuer, sinon même à émousser le sentiment des chagrins et des regrets les plus violents, auxquels on puisse être exposé dans la vie par les pertes les plus sensibles et en même temps les plus irréparables. Tout me charmait, les pensées et jusqu'au style, qui depuis m'a paru si maniéré. Que dirai-je? Il me semblait que ce traité avait été composé pour moi. Au reste, je lus avec un si vif intérêt la plupart des autres traités, surtout ceux relatifs aux moyens de vivre heureux[3], aux bienfaits[4] et au mépris des richesses[5], que je n'hésitai point à déclarer à Milscent, qui ne tarda point à arriver chez madame sa mère, que nos réunions ne pourraient avoir lieu que de deux jours l'un. En un mot, je ne rêvais plus que Sénèque[6].

---

[1] Celle sans doute d'Amsterdam, 1672, 5 vol. in-8°, *cum notis variorum*.

[2] *Consolatio ad Helviam matrem, — ad Polybium, — ad Marciam.*

[3] *De Vita beata.*

[4] *De Beneficiis libri* VII.

[5] C'est le sujet de plusieurs *Lettres à Lucilius,* mais non d'un traité spécial.

[6] Il y avait longtemps déjà que le chevalier Horace, de Regnard, avait, sans grand profit, découvert Sénèque; — mais n'est-ce pas aussi un signe de ces temps philosophiques que de voir

Quoique les principes du philosophe stoïcien sur la modération dans la jouissance des plaisirs, si on voulait se trouver en mesure de supporter avec la patience et la résignation nécessaires les douleurs, les chagrins et les diverses misères, auxquelles tout mortel est en butte, et sur le mépris des richesses, me parussent exagérés, je m'en pénétrai et les adoptai si complétement[1], que je les ai constamment mis en pratique pendant tout le reste de ma vie. Je crois même leur être spécialement redevable du rare bonheur, dont j'ai joui depuis cette époque jusqu'à la fin de ma longue carrière.

Je n'attendis pas la fin des vacances ordinaires pour retourner à Saint-Aubin, où j'appris que le prieur, qui m'avait admis dans sa maison et traité avec tant de bonté, venait d'être remplacé par un religieux [2] envoyé, me dit-on, pour réparer les finances de l'abbaye, dérangées par l'administration trop libérale du prédécesseur. Tous les religieux et surtout les étudiants se plaignaient de sa ladrerie, et je ne tardai point à en éprouver les effets. Outre que par un prétendu zèle pour le maintien de la discipline monastique, il reprochait aux étudiants

---

M. de Valincourt adresser à M[lle] Delaunay les *Épîtres de Sénèque* et le *Traité des Bienfaits*, pour la préparer à une déception trop vive? — comme le raconte dans ses *Mémoires*, p. 116, M[me] de Staal. — De même encore, la fille de Grétry mourante recevait de son fiancé les livres de Sénèque *sur la Briéveté de la Vie, sur la Providence, sur le Calme de l'Ame*. — Bouilly, *Mém. et Souvenirs*, I, 404.

[1] C'est le commentaire de sa modeste devise : *Mediocritate et amicitia dives, felix*. Il en témoigne à chaque page.

[2] Sans doute dom Flosseau, de Tours, qui est qualifié doyen, tandis que dom Mancel reste en réalité prieur jusqu'en 1790.

leurs liaisons avec un séculier, il me donnait à entendre, que, si ma mère avait fait quelques cadeaux à son prédécesseur pour tenir lieu d'un paiement de pension, il était juste que j'en usasse de même à son égard. C'était bien mon intention, mais indigné d'une pareille observation de sa part, je ne me pressai pas de l'exécuter, et ceux de ses confrères à qui j'en parlai me défendirent expressément de la réaliser. Enfin il devint un véritable espion pour moi ; il me surveillait, comme si j'eusse été un de ses moines, au point de venir écouter à ma porte. Sans mes amis les étudiants, qui me pressaient de ne pas faire état de la grossièreté de leur supérieur, dont ils prétendaient avoir encore plus à souffrir que moi, je ne fusse pas resté un mois dans la maison. Mais enfin n'y pouvant plus tenir, je pris le parti de chercher une pension en ville, et ayant trouvé celle de M. Boutmy, libraire [1], chaussée Saint-Pierre, j'y entrai les premiers jours de janvier suivant, au prix de 450 fr. par an.

Je ne pouvais mieux rencontrer. Elle était composée de l'abbé Maupassant [2], de Saumur, alors vicaire de Saint-Pierre, de MM. Chassebœuf, depuis appelé Volney (*a*), étudiant en philosophie, Desmazières [3], étudiant en médecine, Blain de la Renouar-

(*a*) Mot arabe, m'a-t-il dit depuis, synonyme de Chassebœuf.

---

[1] Charles-Jean B., originaire de Paris, mort en sa librairie le 3 avril 1789, âgé de 69 ans. Il avait épousé en 1750 la fille du libraire Stric, morte le 2 septembre 1779.

[2] François-Gaspard M., qui renonce à toute fonction sacerdotale et dépose à Saumur le 8 pluviôse an II ses lettres de prêtrise.

[3] V. ci-dessus, p. 131, note 1.

dière, de Baugé, étudiant en droit, Jeudry, d'Ernée ou de Mayenne, étudiant en philosophie, l'abbé Ruelle, de Blois, mon camarade de licence, et d'un autre jeune homme dont je ne me rappelle pas le nom. La famille Boutmy était composée du père, de la mère, de deux jeunes demoiselles et d'un fils qui venait de recevoir la tonsure.

Tous les jours, après le dîner, à midi, et le souper à 7 heures, il y avait dans la salle réunion des commensaux, compris les enfants de la maison, ou de plusieurs d'entre eux. Ceux qui en avaient le loisir ou le goût jouaient aux cartes, la mouche, le wisht et le brelan de laquais. Le soir on y jouait plus ordinairement ces petits jeux de société, dans lesquels il y a lieu à donner des gages. Non-seulement les demoiselles de la maison, mais quelques-unes de leurs amies se réunissaient alors aux pensionnaires, — entre autres une demoiselle dont j'ai oublié le nom, mais qui depuis a épousé M. Barbot, avoué à Angers [1] et propriétaire de la Foucaudière [2] en Saint-Léonard près Angers, que l'on m'assurait être dernièrement encore existante.

L'abbé Maupassant, grand flandrin, naturellement gai, mais d'une niaiserie peu commune, était souvent l'objet de nos mystifications, dont il avait le bon esprit de ne pas se formaliser. Il était grand amateur de brelan et fort bon joueur, c'est-à-dire,

---

[1] Nicolas-René B., originaire de Saint-Laurent-de-la-Plaine, mort juge au Tribunal civil d'Angers, âgé de soixante-quinze ans, le 8 janvier 1810, mari de Marie-Anne Raimbault, morte le 10 février 1844.

[2] Aujourd'hui, commune de Trélazé.

ne témoignant pas de mauvaise humeur, lorsqu'il perdait, ce qui lui arrivait assez souvent.

Volney[1] était le seul de la maison qui ne prenait pas de part active à nos différents jeux, quoiqu'il en restât volontiers le spectateur silencieux pendant des heures entières; et pourtant il venait au spectacle avec nous, il nous accompagnait souvent dans les parties de campagne, à pied ou à cheval, qu'il nous arrivait de faire aux environs d'Angers, comme aux Ponts-de-Cé, à la Daguenière, à Pellouailles, etc. Je me rappelle qu'allant un jour à cheval dans ce dernier endroit, il tomba de dessus le sien, vis-à-vis d'Echarbot[2], ce qui nous fit beaucoup rire, sans savoir s'il avait été oui ou non blessé de sa chute, parce que nous l'avions attribuée à sa maladresse, sur laquelle nous l'avions déjà plaisanté dans quelques semblables promenades.

Aux motifs, qui me déterminèrent à quitter une maison aussi agréable que l'avait été pour moi l'abbaye de Saint-Aubin, je crois devoir ajouter le refus du prieur de me permettre de prendre un maître de violon et même de dessin, puis l'assujettissement strict de la rentrée à 8 heures 1/2 du soir, — ce dont j'étais précédemment dispensé, soit par l'ancien prieur, à qui il suffisait d'en demander la permission, soit par la complaisance du portier, — puis enfin le ton de hauteur, pour ne pas dire d'arrogance, avec lequel il affectait de me parler de l'avantage, de l'honneur d'être admis, en qualité de

---

[1] Il sera souvent parlé de lui dans ce livre.

[2] Château, avec chapelle et beau parc, commune de Saint-Silvin, sur la route et à mi-chemin de Pellouailles.

commensal, dans une maison comme la sienne. Il est bon d'observer, pour l'intelligence de ce fait, qu'alors, comme encore aujourd'hui en Espagne et en Italie, le clergé régulier, — surtout celui qui, comme dans l'ordre des Bénédictins, Prémontrés, Bernardins, etc., était richement doté, — regardait les ecclésiastiques séculiers, comme lui étant de beaucoup inférieurs. Telle était au surplus l'opinion des moines mendiants, Récollets, Capucins, etc.; de là sans doute le proverbe : *fier comme un Capucin.*

Après avoir prévenu M. le prieur, en présence de deux de ses confrères, que dans la crainte d'être une charge pour sa maison, je la quittais pour prendre une pension en ville, je me rendis immédiatement à celle de M. Boutmy, qui ne tarda point à me paraître meilleure et surtout plus agréable que je ne m'y attendais, d'après l'idée, quoique très-avantageuse, qu'on m'en avait donnée.

Continuant l'habitude, déjà contractée depuis quatre ans, du lever à 5 heures, je distribuai le temps de la matinée entre trois occupations principales : 1° l'étude du grec jusqu'au déjeuner; 2° l'étude de la théologie pendant une heure; 3° la lecture d'auteurs classiques latins et français, — compris mon Sénèque, — entremêlée d'un peu de grec, jusqu'au dîner. A la sortie de table, je prenais ma leçon de violon; — puis succédait ordinairement la partie de cartes jusqu'à 5 heures, — ensuite la comédie ou la promenade, — et quelquefois, si j'en avais le temps, un peu d'étude du violon et du grec, avant le souper. Lorsqu'un peu plus tard j'eus pris un maître de dessin, l'heure des leçons fut fixée à 11 heures du matin, dans l'intervalle du déjeuner

au dîner. J'avoue n'avoir jamais été plus gai avec mes camarades, que lorsque je m'étais exactement conformé au petit règlement, que je m'étais fait pour les heures de travail, et ceux-ci réunissaient toutes les qualités propres à rendre notre petite société agréable. Quelques-uns étaient quelquefois, il est vrai, l'objet des plaisanteries des autres, surtout l'abbé Maupassant et Volney, mais aucun d'eux ne s'en formalisait ou du moins n'en témoignait d'humeur. Volney, par exemple, d'un caractère froid, bizarre et hautain, qui ne paraissait avoir de goût pour aucun des plaisirs de la jeunesse, les prenait en bonne part, tout en ayant l'air de se moquer des railleurs.

Le café n'était pas alors à Angers d'un usage bien répandu; on n'en donnait pas à la pension, mais j'en avais contracté l'habitude chez ma mère, et je l'avais conservée à Saint-Aubin. Je la continuai chez M. Boutmy; quelques-uns des camarades suivirent bientôt mon exemple, ce qui m'engagea à leur proposer de le fournir chacun à notre tour; ce que tous finirent par accepter, et la maîtresse de pension voulut bien consentir à ce qu'il fût fait à la maison. Je me rappelle que nous fûmes très-étonnés (*a*) de reconnaître, que la tasse fournie à raison de 10 sols par le limonadier nous revenait à

(*a*) A propos de café, je me rappelle aussi que le prenant un jour avec Milscent, Poitras, etc., à l'hôtel de l'Étanduère (*), chez un de nos anciens camarades, Legris (**), marié depuis à

(*) Dans la rue des Bœufs, à l'angle de la rue Saint-Eutrope.

(**) Étienne-Jean L., fils de Jacques L., négociant, né à Angers le 2 octobre 1751, écuyer, président-trésorier au Bureau des Finances

peine à 5. Il n'y en avait alors que deux à Angers, l'un dit le grand, et l'autre le petit café. J'ai aussi retenu le nom d'un[1] de ces deux limonadiers, M. Bardou.

Volney, qui venait quelquefois dans ma chambre, s'étant aperçu que je m'occupais de grec, me dit un jour, qu'il apprendrait volontiers l'hébreu, et me demanda, si je connaissais quelqu'un dans la ville qui pût lui en donner des leçons. Je lui dis que je pouvais lui en indiquer un, dont on m'avait parlé dans le cours de mes inutiles recherches pour trouver un professeur de grec, à savoir l'abbé Olivier, ancien oratorien, oncle de M. Olivier[2], pharmacien,

Mlle Huvelin, si remarquable alors par sa beauté, celui-ci s'écria au moment où la réunion manifestait le plus de gaîté sous l'influence de la tasse de ce divin jus : « On dit que je ne suis « qu'une bête; mais quand j'ai pris mon café, je trouve que j'ai « autant d'esprit qu'un autre (*). » Legris était en effet assez ordinairement le dernier de la classe au Collége.

de Tours, — et en dernier lieu tout simplement membre du Bureau du Mont-de-Piété, jusqu'à sa mort, le 22 avril 1819. Il avait épousé le 12 février 1776 Renée-Marie-Thérèse Huvelin, morte âgée de plus de quatre-vingts ans, le 17 février 1831.

(*) C'est l'opinion qu'attribue plaisamment Montesquieu aux habitués du café Procope, « où l'on apprête le café de telle manière « qu'il donne de l'esprit à ceux qui en prennent; au moins de tous « ceux qui sortent il n'y a personne qui ne croie qu'il en a quatre « fois plus que lorsqu'il y est entré. » *Lettres Persanes*, l. XXXVI.

---

[1] L'autre se nommait Favre.

[2] René Ollivier, né à Angers, le 23 décembre 1716, a laissé plusieurs curieuses *Dissertations*, dont une *sur les caractères distinctifs de Jupiter Ammon*, couronnée par l'Académie des Inscriptions (Paris, 1756, in-4°), — une *Lettre sur l'Utilité de la langue hébraïque*, dans le *Journal de Trévoux* (mai 1754, p. 1262), — l'*Alphabet de Cadmus avec deux dissertations sur la ponctuation de l'hébreu* (Paris, 1755, in-4°), — *Plan d'une Grammaire hébraïque*

à qui il pourrait demander son adresse. Probablement il ne demanderait pas mieux que de lui en servir, attendu qu'il passait pour être très-pauvre, opinion trop bien confirmée par tout l'extérieur de sa mise. Étonné du projet d'étudier une langue, que je croyais tout à fait abandonnée même par les disciples de Moïse, je lui demandai quel motif il pouvait avoir de prendre ce parti. Il me répondit, avec ce sang-froid qui ne l'abandonnait guère, que convaincu de l'infidélité des traductions de la Bible, il voulait se mettre en mesure de signaler et relever les erreurs dont il prétendait qu'elles fourmillaient (*a*). Il alla en effet sur-le-champ trouver le pauvre abbé et s'arrangea facilement avec lui.

Ayant remarqué à plusieurs reprises, que des jeunes gens se présentaient à midi aux portes de l'École de Droit et ne tardaient point à se retirer avec un petit billet à la main, j'en demandai la

(*a*) M. de Volney m'a en effet raconté depuis, que, dès qu'il crut avoir acquis une connaissance suffisante de la langue hébraïque, il avait entrepris la traduction d'une foule de passages de la Bible, qu'il croyait avoir été infidèlement rendus, et que voyant qu'il ne trouverait pas d'imprimeur à Paris, il était allé en chercher à Amsterdam et à la Haye; mais que ceux à qui il s'adressa lui avaient déclaré, qu'ils ne se chargeraient pas de publier son ouvrage, qui, lui dirent-ils, n'aurait pas de débit au temps présent, attendu que l'objet, dont il s'était occupé, était une affaire jugée.

(*Journal de Trévoux*, janvier 1755, p. 125), etc. Dans les derniers temps il paraît s'être adonné à l'étude de l'économie politique et des réformes agricoles, sans abandonner les recherches de haute science. — V. mon *Dict. de M.-et-L.*, III, 34. Il mourut à Angers le 3 janvier 1789, âgé de soixante-douze ans.

raison et j'appris que c'était pour aller prendre des billets de spectacle, attendu que, par un privilége particulier à cette Faculté, il en était accordé six de premières loges à autant d'élèves, tous les jours de spectacle, et que la distribution s'en faisait à midi précis par un des professeurs, qui commençait son appel sur la liste des étudiants par le nom de celui qui succédait à l'individu, qui avait reçu son billet à la dernière distribution, et le continuait jusqu'au placement du sixième. Mais, comme chacun de ces billets ne pouvait être délivré qu'aux élèves présents, il arrivait assez souvent, qu'il en appelait un nombre double et triple, avant d'avoir épuisé le chiffre de six, d'où il résultait que ceux, qui ne manquaient point à l'appel, recevaient quelquefois dix et douze billets par mois. Au moyen de ce que jé voyais de ma croisée tout ce qui se passait à la porte d'entrée de l'École de Droit, dont je n'étais d'ailleurs éloigné que d'une soixantaine de pas, je me proposai de prendre et pris en effet l'année suivante une inscription en droit. Elle ne coûtait alors que 6 fr. J'aimais passionnément le spectacle, où ma place avait toujours été jusqu'alors au parterre; je ne pus donc que m'applaudir de m'être fait étudiant en droit, puisque, pour mes 6 fr. et mon exactitude à ne pas manquer un appel, je fus dans le cas d'avoir la faculté de prendre vingt-cinq fois place, non aux premières loges où j'aurais été trop en vue, mais à l'orchestre.

Quoique sorti de l'abbaye Saint-Aubin, j'entretenais des relations avec quelques-uns des religieux, surtout avec le procureur, dom Joubert, et les étudiants que, d'après le rendez-vous qu'ils me don-

naient, j'accompagnais fréquemment dans leurs promenades ordinaires. Ce fut dans l'une d'elles à Saint-Nicolas, que je rencontrai le cousin Gallais, mon ancien mais plus jeune camarade de collége de cinq à six ans, lequel venait d'être admis en qualité de *candidat* dans cette abbaye. Ce fut une heureuse rencontre, car le prieur, dom Piolaine, de Rennes, et le professeur, dom Soulastre, de Nantes, qui l'aimaient beaucoup, ne tardèrent pas à me témoigner les plus grands égards, dès qu'ils surent que j'étais son parent, à m'inviter de les venir voir souvent, à regarder leur table comme la mienne (*a*).

(*a*) Quoique l'ordre des Bénédictins fût très-riche et que leur règle ne fût pas d'une grande sévérité, le général et ses assistants, ayant reconnu vers le milieu du XVIII[e] siècle, qu'il ne se présentait plus assez de sujets pour y entrer, proposèrent et firent adopter une mesure propre à procurer dans la suite des prosélytes en nombre suffisant pour occuper et garnir leurs divers monastères. Elle consistait à y recevoir gratis de jeunes élèves de 13 à 14 ans, auxquels on laissait la liberté de faire leurs vœux à l'âge de 21 ans, ou de se retirer dans le monde, sans répétition quelconque des frais que leur instruction, nourriture et entretien auraient pu occasionner. Cette mesure fut couronnée d'un plein succès. Gallais fit des vœux et resta dans l'ordre, tandis qu'un de ses camarades, le jeune Malherbe, de Rennes, qui depuis a été membre du Tribunat (*) et chancelier d'une cohorte de la Légion d'honneur, se retira avant de prononcer les siens, après avoir reçu, sous dom Soulastre, une instruction plus solide et plus variée peut-être que celle qu'il aurait pu obtenir dans les colléges d'alors. Il en a été de même pour le jeune Even, d'Angers, devenu dans la suite lieutenant général et ministre de la guerre en Belgique (**).

(*) Et précédemment membre du Conseil des Cinq-Cents, secrétaire du Tribunat en l'an XII.

(**) V. ci-dessus, p. 150, note.

Les lois ecclésiastiques concernant l'abstinence, c'est-à-dire pendant le Carême, les vendredis et samedis de chaque semaine, les veilles de fêtes chômées, les Rogations et les Quatre-Temps, ce qui comprenait près de la moitié de l'année, étaient alors généralement exécutées. Le déjeuner était entièrement supprimé les jours de jeûne ; au dîner d'onze heures à midi, on pouvait manger du poisson, des légumes et des œufs, lorsque l'évêque en donnait la permission; à l'heure ordinaire du souper, on ne pouvait user que de fruits crus ou cuits, de salades, de beurre, de fromage et autres articles analogues.

J'ai connaissance de l'époque à laquelle s'affaiblit insensiblement l'observation régulière de ces lois. Elle ne remonte pas beaucoup au delà de 1770, et elle n'a réellement cessé pour la majeure partie des individus que vingt ans plus tard [1]. Aussi faisait-il beau voir l'ardeur, avec laquelle on se ruait jusqu'alors dans toutes les familles un peu aisées sur l'usage du gras, la veille du mercredi des cendres, jour distingué de tous ces homonymes de l'année par l'épithète de *gras*, surtout au souper, qui se prolongeait souvent jusqu'à l'instant où quelque

---

[1] Besnard parle surtout, — et c'est en quoi il est précieux, — de notre vie de province ; mais Legrand d'Aussy, qui écrivait à Paris, constatait déjà depuis un siècle le relâchement des mœurs : « Ce n'est que sur la fin du dernier siècle et au commencement « de celui-ci », — dit-il en 1782, — « qu'on a commencé à « secouer les scrupules sur l'observance du carême. Jadis tout le « monde le pratiquait, jusqu'aux soldats dans les armées. » *Vie privée*, II, 104. — Et avant lui Massillon défiait qu'on lui trouvât une famille, où le carême s'observât universellement.

convive venait à observer que l'heure de minuit allait sonner. Par contre, il en était à peu près de même le jour de Pâques, toujours attendu avec la plus grande impatience. On ne pourrait guère aujourd'hui se faire idée de l'empressement avec lequel on demandait le déjeuner, ni de la joie avec laquelle on attaquait la côtelette ou les tranches de jambon et de pâté froid. La base de ce pâté était communément un lièvre, et pour se le procurer, quantité de chasseurs se mettaient en campagne, les deux semaines précédentes, et tous ceux qu'on pouvait aborder, vous répondaient gaîment : « Je « vais chercher, ou je viens de tuer mon lièvre de « Pâques. »

Il existait alors deux modes de recrutement; l'un était une manière de conscription, le tirage à la milice, auquel étaient annuellement assujettis tous les individus âgés de vingt et un à vingt-cinq ans, — hors toutefois [1] les fils de nobles, leurs domestiques et ceux des ecclésiastiques [2]. L'autre s'effectuait par engagement volontaire, qui se contractait ordinairement par l'entremise d'un officier recruteur. Celui-ci, placé dans chacune des principales villes du royaume, se tenait surtout les jours de dimanches et fêtes, de foires et de marchés, à une croisée de

[1] Le titre IV de l'ordonnance du 1er décembre 1770 traite *des Exemptions* et est reproduit dans Boutaric, *Institut. milit. de la France*, où il occupe quatre pleines pages.

[2] « Les domestiques et valets à gages des ecclésiastiques, des « communautés, des maisons religieuses, des gentilshommes, « des nobles, des personnes revêtues des charges qui confèrent « les priviléges de la noblesse... », dit l'ordonnance de 1770.

son auberge, haranguait le public, en lui vantant l'honneur et l'agrément du service du roi, ôtant son chapeau toutes les fois qu'il prononçait son nom, promettait dix écus d'engagement, montrait tantôt un gigot de mouton, tantôt une bouteille de vin, assurait d'un pareil régal en route, et qu'arrivé au régiment on était *à gogo* de tout [1]. Il terminait sa grotesque allocution par inviter les bons enfants qui l'écoutaient à monter chez lui, à manger leur part du gigot. Inutile d'observer, qu'il faisait boire jusqu'à perdre la raison ceux qui répondaient à son invitation, et qu'il leur faisait signer de leur nom ou d'une croix une formule d'engagement.

Il faisait aussi quelquefois de petites promenades dans la ville, accompagné d'un tambour, promettant merveilles à qui entrerait au service du roi.

C'est ainsi que mon frère puîné s'engagea jusqu'à trois fois. Ma mère l'avait dégagé des deux premières, mais elle refusa de le faire à la troisième. C'est ainsi encore que s'engagèrent plusieurs de

---

[1] Rien ne rappelle mieux l'affiche célèbre placardée en 1766 sur les murs de Noyon :

« *Avis à la belle jeunesse. — Artillerie de France. — Corps* « *royal. — Régiment de la Fère. — Compagnie de Richoulftz.* — « De par le Roy. — Ceux qui voudront prendre party dans le « corps royal de l'artillerie, régiment de la Fère, c[ie] de Richoulftz, « sont avertis que ce régiment est celui des Picards. L'on y danse trois fois par semaine. On y joue aux battoirs deux « foys et le reste du temps est employé aux quilles, aux barres, « à faire des armes. Les plaisirs y règnent ; tous les soldats ont « la haute paye, bien récompensés de places de gardes d'artillerie, « d'officiers de fortune à 60 livres d'appointements. » — V. aussi Mercier, *Tableau de Paris*, ch. CCCXVII.

mes camarades de collége, entre autres Caffin et Grignon [1], qui depuis sont parvenus au grade de lieutenant général, Bontemps [2] et Carpentier [3], de Saumur, à celui de maréchal de camp.

Il est bon d'observer que tous les jeunes gens de famille, qui avaient encouru ou mérité de sérieux reproches de la part de leurs parents, se persuadaient alors volontiers que le meilleur parti à prendre pour eux était de se faire soldat ou moine. C'est ainsi que quatre autres de mes camarades, Jamet, Marquis, Huet de Doué, et Châtelain de Saint-Florent se firent moines, le premier fontevriste, le deuxième carme, le troisième bénédictin, et le quatrième récollet [4].

---

[1] V. ci-dessus, p. 52, note 1 et p. 54, note 3.

[2] François B., né à Saumur le 1er juin 1753, avait reçu même la tonsure, quand il s'engagea le 1er avril 1772. Simple fourrier en 1782 et désespérant de tout avancement, il reprit l'habit dans l'ordre de Fontevraud, jusqu'à la Révolution, où engagé comme aumônier au 4e bataillon des volontaires de l'Eure, il fut élu lieutenant par les soldats. Le 28 avril 1799, après nombre d'actions d'éclat, il était nommé général de brigade. Il mourut dans la retraite, à Saumur, le 29 octobre 1811.

[3] François C., né à Saumur le 1er mai 1751, prit, comme Bontemps, son congé, ayant le grade de sergent, reçut les ordres et vicaire pendant dix années, venait d'être élu curé constitutionnel d'Ambillou, quand, ainsi que Bontemps, il répondit à l'appel des volontaires et obtint le commandement d'un détachement envoyé dans la Vendée, où il prit part à tous les combats de la grande guerre. Nommé général de brigade le 8 frimaire an II, destitué par Turreau, puis réintégré, il fit les campagnes avec les armées des Alpes et d'Italie, de l'an III à l'an VIII, et mourut en retraite, à Saumur, le 27 mai 1813. V. *Dict. hist. de Maine-et-L.*, I, 553.

[4] V. ci-dessus, p. 52-54.

Les artisans étaient alors pour la plupart très-étroitement logés. Outre leurs boutiques ou ateliers ils n'occupaient souvent qu'une grande chambre, qui leur servait à la fois de cuisine, de salon à manger et de chambre à coucher pour la famille, puis une autre pièce pour les compagnons que l'on était dans l'usage de nourrir et de loger.

Le salaire en argent de ces compagnons était aussi très-modique; il ne s'élevait guère au delà de 6 fr. par mois dans la plupart des métiers. Celui des garçons perruquiers se bornait même aux petites pièces de monnaie, qu'ils pouvaient recevoir des pratiques qu'ils avaient charge de servir.

La frisure, la poudre, accompagnées de force pommade, étaient d'un usage général pour hommes et pour femmes. Les premiers portaient leurs cheveux renfermés dans une bourse de soie noire ou réunis en forme de queue par un ruban de même couleur. Les magistrats, les avocats les portaient à l'audience et en cérémonie, longs, étalés sur le dos, et arrêtés par un large boudin, à l'imitation d'une perruque à la Louis XIV, ou ils employaient la perruque elle-même, si les cheveux propres à en reproduire la forme leur manquaient. Les ecclésiastiques, privés de cheveux, et les médecins, portaient des perruques[1] rondes à un ou deux rangs de

[1] L'affaire n'allait pas de soi pour les ecclésiastiques. Encore à la fin du XVII[e] siècle, il faut à Angers une délibération du Chapitre de la cathédrale pour autoriser un prêtre à dire la messe avec une perruque (13 janvier 1683), — et même durant tout le XVIII[e] siècle on voit le Chapitre intervenir à plusieurs reprises, — 22 mai 1733, 14 novembre 1761, 5 février 1781, — pour permettre à l'un des chanoines tout simplement de porter perruque.

boudins, et ceux-ci sortaient rarement, sans avoir à la main une canne à pomme d'or.

A très-peu d'exceptions près, les couturières et les lingères ne s'occupaient que très-peu dans leurs demeures des travaux de leur état, mais c'était pour l'ordinaire chez les particuliers qui les prenaient à la journée, payée alors 6 sols; d'où était venu l'usage, en parlant d'elles de les désigner par humeur ou plaisanterie par le sobriquet de *Six sols* [1].

J'étais resté à la pension Boutmy pendant deux ans, qui n'eussent été qu'une continuité de jouissances les plus analogues à mes goûts, soit par l'emploi des matinées aux études favorites, soit par celui des après-dîners, presque entièrement consacrés aux divers plaisirs et distractions agréables, dont je n'avais, pour ainsi dire, que l'embarras du choix, si je n'avais été atteint dès le printemps de la première année de fièvres intermittentes, tierces et quartes, qui jusqu'à la fin de l'été de l'année suivante ne me quittaient que pour me reprendre au bout de trois, quatre ou cinq semaines de relâche, et dont je ne fus entièrement débarrassé que par l'usage réitéré des eaux de Martigné [2]. Quelques-uns de ces accès furent si violents, que, dans la crainte d'y succomber, je crus devoir faire mon testament. Je l'ai supprimé quelques années plus

---

[1] C'est le nom de guerre du premier chef de l'artillerie Vendéenne, homme à tout faire à vil prix, qui fut dès les premiers jours fusillé par ses soldats.

[2] Les eaux de Jouannette, près Martigné-Briant, dont la réputation fut accréditée en 1770 par le rapport du docteur Linacier, délégué de la Commission royale de Paris.

tard, mais en le remplaçant par un autre, qui ayant eu le même sort dans la suite, fut remplacé aussitôt, de manière que depuis la confection du premier, je n'ai pas existé jusqu'à ce jour, sans être muni d'une semblable pièce.

Ce fut dans cet intervalle, que d'après l'usage introduit dans la Faculté de Droit de vendre aux candidats leurs thèses avec les arguments et les réponses, Blain de la Renouardière, de Baugé[1], s'étant procuré ces deux pièces, vint me dire qu'obligé, quant aux arguments, de les apprendre et réciter par cœur, il se trouvait embarrassé par quelques signes et abréviations, qu'il ne saurait comment rendre, et me priait de les traduire et écrire tout au long, ainsi que la totalité de la teneur des arguments. Je m'en chargeai volontiers : ainsi au lieu de *Diges.*, j'écrivis *Digeste*, de *leg.* ou *L.* j'écrivis *Lege ;* au lieu de § j'écrivis *paragraphe*, etc.

Toute la pension crut devoir assister à la thèse. Il récita passablement ses réponses aux arguments, excepté lorsqu'arrivé à certain passage (*L.* 50[a]), que par inadvertance j'avais laissé subsister, au lieu d'écrire tout au long *lege quinquagesima*, il prononça d'un grand sang-froid *L.* 50[a], ce qui suscita de grands éclats de rire dans l'auditoire, qui heureusement n'était pas nombreux. Lorsqu'à l'issue de l'acte, il demanda et apprit la cause de ces éclats

---

[1] V. ci-dessus, p. 122-124 et dans les *Mémoires* de Brissot, t. I, p. 332, le récit qu'il fait de son examen à l'Université de Reims : « On vendait tout et les degrés et les thèses et les argumens. Je « rougis pour les docteurs qui m'interrogeaient. Ils me parurent « jouer et me faire jouer une mascarade, » etc.

de rire, il dit avec sa naïveté ordinaire : « Dam ! « ce n'est pas ma faute à moi; c'est la faute à « Besnard ». — J'en convins volontiers, et au lieu de se fâcher, il se mit à rire d'un bon cœur avec nous, — d'autant que sa thèse était reçue.

Sur ces mêmes entrefaites je perdis ma sœur, qui périt en couches de son deuxième enfant par la maladresse du chirurgien, qui lui fut envoyé par celui auquel elle avait confiance et qui, se trouvant malade, ne put venir lorsqu'on l'envoya chercher. Je la regrettai d'autant plus vivement, qu'elle en agissait avec moi, comme une seconde mère, et que j'avais contracté l'habitude de passer chez elle une bonne partie des vacances, époque pendant laquelle mon pensionnat était vide et la ville déserte; j'étais dégoûté des Alleuds, où Milscent ne devait plus revenir.

Sachant que Vallée et Desmazières devaient partir pour Paris les premiers jours de novembre de 1775 et dégoûté de l'étude de la théologie scholastique, je songeai sérieusement à l'abandonner pour me livrer à celle de la médecine, et je ne pouvais mieux faire que de les accompagner pour en prendre les premières leçons dans la capitale. Lorsque je communiquai le dessein d'entreprendre ce voyage comme une simple velléité, ils n'eurent pas de peine à la changer en détermination, et nous l'effectuâmes ensemble, avec un troisième jeune homme dont j'ai oublié le nom.

Il n'existait alors pour le transport des voyageurs de Nantes et Angers à Paris par voitures publiques que le coche [1], qui attelé de six puissants chevaux,

---

[1] V. la note, p. 130.

employait sept jours et demi à parcourir la route de cette dernière ville à la capitale; aussi était-il vulgaire de dire, que ceux qui formaient une telle entreprise avaient soin de faire leur testament; or, j'étais heureusement en règle de ce côté-là.

Nous apprîmes en retenant nos places, au prix de 54 fr. l'une, nourriture comprise, que nous avions l'option, pour le même prix, de prendre des chevaux de louage entièrement à la charge du coche pour la nourriture, entretien et loyer, à condition seulement de nous trouver chaque jour aux auberges de la route, qui nous seraient désignées, pour les heures du dîner et du souper, ayant d'ailleurs liberté entière de partir un peu avant ou après la pesante voiture. Nous n'hésitâmes point à préférer ce dernier moyen, et ce voyage fut vraiment agréable sous tous les rapports.

Le conducteur nous prévint en arrivant le septième jour à Versailles, où le coche s'arrêtait pour y passer la nuit, que nous pouvions continuer la route jusqu'à Paris, où nous remettrions nos chevaux à une auberge indiquée au bas de la rue d'Enfer[1], et nous profitâmes de cette liberté.

Chacun de nous prit, en descendant de cheval, un commissionnaire pour son portemanteau et le conduire à sa destination. La mienne, très rapprochée, était vers le milieu de la rue de la Harpe, chez Mme la baronne Dumesnil, qui avait obtenu la main et hérité de la petite fortune de M. le baron, quoique d'origine très-roturière, puisqu'elle était

---

[1] La voiture d'Anjou descendait rue d'Enfer-Saint-Michel, à l'*Image Saint-Louis*. — *Les Rues de Paris* (1777, in-12), I, p. 345.

sœur ou très-proche parente d'une petite marchande de papier, place Neuve, à Angers, mère d'un de mes intimes amis de Séminaire, l'abbé Cœur-de-Roi [1], qui l'avait priée de me retenir une chambre d'étudiant.

Les rues de la capitale étaient alors fort mal éclairées pendant la nuit; et je m'aperçus avec frayeur, en arrivant à la porte de Mme Dumesnil, que je ne retrouvais plus mon conducteur, à qui j'avais négligé de parler de son adresse. Croyant déjà mon portemanteau perdu, qui contenait quelques écus de six francs et divers objets d'un certain prix ou indispensables à un nouveau débarqué, — en tout une valeur de 4 à 500 fr., — je me présentai chez elle avec les signes les plus manifestes du violent chagrin que j'éprouvais et dont je lui expliquai la cause. M'ayant interrompu pour me demander, où j'avais pris le commissionnaire, et comme je lui avais répondu, que c'était dans la cour de l'auberge, où j'étais descendu, elle me dit : « Oh! bien, con-« solez-vous ; je regarde comme certain que votre « portemanteau n'est point perdu; je vais vous « donner ma femme de chambre, qui vous recon-« duira à votre auberge; vous devez y retrouver « votre commissionnaire, à l'endroit même où vous « l'avez pris, et chargé de votre petit bagage. » Après l'avoir sonnée et lui avoir dit d'allumer sa lanterne, — supplément d'éclairage qui n'était pas alors de trop, — elle lui donna l'ordre de m'ac-

[1] Curé du Champ en 1792-1793. Il était fils d'honorable homme Jacques C., « marchand cartier ou cartonnier », au n° 1489 de la place Neuve, et de demoiselle Perrine Grille.

compagner; — et effectivement nous retrouvâmes mon savoyard, avec le portemanteau, à l'endroit même où je l'en avais chargé.

Dès le soir, je fus installé dans une petite chambre de la rue de la Harpe, que je quittai bientôt pour passer dans une autre, parvis Notre-Dame, afin d'être plus rapproché de l'Hôtel-Dieu. Outre que je me dégoûtai promptement de la médecine, à l'étude de laquelle j'attribuai en grande partie les fréquents accès de fièvres intermittentes, de diarrhées et de rhumes auxquels je ne tardai point à être sujet, je quittai encore ce logement pour en prendre un autre rue Sainte-Avoye, près de mon maître de dessin, M. Laillé [1], membre de l'Académie de Saint-Luc, qui, pour 30 fr. par mois, m'admit dans son atelier, et dont la jeune épouse, très-gentille et très-coquette, depuis enlevée et conduite en Russie par un prince du pays, me retenait presque tous les jours à dîner, sous prétexte que son mari n'avait presque jamais d'autres instants disponibles qu'après ce repas, pour examiner et corriger mon travail de la journée. Elle était d'ailleurs très-

---

[1] Étienne Lallié figure en 1776, année de la suppression de l'Académie de Saint-Luc, dans l'*Almanach des Artistes* de l'abbé Lebrun, sur la liste des membres de la communauté, avec cette mention : « Peint le portrait au pastel, rue Saint-Avoye, près la « fontaine. » — Il avait exposé en 1774 au salon de son Académie quatre portraits au pastel, dont un du comte de la Tour-d'Auvergne, qu'il donna pour sa réception. Il n'expose rien au salon du Colysée en 1776 ni plus tard, que je sache. L'*Encyclopédie méthodique* de Zani le dit avoir travaillé de 1774 à 1783. — J'ai en vain cherché et demandé partout le nom de sa si gentille femme.

libérale à cet égard, ne manquant guère de retenir ainsi habituellement deux ou trois autres individus, entre autres M. Huet [1], peintre de paysages, ami de son mari, et l'épouse très-gaie d'un procureur au Parlement.

Je me fusse trouvé parfaitement heureux, si j'eusse joui d'une santé passable, surtout parce que je pouvais me livrer tout entier au dessin, que j'aimais alors passionnément et dans lequel il paraît, — ou du moins ceux qui voyaient mes esquisses l'assuraient, — que je faisais des progrès rapides, et parce que je m'étais mis dans la tête que la profession de peintre convenait mieux que tout autre à l'esprit d'indépendance dans lequel j'aurais dès lors désiré vivre. C'est pourquoi, entré à 9 heures du matin à l'atelier, je n'en sortais que pour le dîner sur les 4 heures, si toutefois, ce qui arrivait le plus souvent, je n'étais retenu pour celui de M[me] Laillé. Avant d'avoir été aussi habituellement retenu par elle, je mangeais ordinairement avec quelques camarades étudiants en médecine ou en chirurgie — (car alors ces deux branches de l'art de guérir étaient distinctes) — chez un petit restaurateur de la Cité, près Notre-Dame, qui pour 10 sols nous fournissait la soupe, le bouilli, une entrée, une pomme ou un petit morceau de fromage, moitié à peu près d'un verre de vin, avec le pain et l'eau à discrétion. Pour 12 sols nous avions les mêmes plats, mais servis en vaisselle

---

[1] Jean-Baptiste H., peintre d'animaux, reçu le 29 juillet 1769 de l'Académie royale de Peinture. V. *Arch. de l'art Français*, I, 203, 392; IV, 200.

plate et d'un peu meilleure mine, dans un restaurant, rue de Harlay.

Les étudiants avaient pour la plupart alors d'assez mauvaises manières, et leur mise était généralement si mesquine, qu'elle ne différait guère de celle des simples compagnons artisans. Aussi plusieurs entraient-ils dans des boutiques de perruquiers, pour y travailler certaines heures de la journée [1], ou dans des maisons de particuliers, pour vaquer à certaines occupations de domesticité, moyennant la nourriture ou un très-modique salaire. Sans doute il y avait beaucoup d'exceptions, et, par exemple, ni Desmazières ni Vallée n'appartenaient à cette classe d'élèves plus ou moins dégradés à mes yeux. Ils eurent, comme moi, l'avantage de rencontrer à la Salpêtrière le compatriote Proust [2], depuis membre de l'Institut,

[1] Ils y prenaient le titre de *majors* ou premiers garçons de boutique. Louis et Desault et autres célébrités futures ont commencé par là.

[2] Joseph-Louis P., né à Angers le 26 septembre 1754, fils d'un maître apothicaire, à qui il devait succéder, était attaché à Paris au service des Hôpitaux, quand Lavoisier, qui l'avait remarqué, le rencontra dans la rue, le jour même où s'ouvrait le concours pour la place de pharmacien de la Salpêtrière, et le décida à s'y présenter. Le jeune étudiant, qui n'avait pas même songé à s'y faire inscrire, y fut placé au premier rang. Associé aux recherches du physicien Charles, il montait le 23 juin 1784 avec Pilastre du Rozier dans la montgolfière, qui partit à Versailles sous les yeux de la cour et alla descendre à Chantilly. Présenté en 1787 à l'ambassadeur d'Espagne, il accepta la chaire de chimie à l'École d'artillerie de Ségovie et devait y rester vingt ans, comblé d'honneurs et en définitive ruiné à la suite de l'invasion française. Une controverse soutenue pendant dix ans et

lequel venait d'être admis, au concours de cet hospice, pharmacien gagnant maîtrise [1], et nous accueillait toujours lorsque nous allions le voir ensemble ou séparément, avec une véritable amitié, souvent accompagnée d'un petit régal solide ou liquide, qu'il savait préparer, à peu de frais, avec autant d'adresse et de propreté que de promptitude.

La Morgue était alors une caverne hideuse, placée auprès du Petit-Châtelet [2].

L'Hôtel-Dieu était en quelque sorte un mortuaire. A peine un malade sur six était-il dans le cas de sortir vivant. Deux, trois et jusqu'à quatre malades [3] n'avaient qu'un seul lit. J'ai vu un de ces malheu-

---

avec succès contre Berthollet, la découverte des hydrates, l'invention, réalisée pratiquement dès 1799, du sucre de raisin, lui avaient acquis une réputation, que consacra, le 12 février 1816, l'Académie des Sciences en l'appelant à la succession de Guiton-Morvau, sans l'obliger à résidence. De fait en mai 1828 il reprit modestement le titre et l'état de pharmacien, pour prêter son nom à la veuve de son frère Joachim. Il mourut à Angers le 5 juillet 1826 dans la maison du prieuré Saint-Aignan, qu'il habitait. David d'Angers l'a représenté en buste et en médaillon. Pour la liste de ses ouvrages, V. *Dict. hist. de M.-et-L.*, III, 193.

[1] Ce privilége, longtemps contesté par la communauté des maîtres, n'était acquis à Angers qu'après six ans d'exercice et par un seul des deux étudiants internes de l'hôpital Saint-Jean.

[2] C'est-à-dire, auprès de la prison. C'était primitivement la chambre, où l'on internait les nouveaux venus pour que le geôlier pût les dévisager et les reconnaître.

[3] Quelquefois six, et ainsi partout de même. A Angers, par une faveur spéciale et bien enviée, la Ville, pour attirer des ouvriers à la manufacture nouvelle de toiles à voiles, leur avait garanti en 1750 le privilége, en cas de maladie, de coucher seuls, chacun dans un lit, à l'hôpital Saint-Jean. BB 114, fol. 204.

reux en être repoussé jusque sur le carreau par ses camarades d'infortune, alors qu'il cessait et peut-être avant qu'il eût cessé de respirer [1]. Cet horrible spectacle ne contribua pas peu à me dégoûter de l'étude de la médecine.

On ne connaissait pas alors l'emploi des fontaines filtrantes; aussi les nouveaux arrivés étaient-ils soumis pour l'ordinaire à des coliques, des diarrhées, etc. Quant à moi, j'eus beaucoup à en souffrir. J'imaginai, pour rendre l'eau moins malsaine, de me pourvoir de deux carafes dans ma chambre, et de la laisser déposer dans l'une vingt-quatre heures, avant de m'en servir; et il arrivait assez souvent, lorsqu'il y avait des crues dans la rivière,

---

[1] « Qui ne fuiroit », — dit Mercier, — « ces hospices sanglants « et dénaturés? Qui osera mettre le pied dans cette maison où « le lit de la miséricorde est cent fois plus affreux que le grabat « nu de l'indigence, etc. » — *Tableau de Paris*, II, 97. — Lorsque la Commission déléguée en 1785 par l'Académie des Sciences visita l'Hôtel-Dieu, 1219 lits recevaient 3,418 malades, couchés par groupes sur le même grabat, quelques-uns même placés sur l'impériale du lit, où il fallait une échelle pour atteindre jusqu'à eux. Une seule salle contenait, selon les nécessités, de 558 à 818 fiévreux. Les blessés, les fébricitants, les opérés, les femmes en couches, les hydrophobes, les galeux, les aliénés, les varioleux, les phthisiques, les convalescents vivaient ou plutôt mouraient pêle-mêle au même lit. La place réservée à chaque malade n'avait guère plus de 8 pouces. Les cadavres restaient souvent plusieurs heures près des moribonds; les opérations se faisaient sur le lit même où le malheureux était pressé entre ses compagnons. On n'a plus de nos jours l'idée même de ces misères que la Révolution seule a purifiées. V. le *Rapport* de 1785, celui de la Commission des Hospices en 1806 et Arago en son *Éloge de Bailly*.

qu'il se trouvait au bout de cet intervalle de temps[1] deux pouces de vase déposée au fond de la carafe.

Les cafés étaient encore en petit nombre à cette époque[2], et aucun ne présentait soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, rien qui, en fait de décorations, glaces et accessoires, se rapprochât de ceux, qui aujourd'hui[3] non-seulement se font remarquer par leur élégance, mais même de ceux qui n'arrêtent les regards de qui que ce soit. Les plus distingués étaient ceux de *la place Saint-Michel*[4] et de *Procope*, dans le faubourg Saint-Germain, et de *la Régence*, près le Palais-Royal.

Il en était de même pour les restaurants, moins décorés encore et moins pourvus en proportion de tous les accessoires nécessaires à leur destination.

---

[1] « Une compagnie se forme pour nous vendre l'eau de la « Seine ! La Compagnie se fait une espèce de liqueur, dont elle « vante la dépuration... Que prouve cet établissement ? Que « l'eau de la Seine est bourbeuse les trois quarts de l'année... « Il faut épurer chez soi l'eau de Seine, si l'on veut la boire « légère et salubre. On buvait l'eau, il y a vingt ans, sans y faire « beaucoup d'attention ; mais depuis que *la famille des gaz, la « race des acides et des sels* ont paru sur l'horizon..., on a réfléchi « sur les annonces des chymistes... On a commencé par analyser « l'eau et l'on réfléchit aujourd'hui quand on en boit un verre, « ce que ne faisoient pas nos ancêtres insouciants. » Mercier, ch. DCLXXI, t. II, p. 339, 341.

[2] Mercier en compte de 6 à 700 en 1781.

[3] Cet « aujourd'hui » là date de quarante ans. Que dirait-il de nos cafés de 1880 !

[4] Le café de Cuisinier, sur la place du Pont-Saint-Michel, est encore mentionné en 1826 — et là seulement que je sache, — dans la *Vie publique des Français*, t. I, p. 361. — Des deux autres il est parlé dans tous les livres.

Celui de l'*Hôtel d'Angleterre*[1], rue Saint-Honoré, où on servait à des tables d'hôte de douze couverts, plusieurs fois renouvelées dans le jour, était un des plus considérables. On citait aussi celui de la rue des Boucheries, dans le faubourg Saint-Germain[2].

Le jardin du Palais-Royal, alors planté de vieux marronniers et ormeaux, beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui, était alors borné par les rues des Bons-Enfants, Neuve-des-Petits-Champs, de Richelieu, et par un double rang de galeries de bois, dont le plancher n'était pas carrelé, mais distribuées, comme aujourd'hui, en boutiques, servant à les séparer de la cour du palais[3].

Le jardin du Luxembourg a été, au contraire, sensiblement agrandi depuis la suppression des

---

[1] Cinq hôtels portaient cette enseigne avec une réputation inégale. Celui-ci le plus en renom attenait au café de la Régence et devint même quelques années plus tard un rendez-vous des joueurs de cartes. V. Manuel, *Police dévoilée*, II, 83.

[2] « Nous nous rappelons qu'on dînait fort bien chez Trianon, « rue des Boucheries-Saint-Germain, et chez un autre traiteur « rue du passage des Petits-Pères, où l'on était servi en vais- « selle d'argent pour la somme modique de 24 à 30 sols. » *Vie publique des Français*, t. I, p. 355.

[3] « A cette époque, le jardin était infiniment plus vaste et plus « beau qu'il ne l'est maintenant, étouffé et rétréci par les mai- « sons qui l'environnent de toutes parts. Il y avait à gauche une « très-large et très-longue allée, couverte d'arbres énormes qui « formaient une voûte impénétrable au soleil. Là se réunissait « la bonne compagnie en fort grande parure. Quant à la mau- « vaise, elle se réfugiait plus loin, sous les Quinconces. L'Opéra « était alors tout à côté. Il tenait au Palais. Dans les jours d'été, « le spectacle finissait à 8 heures et demie et toutes les per- « sonnes élégantes sortaient même avant la fin pour se promener « dans le jardin. » Mme Vigée-Lebrun, *Souvenirs*, t. I, p. 18.

Chartreux, dont le vaste territoire a permis d'ouvrir la belle avenue de l'Observatoire [1], entre la pépinière et les portions de jardins, qui s'étendent parallèlement à elle et à la rue de l'Est, jusqu'à l'extrémité supérieure de celle d'Enfer.

Pendant ce premier séjour dans la capitale, j'eus l'avantage de voir jouer aux Français, dont la salle était alors [2] aux Tuileries, le célèbre Lekain, dans *Orosmane*, Fleury dans *Turcaret*, Mlle Dumesnil dans *Athalie*; — à l'Opéra, alors situé au Palais-Royal, en partie sur l'emplacement de la rue de Valois [3], d'entendre chanter Lainez, de voir danser Vestris [4] le père et Mlle Guimard, qu'on me disait être d'An-

---

[1] « Il n'était guères fréquenté que par des bourgeois du quar-« tier, des ecclésiastiques, des moines, des gens de lettres et des « bonnes d'enfants. La grande avenue et quelques allées laté-« rales, avec des bancs pour s'asseoir de distance en distance, « c'était tout ce que les amateurs de la promenade y trouvaient « d'attrayant. Point de symétrie, nul point de vue. » Le Directoire le transforma et après lui, le Sénat, qui en fit « le rendez-« vous d'une foule de promeneurs et de jolies femmes tous les « jours de la semaine et surtout le dimanche et les jours de « fêtes. » *Vie publique des Français*, t. I, p. 291-293. — On sait comment un décret impérial du 25 novembre 1865 a violemment, et dans un intérêt financier, transformé le jardin et coupé l'avenue. Toute la presse souleva des protestations que résume la brochure d'Adolphe Joanne, *Sauvons le Luxembourg* (Paris, 1866, in-8° de 16 pages).

[2] Depuis 1770 jusqu'en 1782.

[3] Depuis 1770 jusqu'à l'incendie de 1781, sur un terrain donné par le duc d'Orléans, cour des Fontaines.

[4] Sans doute dans le ballet de *Médée et Jason*, qui fut remis le 26 janvier 1776, avec grand succès, au théâtre. Vestris en était l'auteur et y remplissait « avec force » le rôle de Jason et la

gers [1] et qui à l'âge de 70 ans paraissait avoir conservé toute la légèreté d'une sylphide (*a*); — aux Italiens, ainsi nommés parce qu'on y donnait deux pièces, l'une française, l'autre italienne, et dont la salle était alors située rue Mauconseil [2], de voir

(*a*) Elle passait pour avoir eu des liaisons particulières avec l'abbé de Jarente, évêque d'Orléans, qui avait alors la feuille des bénéfices. — Au reste, les abbés, les évêques et même les moines allaient alors au spectacle, et j'y en ai vu plusieurs, entre autres l'évêque d'Angers (*); ils en étaient quittes pour mettre leurs cheveux en bourse ou en fausse queue et s'affubler d'une redingote de couleur.

(*) Jacques de Grasse, qui pour plus de liberté s'était établi à demeure depuis 1772 à Paris. Il y mourut subitement le 25 juillet 1782, laissant pour toute succession, malgré les 80,000 livres de rente de son évêché et les revenus de deux riches abbayes, des dettes insolvables. Sa famille sollicita du Chapitre, qu'il ne lui fût célébré aucun service. — Dans le même temps (1767-1777) l'évêque du Mans, « L.-A. de Grimaldi, comme beaucoup de ses collègues, passait « tous les hivers à Paris... et on racontait [sur lui] beaucoup d'anec- « dotes assez peu édifiantes et qui sont malheureusement trop « avérées. » Dom Piolin, *Hist. de l'Egl. du Mans*, VI, 527.

Guimard, « avec beaucoup de sensibilité », le rôle de Créuse. *Mercure de France*, février 1776, p. 159. Vestris résigna cette année même sa place de maître des ballets et quitta la scène en 1781.

[1] Pure amusette de provincial. Marie-Madeleine G., était née à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, le 27 décembre 1743, — V. Jal, *Dict.*, p. 665, — et avait alors tout au plus 32 ans. Notre voyageur s'est laissé dauber. — Mme Vigée-Lebrun rappelle aussi dans ses *Souvenirs* cette même pléiade d'artistes, qu'elle admira en leur meilleur temps : « Mlle Guimard... était petite, mince, très-bien « faite ; et quoique laide, elle avait des traits si fins, qu'à l'âge de « quarante ans, elle semblait sur la scène n'en avoir pas plus de « quinze » (t. I, p. 91).

[2] Les acteurs du théâtre Italien avaient obtenu en janvier 1762 l'adjonction de l'Opéra-Comique. Les représentations se donnaient

jouer ce fameux arlequin, dont j'ai oublié le nom, mais qui faisait alors courir tout Paris[1].

Les rues étaient non-seulement mal éclairées, mais très-sales et pour la plupart trop étroites[2]. Elles s'approchaient tellement de la Seine, qu'en beaucoup d'endroits les maisons bordaient immédiatement les rives de la rivière, et qu'à peine sur la moitié de leur longueur des deux côtés, les voitures de charge ou suspendues eussent pu se frayer un passage.

Les fiacres ou voitures de place n'étaient que de

---

depuis 1716 à l'hôtel de Bourgogne, dans la rue Mauconseil, vis-à-vis la rue aux Ours, au cœur du quartier Saint-Denis. V. Dessessart, *Les trois Théâtres de Paris* (Paris, 1777, in-8°, p. 194-195), et Jaillot, *Rech. sur Paris*, II, 75.

[1] C'est le fameux Carlo-Antonio Bertinazzi, dit *Carlin*. — Carlin Bertinazzi, Arlequin, rue des Fossés-Montmartre, comme l'indique l'*Almanach des Spectacles* de Paris de 1777, — le type accompli du bouffon italien, dont la verve et la gaîté tinrent en joie et en admiration les Parisiens pendant quarante ans. Il mourut à Paris le 7 septembre 1783, âgé de soixante-treize ans. V. *Dictionnaire* de Jal, p. 715, — et *Les Comédiens du Roi de la troupe italienne*, par Em. Campardon (in-8°, 1879). « Quoique « fort gros, il avait dans les mouvements une lestesse surpre- « nante. On m'a dit qu'il étudiait ses gestes, si moelleux et si « gracieux, en regardant jouer les jeunes chats. Lui seul suffi- « sait pour attirer le public, pour remplir la salle et charmer « les spectateurs. Quand il a disparu de la scène, la comédie « Italienne a fini. » Vigée-Lebrun, *Souvenirs*, I, 91-92.

[2] « Les rues sont étroites et encombrées », — dit Arthur Young, — « les neuf dixièmes en sont malpropres et elles sont « toutes sans trottoirs. Aller à pied, qui est une chose si agréable « à Londres, où il fait assez propre pour que les dames s'y pro- « mènent tous les jours, est ici une fatigue et un travail pour « un homme et une impossibilité pour une femme bien mise. » *Voyages en France*, I, 226.

misérables cabas, dont à l'intérieur la saleté dégoûtante ne pouvait être surpassée que par celle des cochers, et qui n'étaient traînés pour l'ordinaire que par les plus chétives haridelles [1].

La plus grande partie des approvisionnements en légumes et plantes potagères était apportée sur les marchés dans des hottes, que l'on m'a assuré être quelquefois du poids de 5, 6 et 7 quintaux, placées sur le dos d'hommes et de femmes, qui se chargeaient, tout en ployant sous le faix, du soin de les fournir.

Ces marchés en plein air étaient visiblement trop resserrés, même celui des Innocents, qui était le plus considérable de tous, et plusieurs se tenaient le long des rues qui, quoique très-passagères, étaient trop étroites non-seulement pour les voitures, mais pour les piétons, ce qui occasionnait des accidents plus ou moins graves; et partout les abords en étaient à la fois sales et difficiles.

Le principal cimetière de la capitale était alors établi à côté du marché aux légumes, poissons, beurre, etc., sur la place des Innocents. Une large et profonde fosse, ouverte à l'avance, se refermait avec un peu de chaux et la terre qu'on en avait retirée, lorsqu'elle avait reçu à peu près 40 à 50 cercueils. Les ossements desséchés étaient successivement transportés sous des espèces de hangars en forme de cloîtres, construits autour de ce

---

[1] « Ces misérables rosses qui traînent ces voitures délabrées, « sortent des écuries royales et ont appartenu à des princes du « sang enorgueillis de les posséder. » Mercier, *Tableau de Paris*, ch. *Fiacres*, I, 68.

cimetière [1], et formaient ainsi, avec cette manière de rendre les derniers devoirs aux morts, un des plus hideux spectacles qui pût être offert aux regards des vivants. Ces ossements ont, lors de la translation du cimetière hors de la ville, été transportés dans les catacombes pratiquées dans les immenses souterrains, qui s'étendent sous la presque totalité des faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau.

Les menuisiers, cordonniers et autres membres des corporations de métiers n'étaient alors guère mieux logés à Paris qu'à Angers. Les perruquiers ne prenaient pas la qualité d'artistes, et les tailleurs n'étaient pas alors marchands d'étoffes et fabricants d'habits.

On ne connaissait guère de grandes, de colossales fortunes que dans les familles des fermiers et receveurs généraux [2]. Le commerce et la banque n'en offraient que rarement. On ne citait alors dans cette dernière classe que M. de la Borde, alors banquier de la Cour, qui passait pour avoir acquis

---

[1] Il était bordé d'une galerie couverte, sombre, humide, garnie de tombeaux et d'épitaphes, où se pressaient, par contraste, les échoppes d'écrivains publics et les marchandes de modes, avec leur clientèle. Le cimetière allait être fermé dès 1776. Un arrêt du Conseil du 9 novembre 1785 en ordonna la suppression et les ossements furent transportés dès le mois de décembre suivant des charniers, dont la démolition fut entreprise en 1786. — La translation des ossements du cimetière s'achevait en 1788.

[2] « Il y a à Paris des fortunes de particuliers de trois cent, « cinq cent, sept cent, neuf cent mille livres de rente ; et trois « ou quatre peut-être au delà encore. Celles de cent à cent « cinquante mille livres sont communes. » Mercier, *Tableau de Paris*, I, 85.

dans son état[1] des richesses égales à celles qui sous Louis XIV avaient rendu Samuel Bernard si célèbre.

A plus forte raison ne connaissait-on pas de fortunes millionnaires dans les états de tailleur, de maçon, de charpentier, etc. J'ai connu l'entrepreneur des charpentes de l'église de Sainte-Geneviève et de plusieurs autres édifices importants, qui se félicitait de pouvoir se retirer à Versailles avec 5,000 fr. de revenu[2].

Les boutiques les plus distinguées par la quantité et la qualité des marchandises n'offraient ni par les décors ni par l'étalage ni par l'éclairage rien de ce qui en rend aujourd'hui l'aspect si brillant.

Il est vrai qu'alors ce que l'on connaissait en fait de luxe était comme exclusivement réservé aux palais des princes, aux hôtels des grands seigneurs et à ceux de quelques traitants.

Mon état maladif se prolongeait, — peut-être par une excessive application au dessin; la mélancolie s'emparaît de moi; j'étais entré dans ma vingt-troisième année; je n'avais point d'état; je commençai à m'effrayer de l'avenir et à former divers projets, dont celui du lendemain renversait celui de la veille.

Sur ces entrefaites, un compatriote, l'abbé Déniau,

---

[1] Jean-Joseph de L., décapité à Paris le 18 avril 1794. Il était tout à la fois le banquier de Louis XV et de Voltaire. Il possédait notamment la terre de la Ferté-Vidame, domaine du duc de Saint-Simon, qui passa après lui au duc de Penthièvre.

[2] S'agit-il de Mᵉ Bougaud, le « charpentier employé en chef « par M. Soufflot aux travaux de l'église Sainte-Geneviève, » dont l'enterrement somptueux, le 9 juillet 1784, émerveilla tout Paris? V. *Bachaumont,* XXVI, 103-104.

des Ponts-de-Cé, qui avait quitté son diocèse pour occuper une place de prêtre habitué dans une paroisse de Paris, me fit dire vers la mi-mars qu'il désirait me voir à l'Hôtel-Dieu, où, étant malade, il s'était fait transporter dans une chambre particulière. Je m'y rendis sur-le-champ et je reconnus dès en y entrant, à la vue d'un crucifix, de cierges allumés, qu'il allait ou venait de recevoir les derniers sacrements. A peine put-il prononcer en quelques mots, qu'il n'avait que quelques heures à vivre, et me charger de demander pardon pour lui à une famille des Ponts-de-Cé qu'il avait offensée. Ses idées se brouillèrent et il perdit entièrement connaissance.

Frappé comme d'un coup de foudre à cet aspect, je pris le parti, en le quittant, de courir aux informations d'une voiture pour Angers, résolu de retenir place au coche, si je ne trouvais pas mieux. Heureusement je parvins dans la soirée même à découvrir un cabriolet de renvoi pour Tours, qui en avait amené ce jour-là l'abbé Sionneau, un de mes anciens camarades de Séminaire, que j'aurais été bien aise de revoir; mais je n'en eus pas le temps, parce que le cocher — avec qui je traitai, à raison de 24 fr., pour me rendre à Tours, — repartait le lendemain matin à 7 heures. Je n'eus que celui d'aller prendre congé de M. et de Mme Laillé, chez lesquels je trouvai le vieux procureur, qui joignit ses instances aux leurs, pour m'empêcher de partir, et me promit même la pension au bout de six mois, si je voulais entrer dans son étude.

Je restai inébranlable dans ma résolution. Non-seulement j'étais trop effrayé de la mort presque

subite de l'abbé Déniau, que j'avais rencontré en bonne santé peu de jours auparavant, mais j'avais été informé, avant de quitter sa chambre qu'il avait succombé à la maladie très-commune alors, désignée par le nom de grippe, sorte de fièvre catarrheuse, accompagnée de diarrhées et d'affections, dont j'éprouvais les symptômes depuis longtemps.

Dégoûté sur toute espèce de nourriture, je ne pris, quoique à jeun, en arrivant à la dînée, qu'une tasse de chocolat, et au souper à Étampes, qu'un potage et deux pommes cuites ; mais je fis ce léger repas avec un appétit, qui m'était inconnu depuis plus d'un mois ; et un assez vif besoin s'étant fait sentir avant d'arriver à Orléans, je ne craignis point de demander un poulet, dont je ne laissai que le squelette. Je fis ensuite une excellente nuit, et je me trouvai si bien le lendemain matin, que je fus tenté de retourner à Paris, au lieu de continuer ma route.

Nous arrivâmes le surlendemain à Tours, où je restai un jour chez un ami, qui me procura place dans une voiture pour Saumur. De là je me rendis pédestrement à Doué, où je passai très-agréablement quatre jours, ne ressentant absolument rien de mes vieilles et si tenaces indispositions.

Dès avant de quitter Paris, j'avais réfléchi sur le parti à prendre relativement à l'état que j'embrasserais. Ce sujet fixa plus particulièrement mon attention, pendant mon voyage de retour. J'inclinai longtemps pour celui de notaire, que je pouvais considérer comme héréditaire dans ma famille, mais je finis par y renoncer, par une foule de motifs qui ne tardèrent point à me paraître péremptoires,

surtout par l'idée qu'il me faudrait commencer trop tard les études et surtout la pratique nécessaires pour en remplir convenablement les fonctions, et encore plus peut-être par l'idée qui m'avait fait précédemment une si vive impression, à savoir que la brièveté de ma taille ne me permettait pas de figurer dans le monde, soit comme mari, soit comme fonctionnaire public.

Si en prolongeant les bords enchanteurs de la Loire, à une époque où le printemps leur prêtait de nouveaux charmes, je jouissais avec délices d'une santé tout à coup recouvrée, j'éprouvais toutes les horreurs de l'incertitude sur le parti que j'avais à prendre relativement à l'état que j'embrasserais ; elles se dissipèrent en approchant du lieu de ma naissance, par un jeu de l'imagination, qui me fit apercevoir, au moment où je passais près du cimetière, l'image de ma mère, qui semblait me dire : « Eh! bien, mon fils, que fais-tu? que vas-tu faire? »

Ce fut pour moi un trait de lumière, qui me fit à l'instant comprendre, que je devais réaliser ses espérances et ses vœux pour ma consécration au service des autels; — et dès lors je n'eus plus qu'à réfléchir sur la marche à suivre, pour rentrer décemment dans une carrière, dont je m'étais si ouvertement écarté depuis mon entrée à la pension Boutmy. L'hypocrisie, je l'avoue à ma honte, vint à mon secours dans cette circonstance. Je résolus d'aller trouver immédiatement après les fêtes de Pâques, M. Émery[1], alors supérieur du Grand-

[1] **Jacques-André E., né à Gex le 27 août 1732, mort à Paris supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, le 18 avril 1811, après**

Séminaire et depuis de celui de Saint-Sulpice, de lui exposer comme quoi, après avoir habité cinq ans dans sa sainte maison, j'en avais passé près de quatre dans le monde, où j'avais presque entièrement perdu le goût de mon état, sans toutefois l'avoir abandonné, et que désirant me retremper dans les vertus qui lui sont indispensables, je le priais de vouloir bien m'accorder une chambre, au moins pour une année, pendant laquelle j'achèverais ma licence en théologie. Après avoir bien étudié ma leçon, je me présentai en effet chez lui, les premiers jours de la semaine dite de Quasimodo, et je la récitai si bien, que j'en reçus l'accueil le plus satisfaisant et en même temps le plus encourageant.

En effet, il m'accorda une chambre de directeur, — qui se trouvait vacante par la mort d'un vieux directeur, M. Nempde [1], — place au réfectoire, à côté des professeurs, ainsi que leur ordinaire aux repas, c'est-à-dire, des portions plus fortes et mieux choisies que pour les élèves, la demi-bouteille de vin de Bordeaux, liberté de manger à la

avoir pris une grande part à la reconstitution de l'Église et aux essais de résistance contre les volontés impériales. V. outre les diverses biographies générales, Picot (M.-J.), *Notice sur la vie et les écrits de J.-A. Émery* (Paris, 1811, in-8°) et *Vie de M. Émery, neuvième supérieur... de Saint-Sulpice* [par l'abbé Gosselin]. Paris, 1861-1862, 2 vol. in-8°; — d'Haussonville, l'*Église romaine et le Premier Empire*, etc.— Il avait été nommé, en janvier 1776, supérieur du Séminaire d'Angers et en même temps vicaire général de l'Évêché.

[1] Jean N., originaire de la Chaise-Dieu en Auvergne, ordonné prêtre en 1729, et après son noviciat terminé au Séminaire Saint-Sulpice de Paris et à Issy, envoyé à Angers, où il mourut, après quarante ans d'emploi dans diverses charges du Séminaire, pendant les vacances de 1775, âgé de soixante-quinze ans.

seconde table, — et successivement plusieurs autres sortes de libertés relatives à l'exécution de divers articles du règlement de la maison; mais aussi j'observerai que je n'abusai point de tant de bontés et de confiance.

Je n'avais fait part de mon dessein à aucun de mes amis et camarades en ville ; et je me trouvai renfermé au Séminaire, qu'ils me croyaient encore à Paris. Cet isolement volontaire me donnait toute facilité d'employer à l'étude la totalité du temps disponible, dont je me hâtai de faire la distribution de manière à ce que l'une pût me délasser de la fatigue de l'autre.

De 6 heures 1/4 à 8 heures, étude de théologie, pour une des deux thèses qui me restaient à soutenir ; après le déjeuner, une heure de grec, puis une de théologie ; après le dîner et la récréation, une heure et demie de théologie, puis une de grec, puis lecture d'histoire ecclésiastique, et jusqu'au souper étude de la langue italienne, commencée à Paris. Aux livres que je possédais, j'ajoutais ceux qu'on voulait bien me procurer à la bibliothèque. Le bon M. Émery, s'étant aperçu, que je montais souvent à ma chambre pendant la récréation du soir, vint m'y trouver un jour et me blâma, en voyant que je m'y livrais à l'étude, dont il alléguait qu'il était dangereux et presque inutile de s'occuper après souper. Je lui promis de suivre son avis, et en effet je m'y suis exactement conformé depuis; mais en même temps je lui demandai, s'il ne pourrait pas permettre, que le domestique m'éveillât à 4 heures 1/2, comme les directeurs, et d'assister à la messe de 5 heures, qui se disait pour les domes-

tiques, au lieu de celle de 6 heures 1/4, qui se disait pour la communauté, ce qui me ferait gagner une demi-heure chaque matin. Il voulut bien y consentir, et dès lors je suivis cette marche. Je ne me suis même que très-rarement écarté depuis lors de l'usage du lever de 4 heures à 4 heures 1/2 au plus tard, ainsi que du coucher à 9 heures, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, époque à laquelle j'ai été, à mon grand regret, contraint par l'affaiblissement simultané des forces physiques et morales, de retarder celui-ci d'une heure, et celui-là d'une heure et demie, — c'est-à-dire, le coucher à 10 au lieu de 9, et le lever à 6, au lieu de 4 et 4 1/2. Au reste, j'ai eu pendant plus de soixante ans le bonheur de jouir d'un sommeil paisible et sans interruption, — hors les cas d'indisposition par maladies ou douleurs de rhumatisme, — pendant sept bonnes heures, et de me trouver le matin entièrement délassé des fatigues de la veille, tandis que d'après expérience, j'eusse éprouvé des maux de tête plus ou moins supportables, si je n'eusse quitté le lit aussitôt après le réveil. J'avoue que j'ai été longtemps et suis encore dans la persuasion, que j'ai sensiblement allongé une vie déjà si longue, à n'en compter que les années, par la pratique constante du conseil de M. Émery, qui ajoutait que, à sa connaissance et d'après son expérience, les études du soir et de la nuit, outre qu'elles sont nuisibles à la santé, ne laissent pour ainsi dire que des traces fugitives en comparaison avec celles du matin.

Quoi qu'il en soit, je pus en suivant cette méthode, travailler dix heures par jour, sans éprouver de

fatigue, ni à plus forte raison d'ennui; et ma santé se fortifia de plus en plus, sans avoir été le moins du monde dérangée, pendant les quinze mois que je passai au Séminaire. M'étant d'ailleurs fait un nouvel homme, j'avais la satisfaction de me voir considéré par les directeurs et par les élèves, comme un modèle bon à imiter. En un mot, la conduite que je tins me rendit tout aussi heureux que j'avais cru l'être dans les pensions Boutmy et Saint-Aubin.

Retrempé dans l'usage de parler latin par celui d'argumenter avec mes camarades de licence et aux thèses publiques, je passai honorablement celle que je soutins à la fin de l'année scolaire, et je pus prendre le sous-diaconat au mois de septembre[1].

Ne prenant point de vacances, sous prétexte de ne pas perdre dans le monde le peu de fruits que j'avais pu recueillir de mon séjour dans la sainte maison, j'eus tout le loisir de me préparer à la thèse de docteur, comme aussi à prendre les ordres de diacre et de prêtre que j'aurais pu recevoir un peu plus tôt, d'après les observations de M. Émery lui-même, mais aux invitations duquel je me refusai par un nouvel acte d'hypocrisie, alléguant que je ne me croyais pas encore assez bien disposé. Dans le vrai, je voulais avoir une place de vicaire à Angers,

---

[1] Il prend dès le 20 août 1776 les titres de « sous-diacre, bachelier en théologie » dans l'acte où il figure aux Alleuds comme parrain de sa nièce, Jeanne-Perrine-Victoire-Sophie, fille de Pierre-Yves B. et de Julienne-Jeanne Gouin. Avec lui signent sa sœur Perrine B., femme d'Alexandre Aigrefeuille, marraine, et l'ami Milscent, « avocat ».

et j'attendis qu'il en vînt à vaquer une. Ce qui ayant eu lieu vers la fin d'avril, je me déterminai, après avoir obtenu l'agrément du curé et des grands vicaires, à prévenir M. le Supérieur qu'à la Trinité suivante, je me présenterais pour la prêtrise; — et loin de s'y opposer, il me loua sur le parti que j'avais pris.

En prenant possession[1] de ce vicariat, qui était celui de la paroisse de Saint-Pierre[2], je ne laissai pas que d'être effrayé, en venant à songer que j'allais exercer les fonctions sacerdotales dans une église[3] en face de laquelle j'avais, pendant deux ans, tenu une conduite peu propre à inspirer la considération due à un ministre des autels. En effet, la pension Boutmy passait pour une réunion de jeunes gens très-occupés de leurs plaisirs et dans laquelle on ne m'avait vu figurer qu'en costume laïque. Au lieu d'y rentrer et même de me fixer dans le voisinage, je m'éloignai et je crus devoir préférer la maison de Mme Rondeau, dans la rue de la Croix-Blanche, avec laquelle je pus prendre, quoiqu'elle fût extrêmement intéressée, des arrangements tels que logement et nourriture me coûtèrent à peine 300 fr. Je ne tardai point à reconnaître, non sans surprise, mais avec une véritable joie, que mes fre-

[1] Sa signature figure la première fois sur les registres le 8 avril 1777.

[2] La plus ancienne paroisse de la ville après Saint-Maurice, et que même le curé Robin soutenait avoir été cathédrale.

[3] L'église paroissiale, agrandie en 1723, attenait à une église canoniale desservie par un chapitre de dix chanoines, l'une et l'autre rasées en 1791 pour la formation de la place du Ralliement.

daines de la chaussée Saint-Pierre étaient tombées dans un oubli complet; — car dès auparavant je m'étais mis dans la tête de n'embrasser d'autre état que celui dans lequel je croirais être assuré d'avoir des droits à l'estime et à la considération publique, sans qu'on pût alléguer de mauvais antécédents.

Quoique j'eusse demeuré deux ans dans la paroisse et vis-à-vis la porte de l'église, dans laquelle je n'étais jamais entré, je ne connaissais M. le Curé que de vue et de réputation. M. Robin[1] était un

[1] C'est un souvenir encore aujourd'hui populaire à Angers que celui de ce personnage, de physionomie si originale, mais dont les libres allures ont si fort effrayé ses contemporains, qu'aucun livre depuis plus d'un siècle n'a osé parler de lui. Un très-court travail, lu à la pieuse *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, a paru dangereux, quoique l'auteur, marguillier de sa paroisse et de plume très-circonspecte, se fût borné à analyser des mémoires judiciaires, en laissant avec soin dans l'ombre tout détail étranger. V. *L'église Saint-Pierre et le curé Robin*, dans les *Mémoires* de la Société, et le tirage à part, in-8° de 33 pages, qui rétablit le texte conforme au manuscrit de l'auteur. — C'est Robin lui-même, qui se dépeint dans ses ouvrages, plus bizarres encore que savants, et qui à tout propos nous raconte sa vie en vers et en prose :

Ille ego qui me scribendo pingere cœpi...

Et comme il traduit :

Déjà dans mes écrits je me suis peint moi-même;
Mais si tu veux, lecteur, savoir en raccourci
L'histoire de ma vie, écoute : la voici.

Né à Saint-Florent-le-Vieil le 15 décembre 1714, d'un commerçant en fers, blés et charbons, il avait étudié au collége de Beaupréau, puis deux ans vicaire à Saint-Florent même, passa au même titre en 1740 à Saint-Pierre de Saumur, puis en octobre 1743 jusqu'en novembre 1746 à Rochefort-sur-Loire et

ecclésiastique âgé d'une soixantaine d'années, doué d'une bonne constitution physique, de beaucoup d'esprit, d'un caractère singulièrement vif et railleur, ne respectant ni les autres, ni lui-même. Ses confrères, qui ne le voyaient point, lui reprochaient des inconséquences ou étourderies, qu'ils qualifiaient de cynisme [1]. J'ai su plus tard que quelques-uns d'entre eux le taxaient d'impiété. Comme il était naturellement expansif et bavard, je pus le juger dès la première entrevue, et je compris qu'il fallait

prit possession cette année même, en décembre, de la cure de Chênehutte. Il avait conquis en 1745 le bonnet de docteur en la Faculté de Théologie d'Angers. Le 15 juin 1750, il partit pour son grand voyage de Rome, d'où il revint le 23 août par Viterbe, Sienne et Florence, chargé de reliques qu'il distribua tout à l'entour de sa cure. Il l'abandonna en 1751 pour un canonicat en l'église Saint-Maurille d'Angers, qu'il échangeait le 3 janvier 1752 contre la cure de Saint-Pierre, où il fut installé le 15. De ce jour même commencent les procès avec les chanoines.

[1] Il le sait bien et ne leur en veut pas, mais soulage son cœur en livrant à plein, sans autre rancune, ses habitudes de vie, ses mœurs, son caractère : « Je dirois d'un homme — que je connois « — qu'on croit connaître — et qu'on ne connoit point, comme « il faut, dans sa ville, — qu'il souppe peu ou point du tout ; « par là, son sommeil est doux et léger. Aussi se réveille-t-il « presque toujours après la première digestion, c'est-à-dire, sur « les deux ou trois heures après minuit. Ses sens sont encore « liés, mais son âme est déjà libre ; ..... il médite sans effort ; il « prie sans méthode ; il adore l'auteur de son être et c'est ordi- « nairement le premier objet qu'il trouve au fond de son âme « à son réveil. Le souvenir de ses fautes vient alors l'assaillir... ; « il a honte de ses imprudences ; il regrette ses omissions ; il « gémit sur ses foiblesses, et cependant il se rassure en regar- « dant Dieu comme un bon père et non comme un tyran. Il dort « et veille ainsi délicieusement... Après une courte prière, il se « hâte de prendre la plume pour ne pas perdre ce qu'il a pensé

user avec lui de beaucoup de déférence et de réserve. Avec cette double précaution, la meilleure intelligence ne cessa de régner entre nous, tandis qu'avec deux de mes collègues, Marchand et Petit de la Pichonnière, il y avait souvent sorties et disputes assez vives.

Il était alors d'usage que les nouveaux prêtres célébrassent leur première messe en présence de leur famille et de leurs amis avec toute la pompe réservée pour les fêtes solennelles. Le prieur de

---

« pendant la nuit; toute sa matinée se passe ainsi à écrire le « fruit de sa veille. Il écoute cependant, sans presque s'interrompre, les petites gens qui lui demandent du pain ou qui « lui font part de leurs petites affaires; elles sont grandes pour « eux; il s'occupe ainsi jusque vers midi, qui le trouve souvent « à l'autel. »

« L'après-midi il sort, voit les pauvres, les malades, se pro« mène, lit, visite rarement, fait peu d'amis, — en est-il quelques« uns? — néglige un peu ceux qui le sont ou qui le devien« draient, sans toutefois leur être infidèle. »

« Prompt, vif, impatient, délicat, sensible, il hait le vice et « les vicieux, comme il hait la maladresse et les maladroits, — « sans mélancolie, sans ennui, sans chagrin, né avec une gaîté « légère, badine et ouverte, quoique rêveuse parfois, peu « sérieuse, peu grave, peu mystérieuse, qu'on aime d'abord, « qu'on ne craint pas assez, qu'on méprise ensuite et qu'on hait « enfin, quand on est fripon. — Quoique très-sociable, il se voit « sans peine séparé de quelques sociétés, où il devroit naturelle« ment avoir sa place; — les bons l'y souhaiteroient, mais les « faux l'en écartent, comme de raison, parce qu'il manque de « leurs façons; il en est bien aise : *é meglio esser solo, ché mal* « *accompagnato*. Par là il est exempt de fêtes et de festins, « quoique toujours visible à midi pour recevoir ses amis et « même ceux qui ne lui peuvent rendre, selon le conseil de « l'Évangile... »

« Cependant je ne puis tout à fait excuser un homme d'un

Saint-Aubin voulut que cette cérémonie eût lieu dans son église, et lui-même, ainsi que le sous-prieur, le professeur et le procureur, me servirent d'assistants à l'autel. A l'issue de l'office, nous passâmes au salon, où nous étions attendus, — moi et ceux que j'avais été autorisé d'inviter, — par un banquet dont la splendeur s'accordait avec celle de la cérémonie qui venait d'avoir lieu à l'église.

Mes croisées, dans l'appartement de la rue de la Croix-Blanche, se trouvaient en face de celles de la

---

« certain état, qui, sans assez respecter l'opinion ni sans en être « l'esclave, paroit souvent mal mis dans les rues, dans les places, « dans les promenades, à sa porte, à sa fenêtre, en public, « — tantôt abstrait, occupé, rêveur parmi la foule comme s'il « était parmi des chênes, — tantôt s'amusant avec les petites « gens, comme s'ils étaient ses égaux. Un chien passe le pre-« mier à l'entrée d'une assemblée politique, où l'on se fait des « compliments, il le suit; on ne les remarque ni l'un ni l'autre; « il ne s'en plaint pas; — souvent solitaire au milieu du monde, « il se divertit tout seul des frivolités qu'il remarque parmi tant « de grands enfants; ..... mais si je ne l'excuse pas, je ne vou-« drois pas pour cela qu'on le méprisât, qu'on le haït, qu'on le « décriât, qu'on le persécutât; je voudrois au contraire qu'on « rendît justice à la droiture, à l'humanité, à la bonté, jointes à « des défauts et à des talents; — mais ce n'est pas là le « monde! » *Le Montglonne*, p. 207-211.

N'est-ce pas là vraiment une jolie page et le portrait d'un brave homme, touché, plus qu'il ne veut dire, des misères qu'il éprouve, et qui s'en console à peine par la conscience de sa droiture et de sa bonté, invoquées en vain?

Mes seuls concitoyens, mes voisins, mes confrères,
Ont porté contre moi des jugements sévères,

dit-il ailleurs, et il ajoute :

Souvent la renommée exalte après leur mort
Celui qu'elle a noirci lorsqu'il vivoit encor.

chambre à coucher [1] de M. le marquis de la Lorie. Cette rue étant étroite, on pouvait, lorsqu'elles étaient ouvertes, se voir de très-près, et se parler très-aisément. Lorsqu'il en était ainsi et que lui-même seul, ou avec quelqu'un, venait à se montrer, loin de chercher à satisfaire un vain motif de curiosité, je me retirais dans l'endroit le plus reculé de mon petit logement. A peine six semaines s'étaient écoulées, quand le valet de chambre vint me dire que son maître désirait me parler, et je lui dis que le lendemain, à l'heure qu'il m'indiqua, je me présenterais chez lui.

M. de la Lorie, âgé de cinquante-cinq à soixante ans, avait tous les tons d'un grand seigneur d'alors; il était aussi le plus riche propriétaire de la ville et tenait le plus grand état de maison. Il avait beaucoup voyagé, et longtemps séjourné en Italie et en Angleterre, où il avait pu former d'intimes liaisons avec la famille de lord Chatam [2]. Il avait acquis un haut degré d'instruction, et il possédait éminemment

---

[1] L'hôtel Constantin de la Lorie formait le coin Sud-Ouest de la rue du Chaudron, récemment supprimée par la rue Bodinier. L'ancienne façade du XVII[e] siècle avait été modernisée en 1822 et l'intérieur approprié à une École mutuelle, qui l'occupa jusqu'au dernier jour. — A l'angle vis-à-vis s'élevait l'hôtel de Houlières; — et en face, dans la rue, la maison Rondeau, attenant vers l'Est à l'hôtel Claveau. On a peine aujourd'hui à se rendre compte, comment cette société de haute noblesse ou d'opulente bourgeoisie pouvait trouver à vivre dans une des plus étroites et des plus inabordables ruelles de la ville.

[2] La tradition, comme l'attestait une note de Toussaint Grille, a gardé le souvenir de son passage à Angers vers 1760 et même, prétend-on, de quelque séjour de son fils, le fameux William Pitt, à l'Académie d'équitation.

le goût des arts [1]. Son accueil, quoique grave et même accompagné d'un air de fierté qu'il prenait habituellement, ne laissa pourtant pas que d'être rassurant; car il commença par me dire, qu'il avait désiré faire la connaissance de son plus proche voisin, en qui il croyait avoir remarqué un goût particulier pour les études sérieuses; — il avait vu sur mon pupitre des volumes in-folio de saint Jean Chrysostôme, de saint Grégoire de Nazianze, etc. Il me fit ensuite quelques questions sur leur objet. L'ayant satisfait sur ce point, comme sur quelques autres, tels que celui du travail de ma thèse pour le doctorat en théologie, que je devais soutenir avant la fin du mois, il me déclara très-obligeamment que je lui ferais plaisir, en venant le voir, lorsque mes occupations le permettraient; — et peu de jours après, le même valet de chambre vint m'inviter à dîner de sa part, ce que j'acceptai.

Dans cette seconde entrevue, qui se prolongea fort avant dans la soirée, il me parla du dessein de prendre un précepteur pour son fils, âgé de huit ans [2], du sort avantageux qu'il ferait à celui-là, et enfin il me proposa cet emploi et pour me déterminer, il se hâta d'ajouter : « Je donne 1,200 fr. « d'honoraires, un bénéfice simple de 500 fr. ac-

[1] Son père, Félix-Gabriel C., grand prévôt d'Anjou, faisait partie de l'Académie royale des Belles-Lettres d'Angers (1686-1743).

[2] Le 28 juin 1769 est baptisé en la paroisse Saint-Pierre d'Angers Charles-Auguste, fils de messire Charles-François-Camille-Constantin de la Lorie, chevalier, seigneur de la Lorie, Marans, etc., et de dame Elizabeth-Jeanne Lefebvre ; parrain messire Gaspard-Auguste, marquis de Contades; marraine, d[lle] Sophie Constantin, sa tante. GG 181.

« tuellement vacant et à ma présentation[1], de plus « une pension viagère de 1,200 fr. à l'expiration « des dix ans consacrés à l'instruction de l'élève, « qui se terminera par deux ou trois ans de voyages « à l'étranger. »

Quelque séduisantes que fussent ces offres, — principalement sous le rapport des voyages, — je demandai vingt-quatre heures de réflexion, au bout desquelles j'allai porter un refus, que M. de la Lorie voulut bien agréer, après l'avoir sérieusement combattu, mais en vain; car jamais, je crois, je ne me suis trouvé plus entiché de l'amour de l'indépendance que dans ce moment. Au reste, sur sa demande, je lui indiquai l'abbé Marchand, un de mes anciens camarades[2], avec lequel il s'arrangea, et qui depuis est mort curé de Saint-Georges-sur-Loire.

La mort de son enfant, garçon unique, source d'un si grand deuil pour toute la famille, n'interrompit pas les rapports et les égards de bienveillance dont M. de la Lorie avait bien voulu m'honorer. Pendant son séjour à la ville, j'étais souvent appelé pour le dîner, et les quatre années suivantes, même après que j'eus quitté Angers, j'allai passer bonne partie de septembre au château de la Lorie[3], près Segré.

---

[1] La chapelle du château de la Lorie.

[2] Pierre-Henri M., originaire de la Flèche, nommé à la mort de son écolier, curé de Baracé (14 février 1779) et en octobre 1793 membre du Directoire du Département, — de nouveau curé de Baracé en l'an VIII et de Saint-Georges-sur-Loire depuis l'an XI jusqu'en 1809.

[3] Commune de la Chapelle-sur-Oudon. Il était advenu par

D'après les explications données par M. le Curé, les fonctions de vicaire étaient des plus faciles à remplir; il fallait seulement, que l'un d'eux restât à son domicile, ou indiquât, avant de le quitter, le lieu où on le trouverait dans la ville. Excepté les dimanches et fêtes, il n'y avait point d'heures fixées pour les messes.

M. Robin allait souvent à une petite propriété attachée à sa cure, située au village d'Empiré, près le camp de César, qui lui-même faisait partie de la paroisse de Saint-Pierre [1]. Il s'y plaisait beaucoup, et

l'alliance de la famille Pelletier, qui le possédait jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, à la famille Constantin, puis de même aux Marmier, aujourd'hui aux Fitz-James, qui l'habitent encore. Il s'élève au fond d'une longue avenue, en contrebas de la route de Segré, que bordent les murs ruineux du parc. Dans une chambre est conservé le portrait d' « Anne Pelletier, dame de la « Lorie, mariée à Gabriel Constantin en 1652 », avec l'écu *parti Lepelletier et parti coupé d'azur et d'argent à une montagne d'or en pointe*; — dans la salle à manger, les portraits des Fitz-James XVII[e]-XVIII[e] siècle; — dans la *chambre* dite *de la Duchesse*, une belle tapisserie, avec les portraits de la reine d'Angleterre, de la reine d'Espagne, de la duchesse de Longueville, de la duchesse de Chevreuse, de la princesse de Mantoue; — un salon de bal avec coupole et tribune, XVIII[e] siècle; — une chapelle carrée, du même temps, avec autel XVII[e] siècle, rétable et beaux vitraux du XVI[e], représentant *saint Georges* et *saint Jacques*.

[1] « Il avait fait bâtir en 1768 », — dit Péan de la Tuilerie, — « au village d'Empiré une chapelle avec un vestibule et un cime- « tière joignant; la fosse et la tombe y sont en l'attendant. « Cette chapelle, dans laquelle on voit d'un côté un buste qui le « représente et de l'autre celui de son père, est commode pour « administrer dans le besoin les habitants du canton, qui « jouissent des privilèges de la ville, comme des bourgeois. Il « peut y avoir environ cent paroissiens. Ce petit village est « éloigné d'Angers d'une heure et demie, dans l'angle, que forme

c'est là qu'il réunissait quelques amis de la joie, tels que MM. Esnault[1], avocat, Allard[2], lieutenant de police, etc. Une cousine, chargée de l'administration du petit domaine qui en dépendait, y restait à demeure.

Il se trouvait assez régulièrement les dimanches et fêtes à la ville, mais il repartait quelquefois dès le soir pour la campagne[3]. Ayant un jour oublié d'en

« le confluent des rivières de Loire et de Mayenne, où César « avoit son camp avec la septième légion, lors de la fameuse « expédition de la guerre de Vannes. » *Description d'Angers*, 2e édition, p. 311-312. — Robin a donné lui-même dans ses registres paroissiaux, GG 181, tous les détails de la construction et de la bénédiction de la chapelle, où il avait fait enmurer, comme il l'indique ailleurs, GG 180, trois exemplaires de son livre sur *Le Camp de César au village d'Empiré* (Saumur, 1764, in-8° de 108 p., compris l'avant-propos). — Il ne reste plus trace ni de ces constructions de notre curé ni de son habitation.

[1] Pierre-René E., avocat au Présidial d'Angers en 1740, marié en 1746 avec Louise-Marie Galpin. Leur fils Pierre-René-Jean-Baptiste E., avocat en 1770 au Présidial d'Angers, en 1772 au Conseil supérieur de Blois, s'était fixé en 1776 à Saumur, en y épousant Jeanne-Perrine Toinault.

[2] Jean-François A., élu en 1771 maire d'Angers par l'influence de Geoffroy de Limon, secrétaire de Monsieur, et continué en fonctions jusqu'en 1777. Il avait acquis dès la première année de son mairat l'office de lieutenant général de la chambre de police et se retira des charges municipales avec une pension de 2,000 livres.

[3] Il s'y trouvait durant les troubles du 4 septembre 1790 et en revint le 6, pour faire visite à l'apothicaire Goubault, blessé dans la bagarre. Une bande de femmes, armées de pieux et de bâtons, vint à ce moment assaillir la maison pour la piller et en assassiner le maître. Robin descendit vaillamment dans la rue et par son calme et l'autorité de sa parole populaire dissipa l'attroupement des furieuses. Les relations du temps lui rendent tout témoignage.

prévenir son intendante, il s'interrompit au prône de la messe paroissiale, pour demander s'il y avait là quelqu'un d'Empiré, et sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il dit à haute voix : « Oh ! bien, « vous direz à ...... (sa cousine) de mettre ce soir le « gigot. » — Et une autre fois, il s'y prit de la même manière, pour faire dire qu'on lui amenât son cheval dans la soirée. Il s'interrompait ainsi souvent, soit en chaire, soit à l'autel, pour émettre quelques idées, qui lui passaient par la tête ; — et c'est probablement une des raisons qui l'avaient fait taxer de cynisme ; mais il en avait fourni beaucoup d'autres, parmi lesquels je m'en rappelle plusieurs dont j'ai eu personnellement connaissance et dont je me borne à citer les suivantes.

Il me dit un jour, que nous allions ensemble à Empiré : « Il y en a qui me traitent d'impie ! eh « bien, je vous dis, que je serai quelque jour mis « au rang des saints et que l'on viendra en pèleri- « nage à mon tombeau, à ce même village d'Empiré, « où l'on me reproche des écarts de conduite qui « mènent droit à la damnation éternelle, et où je « veux être enterré. » Je remarquerai ici que, quelque invraisemblable que me parût être alors cette prédiction, elle pourra pourtant bien se réaliser ; car il pourrait arriver qu'il fût mis un jour au rang des martyrs, comme ayant été compris dans les noyades de Nantes, ordonnées en 1793 par Carrier et autres représentants du peuple, et où il avait été conduit, d'après le refus de son serment à la Constitution civile du Clergé [1]. J'ajouterai que,

[1] Il avait été enfermé, comme les prêtres sexagénaires, à la

l'étant allé voir peu de jours avant son arrestation et en ayant été accueilli aussi amicalement qu'à l'ordinaire, il me dit avec un grand serrement de cœur : « *Solutus sum cura, non curis!* — Que voulez-« vous! Ils m'ont entraîné, subjugué, ensorcelé! « Visites, caresses, menaces, promesses, grands « dîners, — (il était friand), — en un mot tout a été « employé pour me gagner. Je n'eusse pourtant pas « cédé, si le Département [1] eût consenti à me con-« server la cure de Saint-Pierre, avec le titre de « premier curé cardinal de la ville d'Angers »; titre qu'il se donnait précédemment dans la plupart de ses actes tant soit peu solennels [2].

Rossignolerie, et délivré par les Vendéens à leur entrée en ville. De nouveau arrêté à Empiré dans l'été, croit-on, de 1793, on suppose qu'il fut transféré à Nantes et qu'il y périt, sans qu'on puisse rien dire en réalité d'assuré sur sa mort.

[1] Lui-même, encore le 22 mars 1791, réclame du Département, — en invoquant le souvenir de ses cinquante-trois ans de doctorat, de ses quarante ans de cure, — la jouissance, sa vie durant, du presbytère de Saint-Pierre. Il rappelle ses écrits approuvés du public et du ministre. Il offre de publier les manuscrits qui lui restent, pour servir de modèles aux étudiants et de prônes pour les jeunes ecclésiastiques, et enfin son *Voyage de Rome*, intitulé *le Pèlerin apostolique*, en forme de lettres et de réflexions, qui formeraient plusieurs volumes! — Il allait tous les dix ans, depuis 1739, prêcher le 12 juillet à la Salle-de-Vihiers la fête de la confrérie du Saint-Sacrement et s'était engagé par badinerie la quatrième fois à y revenir encore quatre fois de dix en dix ans. « Il m'en reste encore deux », — dit-il en notant au retour, en 1789, son petit voyage au registre GG 182.

[2] Il le rappelle, avec celui de *Patron des pèlerins*, — dans l'inscription, gravée au-dessus de sa tombe à Empiré : *Tumulus primi parochi cardinalis Andeg. — Peregri peregrinorum patroni perpetui. — A vivo erectus anno* 1768. — *Exegit monumentum ære*

En me montrant un jour l'épitaphe, qu'il voulait être placée sur sa tombe et dont je ne me rappelle que le deuxième vers, avec la dernière moitié du premier :

..... De Glonnâ monte Robinus
Nascebar magnus cum Lodoix obiit,

il me fit remarquer qu'il n'avait pas mis de virgule après *nascebar* [1].

Il arrivait assez souvent dans les réunions mensuelles, désignées par le nom de *prima mensis*, de la Faculté de Théologie, dont il était membre, que quelques docteurs lui reprochaient des actes ou des propos plus ou moins déplacés. Un jour, M. Chotard, vénérable [2] curé de Saint-Martin, lui

---

perennius. — Vivat usque ac requiescat. — Claudius Andinus Glonna de monte Robinus. L'un et l'autre titre lui valurent de longs procès contre l'évêque, assisté des curés de la ville. Le principal *Mémoire,* signé par Combault, avait été rédigé par l'avocat Texier, 1753, sur les notes de Robin, qui l'avait inséré dans ses registres de paroisse, GG 181, et couvert d'annotations.

[1] Oui! mais en français il faut parler clair et net et quand l'auteur s'est traduit, il a perdu au jeu :

Le Montglonne, aujourd'hui peu connu dans l'histoire,
Est de nul diocèse; il me donna le jour;
Louis le Grand quittoit le terrestre séjour.

Il faut voir ici d'ailleurs un souvenir non de son épitaphe, mais de *l'Ovidianum de messire Claude Robin, avec l'origine de la fondation, l'exemption et la description de Saint-Florent-le-Vieil,* etc. (Angers, Mame, 1782, in-12, de 94 pages), — et le titre aurait pu dire de plus : *avec la Biographie de l'auteur,* qui y occupe trois pages, en distiques latins.

[2] Robin n'en est pas au respect vis-à-vis de ce confrère, son plus intime ennemi : « Le sieur Chotard, curé de Saint-Martin »,

ayant reproché certaines idées malsonnantes émises sur l'enfer, il lui riposta avec sa vivacité ordinaire : « Ah! ah! vous croyez que je crois, comme « vous, que les diables ont des queues au bas des « reins! »

Un autre jour, le docteur Jubeau, s'étant aussi permis quelques blâmes dont il put se croire être l'objet, il se leva, et gesticulant de la main droite, en tenant l'index étendu et qu'il finit par diriger fixé vers le confrère moraliseur, il s'écria qu'il y avait des gens *malignantis naturæ*, qui trouvaient à redire à tout; — et sur ce que voulut observer le docteur Jubeau, que l'insulte s'adressait à lui, il l'interrompit pour lui dire, qu'il croyait donc l'avoir méritée, puisqu'il était le seul à se plaindre[1].

Il dit une autre fois à ses objurgateurs : « Rendez-

— dit-il, — « aujourd'hui grand vicaire, homme remuant, « intrigant et adroit, a soulevé tous les curés de la ville en leur « donnant à manger sans moy et en leur représentant que je « déshonorois le corps des curés, parce que je suis de la con- « frérie de Saint-Jacques, ce qui fit qu'ils me sommèrent d'y « renoncer et ensuite de mettre dehors une domestique! — « comme s'ils avoient quelque autorité sur moy ou sur ma « paroisse! » *Requête* manuscrite *à l'évêque*. GG 181.

[1] Avec cette vivacité de langue et cette ardeur belliqueuse, il s'était fait en somme une rare collection d'ennemis, dans son Chapitre de Saint-Pierre surtout, « assemblage d'excellents « esprits, pris en particulier », — comme il dit lui-même, — « qui « s'écrioient en chœur : « Nous lui ferons vendre jusqu'à sa « marmite. » — Et un beau jour trois huissiers tombèrent dans son ménage et ses meubles partaient pour le marché; un ami se trouva là pour désintéresser la justice! — et notre curé qui pleure, comme il l'avoue, en rappelant ce souvenir, n'avait fait sur l'heure qu'en rire aux larmes.

« moi mon argent, et je ne serai plus docteur[1]. »

Avant d'être nommé à la cure de Saint-Pierre, il avait fait avec un autre ecclésiastique[2], son ami, le voyage de Rome, et il en était revenu seul et pourvu d'un bénéfice simple, dont cet ami était titulaire (*a*). Ayant obstinément refusé de donner des renseignements sur ce qu'il était devenu, — car il répondait toujours aux demandes qui lui étaient

(*a*) A cette époque, le Pape nommait à tous les bénéfices de patronage ecclésiastique, qui venaient à vaquer par mort ou démission dans l'étendue de ses États temporels.

---

[1] Il tenait fort à ce titre pourtant et c'est en son costume de docteur, grandeur naturelle, la main gauche appuyée sur un livre, qu'il s'était fait représenter dans un tableau, appartenant à son neveu, M. Mauriceau. Au-dessus, dans le cadre, se lisaient ces vers :

Claudius is qui se scribendo pinxit et Andes
Cæsaris in castris celebravit, plebis amicus
Auctor, apostolica necnon peregrinus ab urbe,
Andegavis rector Glonna de monte Robinus.
Ætatis 45. *Anno 1760.*

De même, et douze ans plus tôt, on le trouve représenté sur un plat en faïence, 23 centimètres de diamètre, couleur bleue sur fond blanc, debout, la barrette sur la tête, l'aumusse sur l'épaule gauche, le surplis aux manches larges et pendantes ; en légende : *M. Claude Robin, docteur en théologie, curé de Chênehutte-les-Tuffeaux. Collocat in pe* sic *petra cubili* 1748. — Un dessin en a été donné dans le *Répert. arch. de Maine-et-Loire,* 1865, p. 207.

[2] L'abbé Pierre-Mathieu Rigault-Deshumeaux qui, après l'avoir quitté plusieurs fois en route, mourut en chemin sans que Robin ait pu ou voulu jamais en donner nouvelles certaines. Il s'en explique, autant qu'il lui convient, dans son *Mémoire contre messire Jacques Richard, prêtre, messire Charles-Pierre Cesbron d'Argonne*, etc. (Angers, [1753], P.-L. Dubé, in-fol. de 8 p.).

faites à ce sujet, qu'il s'était obligé de garder le secret de la confession, — les oisifs et les malins donnaient les plus perfides interprétations à ce silence.

Il avait encore prêté plus beau jeu à ses ennemis dans une circonstance effectivement propre à leur donner des avantages sur lui. Quelque temps après sa nomination à la cure de Saint-Pierre, il avait introduit dans son presbytère une jeune demoiselle d'une beauté remarquable, sans dissimuler qu'elle devait y habiter désormais. A cette époque surtout, où, dans le diocèse d'Angers, les canons de l'église contre les ecclésiastiques [1], qui se permettraient de retenir sous leur toit de jeunes personnes du sexe féminin, étaient rigoureusement exécutés, même à l'égard de simples servantes, la présence d'une demoiselle de mise et de ton au-dessus du commun — et que l'on savait ne pouvoir être la parente du curé, — ne manqua pas d'exciter l'attention et les murmures du public et surtout des dévots. On ne la connaissait à la cure que sous le nom de Mlle Manon.

M. de Vaugiraud, vénérable et pieux ecclésiastique, était alors évêque d'Angers [2]. Sur les plaintes

---

[1] « Faisons deffenses [aux curés et vicaires], comme à tous « autres prestres, de ne retirer dans leurs presbytères ou logis « aucunes femmes pour servantes, si elles ne sont de bonne vie « et n'ont atteint l'âge de cinquante ans, ny aucunes autres « femmes, si elles n'étoient leurs mères, sœurs, tantes ou « niepces, sur les peines de droit. » (*Statuts du Dioc.*, p. 103.)

[2] Jean de V., installé le 28 février 1731, mort le 21 juin 1758. Il avait débuté par une réforme rigoureuse et sévèrement maintenue de la vie mondaine et trop facile de son clergé.

réitérées qui lui furent portées[1] du grand scandale occasionné par la conduite d'un des curés de la ville, il lui fit intimer l'ordre de comparaître devant lui. Le curé s'y attendait et se rendit au palais épiscopal, accompagné de Mlle Manon, prévenue de mettre ses plus beaux habits. Admis en présence du prélat, il écoute respectueusement la longue et sévère semonce, et lorsqu'il eut fini de parler, le curé lui dit à peu près : « Monseigneur, voici « la demoiselle, qui a donné lieu aux plaintes por- « tées contre moi. Elle est très-pauvre, mais noble « d'extraction. Son nom est de Létoile. Informé « que ses parents étaient hors d'état de pouvoir « fournir à son entretien et qu'elle était exposée « au malheur de périr de misère ou d'être entraînée « dans les voies du vice, j'ai cru devoir la préserver « de ce double danger, en lui procurant un asile « dans ma maison. A ma place, Monseigneur, vous « en eussiez fait autant. » A ces derniers mots, l'Évêque, malgré sa gravité, ne put s'empêcher de rire et rentra dans son appartement, ayant tout l'air d'approuver la conduite du curé — ou du moins sans lui donner aucun ordre pour le renvoi de Mlle Manon de Létoile, qui habitait encore chez lui, paraissant âgée de 50 à 55 ans lorsque je fus nommé un de ses vicaires[2]. Il m'a raconté plusieurs fois cette

---

[1] Notamment sans doute par Chotard et les autres curés. V. la note ci-dessus, p. 238, note 2.

[2] Un admirateur anonyme lui adresse dans l'*Almanach historique ou Calendrier d'Anjou* de 1766 (p. 132) un sonnet, en l'honneur de son *Camp de César*, qu'il termine ainsi :

Je conclus que l'amour a tiré de ses ailes
La plume qui te sert pour écrire si bien!

Et vite il ajoute en note : « L'amour des Sciences et de la

aventure, et toujours avec un sentiment particulier de joie d'avoir donné un dessous humiliant à ses dénonciateurs, dont il aimait à citer les noms de quelques-uns.

N'étant, je crois, que curé de Chênehutte [1], petite paroisse sur le bord de la Loire, il avait prononcé une oraison synodale (*a*), qu'il m'a montrée et qui me parut très-bien faite [2]. Je crois même lui avoir ouï dire, qu'il en avait envoyé un exemplaire au souverain pontife, qui l'en aurait remercié par un bref, dans lequel il lui donnait sa bénédiction, après l'avoir comblé d'éloges [3].

Il avait composé une histoire de Saint-Florent, sous son nom primitif, *Le Mont-Glonne*, ouvrage

(*a*) A cette époque, l'Évêque rassemblait souvent son clergé en conseil, désigné par le nom de synode.

« Patrie » — non peut-être sans malice et quelque allusion directe à cette historiette.

[1] De décembre 1746 à juin 1751. Il avait fait reconstruire à ses frais en 1750 le chœur de son église et se plaisait le dimanche à apprendre le plain-chant aux enfants et à faire après vêpres des lectures au peuple dans une belle *Bible* de Royaumont, qu'il laissa en partant à son successeur.

[2] *Oratio pastoralis habita in synodo Andegavensi*, *anno* 1750 (Angers, Billault, 1776, in-12 de 48 p.) — Une traduction en vers français par Leroy en existe manuscrite à la Bibliothèque d'Angers, sous ce titre : *L'Art Pastoral.*

[3] Il porte la date du 12 mars 1777 et a été publié par Robin à la suite de son *Ovidianum*. C'est ce qui lui valut l'épigramme de l'abbé Montgodin, chanoine de Saint-Pierre :

Quelle doit être sa surprise
De voir qu'en dépit des jaloux
Pour une œuvre de douze sous
Le Saint-Père le canonise !

recherché des antiquaires [1]. Il m'en avait donné un exemplaire, qui m'a été volé dans un de mes déménagements en 1793 et dont j'ai beaucoup regretté la perte, le considérant comme une marque de souvenir de sa part, auquel j'attachais un prix particulier (*a*).

(*a*) Avant mon entrée en fonctions, il était survenu à M. le Curé une certaine aventure, qui fit bruit dans la ville et qui ne laissa pas que de l'intriguer. Le gardien de l'église étant venu l'avertir un jour, qu'une dame le demandait au confessional, il dit à l'un de ses vicaires, l'abbé Pauvert (*), depuis curé de Rocheménier, près Doué, d'y aller en sa place, ce à quoi celui-ci consentit volontiers. La dame, au lieu des remerciements qu'elle croyait devoir obtenir lors de ses premières rencontres avec M. le Curé, voyant qu'il ne la saluait pas autrement qu'à l'ordinaire, prit parti de l'arrêter un jour dans la rue et, après quelques propos insignifiants, de parler de sa dernière confession et de lui demander enfin ce qu'il pensait de ce qu'il avait trouvé dans le confessionnal. Surpris de cette demande, à laquelle il ne comprenait rien, il voulut en avoir l'explication, qui lui fut aussitôt donnée. La dame, qui était Mme Olivier, une de ses principales paroissiennes et aïeule de plusieurs descendants déjà parvenus à la noblesse, lui dit qu'il s'agissait de six couverts d'argent et de deux paires de bas de soie, qu'elle avait eu l'in-

(*) Pierre-François P., curé de Rochemenier dès 1765 et jusqu'en 1788.

---

[1] *Le Montglonne ou Recherches historiques sur l'origine des Celtes, Angevins, Aquitains, Armoriques et sur la retraite du premier solitaire des Gaules au Montglonne* (Paris, Valade, 1774, 2 vol. in-12). L'auteur s'y attaque à la Sauvagère, qui lui a répondu dans son recueil de *Dissertations*, p. 3. — J'ai donné dans mon *Dict. hist. et biogr. de M.-et-L.* une liste complète des ouvrages de Cl. Robin. Quérard, dans sa *France littéraire*, l'avait confondu, t. VIII, p. 82, avec un homonyme et a rectifié l'article d'après les notes de Fr. Grille, dans son *Supplément*, t. XII, p. 565.

Les Sulpiciens, — et surtout le bon M. Émery, — avaient vu d'assez mauvais œil mon entrée dans le ministère, sous la direction d'un homme, sur les vie et mœurs duquel ils étaient imbus des préventions les plus défavorables. Je tâchai de les rassurer, lorsqu'ils me firent des observations à ce sujet, en protestant que rien au monde ne pourrait me faire perdre de vue les devoirs de mon état ou négliger la pratique des vertus, auxquelles j'avais pu me former pendant un aussi long séjour, près de sept ans, dans leur maison.

Je passai ma thèse de docteur à la fin de l'année scolaire. Je me rappelle que ce dernier acte comprenait une épreuve assez singulière. Le récipiendaire établissait trois questions, désignées par le nom de *problèmes* [1], et il était tenu de défendre le

tention de lui offrir et qu'elle avait déposés certain jour sur le siége du confessionnal. M. le Curé, s'étant rappelé que ce jour-là même il avait envoyé l'abbé Pauvert à sa place, alla sur-le-champ le trouver et réclamer le cadeau qui lui avait été destiné. Celui-ci, ayant répondu qu'il ne savait pas ce que le curé voulait dire et le curé ayant menacé de le traduire en justice, le vicaire, resté inébranlable dans sa réponse, finit par lui déclarer que, le secret de la confession étant inviolable, il n'aurait rien de plus à dire devant les juges. Cette aventure eût pu rester ignorée, mais le curé en ayant parlé à plusieurs personnes, ayant même consulté des hommes de loi, avant d'intenter une action, elle fut rendue publique, et il en eut à la fois la honte et le dommage.

---

[1] C'étaient là, à proprement parler, les *questions quolibétaires*, purs exercices d'esprit bien indignes des honneurs publics et qui se prêtaient à tous les quolibets, *quod libet*, des discussions scolaires. On en avait fait aussi un jeu de Société sous son vrai nom : *le Pour et le Contre*.

pour ou le contre sur chacune d'elles, sur lesquelles l'argumentateur avait le choix de l'affirmative ou de la négative, tandis que le récipiendaire était obligé de prouver que l'opinion diamétralement opposée à celle défendue par son adversaire était la seule vraie. Ainsi, par exemple, ayant établi ces deux questions : « Existait-il, au temps de Jésus-Christ, « une ou trois Marie Madeleine? — L'eau, changée « en vin aux noces de Cana par Jésus-Christ, se « trouva-t-elle être vin rouge ou blanc? » — (je ne me rappelle pas la troisième), — j'étais obligé de prouver qu'il n'y avait qu'une Madeleine, si l'adversaire soutenait qu'il y en avait trois, — et *vice versa*, — comme aussi que le vin était blanc, s'il soutenait qu'il était rouge.

Après avoir subi cette épreuve, on quittait la salle de l'école, on traversait le cloître et l'église de la cathédrale, on montait dans la grande salle du palais épiscopal, où le président imposait le bonnet de docteur au récipiendaire, en prononçant une formule à peu près semblable à celle-ci : « *Et « ego auctoritate apostolica et sacra Facultate impono « tibi byretum, cum facultate docendi, prædicandi « ubique terrarum, etc.* [Et moi délégué de l'autorité « apostolique et de la Faculté de Théologie, je vous « impose le bonnet de docteur, avec la faculté d'en« seigner et de prêcher dans tout l'univers, etc.]. »

C'était encore à cette époque une grande fête dans les familles, que l'ordination d'un de ses membres à la prêtrise; et il était d'usage que celui-ci allât dire une grand'messe, réputée être la première, dans la paroisse où il était né ou du moins dans celle où ses parents avaient leur domicile.

J'en eus plusieurs de ce nom à célébrer. La plus remarquable eut lieu à la Chapelle-sous-Doué, où mes grand'tantes continuaient d'habiter. D'après le jour convenu avec elles pour la cérémonie, je m'y rendis, accompagné de M. Robin. Les bonnes demoiselles, ivres de joie, avaient fait de leur mieux pour qu'elle se fît en tout honneur à l'autel et à la salle du banquet, où elles réunirent une trentaine d'individus, prêtres, parents et amis. Jamais elles ne s'étaient mises en pareilles dépenses.

Je me rappelle, qu'étant allés à Saumur, en sortant de la Chapelle et nous étant arrêtés chez l'abbé Barré[1], un de mes parents, chanoine de Nantilly et lieutenant de police à la Sénéchaussée, nous apprîmes de lui-même, que s'étant livré à la recherche de la pierre philosophale, il était parvenu à trouver le moyen de vivre plusieurs siècles, et pour le moins aussi longtemps que Mathusalem, Noé, etc. Ennuyé ou impatienté des sornettes, que l'abbé débitait du plus grand sang-froid, mon curé lui dit : « Ah ça mais! pourquoi donc vos yeux « vont-ils en bateau? » — Et sans attendre sa réponse nous prîmes congé de lui.

Dès le mois de septembre suivant, je crus devoir répondre aux invitations de M. de la Lorie en allant le voir à sa terre. Je n'eus qu'à me féliciter de la démarche. La bonne réception, la déclaration immédiate d'une liberté indéfinie, l'usage d'une excellente bibliothèque, la désignation d'un domestique

---

[1] Louis Barré, sieur du Vau-de-Louerre, lieutenant général de police dès 1757.

chargé de mon service personnel à la chambre et à la table et autres avances, dont je n'avais jamais été l'objet, tout concourait à me flatter et à m'assurer l'état d'indépendance, auquel j'attachais déjà tant de prix. Le château, vaste et bien fréquenté, était journellement visité par les principaux habitants du voisinage, les d'Andigné de Sainte-Gemme[1], les Dieuzie[2], etc., les Anglais pensionnaires de l'Académie d'équitation[3] et les officiers supérieurs du régiment de cavalerie en garnison à Angers. Je me rappelle surtout les noms de MM. les comtes

---

[1] Les d'Andigné de Sainte-Gemmes avaient, comme encore aujourd'hui, leur manoir à la Blanchaie. Des lettres patentes d'avril 1747, enregistrées au Parlement le 22 juillet suivant et en la Sénéchaussée d'Angers le 2 août 1748, venaient d'ériger cette terre, avec les fiefs de Sainte-Gemmes, de la Beaudouinaie, de la Masure et de l'Aubinière, en titre de comté de Sainte-Gemmes-d'Andigné, au profit de Charles-François d'Andigné, mort à Angers le 10 juin 1780, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

[2] La terre de Dieusie en Sainte-Gemmes-d'Andigné était le domaine patrimonial et la résidence, à cette époque, du comte Louis de Dieusie, un des représentants les plus honorés de la noblesse libérale qui applaudit et prêta une aide loyale à la Révolution nouvelle, membre, dès la première heure, de l'Assemblée Constituante, puis président du Directoire du Département, — en dernier lieu, suspect, puis proscrit et le 15 avril 1794 envoyé par le Tribunal révolutionnaire de Paris à l'échafaud.

[3] Longtemps « la mieux entretenue du royaume » sous la direction d'écuyers renommés, les Avril de Pignerolles. La jeunesse y affluait de tous les points de l'Europe, de la Hollande surtout et de l'Allemagne, et aussi de l'Angleterre. J'y vois en 1755 lord Elgin, lord Soutwell, André Davidson, John Cheap, Raymond Hill, Charles Booth ; plus tard y passèrent, dit-on, William Pitt et Wellington.

de Damas [1], Boson [2], de Surgères [3] et de Marmier [4], qui épousa depuis la fille aînée de M. de la Lorie.

Ma chambre, munie du nécessaire pour écrire, le fut bientôt d'ouvrages intéressants, surtout en anglais, dont la bibliothèque était bien fournie. Le *Guardian* [5], *le Spectator*, *Lord Littleton* [6], *les Lettres de lord Chesterfield à son fils*, me parurent des chefs-d'œuvre d'esprit et de raison, que je lisais avec d'autant plus d'avidité, qu'ils m'étaient inconnus et que je n'aurais su où me les procurer ailleurs. Les belles plantations, dont le château était environné, et surtout un bois taillis sur la rive droite de l'Ou-

---

[1] Joseph-François-Louis-Charles-César, comte, puis duc de Damas d'Antigny, né le 28 octobre 1758, gentilhomme d'honneur de Monsieur depuis 1776, colonel en second depuis 1783 du régiment Dauphin-dragons, en 1788 colonel du régiment des dragons de Monsieur, qui devait protéger le passage du roi à Varennes, où il fut arrêté avec Louis XVI. V. Courcelles, *État actuel de la Pairie*, I, 247.

[2] C'est lui sans doute, avec qui Lauzun, — comme le racontent ses *Mémoires*, p. 309, édit. 1858, — fit la traversée d'Amérique sur l'*Aigle* en juillet 1782.

[3] Colonel du régiment Dauphin-dragons, en garnison à Thionville en 1780 et à Angers de 1783 à 1785, ayant sous ses ordres le comte de Damas.

[4] Colonel en second du Royal-Lorraine-cavalerie en garnison à Angers en 1781-1782. V. *Mém. de la baronne d'Oberkirch*, I, 327. Il signe le 19 août 1789 en grosses lettres de moule l'acte de baptême d'Henriette-Charlotte de Contades.

[5] *The Guardian* (London, Jacob and Richard Tonson, 1756, 2 vol. in-8°), œuvre de Steele, associé pour le recueil qui suit avec Addison.

[6] Georges Lyttleton, auteur des *Nouvelles Lettres Persanes* traduites de l'anglais l'année même de la publication (1735, Londres, 2 vol. in-12) et de *Dialogues des morts*, 1760.

don, m'offraient des promenades aussi variées qu'agréables, et dans les vastes jardins, entretenus par un jardinier hollandais, je pouvais admirer les cultures d'ananas et autres plantes des serres chaudes, — les premières que j'eusse vues à proprement parler; car je n'étais point entré dans celles du Jardin du Roi, à Paris.

Je restais pour l'ordinaire dans ma chambre, occupé de mes lectures favorites, depuis 5 heures jusqu'à 9, heure du déjeuner, à l'issue duquel je restais quelquefois une heure ou deux dans le salon avec la famille et les étrangers. Là Mlle de la Lorie pinçait de la harpe en s'accompagnant de la voix, et cela d'une manière ravissante, surtout pour moi qui ne connaissais pas cet instrument. Mon admiration, au surplus, était fondée, car les spectateurs se montraient également satisfaits de l'entendre. Il est vrai qu'elle me semblait alors douée de grâces surnaturelles. On faisait des lectures, *la Gazette*, *le Mercure de France*, quelques articles de l'*Encyclopédie* ou dans d'autres livres qu'on envoyait prendre à la bibliothèque ; ou bien on faisait de la broderie[1], — et ce qui ne laissa pas de m'émerveiller, ce fut de voir plusieurs fois des colonels, des officiers prendre l'aiguille et se braquer sur un métier.

Souvent aussi M. de la Lorie mettait en avant des sujets de conversations sérieuses et instructives,

---

[1] Le ministre Choiseul avait gagné là une partie de sa réputation dans le monde, — et nous avons connu, nous aussi, à Angers, des officiers de divers grades qui pratiquaient cet exercice avant la guerre de 1870.

surtout lorsqu'il voyait que parmi les personnes présentes il s'en trouvait quelques-unes, qui pouvaient lui apprendre quelque chose ou qui pouvaient le comprendre lui-même. Car rien ne lui paraissait insupportable, comme un diseur de paroles insignifiantes, ce dont il me donna un jour la preuve que je n'ai point oubliée. C'était pendant la foire du Sacre[1], à l'issue d'un grand dîner qu'il avait donné à Angers, entre autres à MM. de la Féronnais[2], d'Andigné, de Contades[3], etc.; on était allé se promener au Mail. Au moment où la conversation paraissait le plus animée, il vint me frapper sur l'épaule, et me tirant par le bras à l'écart, il me dit : « L'abbé, sauvez-moi de ces bêtes-là. »

Si M. de Surgères, — qui, je crois, était un Larochefoucauld, — me paraissait par trop sérieux et M. le comte de Marmier un jeune seigneur à manières aisées mais sans prétention, MM. de Damas et Boson, — qui était, je crois, un Talleyrand[4], — me semblaient être de francs étourdis, diseurs de fadaises et de quolibets. Leur conversation ne devait pas avoir de grands charmes pour

---

[1] Nom de la Fête-Dieu à Angers.

[2] Le baron de la F., dont la famille résidait en partie à Angers, était en 1785 colonel du régiment des chasseurs des Alpes en garnison à Ancenis.

[3] Gaspard-Auguste, marquis de Contades, parrain du fils de M. de la Lorie, avait épousé en 1757 Julie-Victoire Constantin et son second fils, Louis-Gabriel-Marie de C., Perrine-Julie Constantin de la Lorie.

[4] Le célèbre Charles-Maurice Talleyrand était fils de Charles-Gabriel T. et d'Alexandrine-Victoire-Éléonore Damas d'Antigny; — et sans doute Besnard fait ici quelque confusion.

M. de la Lorie, mais ils avaient à mes yeux un défaut grave, celui de traiter lestement les voisins qui fréquentaient le château, lorsqu'ils les croyaient trop au-dessous d'eux, — et même de leur faire de ces petites mystifications, dont on ne peut se fâcher, mais qui seraient bien mortifiantes pour ceux qui en comprendraient la portée. Ils voulaient bien ne pas en agir ainsi avec moi, quoiqu'un jour M. de Damas m'eût dit assez naïvement, qu'il ne concevait pas comment on se permettait de fréquenter les châteaux, lorsqu'on n'était pas grand seigneur ou lorsqu'on n'y était pas d'une utilité réelle; mais je dus cette exception à une sorte de petit service que je leur rendais et qui consistait à leur fabriquer de mauvais calembourgs et à leur rimer quelques quatrains de charades [1].

M. de la Lorie m'a raconté lui-même d'autres faits d'étourderie de leur part beaucoup plus répréhensibles et dont le dernier mit l'un d'eux, M. de Damas, dans le cas de ne plus reparaître chez lui.

Je me rappelle encore qu'un jour M. de Damas racontait au salon, comme quoi ayant résolu de passer l'hiver précédent hors de France, mais incertain si ce serait à Berlin ou à Londres, il avait placé son chapeau sur le bout de sa canne avec résolution de se décider pour celle de ces deux villes, vers laquelle s'arrêterait la corne de devant, et que s'étant fixée sur la direction de Londres, c'était là qu'il était allé dépenser ses 500 louis;

[1] Il faut se rappeler qu'à cette date M. de Damas, quoique colonel, avait à peine vingt ans.

puis parmi les détails plus ou moins dénigrants dans lesquels il entra sur ce qu'il avait observé à la cour et à la ville, — et y il fut quelquefois interrompu par M. de la Lorie, qui avait été plus en mesure que lui de connaître l'une et l'autre, — je me souviens qu'il articula que telle était la mesquinerie de la cour, qu'excepté les pièces où se tenait la famille royale, toutes les autres n'étaient éclairées qu'avec des chandelles, et quelquefois réduites au nombre de deux.

M. de la Lorie avait une sœur [1], restée demoiselle, qui habitait une maison contiguë à son hôtel, avec lequel on avait établi dans l'intérieur une porte de communication. Quoique leurs principes religieux fussent très-différents, — car Mademoiselle était vraiment pieuse, et Monsieur faisait hautement profession de la philosophie du XVIII[e] siècle, — l'affection et la confiance la plus intime n'en subsistaient pas moins entre eux. Je dus à cette union l'avantage d'être accueilli par la sœur avec une bonté, dont j'eus lieu d'être fier et dont je n'ai cessé d'être reconnaissant. Non-seulement elle me consultait dans ses embarras de famille ou de conscience, mais elle ne tarda point, surtout pendant le séjour de monsieur son frère à la campagne, de me traiter en commensal de la maison.

J'avais vécu en reclus pendant toute la durée de mon dernier stage au Séminaire ; j'avais par conséquent interrompu toutes relations avec mes amis et connaissances de la ville. Je me hâtai de les renouer avec les Bénédictins de Saint-Aubin, Saint-

[1] Sophie Constantin, marraine de son neveu.

Nicolas et Lesvière, et je pus en former de nouvelles avec la famille Claveau, qui me traita presque avec autant de bonté que celle de la Lorie.

Il n'y avait pas lieu à étendre davantage le cercle de mes connaissances; celles-là me suffisaient et au delà, et cependant je ne rejetai point les occasions, qui se présentèrent, de répondre aux honnêtetés qui me furent faites dans quelques maisons de la paroisse, telles que chez MM. Viot, orfèvre [1], Bellanger, marchand de draps, et dans la ville, chez MM. Coullion, marchand de draps, Delaporte, ancien régisseur de l'abbaye de Saint-Aubin, etc.

Je ne pouvais donc que me féliciter sous tous les rapports de la position dans laquelle je me trouvais. Mon curé ne laissait pas d'en éprouver une sorte de jalousie; car il me disait quelquefois : « Comment faites-vous ? Tout le monde vous prie, et « personne ne me prie. » Il aurait surtout désiré être admis chez M. de la Lorie et chez les Bénédictins, sachant que leurs tables étaient les meilleures de la ville. — « Menez-m'y donc », me disait-il quelquefois. — Mais je m'en excusai toujours, comme n'osant prendre une telle liberté.

Dans l'intervalle des deux ans, qui suivirent mon entrée à Saint-Pierre, je refusai les cures de Bourgueil et de la Flèche. La première m'était offerte par les Bénédictins de l'abbaye de cette ville [2]. Je me

---

[1] Michel-Toussaint V., marchand maître orfèvre, mari de demoiselle Renée Caillot de la Grand'Maison, dont le fils Michel-François, orfèvre comme son père, remplit un rôle actif, à Angers, pendant la Révolution.

[2] Saint-Germain de Bourgueil, à la présentation de l'abbé de Bourgueil.

rendis sur les lieux avant de prendre une détermination, mais je ne balançai point à remercier M. le prieur et ses confrères, nonobstant leurs sollicitations et l'offre de logement et nourriture *gratis*, pendant la reconstruction du presbytère. La seconde[1] me fut offerte par Mgr l'Évêque, qui insistait particulièrement sur ce que, étant très-lié avec le bénédictin Dom Malherbe, titulaire du prieuré de cette ville, j'obtiendrais plus facilement que personne son consentement à la réunion de ce bénéfice simple à la cure. La même raison détermina le double refus : c'était la crainte de sacrifier mon indépendance, nécessairement absorbée dans les détails aussi nombreux qu'exigeants de l'administration d'une paroisse de ville, et dont je jouissais si complétement dans ma position actuelle; or j'en sentais plus que jamais le besoin pour continuer de me livrer à l'étude des langues anciennes et modernes (latine, grecque, anglaise et italienne), à laquelle je consacrais trois et quatre heures des matinées, sans préjudice de quelques autres instants, lorsqu'il s'en trouvait occasion, dans le cours de la journée, — et de plus, l'idée fixe que j'étais tout à fait inapte à la représentation.

Au mois de mars de l'année suivante (1778), mon parent, M. Vallée, accompagné de son plus jeune fils, Antoine, dit la Lande, vint me voir et me conta comme quoi il se trouvait dans le plus grand embarras à l'égard de cet enfant, qui venait d'être

---

[1] La cure de Saint-Thomas de la Flèche était à la présentation de l'abbé de Saint-Aubin d'Angers et à la collation de l'évêque qui à ce moment réunissait les droits de l'abbé.

expulsé du Petit Séminaire, et me pria, s'il y avait moyen, de lui procurer chambre et pension chez Mme Rondeau, de veiller à ce qu'il continuât son cours de logique au Collége, etc., me prévenant qu'il était d'une paresse extrême, qu'il avait été obligé de le changer trois fois de collége et de le priver constamment de ses vacances, ce qui était cause que je ne l'avais vu qu'en passant, à cause de son insubordination et de son humeur taquine. Mme Rondeau ayant consenti à ce qu'on lui demandait, le père, après avoir réitéré au fils la sévérité du traitement dont il l'avait menacé, entre autres de le mettre au *Sabot* [1], s'il ne se conduisait pas mieux, se retira satisfait. Le fils parut l'être aussi; car connaissant la vivacité de son père, il avait lieu de craindre de n'être pas quitte à si bon marché de sa dernière escapade.

---

[1] Maison de force, annexe de l'établissement des Frères Ignorantins. — V. ci-dessus, p. 118. — A défaut d'autres documents, les registres des décès de la paroisse de Lesvière nous donnent les noms de quelques détenus de toute condition et de tout âge, qui y meurent : Jacques Marcoul de la Tallotterie, de Saumur, âgé de vingt-huit ans, le 6 septembre 1743 ; — Pierre de la Selle, d'Orléans, âgé de soixante-deux ans, le 4 avril 1751, — Guy-Louis de Bérue, de Vitré, le 16 février 1752, — André de Saint-Germain, d'Athis en Normandie, âgé de cinquante-six ans, le 30 janvier 1754, — Jacques Girardeau, chanoine du Puy-Notre-Dame, âgé de soixante-deux ans, le 8 janvier 1760, — François-Joseph Bondisseul du Chesnay, de Craon, âgé de trente ans, le 28 avril 1763, — Alexandre de la Rivière de Martigny, de Tinchebray, âgé de soixante-douze ans, le 13 septembre 1769, — Pierre Synin, chevalier de Villeneuve, le 20 décembre 1778, — Pierre-Antoine Poulain de la Vincendière, le 16 février 1779, — Jacques-Stanislas Guéneau de Saint-Percaville, de Nevers, le 28 décembre 1780, etc.

Il me fit d'abord de belles promesses; il devait étudier ses leçons, et moyennant les explications que je lui donnerais au besoin, il devait soutenir sa thèse de logique à la fin de l'année. Mais, excepté son exactitude à suivre les classes, il n'en tint aucunes, et je ne tardai point à reconnaître qu'en fait d'études, il était plus fort que lui de se livrer à celles qui lui étaient prescrites, et il m'en a fait lui-même l'aveu dans la suite. Par exemple, il prenait et lisait volontiers des romans, des livres d'histoire, de géographie, l'*Encyclopédie*, édition in-4°, que je possédais alors; il barbouillait, sans avoir appris le dessin, des figures d'hommes ou d'animaux avec ma boîte de gouache, et cela pendant des quarts et moitiés de journées. Et lorsque, voulant le rappeler à ses devoirs, je lui disais : « Où « cela vous mènera-t-il? » — Il répondait : « Ne « vous inquiétez pas; il y a temps pour tout, et « quant à présent, il m'est impossible de m'oc- « cuper de logique. »

Les vacances approchaient; il devenait plus rêveur qu'à l'ordinaire et n'en donnait point de raisons, lorsque je le questionnais. Mais enfin, la veille de nous séparer, il me prévint qu'il allait se faire chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Il agissait en cela, comme beaucoup de jeunes gens à cette époque, qui, impatients du joug paternel ou ayant à craindre des réprimandes méritées, croyaient se tirer d'affaire en s'enrôlant en qualité de soldats ou de moines [1]. Mes observations pour le détourner

[1] V. ci-dessus, p. 199.

de ce projet ayant été inutiles, il ne fut plus question que d'en prévenir son père, soin dont je me chargeai à sa prière. Il partit en effet à la fin de l'année pour Paris et entra à l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il prononça ses vœux à l'expiration du temps fixé pour la durée du noviciat[1].

Nous nous étions revus dans cet intervalle à Fontevrault[2], où nous nous étions donné rendez-vous chez sa sœur, Mme Boullet. Là, nous assistâmes et prîmes part à une grande chasse au cerf, qui se fit dans la forêt, à l'occasion de la fête de Mme l'Abbesse. Plusieurs officiers de carabiniers en garnison[3] à Saumur, nobles et chasseurs du voisinage, s'étaient réunis pour l'exécuter. Mme la

---

[1] Nous le retrouverons souvent dans ces Mémoires.

[2] La fameuse abbaye, dont l'auteur va décrire les magnificences, est aujourd'hui et depuis l'an XIII transformée en maison centrale de détention, dont l'appropriation seulement coûta plus de 2 millions. La vente à vil prix du mobilier abbatial (16 août 1791-15 octobre 1792) avait fourni le prétexte d'un véritable pillage. Toute la population se rua de nuit et de jour sur la maison, n'y laissant portes ni fenêtres, fer, pierre ou bois qui pût s'emporter. Des 5,500 volumes des deux bibliothèques 3,000 seulement avaient été réservés, le reste laissé à l'abandon. Les religieuses, de leur côté, avaient conservé par devers elles tout ce qu'elles avaient pu du mobilier, qu'elles distribuèrent à toute main amie. Le pays devint comme un trésor inépuisable de tableaux, d'émaux, de vaisselle armoriée, de livres, d'orfèvrerie. Le Chartrier pour la plus grande partie a au moins trouvé refuge aux Archives Départementales. La grille du chœur de la grande église ferme l'entrée actuelle de la Préfecture.

[3] Le régiment des Carabiniers de Monsieur, commandé par le marquis de Poyanne et le baron de Livron, tenait garnison à Saumur de 1763 à 1787.

duchesse de Civrac [1], nièce de Mme l'Abbesse, Mme de ..... [2], en habits d'hommes, s'y faisaient remarquer par leurs galopades, la vivacité de leurs gesticulations et leur air de gaîté. La halte avait été préparée sur un vaste tapis de gazon, ombragé par quelques vieux chênes, qui se trouvaient rattachés les uns aux autres par de longues guirlandes entremêlées de couronnes de fleurs. Les plats de viandes froides, les corbeilles de fruits et de pâtisseries légères et les rafraîchissements divers déposés sur le gazon paraissaient enchaînés les uns aux autres par de semblables guirlandes. La joie turbulente des chasseurs à leur arrivée, l'avidité avec laquelle ils parurent faire honneur au festin champêtre, le son étourdissant des cors, les aboiements de trente à quarante chiens, les cris, les acclamations des curieux, contenus en dehors du local de la halte par des câbles tendus et formant enceinte autour d'elle, tout concourait à rendre la scène ravissante, surtout pour moi, qui n'avais jamais assisté à semblable fête.

Des chasses au tir succédèrent à celles-ci et se prolongèrent pendant trois jours. Je fus proclamé roi de l'une d'elles, nonobstant les plus vives réclamations de M. Boullet-Lacroix, qui prétendait qu'ayant abattu trois pièces d'un seul coup, je

---

[1] Mlle de la Faurie, dame d'atours des filles de Louis XV, femme de Jacques, marquis de Durfort-Civrac, titré *duc de Civrac* par brevet du 1er décembre 1774. Leur fils Jean-Laurent de Durfort-Civrac avait obtenu en 1773 l'érection de sa terre de Lorges en duché.

[2] Le nom manque au manuscrit.

devais être exclu du concours, quoique je ne les comptasse que pour un (*a*).

La fête de Mme l'Abbesse, Julie-Sophie-Gillette de Gondrin de Pardaillan d'Antin, était célébrée tous les ans le 1er septembre [1], avec grandes solennités au chœur et dans les salons, pendant plusieurs jours, et je me rappelle qu'on nous a offert à cette époque, dans la salle de *Saint-Lazare*, petit moutier séparé du grand et servant d'infirmerie aux religieuses malades ou fatiguées [2], une collation des plus splendides, où les guirlandes de fleurs n'étaient pas plus épargnées qu'à la halte.

Cette abbesse prenait dans ses actes solennels le titre de princesse des abbesses [3]. Ses immenses re-

(*a*) Les ecclésiastiques étaient autorisés à chasser dans les diocèses de Poitiers, de la Rochelle et du Mans, mais non dans celui d'Angers (*). Les moines de Fontevrault usaient largement de la permission, car on les voyait journellement traverser la ville avec fusils de chasse, parcourir les champs et les bois, sans que personne trouvât à redire.

(*) La chasse leur est interdite par Henri Arnauld, comme « dé« fendue par tous les saints canons, comme exercice contraire à la « douceur des mœurs de ceux qui sont ministres et imitateurs de « Jésus-Christ. » *Stat. du.Dioc.*, p. 476.

---

[1] Jour de Saint-Gilles.

[2] C'était le refuge primitivement des lépreuses et des infirmes, converti au XVIIe siècle en maison de convalescence, que bordait vers l'Est un immense enclos en quinconces avec allées de 30 pieds de largeur. L'église du XIIe siècle, à voûte ogivale, portée sur colonnes engagées, existe, coupée dans sa hauteur par un plancher; au-dessous, une crypte aujourd'hui comblée.

[3] Non, jamais, que je sache, mais celui que le roi lui-même lui donnait de « chef et générale de l'ordre et abbave de Fontevrault. »

venus et les privilèges énormes dont elle jouissait, — joints à la haute naissance de la plupart des dames élevées jusqu'alors à cette dignité[1], — avaient sans doute concouru à le lui donner. Aussi son palais abbatial était une espèce de cour, où tout se passait à peu près comme chez un prince souverain.

Parmi ses nombreuses propriétés on distinguait, outre plusieurs bouquets de bois assez considérables, la forêt de Fontevrault, contenant[2] 2,700 arpents, des vignobles[3] dans les coteaux de Saumur, dont le produit moyen dépassait 800 pièces de vin, soit 2,000 hectolitres, une propriété[4] dans le comté

---

[1] La liste des abbesses compte quatorze princesses, dont cinq de sang royal, formant autour d'elles, aux XVI[e] et XVII[e] siècles surtout, comme un centre d'élégances et une véritable Académie de la grande noblesse française. On sait que Louis XV y envoya quatre des filles de France, qui y furent reçues le 28 juin 1738, dont une y mourut, deux y séjournèrent douze ans, et ce semble, sans grand profit pour leur éducation. V. M[me] Campan, *Mémoires*, t. I, p. 18-20, et *Rev. d'Anj.*, 1868.

[2] La forêt, formée de taillis de chênes, espacés de nombreuses clairières, comprenait 1,399 hectares, répartis sur les confins de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou. Elle a été aliénée par l'État en quatorze lots le 5 septembre 1832 et en partie rachetée en avril et mai 1856.

[3] Sur les domaines de la Mastinière et de la Bonne en Turquant et Souzay, plus 97 quartiers de vigne dans l'enclos même de l'abbaye.

[4] « Les terres, patureaux, prairies, nommés les Ysles de Vers », en la paroisse de Couëron, dont le fermier était abonné, en vertu de son bail, à livrer de quatre en quatre semaines, non pas sept, mais six bœufs gras, bons et compétents, et tous autres dont l'abbaye aurait besoin, au prix de 40 livres, porté plus tard à 60 livres, puis à 80 francs, non pas comme redevance,

Nantais, dont le fermier, M. de Balleroi[1], — qu'on disait être un gentilhomme normand et chez lequel je suis allé à Nantes, où il avait un domicile, — fournissait tous les mois 7 bœufs gras et 50 moutons gras pendant les six mois d'été et d'automne, rendus à l'abbaye, à titre de redevances annuelles, de vastes prairies suffisantes pour l'affenaison de 20 mules et autant de chevaux employés aux divers services de la maison[2], et en même temps pour le pâturage des bœufs et moutons, qui y étaient conduits et placés sous la garde d'un pâtre, en attendant leur tour de passer à la boucherie; des rentes nobles et féodales en grains, notamment une d'environ 2,000 hectolitres de blé assise sur la terre domaniale de Beaufort[3] et des dîmes considérables qui s'étendaient sur plusieurs paroisses. Elle possédait le trépas sur la Loire à Saumur, espèce de droit de navigation, dont le produit devait être considérable[4] à en juger par le traitement accordé au

---

mais seulement à déduire sur le prix de ferme. Il n'est pas question des moutons.

[1] Les sieurs Michel Fourmon et Mathurin Balleroy, comme les appelle le registre de la dépositaire, tenaient la ferme de 1779 à 1786, pour 14,600 fr. par an; le sieur Math. Balleroy, seul, la renouvela en 1784 pour six années, moyennant 17,500 fr. de loyer, plus 6,020 fr. de pot de vin.

[2] En 1789 la récolte donne 463 charretées de foin. La nourriture seulement des faneurs en 1790, — tant pain, vin, beurre, pois, que sardines, œufs, huile, — revient à 1,353 livres.

[3] V. ci-dessus, p. 132.

[4] « En tout l'autre acquit [que du salage] des chalans qui « montent, quelque chose qu'ils portent, prend l'abbesse de « Frontevaux la quarte partie entièrement. » Pancarte de 1377, Mantellier, *Hist. de la communauté des marchands*, III, 249.

receveur, M. Marrié [1], et plusieurs bacs sur les rivières voisines. Sa juridiction seigneuriale s'étendait au loin et exigeait la résidence d'un sénéchal, d'un procureur fiscal et d'un greffier.

Elle avait le privilége [2] de faire venir de Nantes les denrées coloniales de toute espèce, le sel, etc.,

---

[1] Receveur en même temps des octrois de la ville de Saumur. Il touchait de l'abbaye, seulement comme fermier de ladite Prévôté, 1,700 livres.

[2] L'unique énumération des priviléges de l'abbesse comprend cinq pages in-folio en tête de l'inventaire du P. Lardier et les lettres patentes des rois ne font que rappeler une partie de ses exemptions financières, en confirmant que « les abbesses « et leurs officiers, serviteurs, domestiques et fermiers, demeu- « rant actuellement et sans fraude en ladite abbaye et bourg, « sont francs de toutes tailles, chevauchées, péages, traites « foraines, prévostés de Bretagne et autres provinces, droits « d'entrée et sortie de France et de tous devoirs tant par eau « que par terre, de toute coustume et service terrien de quelque « nature qu'il soit, sans aucune exception ès païs, terres et sei- « gneuries de notre obéissance, comme aussi ..... exempts de « bailler adveu et déclaration et de faire les foy et hommage, de « payer aucuns rachapts ou sous-rachapts .....; qu'en outre « ladite abbaye est déchargée, ainsi qu'elle a esté de tout temps, « des décimes tant ordinaires qu'extraordinaires, dons gratuits et « subventions, et luy est continué le pouvoir de tirer tous les « ans de leurs salines d'Ardillon et de Beauvais-sur-Mer le « nombre de huit muids de sel, mesure de Paris, et un poinçon « de sel blanc pour les entonner dans des pipes et futailles, afin « d'estre conduits par mer jusqu'à Nantes, et de Nantes par la « rivière de Loire jusqu'à Montsoreau, et de là par charoy en « ladite abbaye francs et quittes de toute gabelle, et autres « droits généralement quelconques... » (Lettres patentes de juin 1672). — Mais encore voit-on bien qu'il n'y est fait nulle mention des denrées coloniales, que devait couvrir le pavillon avec tant d'autres abus.

sans être soumise à aucun droit de douanes, et en conséquence, elle y expédiait tous les ans un grand bateau, portant son pavillon arboré au haut du mât, et ce pavillon couvrait complétement la marchandise. J'en profitai même dans la suite, pour faire venir ma petite provision de sucre et de café.

Mme l'abbesse de Fontevrault était chef et générale de tout son ordre, composé en 1789 de 53 monastères de femmes, auprès de chacun desquels deux, trois ou quatre de ses religieux étaient envoyés par elle en qualité d'aumôniers, confesseurs, etc. Elle faisait visiter annuellement tous ces monastères, établis dans les diverses provinces du royaume, par quatre anciens moines résidant près d'elle avec quelques autres et remplissant lesdites fonctions d'aumôniers, etc., près l'abbaye, désignée par le nom de *Grand-Moutier*, et les frères convers chargés de l'administration de certaines parties importantes du revenu [1] en nature, telles que les bois, les vignes, les rentes, etc. Leur demeure était dans un grand édifice particulier, non sujet à la claustration, désigné par le nom de *Secrétainerie*.

La maison professe pour les religieux, désignée par le nom d'*Habit*, formait un vaste monastère cloîtré, dans lequel se trouvaient les novices et les jeunes profès étudiants sous la direction d'un prieur,

[1] Ils s'en acquittaient depuis longtemps très-mal et étaient particulièrement à charge à la maison, comme l'atteste l'abbesse qui réclame l'insertion de sa déclaration au procès-verbal du 30 juillet 1790.

sous-prieur, professeur et autres anciens moines. Cette maison était à proprement parler la seule, qui dans tout l'ordre pût mériter le titre de monastère d'hommes [1].

Le *Grand-Moutier* contenait, outre le palais abbatial et le grand édifice occupé par les religieuses, plusieurs autres grands bâtiments isolés, tels que *Saint-Lazare*, les Greniers, les Fours, le Dépôt, etc., à la tête de chacun desquels une religieuse, nommée par Mme l'Abbesse, présidait à l'administration, ayant sous ses ordres quelques-unes de ses compagnes et des sœurs converses, des domestiques, sa cuisine, sa table, — en un mot, tenant maison [2]. Dans l'enceinte générale, formée par un mur très-élevé, qui renfermait tous ces édifices, dont chacun avait ses clôtures particulières, se trouvaient encore les logements du sénéchal, du procureur fiscal, du médecin, du chirurgien et d'une foule d'agents subalternes, — charretiers, palefreniers, domes-

---

[1] Il y résidait vingt religieux, en 1790, qui tous demandèrent à rompre leurs vœux.

[2] Aussi le jour où les commissaires de la nation viennent dresser inventaire de la maison, l'abbesse, après le procès-verbal fini, soumit « plusieurs observations », qu'on y inséra à sa prière : « .... Secondement, il y a de grandes réformes à faire dans « l'intérieur de la maison, où les menses particulières et les « tables sont en beaucoup trop grand nombre. La plus essen- « tielle est la réunion au grand couvent du petit couvent appelé « *Saint-Lazare*, où plusieurs religieuses ont un régime parti- « culier très-dispendieux pour la multiplicité des détails et les « doubles emplois de dépense, le lieu appelé le Grenier, où il y « a encore une section de communauté avec distinction de « mense et table particulière, l'office du Four, où il y a les « mêmes abus et la même réforme à faire. »

tiques de grosse peine, — les écuries, les étables, les granges [1], etc.

On comptait dans cette vaste enceinte, — les religieuses du Grand-Moutier, au nombre de 160 à 180, comprises [2], — une population de 500 individus, qui tous subsistaient aux frais de l'abbaye [3].

Mme l'Abbesse et son ordre ne connaissaient d'autres supérieurs ecclésiastiques que le Souverain Pontife. C'était à ses pieds et au bas d'un trône magnifique, que religieuses et religieux, prosternés

---

[1] Le rôle des officiers et serviteurs comprend en 1790 : Boullet, intendant et secrétaire, Hocbocq, contrôleur général, Cosnard, médecin, Boullet de Lacroix, premier commis, du secrétariat, Moriceau, feudiste et second commis, Ragot des Parenchères, chirurgien, Boureau, commis aux affaires contentieuses, Granger, intendant de l'abbaye à Paris, — un chasseur, quatre gardes-bois, un messager, un portier, un laquais de l'abbesse, un sellier, un charron, un maréchal, un tonnelier, un laitier, un chef botteleur, un garde-bœufs, un ânier, un garde-vignes, un charpentier, trois tourières, huit buandières, sept charretiers, un concierge, deux vivandiers, quatre jardiniers, un moutonnier, un herboriste, trois bouchers, un blastier, un piqueur de cuisine, un homme d'office, une tournebroche, une cuisinière, un faneur, deux meuniers, etc., etc.

[2] On comptait à l'abbaye-mère, en 1650, 230 religieuses et 50 religieux, mais en 1790, 70 dames professes seulement, 39 converses et 2 données, qui toutes, sauf une seule, Éléonor-Louise Delavau, déclarèrent vouloir, jusqu'à nouvel ordre, rester dans la maison.

[3] Outre la livraison régulière de bétail fournie par le fermier Balleroy, le registre de la dépositaire atteste que l'abbaye avait acheté, en 1789, 12 bœufs de supplément, 330 veaux, 1,281 moutons, — en 1790, année de détresse, 325 veaux, 491 moutons, sans compter cochons, volaille et poisson, 7,150 douzaine d'œufs, 5,812 livres de beurre !

devant elle, prononçaient leurs vœux de chasteté, obéissance et pauvreté. Un jour Milscent et moi nous assistions à la cérémonie vraiment imposante d'un moine récipiendaire, qui se terminait par ces mots de Madame : « Que demandez-vous, mon « frère? » — Sur quoi celui-ci ayant répondu : « Du pain et de l'eau et l'honneur de vous servir, » Madame, en l'accordant, allongeait un peu la jambe, et le récipiendaire baisait sa mule. Mon ami ne put s'empêcher de rire, et lorsque nous fûmes sortis de l'église, il me demanda en éclatant, si j'avais entendu que Madame, quand elle présentait la mule à baiser, avait dit au moine : « Et renoncez « à ce que vous voyez. »

Ne dépendant d'aucun évêque, Madame, — car on ne désignait dans tout Fontevrault et les environs l'abbesse que par ce seul mot, — désignait celui qui devait conférer les ordres à ses religieux. A cet effet, elle lui adressait en latin une lettre appelée *démissoire*, dans laquelle après avoir déclaré qu'elle avait trouvé le frère un tel, dans l'examen qu'elle lui avait fait subir, digne d'être promu à tel ordre de cléricature, elle le suppliait de le lui conférer. Jalouses de ce privilége, les abbesses veillaient depuis un temps immémorial à ce qu'aucun évêque n'entrât dans l'intérieur de leur maison avant d'avoir obtenu leur agrément, — et elles l'accordaient rarement, quoiqu'elles fussent toujours prêtes à le recevoir au parloir.

Non-seulement les moines fontevristes étaient entièrement soumis à l'autorité d'une femme, — chose unique dans toute la chrétienté, — mais ils ne possédaient pas le moindre revenu. A Saint-

Jean de l'*Habit* et à la *Secrétainerie*, Madame faisait délivrer annuellement les grosses provisions, telles que vin, bois, fourrages, sel, sucre, etc., et journellement le pain, la viande, le poisson, les œufs, etc., en quantité proportionnée aux besoins de la consommation.

Pareilles distributions étaient faites en quantités suffisantes et déterminées aux sénéchal, médecin et autres officiers.

J'ai eu occasion de savoir que, pour ce qui concerne le bois de chauffage, la consommation habituelle était de 3,700 à 3,800 voies de gros bois, et d'un million tant fagots que bourrées[1]; quant à celle du vin, on vendait quelquefois partie de la récolte, mais on n'en achetait jamais. Celle du pain était énorme, parce que, outre les quantités nécessaires à l'alimentation des 500 bouches de la maison, on en distribuait tous les jours une livre à chacun des pauvres, grands et petits, vieux et jeunes des deux sexes, qui se présentaient[2].

Je ne pouvais revenir du ton de supériorité, que les religieuses et jusqu'aux simples sœurs converses et tourières prenaient à l'égard des moines en toute occasion, et à plus forte raison les domestiques attachés au service personnel de Madame. Un trait bien présent à ma mémoire pourra en donner idée.

---

[1] Il est alloué en 1788, pour l'exploitation des bois, aux fagoteurs 2,478 livres, — et en 1789-1790, 3,213 livres, aux bucherons 918 livres, aux embargeurs 125 livres.

[2] Pour le chapitre des aumônes en argent le détail, qui en est donné par le menu, porte une somme de 934 livres, en 1789, — de 412 livres 17 sols en 1790.

Tous les jours de dimanches et de fêtes, il se disait à midi une messe basse à la chapelle du parloir de Mme l'Abbesse, et lorsque j'étais sur les lieux, j'y assistais de préférence. Or il advint un jour, que Madame ne put descendre à l'heure fixée[1]. Cependant les fidèles, — au nombre desquels Milscent et moi nous nous trouvions, — remplissaient la chapelle, et le célébrant, revêtu de ses habits sacerdotaux, se tenait tout prêt à l'autel, tandis que les assistants chuchottaient tout bas. Voilà qu'enfin on tire avec fracas le rideau, placé derrière la grille du parloir, et qu'une femme de chambre dit à haute voix : « *Père, commencez* » — et le Père, descendant aussitôt de l'autel, sur la table duquel il se tenait appuyé, commença la messe.

Mme d'Antin, tante du duc de Penthièvre, — qui ainsi que sa fille, Mme la duchesse d'Orléans, venait souvent passer quelques jours auprès d'elle à Fontevrault, — en a été la dernière abbesse, et est morte à Paris en 1801 dans la plus profonde mi-

[1] Madame l'abbesse était en sa chapelle et le prêtre ne faisait ici qu'office d'humble serviteur. A Angers dans l'église paroissiale de la Trinité, le curé n'officiait, même à la communion pascale, qu'après que l'abbesse du Ronceray lui avait ouvert le tabernacle ou envoyé la clef. Les grands ou petits seigneurs en prenaient d'ailleurs partout à leur aise, et dans son *Interrogatoire des Confesseurs*, 1626, au chapitre de l'*Orgueil*, c'est une question dont Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, fait un devoir à ses prêtres : « Gentilhomme, n'avez-vous point contraint « votre recteur ou curé de différer ou retarder l'heure de la grand'- « messe dominicale, au mépris des commandements de l'Église et « des ordonnances royaux, qui le défendent expressément ? »

sère, dont elle a subi les horreurs avec la plus entière résignation[1].

J'ai eu plusieurs fois occasion d'être admis à son parloir dans les séjours que tous les ans, — surtout depuis 1777 jusqu'à la fin de 1789, — j'ai faits à Fontevrault, et deux fois à sa table. J'ai même été désigné une fois par elle, en 1778 ou 1779, pour faire l'ouverture d'une thèse, soutenue par deux jeunes religieux de son ordre et qui lui était dédiée. Je me rappelle même, que j'eus l'idée de prononcer le discours d'ouverture en français, dont la prose, entremêlée de quelques strophes de vers, parut lui faire plaisir, et plus encore aux dames religieuses dont elle était accompagnée, attendu qu'elle savait assez de latin pour me comprendre, si je m'étais exprimé dans cette langue, et que ces autres dames l'ignoraient. Ma robe et chausse de docteur, que ces dames n'avaient jamais vu figurer dans leurs

[1] Son titre d'abbesse supprimé, elle avait été élue supérieure le 15 janvier 1791 par les dames professes et les converses (57 voix sur 68 votes) et déclara accepter la charge aussi longtemps que le lui permettrait sa santé délabrée. Les mauvais jours venus, elle s'enfuit déguisée en paysanne (18 janvier 1793), gagna Angers, puis Paris, où épuisée de forces et de ressources elle fut, dit-on, recueillie à l'Hôtel-Dieu. On y montrait encore en 1804, au témoignage du docteur Gaulay, de Saumur, le lit où la légende la fait mourir. Mais une maison amie et plus digne s'était ouverte pour elle et c'est dans ce refuge qu'elle expira le 20 décembre 1797, âgée de 73 ans. Son portrait, resté aux mains de Mme de Saint-Hubert, son ancienne prieure, plus tard institutrice à Fontevraud, figurait en 1867 à la vente de l'abbé Briffault et a été adjugé 20 francs. Elle y est représentée tenant un livre d'heures à ses armes. M. Belouin, à Angers, possède sa griffe en vermeil.

cérémonies publiques, contribua peut-être à donner un certain relief à celle-ci. Quoi qu'il en soit. je fus accablé de politesses, de compliments et de boîtes de bonbons et confitures sèches. Il y eut de plus à cette occasion un dîner splendide, servi chez M. Boullet, mais dont la majeure partie des détails provenaient de la cuisine et de l'office de Madame.

J'observerai que j'ai toujours reçu passablement de ces friandises, lors de mes diverses apparitions à Fontevrault, attendu qu'outre plusieurs dames dont j'avais fait la connaissance, j'y avais retrouvé une cousine, simple sœur converse, mais attachée à l'office de Madame et qui ne savait quelle chère faire au parent [1].

J'avais renoué mes anciennes liaisons avec les trois maisons de Bénédictins et celle de M. Delaporte, ainsi qu'avec Milscent, qui réunies à celles que j'avais formées dans la paroisse, — surtout avec les maisons de la Lorie et Claveau, — m'offraient les ressources les plus variées et les plus analogues à mes goûts. Vers la fin de l'année 1779, le hasard m'en fit former une avec un jeune étudiant en médecine, dont j'ai depuis vivement déploré la perte, M. Tessier du Closeau, tombé en 1794 sous la hache du tribunal révolutionnaire de Paris.

Passant tous les matins sous mes croisées, de 5 heures 1/2 à 6 heures, pour se rendre à l'Hôtel-Dieu, il y avait remarqué constamment de la lumière

---

[1] Il prêtait d'ailleurs autant qu'il pouvait ses bons offices à la maison, comme l'atteste le 6 avril 1790 le remboursement à M. Boullet d'une somme de 293 livres 2 sols pour « la toile que « M. l'abbé de Nouan a procurée au Dépôt. »

pendant l'hiver. Ayant su que l'appartement était occupé par un jeune vicaire de la paroisse, il vint un jour me trouver, curieux de savoir par quelle raison j'étais habituellement aussi matinal. Je lui dis que c'était pour me livrer en toute assurance de tranquillité à mes études favorites. — « Et quelles sont-« elles? — Les langues anciennes et modernes. — « Et à quelle fin? — Pour mon plaisir. — Eh! « quoi! », — ajouta-t-il vivement, — « vous vous levez « à 4 et 5 heures du matin pour satisfaire un tel goût! « et moi, qui attends honneur et profit de mes études, « il faut qu'on vienne m'arracher du lit tous les « matins, pour que je puisse arriver à l'heure de « mes cours! — Couchez-vous de bonne heure, et « vous n'éprouverez plus de difficulté pour être « prêt le matin à sortir du lit. » — Et voyant sur mon pupitre un in-folio grec, un Homère sur mon secrétaire, il me pria de lui donner quelques leçons de cette langue, et après être convenus de l'heure à laquelle il pourrait les prendre, nous nous séparâmes également satisfaits l'un de l'autre[1].

---

[1] Voilà bien l'homme, que La Réveillère-Lépeaux nous peint « enthousiaste de tout ce qui peut éclairer les hommes et amé-« liorer l'état social. Il se passionna pour la chimie, science si « importante pour la médecine, pour les diverses branches de « l'économie sociale et dont on venait de créer la nomenclature. « Il résolut d'en faire naître à Angers le goût et la culture; il « abandonna généreusement sa pratique, alla suivre des cours à « Paris et à son retour à Angers, en donna lui-même un excel-« lent, après y avoir établi, à grands frais, un laboratoire de « chimie complet. Ce respectable citoyen, si digne d'une longue « vie, périt sur l'échafaud, avec mon malheureux frère ». — *Mémoires*, I, 54. — Joseph-François-Alexandre T.-D. fut guillotiné à Paris avec Dieusie et Brevet de Beaujour le 25 germinal

Excepté Touzé, vicaire de Saint-Michel-du-Tertre, et Bassereau, vicaire de Lesvière[1], je ne voyais, il est vrai, aucun de mes confrères; mais tous les jours de mon stage à Saint-Pierre n'en furent pas moins remplis du matin au soir de la manière la plus agréable, c'est-à-dire, la plus analogue à mes goûts et à mes besoins.

Je vivais dans la meilleure intelligence avec mon collègue, l'abbé Petit de la Pichonnière, que je devais d'autant plus ménager, que restant auprès de sa mère, il ne s'absentait jamais ou rarement et pour peu de jours de la ville, tandis que moi, — outre mes petites parties de campagne chez et avec les Bénédictins, à la Claverie avec la famille Claveau, et avec quelques autres habitants de la paroisse, ou enfin dans ma famille, surtout à Blaison, à Coutures chez messieurs et mesdames Vallée, à Doué chez les bonnes tantes et autres parents proches, messieurs Loiseleur et Cousineau, notaire, etc., — je faisais tous les ans une absence de quinze jours à trois semaines au château de la Lorie et une autre d'un mois à Fontevrault, vers l'époque de la fête de Mme l'Abbesse, — ainsi que quelques autres petites excursions.

J'ai aussi toujours vécu dans la meilleure intelli-

---

an II (15 avril 1794). Son cabinet, acquis par la ville d'Angers, a formé le premier fonds du Musée d'histoire naturelle. V. son article dans mon *Dict. hist. et biog. de Maine-et-Loire*.

[1] Pierre-Etienne B. en devint curé le 25 mai 1782. Professeur de théologie de 1783 à 1787, il avait fait le voyage de Rome en 1786 et au retour passa à la cure du Lion-d'Angers. Il prêta serment en février 1791 et signait encore à titre d'officier public en l'an II.

gence avec mon curé, qui, quelque vif et emporté qu'il se montrât habituellement, ne m'a jamais fait éprouver aucune de ces boutades, qu'il prodiguait facilement et auxquelles mon collègue était assez souvent en butte. Aussi m'a-t-il souvent dit qu'il n'avait jamais eu de vicaire, qui lui eût mieux convenu ; et il me le prouvait quelquefois, en me proposant de petites promenades ensemble, — mieux encore, en me racontant des anecdotes plus ou moins piquantes sur le compte de divers individus, dans lesquelles il avait quelquefois lui-même un rôle. Un jour qu'il était d'humeur à se donner carrière dans ce genre d'historiettes, je me permis de lui faire observer, qu'il ne parlait point des couverts du confessionnal, et lui témoignai le désir de savoir de lui ce qu'il en était. Il me répondit, en hochant de la tête : « Bah ! c'est un conte inventé par un de « mes charitables confrères, dont j'avais démasqué « l'hypocrisie ; mais puisque ce conte amène sur le « tapis la dame à qui on a fait jouer un rôle indigne « dans cette affaire, je vais vous citer un trait par« ticulier de sa vie.

« Mme Olivier, née à Angers de parents pauvres, « fut mariée à un garçon cloutier, qui, étant allé « s'établir à Saint-Florent, monta une petite bou« tique, prit d'abord des apprentis, puis des com« pagnons, et au bout de quelques années de tra« vail et d'économie crut pouvoir prendre à ferme « une forge à fer, dans laquelle il fit des gains « assez considérables pour laisser à ses enfants « plusieurs centaines de mille francs de fortune. « Mme Olivier, morte depuis peu, habitait sur cette « paroisse, lorsque j'en ai été nommé curé. La

« connaissance fut bientôt faite ou plutôt renou- « velée entre nous, puisque nous avions demeuré « l'un et l'autre en même temps à Saint-Florent. « Elle me priait souvent à dîner, lorsqu'elle avait « compagnie, et alors voici sa manière d'agir. Elle « ne se mettait à table, que lorsque tous les plats « du premier service étaient placés, quoique les « convives eussent déjà expédié la soupe et sou- « vent quelques autres mets. C'était pour prendre « seulement quelques bouchées, qu'elle venait alors « s'y asseoir, et elle se relevait aussitôt, pour dis- « poser et faire apporter le deuxième service, qu'elle « suivait de près. C'était aussi alors, qu'elle aimait « à causer et surtout à parler de son jeune temps. « Par exemple, elle aimait à raconter comme quoi « dans son enfance elle avait été à la charité de la « paroisse de la Trinité, — comme quoi son mari, « cloutier de profession, étant allé s'établir à Saint- « Florent, elle allait tous les jours de marché, dans « le voisinage, pour y vendre les sacs de clous « qu'elle y portait sur ses épaules, etc. » — (Le curé ne m'a rien cité de ses faits, comme maîtresse de forge, ou comme étant devenue riche propriétaire, « C'était en vain » — ajoutait-il, — « que quelques « convives et surtout ceux de ses descendants, enfants « ou petits-enfants, lorsqu'ils étaient présents, tâ- « chaient de détourner la conversation, qui ne pou- « vait guère plaire à ceux-ci surtout. Lorsque le « dessert était servi, elle ne tardait pas à se lever « de table, pour passer à la cuisine, s'y affubler « d'un tablier et aider aux servantes à laver la vais- « selle ; puis, lorsque la besogne était à peu près « terminée, elle affectait de venir rejoindre la com-

« pagnie, sans avoir ôté son tablier, et de dire pour « s'excuser ou se vanter : Dame! c'est mon usage « de tous les temps, chacun a le sien, et je tiens « au mien, comme à une vieille habitude, et d'ailleurs « je sais que la besogne est mieux et plus prompte- « ment faite. »

Cette anecdote me rappela que demeurant à Doué, chez ma bisaïeule, la plus jeune de mes tantes ne paraissait que quelques instants à table, lorsqu'il y avait compagnie, et aidait aussi la servante à laver la vaisselle, — ce qui me donna lieu d'observer que l'usage, dans lequel persistait Mme Olivier et qui paraissait alors si déplacé, pouvait fort bien avoir été commun parmi les maîtresses de maison de sa sorte à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, et sur l'observation que j'en fis au curé, il convint que certains souvenirs de sa première jeunesse donnaient lieu de croire qu'il en était ainsi[1].

J'ai été témoin, dans ma famille, d'un fait analogue à celui que je viens de citer. Des quatre enfants de ma bisaïeule, un fils et trois filles, le fils et l'aînée des filles seulement furent mariés. Les deux plus jeunes filles, Ursule et Catherine,

---

[1] L'américain Ticknor remarque avec étonnement dans son second voyage de 1835 en Allemagne cette coutume familière. « Chez les gens de classe moyenne, la maîtresse de la maison « s'asseoit à peine à table avec les invités, ou, si elle le fait, elle « se lève à chaque instant pour les servir, pour aller à la cui- « sine; elle est en un mot le principal domestique. Chez les « gens de cour cet usage n'est passé de mode que parce qu'on « a pris les coutumes étrangères. » *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1877, p. 153.

restèrent avec elle jusqu'à la mort. Ursule, — qui paraissait avoir reçu une éducation plus soignée et dont la mise habituelle était sensiblement plus recherchée que celle de Catherine, — vaquait aux affaires du dehors, faisait les honneurs de la maison, recevait, rendait les visites, etc., ne se mêlant en rien, sinon pour ordonner, des détails du ménage. Catherine, au contraire, — qui ne sortait presque jamais, sinon pour aller régulièrement aux offices, — partageait avec la servante tous les soins et les travaux du ménage. Semblable usage continua d'avoir lieu dans la maison du fils, mon grand-oncle, successeur de son père dans l'office de notaire. De ses quatre enfants, un fils et trois filles, le fils et une des filles se marièrent; les deux autres restèrent célibataires, à l'exemple de leurs tantes Ursule et Catherine. Jeanne l'aînée, adoptant une mise plus mondaine, vaquait aux affaires du dehors. Marguerite, la cadette, d'une mise plus simple, vaquait à celles du ménage et ne sortait guère que pour assister aux offices de l'église. L'une et l'autre, sous les noms de Jeanneton et Gothon Richard, sont mortes dans la maison paternelle, à Doué, vers les premières années du XIXe siècle[1].

Je ne me rappelle point sans les plus vives émotions les agréments dont j'ai joui pendant mes trois années de vicariat à Angers. Outre ceux dont on peut se faire une idée, d'après ce que j'ai donné à connaître de mes goûts, de mes liaisons et de l'em-

---

[1] Marguerite-Michelle Richard est morte le 15 décembre 1807 et Jeanne-Charlotte R., le 5 août 1812.

ploi de mon temps, il y en avait un, dont je n'ai point parlé et qui fut pour moi la source des jouissances les plus pures. Quelques personnes charitables crurent devoir s'adresser à moi pour la distribution de leurs aumônes. J'hésitai d'abord, parce que M. le Curé m'avait déclaré qu'il renverrait sur-le-champ le vicaire, qui se chargerait d'un tel soin, qui, disait-il, ne pouvait être confié qu'à lui; mais enfin j'acceptai, sous la condition expresse du secret le plus exactement gardé.

Le revenu de mon patrimoine — joint au salaire, tant modeste fût-il, du vicariat, — et la modicité de ma pension, qui montait à peine à 300 fr., me plaçaient dans une aisance égale, sinon supérieure, à celle de la plupart des chanoines de collégiales, qui alors ne jouissaient que de 1,000 à 1,200 livres de rente. Je pouvais donc avec mes seules ressources faire quelques charités. Les premiers dons, qui me furent remis dans cette vue, loin de diminuer, accrurent le cercle de mes propres libéralités et produisirent le même effet sur plusieurs autres bienfaiteurs des pauvres, que j'avais pris le parti de n'assister que chez eux et en allant les visiter, avec défenses expresses de se présenter à ma porte. Outre les menus secours en argent, pain, bois, etc., que je distribuais moi-même et par l'entremise d'une bonne vieille fille de la rue de l'Écorcherie, point riche, mais très-serviable pour les pauvres, je fus bientôt en état de payer des mois de nourrice, des apprentissages, même de donner de petites sommes à des familles laborieuses et économes, mais que la surcharge d'enfants plongeait dans le besoin, — telles que celle d'un petit fabricant de coton

de Nantes, rue de la Poissonnerie; du nom de Fêtu[1], dont j'aidai même à payer la dot d'une fille ou nièce, qui voulut être religieuse à l'hôpital de la Flèche. C'est qu'alors, au lieu d'un ou deux écus de 6 fr., on m'en remettait des dix et douze à la fois ; et même vers la fin de l'année 1779, six mois avant mon départ, une seule maison me réservait 500 fr. par mois. C'était le vénérable M. Chotard, curé de Saint-Martin, chargé d'un legs considérable en faveur des pauvres de la paroisse de Saint-Pierre, et, en me remettant le premier sac, il me dit que jusqu'à nouvel ordre, je pouvais revenir en chercher autant tous les mois. Le coffre-fort, d'où il le tira en ma présence, en contenait effectivement un grand nombre. Il avait débuté par me déclarer, que n'ayant pas de confiance en mon curé, il avait cru devoir s'adresser à moi pour cette distribution, qui eut régulièrement lieu, jusqu'à ma sortie de la paroisse. J'allai l'en prévenir dès qu'elle fut décidée. Je lui indiquai en même temps, comme pouvant mieux que personne remplir ses intentions et celles du testateur, Mlle Claveau, avec qui je m'entendais pour la plupart des charités extraordinaires et à qui il voulut bien accorder sa confiance (*a*).

(*a*) J'ai depuis acquis la preuve, que ces aumônes secrètes s'élèvent à des sommes considérables en France, soit dans les villes de province, soit dans la capitale ; et je les regarde comme les plus utiles, lorsque les dépositaires prennent les précautions nécessaires pour remplir [illegible]nement les intentions des bienfaiteurs.

---

[1] Michel F., « marchand fabricant, ancien sergent de la « milice bourgeoise » mari de Catherine Hullin, mort le 11 dé-

L'aîné Vallée, étudiant en médecine, après avoir achevé ses cours à Paris, revint à cette époque à Angers, avec intention de s'y faire recevoir docteur *intra muros*[1], et prit sa pension avec moi chez Mme Rondeau. Ayant toujours été l'un et l'autre plus liés encore comme amis que comme parents, sa cohabitation devint pour moi une nouvelle source d'agréments. Il eut par là occasion de faire la connaissance de Tessier du Closeau, avec lequel s'établirent facilement des rapports d'amitié.

Volney, qui depuis trois ans habitait Paris, où il suivait aussi des cours de médecine, fit à peu près dans le même temps une apparition à Angers, et comme un jour il témoignait le désir de connaître la sœur de Vallée, Mlle Boisrenault[2], dont il avait entendu

---

cembre 1785, âgé de soixante-sept ans. C'est le père de René Fétu, chef de musique du 64e régiment pendant la campagne d'Italie de 1798, dont le souvenir vit encore dans les cœurs des virtuoses Angevins.

[1] C'est-à-dire avec le droit d'exercer dans la ville et non-seulement à la campagne. Sa thèse de bachelier est soutenue par lui le 26 juillet 1781, sa thèse quolibetaire le 12 juillet 1783, — et le sujet en est singulier : *An tam medici sanitati quam medicinæ utilitati faveant deambulationes botanicæ?* — sa thèse de licence le 12 août 1784, — son doctorat le 20 janvier 1785 : *Die jovis vigesima anni* 1785, *dominus Franciscus Vallée, licentiatus medicus, doctoris insignia consecutus est, præside Josepho-Alexandro Tessier Ducloseau, doctore magistro, presentibus omnibus facultatis doctoribus; adfuerunt multi auditores celeberrimi et plurimi Universitatis doctores*. — Arch. de M.-et-L. D 25.

[2] C'est le nom d'un petit domaine de la commune de Vauchrétien, que prenait de nos jours le petit-neveu de Mlle Vallée, Damas-Antoine Boullet, connu par deux jolis recueils de poésies et mort le 2 novembre 1862.

vanter l'esprit et la beauté, j'accédai volontiers à la proposition de faire avec lui le voyage de Coutures, où elle restait alors chez son père. Il paraît que ses charmes produisirent une assez vive impression sur lui ; car dépouillant tout air de phlegme et de morosité taciturne, il se montra plein de ces petits soins, de ces attentions qui supposent l'intention de plaire ; — et il ne me cacha point qu'elle avait en effet produit la plus vive impression sur lui ; — mais il n'en fut pas de même à son égard de M[lle] Boisrenault, qui à l'issue d'une altercation déplacée et même dure avec moi, en sa présence, me déclara qu'il lui déplaisait souverainement. Il s'en aperçut probablement ; car soit pendant le retour soit depuis, il ne m'a plus parlé d'elle. M[lle] Boisrenault m'a dit depuis, qu'elle lui avait trouvé trop de gaucherie dans les manières et trop d'impertinence dans le caractère.

J'avais aussi fait la même année un voyage très-agréable à Nantes avec M. et M[me] Claveau fils aîné, qui avait en vue de fonder une maison de commerce dans cette ville. Nous descendîmes chez M. Decaune[1], ci-devant associé de M. Dheurbroucq; mais nous prenions habituellement nos repas chez ce dernier, qui, retiré des affaires, passait pour jouir d'une fortune de six à sept millions. Je me rappelle que vers le milieu du dîner, — le plus splendide auquel j'eusse assisté jusqu'alors, — qui fut offert chez lui le

---

[1] De Coëne, qui pendant son association avec Deurbroucq résidait dans le même hôtel, comme l'indique l'*Almanach du Commerce, des Arts et Métiers de la ville de Nantes*, pour 1774 et 1775.

lendemain de l'arrivée des nouveaux débarqués et dont Mme Claveau était regardée comme le principal personnage, je m'aperçus qu'elle ne mangeait pas, qu'elle paraissait embarrassée, inquiète et peut-être incommodée; puis venant à imaginer que cela pouvait provenir du besoin de boire, je fis part de mon observation à M. Dheurbroucq, à côté duquel j'étais placé. Il ordonna au domestique derrière lui d'aller la servir, et à peine eut-elle bu que l'appétit lui revint. Il était alors du grand ton, — ce dont j'avais été instruit chez M. de la Lorie, — de ne placer sur la table ni bouteilles, ni verres, ni carafes; lorsque les convives voulaient boire, ils en prévenaient leur domestique, s'ils en avaient un, ou celui de la maison désigné pour les servir; et alors celui-ci leur présentait un verre, dans lequel il versait le vin et l'eau, puis leur tenait une assiette sous le menton, tandis qu'ils buvaient. Cela fait, le domestique reportait, où il les avait pris, bouteille, carafe et verre. Ce mode bizarre de service avait le grave inconvénient d'exposer le convive, qui n'avait pas de domestique, à être privé de boire pendant le repas, ou à n'être pas satisfait selon son besoin, les domestiques de la maison, lorsqu'ils n'avaient pas d'ordre particulier de servir un étranger, se faisant un jeu de ne pas répondre à la demande qui leur était adressée ou de verser par excès soit le vin soit l'eau, — fait dont j'avais été quelquefois témoin chez M. de la Lorie.

M. Dheurbroucq, hollandais d'origine[1], me raconta

[1] D'origine soit, mais né à Nantes le 5 février 1715, fils de Simon Deurbroucq, marchand, et de dlle Marie Vanvorn, sur cette

un jour, qu'étant venu s'établir à Nantes avec sa dame, possédant un capital de 90,000 fr., il y avait pris un appartement loué 1,200 fr., dans lequel il avait constamment demeuré, — jusqu'à l'époque toute récente, où voulant quitter les affaires, il avait fait bâtir la vaste maison[1] qu'il occupait maintenant et dont la construction lui avait coûté 500,000 fr., — qu'il avait élevé sept enfants[2] dans ce loyer de 1,200 fr., et ce avec l'aide d'une seule servante, — tandis que maintenant il payait sur le pied de 25,000 fr. de loyer, — qu'il avait plusieurs domestiques mâles et

---

même paroisse de Sainte-Croix, où il fut inhumé le 17 août 1782, mari de dame Marguerite Sangstack. — L'acte de décès, dont je dois la communication, comme de l'acte de baptême, à mon très-savant ami, M. Dugast-Matifeux, lui donne les titres d'« écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne « de France, ancien juge consul et négociant ». La famille faisait évidemment partie de cette colonie hollandaise, implantée à Nantes sur la fin du XVII[e] siècle, dont le souvenir est conservé par le nom du marché de *la Petite-Hollande*. Tout ce beau monde, passé au lustre nouveau de quelque savonnette à vilain, devait la meilleure part de sa rapide fortune au commerce du *bois d'ébène*, nous dirions aujourd'hui de la Traite des noirs.

[1] L'hôtel, connu encore sous le nom de son fondateur, est une des plus belles constructions du siècle dernier, sur le quai de l'île Gloriette, en face la rue Jean-Jacques-Rousseau. Il avait fallu l'élever à grands frais sur pilotis. Il appartient à M. Godard, fabricant de briquettes de charbon, dont l'usine est installée dans les dépendances.

[2] Un d'eux, Piter-Jean, associé dans la maison, commandait en 1791-1793 la garde nationale de Nantes et se retira en 1797 en Maine-et-Loire, au château de Jarzé, qu'il avait acquis en 1792 et où il est mort le 20 juin 1831. Il présidait le Conseil général en 1806 et avait été créé baron de l'Empire en 1809.

femelles, et qu'il y avait dans la maison voiture pour Madame et pour lui, etc.

Je me rappelle aussi que dans ce splendide dîner, il fut servi, comme dernier vin de dessert, une bouteille de Constance, — concurremment avec une de Vouvray [1], qu'il disait préférer au Sauterne.

Les loyers de maisons passaient alors pour être moins chers à Paris qu'à Nantes, qui se trouvait au faîte de sa splendeur commerciale [2].

Vers la fin du mois de mai 1780, je fus nommé par les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans à la cure de Nouans [3], diocèse du Mans, et je compris par les détails, dans lesquels entra le messager porteur de la lettre d'avis, l'un des principaux fermiers de la paroisse, que ce bénéfice réunissait à peu près tous les avantages que je pouvais désirer. Je résolus donc d'accepter, si, après m'être

---

[1] De Marolles est le premier, je crois, qui le cite parmi les bons vins de Touraine. Au xviii[e] siècle, les riches bourgeois de Tours tiraient à vanité d'avoir leur clos de vigne sur le coteau de Vouvray, dont le crû, comme les vins d'Anjou, était particulièrement recherché des Flamands et des Hollandais.

[2] « Les maisons nouvelles qu'on bâtit tous les jours sont à « peine à moitié faites, que le rez-de-chaussée est déjà occupé. « On a vu dans ces dernières années au moins cinquante familles « étrangères, américaines ou commerçantes, qui voulaient se « fixer à Nantes, obligées, faute de logement, de porter ailleurs « leurs richesses et leur industrie... Des maisons louées 5, 6 et « jusqu'à 8,000 livres à divers locataires (car le négociant le « plus riche n'occupe pas seul une maison), n'ont point de « portes cochères... » J. Ogée, *Dict. hist. de Bretagne*, 1780.

[3] Aujourd'hui canton de Marolles-les-Braux (Sarthe), à 27 kil. du Mans. La cure était en effet à la présentation non de l'abbé mais des religieux.

rendu sur les lieux, l'état des choses ne me semblait pas différer sensiblement de celui qui m'était annoncé.

Je partis dès les premiers jours de juin [1], en chaise de poste, accompagné de mon oncle à la mode de Bretagne et parrain, M. Vallée. Nous arrivâmes dans la journée à l'abbaye de Saint-Vincent, où nous fûmes accueillis avec les plus grands égards, — et le lendemain à Nouans, où le seigneur de la paroisse vint nous trouver au presbytère et nous força en quelque sorte d'accepter l'hospitalité au château, qui n'en était séparé que par l'église. Tout ce que je pus voir et entendre s'y trouvait être d'accord avec ce qu'on m'avait dit touchant le mérite de ce bénéfice, et même j'en trouvai un particulier, dont on ne m'avait point parlé, — l'usage de la chasse permise aux ecclésiastiques (*a*); — et je n'hésitai pas à prendre possession le lendemain.

(*a*) J'en eus assez singulièrement connaissance. A peine entré au presbytère, je vis arriver dans la cour un monsieur en habit de chasse, fusil sur l'épaule, et accompagné d'un chien couchant. Ayant demandé qui c'était, on me répondit que c'était M. le curé de Meurcé, paroisse voisine (*), qui venait chanter ici une grand'messe pour le repos de l'âme de mon prédécesseur. Et en effet, après avoir déposé son fusil et sa carnassière dans la cuisine, il se rendit à l'église et y célébra son office (**).

(*) A 2 kilomètres de Nouans. Le curé, de 1772 à 1790, était l'abbé Pasquinot.

(**) L'évêque Louis-André de Grimaldi avait, dès les premiers jours de son règne, supprimé la suspense contre les curés qui chassaient, contre ceux qui violaient l'abstinence aux jours prescrits,

---

[1] La prise de possession est du 29 mai 1780, en vertu de lettres de provision du 27. (*Arch. de la Sarthe*, G 402, f. 278 v°.)

La cérémonie achevée, nous retournâmes au Mans, où nous étions attendus pour le souper et où nous restâmes les deux jours suivants, tant pour faire visites aux grands vicaires, à mon archidiacre (*a*) et à quelques autres anciennes connaissances, que pour jouir de la plus agréable hospitalité. Non-seulement nous fûmes bien accueillis et fêtés pendant ce court séjour, mais on me prévint qu'à l'avenir je serais toujours le bienvenu à l'abbaye, où l'on entendait que je prisse mon hébergement, toutes les fois que je serais dans le cas de me rendre au Mans.

(*a*) Le diocèse du Mans était alors divisé en archidiaconés (*). Chaque archidiacre avait la jouissance du revenu des cures, depuis le jour de la mort du titulaire jusqu'à celui de la prise de possession de son successeur. D'après l'évaluation de l'abbé de Montgrenier (**) à qui j'avais affaire, je lui aurais dû 160 fr. pour les quatorze jours de vacance écoulés de la mort de M. Chaillou, mon prédécesseur, jusqu'à celui de ma prise de possession. Ce fut après une longue discussion et l'entremise d'un autre archidiacre, ami du prieur de Saint-Vincent, que je réglai avec lui pour 120 fr.

(*) Nouans dépendait du Grand Archidiaconé ou archidiaconé de Sonnois et du doyenné de Beaumont-le-Vicomte.

(**) Jacques-Marie-Madeleine-Antoine Panetier de Montgrenier, grand vicaire du Mans depuis 1767.

contre ceux qui tombaient dans l'ivresse ; — et l'on médit fort à cette occasion des repas qu'il donnait à son château d'Yvré : « Durant la belle saison on l'y trouvait le plus souvent dans le « costume convenable à ses goûts, gibecière au côté, veste et « culotte rouges, bas blancs et le reste à l'avenant. » — Si quelque compagnie de chasseurs venait proposer une partie au prélat le dimanche, elle avait beaucoup de chances « de l'emporter sur les « offices du jour. » Dom Piolin, *Hist. de l'Egl. du Mans*, VI, 527. Quand il fut nommé en 1777 à Noyon, il y fit son entrée à cheval, en bottes fortes et le fouet à la main. — Ce singulier prélat refusa de prêter le serment en 1791 et plus tard d'accepter même le Concordat.

Je rentrai à Angers sous le charme des plus douces illusions partagées par mon parrain. Je trouvais, en effet, réunis dans la position qui m'était faite, tous les avantages que j'avais pu désirer. Revenu plus que suffisant[1], liberté et indépendance, presbytère vaste, grand et bon jardin, à moitié entouré de pièces d'eau empoissonnées, une exploitation agricole toute montée, une population peu nombreuse[2], dont tout l'extérieur annonçait l'aisance et des mœurs douces, une contrée fertile et plantée comme un jardin[3], tout concourait à satisfaire mes goûts et mes besoins.

---

[1] Le Paige en 1777 estime le revenu de la cure de Nouans à 600 livres. Le registre G 444 des Archives de la Sarthe le porte à 1,600 livres. Le plus sûr est de s'en rapporter à une note autographe de Besnard lui-même. Le détail qu'il en donne comprend : « les grosses dîmes pour moitié et la totalité des menues et des « vertes dîmes, évaluées 3,000 livres, le bordage de l'Épine « et des Vignes, le tiers du bordage des Bordes, dix-sept jour- « naux en labour, un pré, deux petites pâtures, la maison de la « Barbinerie, une rente d'un boisseau froment et d'un boisseau « mouture, 2 liv. 10 s. et deux chapons, ensemble 859 liv. 12 s., « — le tout, charges déduites, — comme pour la portion congrue « du vicaire 350 liv., les décimes 150 liv., les réparations 321 liv., « le service d'une messe 31 liv., — représentant encore un revenu « de plus de 3,000 liv. » *Arch. de la Sarthe*, L $\frac{18}{10}$.

[2] Le Paige y compte, en 1777, 480 communiants ; — 150 feux en 1789.

[3] C'est encore l'aspect que présente par un beau jour d'automne, comme je l'ai vu en septembre 1879, ce riant pays sillonné aujourd'hui de grandes routes et de chemins. L'humble église se rencontre à l'entrée du bourg, avec un petit clocher dont la chape en avancement abrite sous une large niche à vide les gros poids de l'horloge. Aux deux côtés du portail est encastrée une inscription en vers français, avec l'image du fondateur

J'avais demandé un mois pour mettre ordre à mes affaires et prendre congé de ma famille et de mes amis. Dès les premiers jours que je pus vaquer à ces soins, les idées les plus tristes commencèrent à s'emparer de moi ; je ne voyais plus que la privation des avantages dont j'avais joui jusqu'alors. L'éloignement du pays natal, la séparation d'amis, de parents et de connaissances, les uns si chers, les autres si respectables et si bienveillants, l'interruption, la cessation des habitudes auxquelles j'attachais tant d'importance, tout contribuait à m'inspirer les plus vifs regrets et m'arrachait souvent les larmes les plus amères. Le souvenir des angoisses, que j'éprouvai dans ce court intervalle de temps, m'est encore présent, au point qu'il me serait facile d'en fournir aujourd'hui les détails les plus circonstanciés. Les marques d'intérêt, les petits cadeaux même, que je reçus alors, semblèrent plutôt en aggraver qu'en diminuer l'amertume (*a*).

(*a*) Le prieur de Lesvière (*) me donna la précieuse Bible dite du cardinal de Richelieu (**), 2 vol. in-8, reliée en maroquin, dorée sur tranche, qui me fut volée avec beaucoup d'autres

(*) Dom Rousseau.
(**) *Biblia latina (jussu ducis de Richelieu edita). Parisius*, Sébast. Martin, 1656, trois tomes en un vol. très-petit in-8°, plus recherchée pour la curiosité que pour l'usage, les versets n'y étant pas séparés. Brunet, *Man. du Lib.*, I, 879.

---

dont elle rappelle le bienfait. Tout près et séparé à peine par une ruelle, s'élève encore le vaste presbytère, où résida Besnard, avec la haute cheminée aux lourds chenets, le jardin, la cour. Au-devant une place s'allonge irrégulière, bordée vers Sud d'une rangée de cafés, qui se continue le long de l'unique rue du bourg.

Le cœur serré et l'esprit malade, je partis seul pour le Mans, où je fus reçu à l'abbaye de Saint-Vincent par le prieur et les religieux comme un bon et ancien ami de la maison. Le prieur, dom Gehors, originaire de Rennes, était un beau et grand vieillard de cinquante-cinq[1] ans, pétillant d'esprit et pétri de grâces dans ses manières. Il avait habité Paris dès la jeunesse, y avait été répandu dans les meilleures sociétés et y était parvenu aux places les plus élevées dans son ordre. Il était assistant du général et sur le point d'être élu lui-même général, lorsqu'à la tenue du Chapitre, qui devait procéder à cette nomination, des intrigues monastiques le firent exclure et même renvoyer de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en le nommant prieur de celle de Saint-Vincent. Le père maître ou professeur des étudiants était mon parent et ami, Gallais, de Doué, ci-devant candidat profès de Saint-Nicolas, avec lequel j'avais renouvelé et entretenu des liaisons qui dataient du Collége. Il avait été un des princi-

effets en 1793; celui de Saint-Nicolas (*) me donna une grande tabatière d'écaille, dite de voyage, qui s'est brisée depuis en tombant; celui de Saint-Aubin (**) me donna un petit portefeuille de maroquin rouge, que j'ai conservé soigneusement jusqu'à ce jour, etc.

(*) Dom Emmanuel-Marie Piolaine, profès le 23 décembre 1760, à dix-huit ans.

(**) Dom Mancel.

---

[1] Pierre-Prégent Jehors, comme il signe notamment la protestation contre le Cahier général du Clergé du Maine, V. D. Piolin, VII, 457. Il avait fait profession le 20 décembre 1741, âgé de vingt-et-un ans. Il avait soixante ans en 1780.

paux auteurs de ma nomination à la cure de Nouans; car quoique je fusse antérieurement inscrit[1] et spécialement recommandé à une dizaine d'abbayes de Bénédictins, — savoir : les deux Saint-Florent, Saint-Melaine de Rennes, les trois d'Angers, les deux du Mans, Marmoutier et Bourgueil, — Gallais (*a*) apprenant la vacance de Nouans, insista et agit de façon à réunir les suffrages du prieur et de ses confrères en ma faveur, et le surlendemain de l'arrivée, il me conduisit dans la voiture de l'abbaye à Nouans, où nous allâmes descendre au château. Le cellérier dom Labbé[2], ci-devant prieur de l'abbaye de Bour-

(*a*) J'ai depuis retrouvé en 1796 dom Gallais à Paris, où il avait fondé le journal *Le Censeur des Journaux*, en société avec M. Langlois, en raison duquel il fut frappé par la loi du 18 fructidor et obligé de fuir. Rentré à la chute du Directoire, il reprit la continuation de son journal; puis, ayant rompu sa société, il fut employé comme rédacteur principal au *Journal de Paris*. Il composa et publia en outre plusieurs ouvrages, entre autres : *Histoire du Dix-Huit fructidor*, — *du Dix-Huit brumaire*, — *des Cent-Jours*, *l'Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'en* 1815, *les Mœurs du XIX[e] siècle*, etc. Il fut correspondant de l'empereur de Russie depuis 1815 jusqu'à sa mort en 1820 (*). Il avait été à la même époque chargé par mylord Wellington de donner des leçons de littérature au comte Lenox, neveu ou, comme aucuns le prétendent, fils naturel de lord Wellington.

(*) V. sur ce personnage et ses ouvrages, D. Piolin, *Hist. de la Révolution dans le Maine*, I, 14, — Desportes, *Bibliogr. du Maine*, p. 305, — Quérard, *France litt.*, III, 244, — E. Hatin, *Bibliogr. de la Presse*, p. 250, — mon *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, II, 222, — et les *Biogr. des Contemporains*.

---

[1] Comme gradué de Théologie. V. ci-dessus, p. 121.
[2] Vincent L., profès le 6 juin 1747, à vingt-trois ans.

gueil (a), lorsque la cure de cette ville m'avait été offerte par lui et ses confrères, m'accueillit comme une ancienne connaissance ; il en fut de même de la part de dom Lefrère, de Tours, dépositaire, du sous-prieur dom Lemerle [1], de Nantes, de dom Cailhava (b), oncle du poète [2], etc.

Nous descendîmes, Gallais, qui voulut bien m'accompagner à Nouans, et moi, au château [3], d'après

(a) Dom Labbé avait reçu de l'abbé de la Châtaigneraie, évêque de Saintes et en même temps abbé de Bourgueil, grand amateur de la chasse, un excellent fusil à deux coups du célèbre armurier Leclerc, qu'il consentit à me céder pour 72 fr. et que j'ai depuis revendu pour le même prix, après m'en être servi pendant quarante et un ans. Il m'assura, en me le donnant pour ce prix, qu'on lui en avait offert 200 fr.

(b) Dom Cailhava me raconta un jour que, lui troisième, il avait vidé en trente-six heures, sans désemparer, alors qu'il était prieur de Saint-Florent-le-Vieil, d'après gageure en faveur de celui qui tomberait le dernier sous la table, une barrique de vin (225 à 230 litres) et que c'était lui qui l'avait gagnée. Il attribuait sa victoire à la précaution de n'avoir pas mis d'eau dans son vin pendant toute la durée de l'épreuve, tandis que ses concurrents ne l'avaient pas épargnée et que l'un d'eux avait même quelquefois eu recours à l'huile. Il me citait avec plaisir plusieurs autres faits de potation extraordinaire, qui avaient eu lieu de son temps dans ce canton. Lorsqu'il me parlait ainsi, il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

---

[1] François L., profès le 22 octobre 1774, à vingt-deux ans.

[2] Membre de l'Académie Française, mort le 20 juin 1813.

[3] L'édifice, situé tout à l'entrée vers S{-E} du bourg, abordait par ses jardins le cimetière et la cure, avec enceinte de larges douves et ponts-levis. Deux tours, dont la plus haute, hexagonale, à l'angle S.-O., dominaient tout le plat pays. — Il ne reste plus trace aucune des constructions, rasées de fond en comble en 1875, — sauf deux montants d'un portail à l'entrée d'une prairie.

l'invitation qui m'en avait été faite précédemment, et M. et Mme Butet, seigneurs du lieu, ne négligèrent rien pour rendre leur hospitalité des plus agréables. Non-seulement il me fallut rester chez eux pendant le séjour de Gallais, qui leur plut beaucoup, mais après son départ, pendant qu'on procéda à la vente des effets mobiliers de mon prédécesseur [1], et ensuite pendant que l'on travaillait aux réparations et à quelques nouvelles distributions du presbytère, ce qui ne se trouva terminé qu'au bout de six mois.

M. et Mme Butet, — que l'on appelait M. et Mme de Nouans [2], — étaient âgés, l'un de soixante-quinze ans, et l'autre de soixante-cinq. Ils n'avaient qu'un fils, dont l'éloignement était pour eux un sujet de chagrin d'autant plus violent qu'ils en avaient été en partie les auteurs. Ce fils, lieutenant d'infanterie [3], avait le goût de la dépense, tandis que ses parents, qui avaient celui de l'économie, ne lui fournissaient au régiment qu'une pension de 600 fr. Lorsqu'il vint pour la dernière fois chez eux, en semestre, en 1776 [4], il força le coffre-fort, et en enleva une

---

[1] L'abbé Chaillou.

[2] De leur vrai nom, Pierre-Martin Butet, originaire de Tours, mort à Nouans le 19 décembre 1786, et Marie Pinceloup de la Moustière, qu'il avait épousée à Nogent-le-Rotrou en 1733 et qui mourut au Mans trois semaines après lui, le 8 janvier 1787. V. *Mém. de Nepveu de la Manoulière*, II, 145.

[3] Et non de cavalerie, comme l'indique Nepveu de la Manoulière.

[4] Louis-Antoine-Charles B. est dit dans son acte de décès, ancien « capitaine des armées royales ». Il figure en effet, en 1774, comme capitaine en second au Royal-Roussillon-infan-

dizaine de mille francs, avec lesquels il prit la fuite. Dénoncé et poursuivi par la maréchaussée pour ce fait, il fut atteint sur la route de Paris à Londres, se mit en défense, tua un des cavaliers et força l'autre à se retirer. D'après les poursuites exercées contre lui, il ne pouvait plus rentrer en France et il résidait en Angleterre, — où ses parents lui faisaient une assez modique pension, que je parvins, dans la suite, à faire augmenter de 1,000 fr. [1].

Un ancien domestique m'ayant instruit de ce funeste événement, je compris que ma société pouvait leur être de quelque utilité, car ils ne voyaient personne dans le voisinage, sinon parfois deux beaux-frères et sœurs, MM. et Mmes Cureau et la Moussetière, négociants, au Mans [2]. Cependant ils aimaient la bonne chère, et ils avaient une

---

terie, en garnison à Metz, et en 1778 comme capitaine-commandant au Hâvre et depuis lors il disparaît des cadres. Il faut donc retarder de deux ans cette histoire.

[1] On avait répandu le bruit, comme on le voit par les Mémoires du chanoine Nepveu, qu'il avait quitté le pays pour dettes que sa mère refusait de payer. Quoique ainsi expatrié longtemps avant la Révolution, il fut traité comme émigré, — mais il rentra plus tard dans son château confisqué et put le revendre à M. Desnos. Il est mort à Nouans le 24 juillet 1819, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et dans le cimetière on lit encore, gravée sur une plaque de marbre, son épitaphe en vers français :

Tu veux savoir... l'écho dira Butet
Interroge ces lieux pleins de reconnaissance.

Pesche la donne tout entière en son *Dictionnaire*.

[2] Charles-Pierre Cureau de Roullée, mari de Marie-Madeleine Pinceloup de la Moustière, et Jacques-Pierre Pinceloup de la Moustière, mari de Marie-Charlotte Cureau.

excellente cuisinière, qu'ils avaient soutirée à un chanoine dignitaire de Saint-Martin de Tours, moyennant l'assurance d'une pension viagère de 400 fr.

Le bon et généreux accueil du château, l'assurance donnée par le vicaire[1], que je pouvais m'absenter quand et tant que je voudrais, la douceur de mœurs des habitants, la fécondité du sol distribué en champs ou prairies, clos de haies et fossés, complanté d'arbustes à fruits ou taillables, la connaissance plus approfondie des ressources pécuniaires, la certitude qu'il n'existait, dans la paroisse, d'autres propriétaires vivant noblement ou bourgeoisement que M. et Mme Butet — (car le notaire, vieil ivrogne, logé et vivant comme un simple paysan[2], ne pouvait pas être rangé dans cette classe), — les manières franches, quoique un peu rustiques, des curés voisins, l'exemption du costume ecclésiastique, lorsqu'ils paraissaient au dehors, — en un mot, tout ce que je pus connaître par informations ou mes propres observations me convainquit, que j'avais obtenu tout ce que j'aurais pu désirer de plus analogue à mes besoins et à mes goûts.

Je profitai de la liberté qui m'était accordée, pour aller passer le temps ordinaire des fêtes de Mme l'Abbesse de Fontevrault, du 25 août au 15 septembre, puis faire une station de quinze jours au château de la Lorie ; et jusqu'à la fin de

---

[1] Guillaume Ernoul, originaire de Champsegré, mort à Nouans le 25 août 1784.

[2] Ce bon vivant avait nom Joseph Courvarain.

décembre j'eus à m'occuper spécialement des travaux de réparations et distributions du presbytère. Comme il était double sur la moitié de sa longueur, j'y sus trouver les moyens de pratiquer quatre chambres d'amis, dont trois à feu, deux cabinets pour domestiques étrangers, la cuisine avec une décharge, un salon à manger et un salon de compagnie avec un office, ainsi que deux autres cabinets pour loger les deux servantes, et un dernier pour le domestique de service que je devais prendre l'année suivante. Ma chambre à coucher se trouva composée d'une petite antichambre et d'un cabinet froid, où je devais loger mes livres. Je ne pus parvenir à m'aménager entièrement qu'au printemps suivant, parce qu'il me fallut attendre la recette de mon revenu, quoique M. Claveau fils aîné eût eu la complaisance de me prêter 600 fr., lorsque je quittai définitivement Angers.

Je ne pus aussi commencer à voir mes confrères d'une manière convenable, que dans le cours de l'hiver, après que j'eus pris le parti d'habiter mon presbytère, ce qui eut lieu la veille de Noël, jour auquel je devais donner à dîner aux fermiers et au notaire de la paroisse. Ils parurent très-flattés de cette attention, surtout lorsque je leur dis que je m'étais toujours proposé de ne faire, si cela m'était possible, pareille invitation à qui que ce soit, avant celle dont ils étaient l'objet, et en les prévenant que j'en adresserais une pareille à leurs épouses avant la fin de carnaval. Je n'eus qu'à me féliciter de ce procédé, d'ailleurs assez naturel de la part d'un fils de fermier et qui avait un goût prononcé pour la culture. J'en reçus d'abord de grands

remerciements, avec offres de tous les services qu'il serait en leur pouvoir de rendre ; puis les cadeaux en volailles de toute espèce, en rillaux, en boudins, en beurre, en fruits, et quelquefois en gibier, commencèrent à m'arriver en profusion.

Il fallut m'armer de courage et de fermeté, pour ne pas céder aux instances de M. et de Mme de Nouans, lorsque je les prévins de la nécessité, où je me trouvais, de ne pouvoir pas profiter plus longtemps de l'hospitalité, qu'ils m'avaient si généreusement accordée. Ils avaient compté, disaient-ils, que je serais resté avec eux au moins jusqu'au printemps, ne fût-ce que par raison de santé, la mienne pouvant être compromise par la fraîcheur des pièces trop récemment réparées. La lutte fut longue et obstinée ; aussi je me rappelle très-bien l'embarras, dans lequel je me trouvai à diverses reprises pour tenir bon.

Lorsque j'arrivai à Nouans, je remarquai avec admiration que le sol, était généralement partagé en champs de plus ou moins de 6 à 7 arpents, entourés de haies et de fossés, complantés d'arbres fruitiers, surtout de pommiers alors en fleur, et que, de plus, tous étaient couverts de diverses cultures, en céréales, trèfles, chanvres, vesces, haricots, etc. Je n'avais alors aucune connaissance de celle du trèfle[1], qui, à elle seule, occupait presque autant de terrain que le blé et dans lequel bœufs, vaches et chevaux pâturaient ayant

[1] Encore en 1825 la culture de la luzerne et du trèfle était presque inconnue en Anjou, et c'est l'historien Bodin qui l'introduisit dans le canton de Gennes.

de l'herbe jusqu'au ventre, ou bien que des faucheurs coupaient pour le convertir en foin. C'étaient ensuite de très-beaux chanvres, qui occupaient le plus de place sur la jachère. Enfin je fus émerveillé, en voyant qu'il ne restait alors aucune parcelle de terrain nue[1].

---

[1] On peut tempérer, je crois, ces sentiments d'admiration du nouveau venu par le jugement du pasteur en fonctions depuis dix années, et parlant au nom de sa paroisse. Je le trouve dans le Cahier de 1789, rédigé par Besnard et dont je prends extrait sur l'original.

Doléances de la paroisse de Nouans, Élection du Mans.

« La paroisse de Nouans contient environ 150 feux, dont la moitié est inscrite sur l'état des pauvres ou ne se procure qu'avec peine les plus étroits moyens de subsistance. Le reste, si on en excepte trois ou quatre chefs de famille, dont la propriété et l'aisance n'ont rien de remarquable, se soutient par son travail et son économie. Il est composé de fermiers et bordagers, dont aucun n'a une exploitation considérable. Il ne s'y fait aucun commerce, parce que tous les chemins de communication avec les villes voisines sont impraticables la moitié de l'année.

« Cependant cette paroisse est imposée du principal de la taille à 3,130 livres.

« Pour la capitation, à 2,056 livres.

« Pour le brevet, à 2,043 livres.

« Taux exorbitant, eu égard à la quantité de terrain qu'elle renferme et aux facultés des habitants qui le cultivent.

« Les vingtièmes se montent à 2,124 liv. 13 s.

« On ne peut fixer positivement la quantité de sel qui s'y consomme; mais on peut l'évaluer, sans s'écarter du vrai, à cent minots, qui, à 63 liv. 4 s. chacun, font 6,320 livres.

« Il faut ajouter à cette somme celle qui résulte des procédures que les officiers du Grenier à sel dirigent particulièrement contre les plus pauvres d'entre les contribuables pour les con-

Or voici ce que je découvris bientôt, d'après les informations que je m'empressais de prendre et d'après le dépouillement des récoltes de mon domaine. Le blé rendait ordinairement 9 pour 1,

---

traindre à lever une denrée nécessaire, à la vérité, mais dont leur misère les empêche d'user même au besoin.....

« Il est consommé environ 400 livres de tabac, qui à raison de 3 liv. 12 s. chacune font 1,440 livres.....

« Les corvées, montant au quart du principal de la taille, forment pour cette paroisse un impôt de plus de 750 liv., ci 750 livres.

« Le plus funeste des impôts dans cette paroisse est peut-être celui qui est connu sous le nom de francs-fiefs. Il ne frappe pas à la vérité tous les individus; mais il ruine sûrement tous ceux qu'il peut atteindre. Or le nombre en est considérable. On en peut donner pour raison que cette paroisse, éloignée des grandes routes de deux lieues, n'a pour y aborder que des chemins impraticables. L'inconvénient de posséder des biens, qu'il était si difficile de visiter, en a sans doute dégoûté les nobles ou les habitants des villes, qui en étaient anciennement les propriétaires. Ils sont passés successivement entre les mains des paysans, qui les ont transmis à leurs enfants. Ceux-ci les ont divisés presque à l'infini, doublement victimes de la loi, qui les astreint à un partage inégal, et de celle des francs-fiefs qui les dévore, ils sont réduits à sécher de désespoir ou de misère sur une terre qu'ils arrosent en vain de leurs sueurs.....

« La milice est à la fois dans cette paroisse un impôt et un sujet de désespoir, impôt, en ce que les garçons se cotisent pour faire un sort à celui qui aura le mauvais billet, ce qui forme annuellement une somme d'au moins quatre cens livres.

« Elle est un sujet de désespoir pour les familles en ce que le préjugé fait regarder, comme un très grand malheur, celui d'être enrollé de la sorte. Loin de produire dans ce canton le bien que la politique se propose d'en retirer, la milice produit un effet tout opposé, en ce qu'elle détermine à se marier des garçons qui n'ont pas seulement gagné avec quoi s'habiller; de là naît une famille de pauvres, à qui les parents montrent à

l'orge 16, l'avoine 20, le chanvre 800 livres de filasse et le trèfle 4 milliers par arpent. Outre la récolte du trèfle fauchée en vert ou pâturée par le bétail, — ce qui était réputé un produit égal à la conversion en foin, — les cultivateurs réservaient

---

mendier, sitôt qu'ils sont en état de marcher. C'est contre les célibataires des villes qu'il faudroit employer la sévérité de cette loi, et non contre ceux de la campagne, qui n'attendent qu'à trouver une chaumière où se retirer, pour s'engager dans le mariáge.

« La mendicité forme donc dans cette paroisse un impôt très considérable ; il n'est pas facile de dire jusqu'à quel point il est onéreux. On pourra s'en former une idée par l'exposé que nous allons faire, protestant qu'au lieu d'exagérer sur cet article, nous resterons encor bien loin en deçà de la vérité. Pendant plus de la moitié de l'année, il circule dans cette paroisse un nombre de mendiants externes tel qu'il surpasse souvent soixante par chaque jour. Ils reçoivent dans chaque ferme ou métairie un morceau de pain. La crainte, plus forte que l'intérêt, oblige les fermiers à suivre cet ancien usage, de sorte que quoiqu'ils soient contraints d'acheter le grain pour leurs propres besoins, quoiqu'ils soient très embarrassés pour payer leurs maîtres et les impositions royales, dans l'appréhension d'un plus grand malheur, ils prennent sur le nécessaire une aumône qui seroit déjà trop considérable pour ceux qui n'y employeroient que le superflu. Personne n'ignore d'ailleurs qu'une aumône ainsi distribuée sans choix et pour ainsi dire arrachée de force ne produit aucun bien réel. Cependant s'il falloit l'évaluer, cette année surtout, elle causeroit autant de surprise que d'indignation contre l'abus qui y donne lieu.

« Le gibier, les colombiers causent peut-être moins de ravages dans cette paroisse que dans quelques autres, mais ils ne laissent pas d'y produire quelquefois des dégâts assez considérables.

« Telles sont les doléances de la paroisse de Nouans.... »

(Archives de la Sarthe.)

Voir ci-après, pour les vœux, la suite du Cahier.

pour graine une portion plus ou moins considérable de la deuxième coupe, et cette récolte variait, — selon les circonstances plus ou moins favorables à la maturité, — de 100 à 150 livres par arpent.

Dès que dom Gallais fut reparti pour le Mans, accompagné du vicaire ou du sacristain, je commençai mes visites des paroissiens, entrant chez tous et profitant de l'occasion pour examiner leurs granges, leurs animaux de travail, etc. Je vis avec peine que les fermiers étaient mal logés, n'ayant que la grande chambre d'entrée, servant de cuisine, de réfectoire pour maîtres et domestiques et de chambre à coucher pour la famille, puis une autre chambre au bout de cette première, quelquefois une seconde pièce servant de refuge ; — que les écuries, étables et bergeries étaient étroites, basses et malsaines ; — que les cours n'étaient pas closes de murs et qu'elles contenaient ordinairement l'abreuvoir et la fosse à fumiers. Mais je vis avec plaisir que le fournil, pièce servant à la boulangerie, aux lessives et à la laiterie, était isolé, et surtout que le bétail était généralement nombreux et dans le meilleur état d'embonpoint. Ainsi, j'observai que dans les fermes de 40 arpents il y avait ordinairement 6 bœufs de travail, 6 vaches laitières, 6 génisses, 6 taureaux de l'âge de 1 à 3 ans, 2 juments poulinières, 60 à 70 moutons de taille moyenne, 4 à 5 porcs, dont 1 truie, et que la basse-cour était peuplée, outre les poules et canards en quantité suffisante, d'un nombreux troupeau d'oies. Dans les trois fermes d'une étendue plus considérable, le bétail était proportionnellement plus nombreux.

Je vis aussi avec plaisir, que toutes les terres arables étaient cultivées à la charrue, — qu'en conséquence les petits fermiers ou propriétaires de 5, 6 ou 7 arpents se réunissaient au nombre de deux pour former un attelage de deux chevaux, et que ceux qui en exploitaient une moindre quantité s'arrangeaient avec un fermier de leur voisinage pour exécuter leurs labours, transports d'engrais et récoltes à prix fixé en argent et journées de travail. Tous les jardins étaient passablement fournis de plantes potagères, et la plupart offraient quelques plants d'arbres fruitiers, propres à la table, et même de fleurs, tels que rosiers, œillets, lys, giroflées.

La nourriture des habitants, même les moins aisés, était substantielle et abondante. Le pain, dans lequel il n'entrait au plus qu'un tiers d'orge sur deux tiers de blé, était fort bon, et le cidre, plus ou moins affaibli par l'eau, ne manquait chez personne. La soupe, au dîner et au souper, était suivie d'un plat de viande ou d'œufs ou de légumes; au déjeuner et à la collation on avait toujours deux plats, beurre et fromage, puis souvent un troisième de fruits crus ou cuits ou secs, pommes, noix, etc. Les plats étaient servis entiers, sur une table couverte d'une nappe, où chacun, muni d'assiette, de cuiller et fourchette, prenait suivant son idée. D'après l'usage, on ne commençait à manger, que lorsque tous ceux qui devaient être du repas étaient arrivés, ce qui en prolongeait la durée d'une manière indéterminée. Dans les fermes la consommation — surtout en lard, œufs, beurre et cidre — était énorme. J'en eus bientôt la

preuve. En viande, un porc salé du poids de 200 à 240 livres, avec la desserte de ma table, et de plus le produit de 3 vaches bien nourries et de 2 à 3 douzaines de poules n'auraient pas suffi pour mes trois domestiques, si je n'eusse été aidé par les moches de beurre et paniers d'œufs, qui m'étaient si fréquemment apportés en cadeau ; et cela m'expliqua pourquoi les fermiers n'envoyaient alors au marché aucun de ces deux articles. Quant au cidre, la consommation roulait sur 25 barriques, et sur la valeur d'une et demie de vin, distribuée dans les cas de travaux extraordinaires.

Quoique quelques-uns de ces fermiers fussent dans une haute aisance, aucun d'eux ne faisait entrer dans sa maison de vin en pièce. Ils étaient dans l'usage de se fournir de celui, dont ils pouvaient avoir besoin, au cabaret, où ils envoyaient remplir leurs bouteilles, par paniers de 10 à 12, quittes, à recommencer lorsque ce faible approvisionnement était épuisé ; — et cette pratique avait également lieu chez le notaire.

Hommes et femmes allaient indistinctement au cabaret. C'était même là que se traitaient toutes les affaires, depuis la vente d'une couple de bœufs, jusqu'aux demandes d'un journalier, d'un tailleur d'habits, d'une couturière ou d'une lingère, comme aussi pour le paiement des plus modiques salaires. Les vins les plus estimés dans le canton et dans le haut Maine étaient ceux de Château-du-Loir, tandis que dans le bas Maine, où on les traitait de piquettes, c'étaient ceux d'Anjou[1]. Les trois cabarets

---

[1] Dans ses *Réponses aux Questions sur l'Agriculture adressées*

du bourg ne désemplissaient pas les jours de dimanches et de fêtes, depuis la fin de la première messe jusqu'au soir. Toutefois on n'y restait pas pendant les offices de l'église, qui réunissaient, à très-peu près, autant de fidèles aux vêpres qu'aux grande et basse messes. Il n'y était pas alors question de vins rouges, et on n'y connaissait que trois ou quatre ivrognes, — le notaire, un propriétaire cultivateur, une fermière et un artisan, — et cette sorte d'intempérance, même dans un ecclésiastique, n'avait rien de choquant.

Les vêtements d'hommes et de femmes, — quoique composés d'étoffes dites de façons, c'est-à-dire tissus de laine ou de coton filés et fabriqués sur les lieux, — étaient propres et cossus; et ce qui me surprit beaucoup les premiers jours de mon arrivée, c'est que ceux des richards et des fermiers ne se distinguaient pas de ceux des simples journaliers et même des pauvres. Il en était de même des

---

par le Comité de Salut public à l'Administration du département de la Sarthe, en l'an III, que me communique mon confrère Duchemin, Pierre Renouard écrit : « Les vins blancs sont plus « communs et meilleurs que les vins rouges. Les vins de Château- « du-Loir, de la Flote et des Aiguabelles sont bons; ceux de « Fercé, Sablé, la Flèche et de quelques vignobles des environs « du Mans ne sont guères estimés que dans le pays, qui les « consomme en général; ils sont médiocres et petits. La plus « grande partie des vins de ce pays ne sont pas de nature à se « conserver plusieurs années, excepté ceux de Château-du-Loir, « qui bien choisis se conservent vingt et trente ans et sont de « nature à souffrir par terre et par eau l'exportation qui les « améliore. Transportés dans la ci-devant Basse-Normandie, ils « déridert et égaient les flegmatiques habitants. » — *Arch. de la Sarthe,* M 165.

chaussures et du linge de corps; la différence ne devenait sensible que les jours ouvrables. Ni les uns ni les autres ne présentaient sur les visages ce teint hâlé ou brûlé par le soleil, si commun dans la partie haute de l'Anjou et sur les habitants des campagnes. Il est vrai que les femmes étaient rarement employées aux travaux pénibles de l'extérieur, et par exemple jamais au battage des grains. Les femmes ne donnaient pas le sein aux enfants naissants, qui étaient élevés au biberon avec le lait de vache.

Les veaux ne têtaient leurs mères que pendant les six à huit premiers jours de la naissance, au bout desquels on leur faisait boire du lait dans lequel on jetait un peu de farine d'orge, dont la dose augmentait à mesure de leur croissance. On livrait, à l'âge de deux ou trois semaines au plus tard, au boucher ceux qui ne devaient pas être gardés comme élèves.

A moins que le temps ne fût à la pluie, les femmes ne portaient à l'église et au marché d'autres couvertures sur la tête, que leurs coiffures ordinaires.

Telle était la douceur de mœurs des hommes comme des femmes, que les paroles et à plus forte raison les actes de brutalité étaient extrêmement rares, soit dans l'intérieur du ménage, soit entre voisins, soit même à l'égard des animaux.

Quoique pendant les treize ans, que je suis resté dans cette commune, j'aie été souvent appelé pour prévenir des sujets de procès ou concilier les parties, je ne l'ai jamais été pour apaiser des rixes.

Non-seulement les fermiers avaient charroyé gratis, peu après mon arrivée, mes effets déposés par le roulage au Mans, mais ils en usèrent de même pour le transport des matériaux nécessaires à une construction assez importante que j'entrepris quelques années plus tard (*a*).

Les chemins de communication, qui m'avaient paru si beaux, si unis, si agréables et même si solides au mois de juin, étaient impraticables en hiver et ne justifiaient que trop le proverbe : « Bonne terre, mauvais chemins ». Comme les piétons n'eussent pu s'en tirer pendant cinq ou six mois de l'année, les champs riverains étaient garnis d'échaliers, plus ou moins difficiles à franchir, mais sans lesquels il leur eût été impossible de sortir de chez eux ; et c'est par ces sentiers qu'ils se rendaient à leurs affaires.

Tandis que j'habitais encore le château, j'avais fait des visites d'après-dîner aux curés des paroisses limitrophes de la mienne, avec promesse d'en agir autrement, dès que j'occuperais le pres-

(*a*) A cette époque, l'épouse d'un de ces fermiers vint un jour me trouver. Son air triste et abattu me donna lieu de craindre qu'il ne lui fût arrivé quelque grand malheur, et je me hâtai de lui demander le sujet de son affliction « Ah ! monsieur, est-ce « qu'on vous a fait de mauvais rapports contre nous ? est-ce que « vous êtes fâché contre nous ? Vous avez employé tels et tels « pour charrois de vos matériaux, et vous n'avez rien fait dire à « mon mari. » Elle parut toute consolée, lorsque je lui dis que la semaine suivante son mari serait demandé, et que, ne pouvant occuper à la fois que trois charretiers, je ne m'étais encore adressé qu'à six fermiers, mais que son mari serait certainement du prochain convoi, la semaine suivante.

bytère, et prières de ne pas me les rendre auparavant.

Il avait été convenu avec MM. de Saint-Vincent, lors de mon retour du château de la Lorie, que j'irais passer chez eux les huit jours de foire de la Toussaint suivante. Je n'y manquai pas, et je n'eus qu'à m'en féliciter, car il y eut de leur part redoublement d'égards et d'attentions, au point d'en venir à une sorte de traité, d'après lequel il fut convenu qu'à l'avenir je regarderais l'abbaye comme ma maison de ville et que mon presbytère serait pour eux comme leur maison de campagne; — et ce traité a été religieusement exécuté de part et d'autre jusqu'en 1789.

En allant, comme tout le monde, me promener à la foire[1], je fus spécialement frappé de surprise à la vue de la quantité d'ecclésiastiques qui s'y trouvaient. On eût dit que tous ceux du diocèse s'y étaient donné rendez-vous, et lorsque je témoignais mon étonnement, on me répondait qu'il en était ainsi tous les ans à cette foire, comme à celle de la Pentecôte.

L'abbé Prudhomme, bachelier ou licencié de Sorbonne, récemment nommé par ces Messieurs à la cure de Juliers[2], s'était aussi rendu à cette

---

[1] Les trois grandes foires du Mans se tiennent encore à la Mi-Carême, à la Pentecôte et à la Toussaint et durent huit jours, sans aucune affluence particulière d'ecclésiastiques.

[2] Pierre-Antoine P. était vicaire de Saint-Nicolas du Mans quand il fut gratifié en février 1779 de la cure de Juillé, aujourd'hui canton de Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe). — « C'est « le plus joli bénéfice cure de la province; il vaut au moins

foire, et il était descendu, comme moi, à l'abbaye. Les rapports d'âge, d'instruction et de manières de voir déterminèrent facilement les liaisons amicales, qui s'établirent dès lors entre nous et qui se sont très-cordialement entretenues jusqu'en 1789. Sa cure, presque aussi avantageuse que la mienne, n'en était éloignée que d'une lieue et demie; aussi nous nous voyions souvent. Quoique peu instruit, sinon en théologie, la vivacité de l'esprit et la franchise poussée jusqu'à la naïveté rendaient toujours ses conversations intéressantes. Il me raconta, un jour que nous venions de lire dans la *Gazette de France* je ne sais quel article concernant M. de Talleyrand, devenu depuis si célèbre diplomate, qu'ayant été pendant trois ans son répétiteur de philosophie et de théologie, il n'avait jamais pu réussir à lui en faire comprendre un mot, et qu'il ne concevait pas comment on avait jamais songé à faire un évêque d'un ignorant aussi fieffé. Il me dit aussi que son élève était l'aîné dans sa famille et n'avait été destiné à l'état ecclésiastique qu'à la suite d'un accident qui ne lui permettait pas d'entrer dans le militaire, et cet accident consistait, selon lui, en ce que, à peine sorti de l'enfance, ayant voulu dénicher un nid d'oiseaux placé très-haut dans un des murs du château et l'échelle dont il

---

« 4,000 livres de revenu. M. Prudhomme est le neveu du dépo« sitaire général de l'Ordre de Saint-Benoît. C'est un jeune « homme qui étoit à Paris et que Mgr l'évêque a placé à Saint« Nicolas. » *Mém. de Nepveu de la Man.*, I, 333. — Il signa la protestation du 30 mars 1789 contre le Cahier du Clergé du Maine. (D. Piolin, VII, 458.)

s'était servi étant venue à se briser, il avait fait une chute, qui lui avait fracassé et rompu les os des deux jambes.

La passion dominante de l'abbé Prudhomme était l'élève des chevaux, art dont il avait puisé les premières notions chez un de ses riches paroissiens, M. Chauveau, propriétaire d'herbages considérables et oncle d'un de mes amis, M. Desaigremont, alors fermier du prieuré de Vivoin[1]. Il prétendait surtout bien connaître les qualités d'une bonne jument poulinière et les avantages qui devaient résulter de son accouplement avec un étalon de tel ou tel mérite. Aussi vendait-il ses poulains très-cher. Il m'a même dit en avoir vendu un, dans le ventre de la mère, 25 louis, dans le cas où ce serait un mâle; — ils étaient livrables, dans le pays, de la Toussaint à la Saint-André de l'année de la naissance. Je ne sais s'il a porté cette passion, ce goût dominant à la Suze, petite ville dont il a été nommé curé en 1801 ou 1802[2], mais il est certain qu'il aurait pu donner des conseils utiles sur cette branche si importante de l'industrie agricole dans un canton du Maine, où elle était alors très-peu avancée.

Le 7 janvier de l'année suivante je partis, avec dom Gallais, de Saint-Vincent, où j'étais allé le joindre la veille, pour Doué, lieu de sa naissance, où il devait célébrer sa première grand'messe en présence de ses père et mère, qui vivaient encore, et de sa famille très-nombreuse dans cette petite

---

[1] Canton de Beaumont-sur-Sarthe.

[2] Il y est mort le 9 juillet 1819.

ville, où tout ce qui tenait à la bourgeoisie se traitait de cousin. Ayant pris notre route par Tours, nous restâmes huit jours à Marmoutiers, l'une des plus considérables et riches abbayes de Bénédictins. Nous y fûmes parfaitement accueillis et grandement régalés par dom prieur et par les religieux, au nombre desquels se trouvaient dom Huet, mon ancien camarade de classe, et dom Mary, d'Angers, — que j'avais connu alors qu'il était prieur de Saint-Maur, — le premier sous-prieur [1] et le deuxième cellérier [2]. Le Vouvray, dont M. Dheurbroucq faisait si grand cas à Nantes, ne nous fut

---

[1] Dom Huet figure en titre sur les registres de l'abbaye de 1781 à 1788 et dut mourir dans les premiers mois de cette dernière année.

[2] Il fut député en 1788 par ses confrères à la diète provinciale ouverte le 22 juin dans l'abbaye Saint-Aubin d'Angers. — Une curieuse page d'un contemporain nous l'a décrit avec quelques autres bénédictins angevins : « J'allais finir ma rhétorique », — dit Blordier-Langlois, le futur bibliothécaire d'Angers, — « lorsqu'une colonie de Bénédictins, extraite de Saint-Nicolas, « se préparèrent à passer à Marmoutier, pour en diriger les « études. C'étaient le sous-prieur et les maîtres..... Ils obtinrent « que ma mère consentît à me laisser éloigner d'elle... Je « trouvai des moines d'Angers à Marmoutier. Je vais parler « d'eux; peut-être n'est-ce qu'ici, qu'il en sera question jamais. « — Le matador, le ministre des finances, sinon de l'instruction, « était dom Marie, grand, gros et bel homme, célérier de sa « dignité, le dispensateur des grâces, l'homme à qui par consé« quent l'on faisait sa cour et qui jouissait de tout pouvoir, « sous un prieur, le moine le plus vénérable que j'aie connu, « d'une taille élevée et droite, d'une magnifique figure mais d'un « âge très avancé. C'était un homme de naissance et dont la « physionomie portait toute la noblesse, que l'imagination aime « à prêter bien gratuitement quelquefois aux gens d'une origine

pas épargné pendant tout le séjour. Je ne pouvais me lasser d'admirer les vastes et solides constructions[1] de ce monastère si avantageusement situé sur les bords de la Loire, aliéné, comme bien national, pour quelques mille francs, à un des grands patriotes de la Convention, qui se hâta de le démolir, et qu'on

« illustre. Il se nommait dom Villevielle (*). — Revenons à dom « Marie. Il avait un frère à Angers, l'époux de Mlle Chédevergne « et propriétaire du couvent des Carmes. Dom Marie, quand les « cloîtres furent fermés, se réunit quelque temps à lui; mais ne « s'étant pas oublié dans le partage du trésor de Marmoutier, il « passa en Angleterre, où je crois qu'il est mort. — Dom Che- « valier était Angevin aussi. Il avait à Angers un frère, dont le « fils épousa Mlle de Mieulle. Ce dom Chevalier était jovial et « tout à fait homme du monde. Il avait été pharmacien à Angers « et marié; puis devenu veuf, il s'était rangé sous la bannière « de Saint-Benoit. Le troisième Angevin était dom Gibert, « saint homme, qui se consumait dans les austérités de la règle, « lorsque ses confrères, moins durs à eux-mêmes que lui, pre- « naient le temps comme il leur venait, et mitigeaient de leur « mieux la discipline monastique... Il mourut priant Dieu sans « doute d'écarter de bien des frères, qu'il laissait après lui,

Cet esprit d'imprudence et d'erreur
De la chute de tout *funeste avant-coureur*.

« Dom Gibert avait à Angers un frère arquebusier, — on appe- « lait alors cela fourbisseur; — il demeurait place Sainte-Croix. « Je me rappelle son enseigne. C'étaient deux braves, qui croi- « saient l'épée. Les enfants de ce fourbisseur sont marchands de « soierie aujourd'hui. » *Autobiographie*, Mss. 1076, p. 5-6.

[1] L'inventaire descriptif des bâtiments, dressé par Silvain Méry, expert nommé par la ville de Tours (21 février 1791), est imprimé à la suite de l'édition de l'*Histoire de Marmoutier*, de dom Martène, t. II, p. 611-613; — le procès-verbal d'estimation de Pierre-Phil. Baignoux, expert nommé par le Départe-

(*) C'est dom Joseph-Anne-Geoffroy de Villebranche, qu'il veut dire, prieur de 1783 à 1789.

ne rebâtirait pas aujourd'hui tel qu'il était, à moins d'y employer plusieurs millions [1].

La première messe de Gallais fut célébrée avec les cérémonies usitées en pareille circonstance. Mes grand'tantes, invitées comme cousines, y assistèrent, et on me rapporta qu'elles n'avaient pas moins versé de larmes de joie, que le nouvel officiant, en voyant que j'étais l'ancien, chargé de l'accompagner à l'autel. Elles-mêmes ne me laissèrent point ignorer la vive impression, qu'elles avaient éprouvée à cette vue.

Au retour de ce voyage, — dans lequel passant par Chinon, le 16 janvier, j'avais été frappé d'admiration par le spectacle de milliers d'amandiers en pleine fleur, disséminés dans les vignobles dont la ville est entourée, — je me hâtai de faire des visites en règle, c'est-à-dire en allant dîner chez les confrères du voisinage immédiat. Le premier abord fut un peu froid, parce qu'ils me prenaient pour une manière d'abbé de cour; mon costume

---

ment, du 17 frimaire an VI, *ibid.*, p. 615-628, en porte la valeur à 282,900 fr. — Le domaine entier fut adjugé, le 25 pluviose an VII, pour la somme de 801,000 fr. en assignats, à quatre associés, dont un, Ambroise-Séb. Gidoin, président de l'Administration départementale d'Indre-et-Loire, se rendit acquéreur définitif par licitation entre ses coacquéreurs pour la somme de 15,000 fr. en numéraire. La destruction des bâtiments, déjà très-avancée par l'abandon et par le pillage, en fut immédiatement poursuivie. *Ibid.*, p. 629-631.

[1] On y citait surtout « le grand et magnifique escalier » qu'on disait avoir coûté 80,000 fr. et que le ministre prescrivit en vain de réserver dans la vente « comme objet de curiosité » et pour être transporté à Paris. Les débris en ont été employés dans des constructions.

était plus soigné que le leur, j'étais arrivé au pays en chaise de poste, et aussi j'avais vécu longtemps au château, dont ils n'aimaient pas les propriétaires, par lesquels j'avais été à même de reconnaître qu'ils étaient traités avec dérision, pour ne pas dire avec mépris. Mes voisins craignaient par suite qu'adoptant leurs opinions, je ne fusse disposé à les mettre en pratique. Mais toutes ces préventions se dissipèrent insensiblement, et je ne tardai point à être qualifié par eux de bon confrère.

J'eus bien un peu de peine à faire approuver leur fréquentation par M. et Mme Butet, — chez qui j'ai continué d'avoir mon couvert et de manger fréquemment jusqu'en 1789, — mais je tins bon et parvins à leur faire entendre que le bien de la religion, — ils étaient dévots ou du moins en avaient les apparences, — exigeait qu'il régnât beaucoup d'union entre ses ministres.

Sans doute cette société n'offrait point d'attraits séduisants; mais tout simples et rustiques qu'ils parussent dans leur manière de vivre et dans leur costume, il y avait généralement chez eux un fonds de bon cœur et de franchise, qu'on doit être toujours satisfait de rencontrer. De plus, c'était par eux que je pouvais être instruit des usages et des particularités du pays.

J'avais d'abord été surpris, mais je ne fus pas fâché dans la suite de voir que l'habit ecclésiastique ne se portait guères qu'à l'église[1], où il

---

[1] Les grands vicaires ne s'y astreignaient même pas dans leurs visites des archidiaconés. On a vu ci-dessus, p. 286, note, combien en prenait à l'aise l'évêque Grimaldi.

restait suspendu à la sacristie, et je me fis insensiblement à la rusticité de manières, de mise et de conversation, dans laquelle on se servait souvent — et même à l'église — de mots tout à fait triviaux, ou seulement usités parmi les paysans, et même très-grossiers, tels que les f..., les b... et autres familiers aux charretiers. C'est ainsi que le curé de Meurcé [1], lorsqu'il publiait les bans de deux pauvres hères ou tout à fait mal assortis, disait en chaire : « Il y a promesse de mariage... », puis il s'arrêtait en pouffant de rire et reprenait : « ... entre tel et « telle ». C'est ainsi que le vieux curé de Dissé [2], prêt à donner la bénédiction et ayant en vain demandé l'encensoir à l'enfant de chœur, lui dit un jour, en élevant la voix : « Baille-moi l'encensoir, f... bête [3]. »

Je pourrais citér beaucoup d'autres traits semblables, familiers à quelques autres.

On prenait du café au château, où j'avais su qu'on n'en prenait pas chez les curés. Je les prévins que l'usage en était pour moi aussi impérieux que celui du tabac pour ceux qui en avaient l'habitude, et qu'ils voulussent bien permettre, que j'en appor-

---

[1] Il est déjà parlé ci-dessus, p. 285, note, de l'abbé Pasquinot.

[2] Il s'agit ici de l'abbé Grouas, curé de Dissé-sous-Ballon, de 1771 à 1782 et remplacé jusqu'en 1790 par l'abbé Delozières.

[3] Mme du Deffant amuse Walpole d'une drôlerie de même farine sur un vieux curé de village et son petit clerc : « Le curé « commence sa messe, se retourne et dit : *Dominus vobiscum !* « Point de réponse. — *Dominus vobiscum ! Raymond, réponds « donc. Dominus vobiscum ! — Raimonet, réponds donc. Et cum « spiritu tuo, fichu flatteur !* — Il faudrait que cela fût bien conté « pour faire rire. » *Lettres*, I, 250.

tasse une fiole, lorsque je viendrais dîner chez eux. Mais ils eurent l'attention de m'éviter cet embarras, à la condition que j'enseignasse à leurs servantes la manière de le préparer. Leur table était au surplus abondamment couverte de plats, lorsqu'il y avait des invitations, et surtout au deuxième service, où on ne servait pas moins de trois plats de rôtis ; — et j'ai calculé, un jour de fête patronale, chez le curé de Saint-Martin de Dangeul[1], que les six plats de rôtis, un pâté froid et un jambon devaient peser 80 livres. A ces fêtes et aux grands enterrements ou services, qui entraînaient la réunion des curés et des vicaires du voisinage, le cuisinier de Nouans était pour l'ordinaire mis en réquisition, — et alors, outre les entrées de volailles et de boucherie, la tête et le ventre de veau à la vinaigrette, on servait des pâtés chauds. Le dessert et le vin ne répondaient pas à la somptuosité du premier et du deuxième service. Le premier n'offrait en fruits crus, cuits et confitures, avec les fromages secs ou à la crème, que neuf, onze ou treize plats. Le vin blanc de Château-du-Loir était tiré à la pièce pour le premier et le deuxième service ; des bouteilles bouchées, du même crû, suffisaient pour le dessert, et après le café on ne manquait pas de présenter trois ou quatre espèces de liqueurs, notamment l'eau de coing, qui se fabriquait à la maison, l'eau-de-vie, les ratafias de cerise et d'œillet, quelquefois

[1] La commune actuelle de Dangeul est formée de la réunion des deux paroisses de Saint-Georges et de Saint-Martin. L'église de Saint-Martin n'existe plus. Elle était desservie jusqu'en 1782 par l'abbé Dufay et de 1782 à 1790 par l'abbé Louis Lallouet.

les liqueurs de Phalsbourg et de la Côte. Ces réunions étaient sans doute souvent un peu trop tumultueuses, surtout vers la fin du repas, mais elles étaient constamment gaies, — même les jours d'enterrements. Si quelques convives se trouvaient trop échauffés ou fatigués de la séance, l'amphytrion ne manquait pas de leur offrir des lits.

L'usage du café, que je faisais servir ou que je demandais, abrégea de beaucoup celui de rester à table.

On ne connaissait que le jeu de la bête ombrée ; j'introduisis peu à peu le piquet, le reversis, le wisht et le trictrac, que je connaissais peu moi-même, mais qu'avec l'*Académie des Jeux* je me mis en état d'enseigner aux autres. Cette besogne me fut bientôt facilitée par le décès de tous les anciens confrères, remplacés par des jeunes, dont trois surtout étaient déjà aussi et peut-être plus habiles que moi. Notre petite société ne tarda donc pas à devenir, — au moins pour moi, — aussi agréable que je pouvais le désirer, surtout lorsque M. Desaigremont, fermier du gros prieuré de Vivoin, et Mlle Georget, nièce sexagénaire du feu bailli des juridictions seigneuriales du voisinage, restée dans sa maison de Dangeul, se furent réunis aux cinq curés qui la composaient dans le principe.

Il était d'usage dans ce canton, que les prêtres se tenaient près de leur confessionnal pour préparer les fidèles à la communion pascale pendant les trois premières semaines du carême, puis de n'y admettre personne les deux suivantes, pendant lesquelles ils se trouvaient en véritables vacances. J'en profitai pour les aller prendre à l'abbaye de

Saint-Vincent, et, quoique je ne fusse pas encore complétement arrangé dans le ménage, j'engageai M. le prieur et les deux ou trois confrères, qu'il lui plairait de choisir, à m'honorer de leur visite pendant la semaine sainte suivante ; ce qu'il voulut bien me promettre, en m'avertissant que je n'aurais pas besoin de m'occuper des provisions de poisson. Lorsqu'il arriva en effet, le lundi de cette semaine, accompagné du professeur Gallais, du dépositaire Lefèvre et de l'abbé Follope[1], chanoine de la cathédrale, la voiture était garnie de plus de 60 livres de poisson, en belles pièces de saumon, carpe, brochet et lamproies. Cette réunion, à laquelle j'adjoignis M. et Mme Butet, fut qualifiée de plantation de crémaillère, et jamais, sans doute, il n'y en avait eu d'aussi distinguée dans mon presbytère ; car le poisson fut arrosé par plusieurs bouteilles de vins excellents, — Lunel, Saint-Georges d'Avignon, Madère, — fournis tant par le prieur que par M. et Mme Butet, et d'ailleurs les repas furent préparés par le dépositaire de l'abbaye et par le cuisinier du village, de manière à obtenir des éloges (*a*).

(*a*) M. Lerot, ci-devant cuisinier d'un officier général, était en effet d'une grande habileté dans son art et par cette raison appelé dans tout le voisinage pour les repas de cérémonie. Après avoir quitté le service de son maître, il était venu se fixer dans le bourg de Nouans, en qualité d'aubergiste (*).

(*) Antoine L. est décédé en ses fonctions le 1er mars 1811.

---

[1] Louis-Pascal F., fils d'un apothicaire de Caudebec, où il était né et où il était curé, quand il prit possession le 30 mai 1769 de son canonicat ; — mort à Évreux le 21 mai 1791. *Mémoires de Nepveu de la Man.*, I, 83 ; II, 259, — et D. Piolin, VI, 522, 523.

Messieurs de Saint-Vincent me firent plusieurs fois, dans la suite, le plaisir de renouveler leurs visites à la même époque, et lorsqu'ils ne le purent, ils m'envoyèrent, dans la même semaine, un fort panier de poisson, qui servait alors à régaler mes voisins.

Au mois de mai suivant, Gallais et moi, nous exécutâmes la partie projetée d'un voyage à Paris. Il m'avait prévenu, qu'il partirait muni d'un costume laïc, — compris l'épée que lui prêtait un de ses confrères, — et que je ferais bien de m'affubler d'une bourse pour les cheveux, d'un habit ou redingote de couleur et autres menus accessoires, mais aussi d'apporter le costume ecclésiastique, nécessaire pour paraître dans les occasions de cérémonies (*a*).

D'après les renseignements donnés par quelques-uns des confrères de Gallais, nous descendîmes, rue des Vieilles-Etuves, dans un hôtel garni[1], tenu par un Angevin, originaire de Chalonnes, nommé Fleury, lequel eut en effet pour nous toutes les attentions et complaisances imaginables. Nous allâmes dès le lendemain matin voir mon inspecteur de police[2], qui nous reçut fort bien, et étant

(*a*) Pour entrer au château de Versailles et par conséquent pour voir les appartements, le costume pour les laïques était l'habit habillé avec l'épée au côté, et pour les ecclésiastiques, l'habit court avec le rabat ou petit collet et le manteau court. On n'eût pas alors été admis avec la soutane ; les seuls aumôniers et chapelains de service pouvaient l'y porter.

---

[1] *L'Hôtel de Lusignan*, près la rue Saint-Honoré.

[2] Il a affaire ici à La Ture-Morelle, inspecteur depuis 1774 du quartier des Halles, demeurant rue Beauregard.

mis au fait de notre travestissement, il nous rassura pleinement sur les suites qui pourraient en résulter, pourvu que nous ne parussions pas fréquenter des individus suspects; — et je n'ai point oublié qu'il nous dit : « Si, par exemple, les agents « de la police, qui vont vous observer pendant trois « ou quatre jours, s'apercevaient que vous auriez « des accointances avec des individus tels que « M. le comte[1] de Mirabeau, le marquis de Champ- « cenetz[2] et Rivarol[3], on ne vous perdrait pas de « vue pendant votre séjour, tandis que, s'il ne vous « arrive rien de semblable pendant les trois pre- « miers jours, on ne s'occupera plus de vous. » Nous étions dans son cabinet, lorsque nous y vîmes entrer une dame très-élégamment mise, appuyée sur l'épaule d'un domestique. Nous nous levâmes bien vite de dessus nos siéges, — mais lui, sans quitter le sien, et après nous avoir recommandé de ne pas bouger et sans en offrir un à la dame, lui dit gravement : « Je sais ce qui s'est « passé chez vous cette nuit. Vous mériteriez que « je vous envoyasse à Sainte-Pélagie; qu'il ne vous « arrive pas de retomber en semblable faute, car « pour une moindre, vous n'échapperiez pas à la « punition que vous avez déjà méritée »; — et la

---

[1] C'est le vicomte, qu'il veut dire, Mirabeau-Tonneau, l'associé de Rivarol et de Champcenetz pour la rédaction du recueil ultra-royaliste des *Actes des Apôtres*.

[2] Mort sur l'échafaud révolutionnaire, le 23 juillet 1794.

[3] Antoine Rivaroli, dit comte de Rivarol, mis en lumière surtout par son *Petit Almanach des grands hommes*, en collaboration avec Champcenetz. — Il meurt à Berlin le 13 août 1801.

belle dame se retira en faisant de belles promesses.

Nous eûmes, dès le matin, un des premiers jours qui suivirent notre arrivée, la visite d'un monsieur en peignoir, qui débuta par dire qu'il était Angevin, et qu'ayant appris qu'il y avait à l'hôtel deux compatriotes nouvellement arrivés, il se présentait sans cérémonie avec le désir de faire leur connaissance. Il déclara qu'il était l'abbé Cailleau, de Saumur, chapelain du roi et chanoine de Saint-Quentin[1]. Après avoir décliné nos noms, je lui dis que je connaissais beaucoup plusieurs de ses parents de Saumur, surtout son frère[2], architecte du pont de cette ville, et que j'avais souvent entendu parler de lui, ainsi que de l'abbé Forget[3], son précepteur, que j'avais même eu occasion de voir à

---

[1] Joseph-Paul Cailleau. qui s'intitule Cailleau de Baudiment, nommé chanoine de Saint-Quentin par lettres patentes du 20 septembre 1777, était en 1780 aumônier par quartier chez le Roi, chez Mlle fille du Roi, chez Mme Élisabeth et chez Mme Sophie. — Il reprit son service dès la première Restauration auprès de Louis XVIII et est dit en 1817 âgé de soixante-dix ans. Dans l'intervalle de ses fonctions il vivait à Saumur, où il a laissé des souvenirs peu édifiants.

[2] Alexandre-Jean-Baptiste C., d'abord ingénieur des ponts et chaussées, puis entrepreneur de travaux publics, et qui à ce titre dirigea la construction du pont Fouchard en 1774 et du théâtre en 1786. Il était maire de Saumur en 1791-1793 et doyen en 1815 des collèges électoraux de France.

[3] Jean-Anselme-Marie F., né le 21 novembre 1725 à Candé, où il meurt le 5 octobre 1788, docteur de Sorbonne, official de Langres, puis de Meaux, censeur royal, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation qu'a ignorés Quérard. V. mon *Dict. hist. de M.-et-L.*, II, 178.

Angers. Là-dessus, grandes démonstrations d'amitié, offres de services, etc., puis convenu que ce jour-là même nous dînerions ensemble à l'*Hôtel d'Angleterre*, vis-à-vis le Palais-Royal, à côté du *Café de la Régence*. Avant de remonter à sa chambre, il nous prévint, qu'il partait le lendemain pour Versailles, où l'appelait son service à la chapelle du roi[1], et nous invita de l'y aller joindre le plus tôt qu'il nous serait possible, en nous laissant son adresse. Il nous y reçut en effet avec la plus grande cordialité et nous pilota pendant les deux jours que nous restâmes dans la ville avec la plus grande complaisance. Il nous fit voir tout à notre aise l'intérieur du château, le grand commun où il avait un appartement, la ménagerie, les deux Trianon, les écuries, l'hôtel des pages, la vénerie, etc.; car il connaissait presque partout des gens de service. Nous vîmes dîner[2] le roi, — qui mangea beaucoup, ne

---

[1] « Le Clergé de la Cour est divisé en trois ordres, à la tête « desquels sont le grand aumônier et le premier aumônier. « Dans le premier sont les huit aumôniers du Roi servant par « quartier. Ils ont la qualité de conseillers du Roi. Ils assistent « aux prières du lever et du coucher du Roi, à sa messe où ils « tiennent ses gants et son chapeau et donnent à la fin l'eau « bénite à leurs majestés, au dîner et au souper pour bénir les « viandes et dire grâces. Dans les cérémonies ils portent le rochet « sous le manteau. » *Mémorial de Paris* (1749 in-8°), par l'abbé Antonini, t. II, p. 31.

[2] « *Du dîner et du souper du Roi en public.* L'huissier de la « salle, ayant reçu l'ordre pour le couvert, va frapper de sa « baguette à la porte de la salle des Gardes et crie : *Messieurs,* « *au couvert du Roi,* et se rend avec un garde au gobelet. Le « chef de gobelet, suivi du garde qui ne le quitte plus, apporte « la nef; les autres officiers apportent le reste, précédés de

buvant pas mal, — et la reine, qui ne goûta d'aucun plat, dont la serviette ne fut pas même dépliée. Les grands seigneurs, vieux ou jeunes, se tenaient debout aussi bien que nous, mais les dames étaient toutes assises pendant le repas qui, à la vérité, ne fut pas long.

Excepté les stations ordinaires à Fontevrault et à la Lorie, je ne bougeai du presbytère tout le reste de l'année, que pour faire quelques apparitions au Mans, surtout pendant les foires de la Toussaint et de la Pentecôte. Je m'occupai particulièrement de la culture de mon domaine. J'avais été frappé, en arrivant, de l'importance des perfectionnements introduits dans celle du pays, où j'avais surtout remarqué la suppression presque entière de la

« l'huissier de la salle. Le couvert étant mis, le maître-d'hôtel, « portant son bâton et précédé de l'huissier, va avertir le Roi « qu'on a servi. Sa Majesté, étant arrivée, prend la serviette « mouillée, qui lui est présentée par le maître-d'hôtel et à son « défaut par le gentilhomme ordinaire. Personne ne mange « ordinairement avec le Roi, si ce n'est la Reine et les enfants « de France, s'il y en a. Dans quelques occasions extraordinaires, « le Roi admet aussi à sa table les princes et princesses de son « sang. Enfin dans certaines fêtes, il nomme un nombre de « dames de sa cour pour manger avec lui, mais les seigneurs « n'ont jamais cet honneur, si ce n'est à l'armée. » — *Mémorial de Paris*, t. II, p. 71-72. — Arthur Young assista aussi le 27 mai 1787 à ce beau spectacle : « La cérémonie du dîner du roi en « public », — dit-il, — « est plus singulière que magnifique. « La reine étoit assise à côté de lui avec son couvert devant « elle ; mais elle ne mangea rien et conversa avec le duc d'Or- « léans et le duc de Liancourt, qui étoient debout derrière sa « chaise... Si j'étois souverain, j'abolirois les trois quarts de ces « formalités stupides ! » *Voyages en France*, I, 44.

jachère et la production d'une énorme quantité de fourrages, ce qui donnait la facilité d'entretenir, dans un embonpoint remarquable, deux et trois fois plus de têtes de bétail, et des engrais en proportion, sur une étendue de terrain égale à celle dont j'avais pu observer les modes de culture en Anjou. Il était évident que trois récoltes valaient mieux que deux, et j'étais porté à croire que la troisième, celle sur la jachère, était aussi importante et productive que chacune des deux autres, qu'elle pouvait même quelquefois l'être davantage, surtout ayant égard aux frais, généralement moins considérables pour elle. Cependant, tout bien considéré, j'en vins à imaginer, qu'il y avait encore mieux à faire, ce qui consisterait à substituer l'assolement quatriennal au triennal, et j'en remis l'essai à l'année suivante.

Pendant mon séjour à Paris, j'avais retrouvé Vallée-Lalande, chanoine régulier profès à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et je me souviens qu'étant un jour, à l'issue du dîner, monté avec lui et un assistant de l'abbé, au dôme du Panthéon d'aujourd'hui, celui-ci s'étant aperçu qu'à la descente je perdais connaissance, nous fit arrêter et asseoir sur les marches de l'escalier, qui n'était alors que ce qu'on appelle vulgairement une échelle de meunier. Lorsque, après quelques minutes de repos, il eut reconnu que j'avais repris mes sens, il dit que nous n'avions qu'à continuer la descente, et lorsque nous fûmes arrivés sur le sol : « Vous êtes heureux que je me sois aperçu à temps « de votre état de défaillance ; quelques instants « plus tard vous tombiez de plus de 80 pieds de

« hauteur, et vous étiez mort; ne remontez jamais « en semblable échelle. » Je me rappelai qu'en effet j'avais perdu la tête, en voyant, sous mes pieds, le précipice dans lequel rien ne semblait me garantir de tomber. Je n'ai qu'une fois, et longtemps après, en 1823, essayé de mettre de côté le conseil du bon assistant, et je faillis en être encore sévèrement puni.

Ayant conservé l'habitude du lever à 4 heures 1/2, je commençais toujours par en employer deux ou trois à mes occupations favorites, la littérature grecque, latine, italienne et française; puis venaient accidentellement les devoirs de l'état à remplir, les soins du ménage et des cultures, puis les relations de voisinage, qui s'étendirent insensiblement, d'abord par la famille Butet, — dont deux beaux-frères et un neveu étaient devenus seigneurs de Chevaigné[1], Dangeul et Courgains[2], — puis par le baron Dulau[3], seigneur de René[4], et enfin par

---

[1] Paroisse aujourd'hui réunie a Saint-Jean-d'Assé. La seigneurie en appartenait au propriétaire des forges voisines d'Antoigné.

[2] Jacques-François Pinceloup de la Moustière, mari de Marie-Charlotte Cureau, avait marié le 3 octobre 1769, dans la chapelle de son château de Courgains, sa fille Louise-Charlotte avec Jean-François de Biseul, qui acquit en 1777 la terre de Dangeul.

[3] Louis-Armand-Joseph, baron du Lau, major de cavalerie, major commandant la ville du Mans, chevalier de Saint-Louis, seigneur de René et de Bourgchemin en René, où il demeurait, assiste en 1789 à l'assemblée de la noblesse du Maine. V. Cauvin, *Armorial*, 129, — Courcelles, *Dict. de la Nobl.*, III, 397.

[4] Commune du canton de Marolles (Sarthe).

M. Perrochel[1] de Saint-Aubin. Quant à celles avec mes confrères du voisinage, elles ne reçurent pas d'extension ; je les trouvais assez nombreuses, étant composées de douze et treize individus.

M. de la Lorie avait eu la bonté de m'envoyer quatre boisseaux de pommes de terre. Cultivées d'après ses instructions, elles m'en rendirent cinquante, dont la majeure partie fut remise en terre l'année suivante ; car ni mes voisins ni mes domestiques n'en voulurent manger, quoique je leur en donnasse l'exemple[2]. Cette production m'ayant donné la facilité de varier les cultures de la quatrième sole, je pus, comme je me l'étais proposé, pratiquer plus fructueusement l'assolement qua-

---

[1] René-François-Hortense de P., major de grenadiers au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis ; seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay, mari d'Henriette-Rose Le Vicomte de Blangy. Il avait, comme plus d'un grand seigneur de cette époque, des goûts agronomiques, qui devaient faire particulièrement rechercher sa société par Besnard. Desportes, *Bibliog. du Maine*, p. 433, cite même de lui un *Mémoire* imprimé *sur quelques objets d'agriculture* au tome V des *Extraits de Journaux* (Le Mans, 1821, in-8°). — Avec lui, au château, résidait Pierre-Antoine-Charles-François de Perrochel, ancien officier d'artillerie, qui y meurt le 11 février 1791, âgé de soixante-huit ans. « C'est une perte pour la société ; il était très-aimable « et respectable, grand aristocrate, » disent les *Mém. de Nepveu de la M.*, II, 244.

[2] Le comte de Broglie avait introduit cette culture en 1775 sur son domaine en Saintonge, Jard-Panvilliers en 1785 dans sa terre du Bas-Poitou. Cet essai de Besnard date de 1783 — et nulle part personne n'y avait consacré encore rien de plus qu'un coin de champ ou de jardin. C'est en 1784 que Parmentier expérimenta la culture en grand dans la plaine de Grenelle.

triennal, ce qui me réussit complétement, puisque je recueillis constamment autant et plus de boisseaux de céréales, et que j'avais en augmentation dix et douze milliers de fourrages secs, ou valeur en vert et en chanvres, haricots, pois, vesce, citrouilles et pommes de terre, un produit qui dépassait sensiblement celui d'une céréale. J'eus la satisfaction de voir, lorsque le torrent de la Révolution m'arracha des lieux, auxquels je m'étais de plus en plus attaché, que l'on commençait à y adopter mes méthodes de culture, basées sur l'assolement quatriennal (*a*).

Dans ce long intervalle, la variété des occupations, des distractions sans cesse renaissantes me permirent de jouir au moins jusqu'en 1789 d'une tranquillité et d'un bonheur dont le souvenir m'est toujours cher, mais je ne pourrais citer qu'un bien petit nombre d'incidents propres à l'altérer ou à la modifier et de traits qui méritassent d'être consignés.

Gallais et moi avions eu occasion, dans notre

(*a*) Ce ne fut que plusieurs années après, que la culture de la pomme de terre commença à prendre faveur dans la commune de Nouans, et par suite dans le voisinage ; encore fut-ce un simple effet du hasard. La fille de basse-cour chargée de panser les porcs, s'étant avisée d'en goûter une, la trouva bonne et prit insensiblement l'habitude d'en mettre dans ses poches et de les manger en conduisant les vaches au pâturage. Un voisin s'aperçut qu'elle grignotait quelque chose, qui ne lui sembla pas être du pain, et voulut savoir ce que c'était; elle se fit longtemps prier pour le lui dire et lui donner une de ces pommes de terre, qu'il trouva très-bonne. L'éloge qu'il en fit fut bientôt répandu, et ce nouveau mets acquit promptement la vogue qu'il méritait.

voyage de Paris, de faire la connaissance du docteur Pinel[1], qui avec M. Nérac, fils d'un riche négociant de Bordeaux, se disposait à passer en Angleterre, dans le dessein de rester quelques mois tant à Londres qu'à Edimbourg, et une plus intéressante encore, du moins pour moi, celle de l'abbé Pech, à peu près de mon âge, ancien secrétaire d'ambassadeurs, lequel avait résidé en cette qualité à Madrid, à Pétersbourg et à Rome ; aussi parlait-il facilement l'italien, le russe et l'espagnol. Cette connaissance qui se renouvela et se fortifia en 1783, lors de mon troisième voyage à Paris, acquit dès lors un degré d'intimité qui a subsisté jusqu'à sa mort en 1836. A la vivacité méridionale il joignait la finesse d'un esprit également cultivé par l'étude et la fréquentation des hautes sociétés, dans lesquelles il avait passé les dix plus belles années de la vie, de dix-sept à vingt-sept ans ; il était en outre pétri de goût pour les arts.

Il arriva un jour à Nouans, je ne sais au juste en quelle année, mais ce dut être en 1786 ou 1787, sans avertissement préalable, quoique dans les occasions, où il m'avait promis sa visite, il eût toujours été convenu qu'il me préviendrait à temps, vu mes fréquentes et longues absences. Ma solitude offrait peu de ressources à un homme de sa trempe, et je me sentais peu en mesure de pouvoir à moi seul remplir les conditions d'une hospitalité

---

[1] Le célèbre Philippe P., mort à Paris le 26 octobre 1826, où il résidait depuis 1778. Aucune de ses biographies ne parle de cette excursion à l'étranger, qui explique sa profonde connaissance de la langue anglaise.

agréable. Cette persuasion acquit bientôt un nouveau degré de force, quand je le vis plongé dans ses rêveries et même montrer des signes évidents de chagrin ou d'ennui. Je fis longtemps des efforts inutiles pour le ramener à son état habituel d'amabilité. Non-seulement il refusa de voir qui que ce fût dans le voisinage, — même M. de Perrochel, que je lui avais dépeint, comme réunissant les qualités les plus propres à lui procurer de l'agrément, — mais il ne quittait qu'avec peine et pour quelques instants seulement sa chambre, le salon et le jardin. Lorsque je parvenais à l'attirer au dehors et à le faire promener dans ces sentiers ombragés, si agréables à parcourir, entre deux rangs d'arbres fruitiers ou champêtres, — sentiers où j'ai si souvent lu avec délices des chants entiers d'Homère, — toujours en proie à son humeur noire, il demandait presque aussitôt à rentrer. Enfin le troisième jour au soir de son arrivée, et au moment où je m'y attendais le moins, il me dit avec l'accent du désespoir : « Je suis le plus malheureux des hommes, « et mon malheur est irréparable. Persuadé qu'une « femme était seule propre à me faire éprouver les « charmes et les avantages de l'amitié, — me dit-il, « — j'étais parvenu, il y a près d'un an, à former des « liens aussi doux avec Mme O*** ; et voilà que je viens « d'en faire une maîtresse! Je me suis perdu moi-« même et sans espoir de retour ; je vais à la Trappe », — cette fameuse abbaye n'était qu'à dix lieues de chez moi, — « et je vous prie de m'y accom-« pagner. » J'essayai en vain de le détourner d'une aussi fatale résolution ; il y persista ; je lui déclarai ne pouvoir l'accompagner dans ce triste voyage ;

il me demanda un conducteur, et dès le lendemain matin il partit avec un de mes domestiques. Ce ne fut qu'à la fin de l'automne suivant, que j'appris par une lettre de lui, qu'après avoir suivi pendant une semaine entière le régime de cet ordre monastique, il avait pris le parti de retourner à Paris, mais non sans avoir été tenté cent fois de se donner la mort.

Il m'avait plusieurs fois raconté son entrée dans l'état ecclésiastique, pour lequel il n'avait pas été destiné. Pendant qu'il remplissait à Rome des fonctions diplomatiques, il avait particulièrement su fixer la bienveillance du cardinal Zélada, principal ministre du Souverain Pontife [1]. Ce prélat lui dit un jour qu'il aurait bien désiré pouvoir faire quelque chose en sa faveur, mais qu'en raison de sa qualité de laïque, il ne voyait pas en quoi il pourrait lui être utile, tandis que les moyens ne lui manqueraient pas, s'il eût eu embrassé l'état ecclésiastique ; puis il ajouta que si cela lui convenait, il se chargerait volontiers de le faire entrer dans les ordres sous peu de jours. « C'est chez moi, — lui dit-il, — que « vous viendrez faire votre séminaire, et je vous « promets qu'il ne sera ni long ni pénible. » Le récipiendaire, ayant accepté des propositions aussi avantageuses, entra dès le lundi suivant chez le cardinal, et il en sortit prêtre le samedi de la même semaine. Il avait reçu le mardi la tonsure, le mercredi les ordres mineurs, le jeudi le sous-diaconat,

---

[1] François-Xavier de Zélada, nommé cardinal par Clément XVI en 1773.

le vendredi le diaconat, et le samedi la prêtrise [1].

Pech aimait à citer les bons mots de Marphorio [2], les dires et réparties spirituelles qu'il avait entendus dans les *conversations romaines*, réunions du soir chez les principaux personnages de Rome. Je n'en ai pas pris note, et ma mémoire ne pourrait aujourd'hui les reproduire que très-imparfaitement, mais parmi les nombreuses anecdotes plus ou moins piquantes qu'il m'a racontées, je n'ai point oublié celle-ci. Il assistait un jour, avec l'élite du clergé romain, à une thèse solennelle, soutenue par un ecclésiastique tartare dans le Collége affecté à cette nation, lequel s'exprimait dans sa langue maternelle. Le candidat, avant de commencer l'acte, fai-

---

[1] Cette pratique est connue, — et assez commune, même ailleurs qu'en Italie. On se rappelle, entre vingt histoires, celle de l'abbé de Cosnac : « Comme il descendait de la chaire, le cardinal « [Mazarin] s'avança et lui dit : « Monsieur, vous nommer « évêque de Valence, au sortir d'un aussi bon sermon..., cela « s'appelle recevoir le bâton de maréchal de France sur la « brèche. » — Il n'eut pas sitôt fini ses remerciements, qu'il « alla chez M. de Paris. — « Le Roi, — lui dit-il, — Monseigneur, « m'a fait évêque ; mais il s'agit de me faire prêtre. — Quand « il vous plaira, répondit M. de Paris. — Ce n'est pas tout, « réplique M. de Valence ; c'est que je vous supplie de me « faire diacre. — Volontiers, lui dit M. de Paris. — Vous n'en « serez pas quitte pour ces deux grâces, Monseigneur, — inter- « rompit M. de Valence ; — car outre la prêtrise et le diaconat, « je vous demande encore le sous-diaconat. — Au nom de Dieu, « reprit brusquement M. de Paris, dépêchez-vous de m'assurer « que vous êtes tonsuré, pour que vous ne remontiez pas jus- « qu'à la nécessité du baptême ! » *Mémoires de l'abbé de Choisy*, dans Petitot, LXIII, 377-378.

[2] L'interlocuteur de Pasquin, dans le dialogue satirique des deux statues populaires.

sait, selon l'usage, trois profondes salutations, — l'une au milieu, l'autre à la droite et l'autre à la gauche de la respectable assistance, — et prononçait à chacune d'elles, le mot *Kanaia*, *Kanaia*, *Kanaia;* ce qu'entendant le cardinal, placé à côté de Pech, ne put s'empêcher de lui dire : « Mais est-ce que « ce drôle nous connaît? » — *Kanaia* en langue tartare est le pluriel de *Kan*, qui signifie : seigneur, prince, et se prononce comme le mot italien *canaglia*, dont la signification est à peu près la même que celle de *canaille* en français. Le cardinal, ignorant la langue tartare et s'imaginant que l'orateur allait parler italien, avait été aussi surpris qu'indigné, dans le premier moment, de l'étrange qualification qu'il donnait au Sacré Collége, et toutefois ne pouvait s'empêcher de rire.

Les Bénédictins des abbayes de Saint-Vincent et de la Couture avaient un traité fait à prix fixe avec les pourvoyeurs de poisson de mer et de rivière pour la ville du Mans, l'un venant de Caen et l'autre d'Angers, et ceux-ci ne pouvaient en vendre aucune pièce avant que les dépositaires des deux abbayes n'eussent fait leur choix. L'évêque d'alors, M. de Gonssans[1], était un prélat édifiant, mais aimant les bons morceaux. Lorsqu'il voulait se régaler les jours maigres, il envoyait prier l'un des dépositaires de lui retenir, comme au compte de l'abbaye, les pièces qu'il désirait avoir, et il avait l'avantage de les obtenir à bon marché[2]; celui de Saint-Vincent

---

[1] François-Gaspard de Jouffroy de Gonssans (1777-1790).

[2] J'aurais voulu consulter les comptes de l'abbaye Saint-Vincent, qui malheureusement n'existent plus.

avait la complaisance de me rendre le même service ; je payais ordinairement carpes, brochets, de dix à douze livres, saumon et lamproie, dix sols la livre.

Les fermiers de Nouans et des environs étaient dans l'usage de ne vendre leurs grains, qu'aux marchés du voisinage, et de les y transporter sac à sac à dos de cheval, tout le long de l'année, ce qui exigeait d'eux un éloignement de la ferme pendant des journées entières, répété au moins une fois par semaine, et entraînait toujours la dépense du cabaret. Mon prédécesseur en usait de même en y envoyant son laboureur. Je ne voulus pas m'y assujettir, ce qui contraria fort ce même garçon que j'avais retenu à mon service. Sur ce que j'annonçai à mon meunier et à qui voulut l'entendre, que je vendrais à la maison et en gros, — on appelait ainsi sous le nom de fourniture, 21 boisseaux de blé, chacun du poids de 72 livres, — je ne manquai point d'acheteurs, et je vendais communément plus cher que ceux qui allaient aux marchés, parce que j'attendais les époques les plus favorables à la vente. D'ailleurs j'aurais assez gagné par cela seul que mon laboureur et mes chevaux ne perdaient pas de journées et que celui-ci n'avait pas de dépenses de cabaret à mettre sur mon compte. J'eus beau prêcher les fermiers de parole et d'exemple, je ne pus rien obtenir d'eux à cet égard.

Il en fut à peu près de même pour les produits de la basse-cour en menues volailles, poulets et canards, en beurre et en œufs, dont je les engageais à tirer parti. Il est vrai que ces denrées étaient

alors à très-vil prix : les couples de poulets à 10 et 15 sols, ceux de canards à 15 et 18 sols, le beurre à 5 et 6 sols la livre, les œufs à 3 et 4 sols la douzaine. J'avais beau leur dire, que la fermière ou la servante, qui porterait ces articles au marché, n'emploierait que trois ou quatre heures de son temps, sans faire la moindre dépense, et que le peu d'argent qu'elle rapporterait serait en pur profit. On objectait toujours que cela ne valait pas la peine de se déranger, — et que d'ailleurs ce n'était pas l'usage.

Il était aussi très-rare qu'ils fissent argent soit des pommes, soit du cidre[1]. On faisait celui-ci plus fort dans les années d'abondance de celles-là, et plus faible lorsqu'il n'y en avait que très-peu, attendu que, d'après l'usage, on devait le boire en proportion de l'abondance et de la pénurie, c'est-à-dire, plus fort ou plus faible.

Ils ne vendaient que très-peu et souvent point du tout d'orge, — parce que d'abord ce grain entrait à peu près pour moitié et au moins pour un tiers dans la composition du pain, — qu'ensuite il était destiné à engraisser les 3, 4 ou 5 porcs, — dont un ou deux pour le saloir, — à l'amélioration ou engrais des bœufs et vaches, qu'ils vendaient annuellement, — à la nourriture des veaux, soit

---

[1] C'est précisément un Bénédictin de Saint-Vincent du Mans, dom Davy, qui paraît avoir publié le premier traité sur la culture des pommiers à cidre. Son livre, imprimé en 1560 et plusieurs fois réimprimé, a pour titre : *Manière de semer et faire pépinière de sauvageons, enter toutes sortes d'arbres et faire les pommiers à cidre.*

qu'ils fussent destinés à la boucherie, soit qu'on se proposât de les élever, — et enfin à l'engrais des oies.

Le peu d'avoine qu'ils cultivaient était réservé pour les chevaux.

On eût dit, qu'ils ne songeaient à ensacher des écus, qu'avec le produit de la vente des bœufs, vaches, porcs, poulains et oies grasses, de la graine de trèfle et du fil.

Chaque fermier ensemençait tous les ans plusieurs arpents de terre en chanvre, et il convertissait toujours une grande partie de sa récolte en fil, qu'il vendait vers la fin du printemps, après l'avoir fait lessiver, dans un seul lot (*a*).

Il laissait également plusieurs arpents de trèfle à graine, qui se vendait aussi tout à la fois, dans le prix moyen de 60 fr. le quintal.

Il entretenait deux, trois, et quelquefois quatre juments poulinières ; les poulains se vendaient pour l'ordinaire au même acheteur, qui les enlevait de la Toussaint à la Saint-Martin.

Telle était la fécondité du sol et telles étaient les bonnes méthodes de culture, que la différence du

(*a*) Il y avait une sorte de point d'honneur à présenter sur le marché le plus considérable et le plus beau. Les servantes n'avaient autre besogne en hiver, que de filer au rouet du matin au soir. Tout au plus l'une d'elles aidait pendant deux ou trois heures la fermière dans les gros travaux du ménage. Une bonne fileuse était très-recherchée pour domestique, et toutes les femmes de journaliers, ainsi que celles qui étaient pauvres, l'étaient également pour filer chez elles. Le lot de fil de chaque fermier se composait de 5 à 6, 7 et 800 livres, qui, tant fin qu'étoupe, était communément alors porté au prix de 1 fr. et 10 sols.

plus au moins dans les produits de la dîme n'a pas été de plus d'un dixième pendant les dix années que je l'ai perçue.

J'avais acheté un cabriolet dans l'hiver qui suivit mon retour de Paris ; je m'en servis dorénavant non-seulement pour les voyages, auxquels j'employais cinq et six mois de l'année, mais pour les allées et venues chez mes voisins, pendant la durée de la belle saison. Les chemins étant impraticables pendant l'hiver pour les voitures, je relayais la mienne chez un ami, à Beaumont-le-Vicomte, de fin décembre à la mi-avril, afin d'être toujours en mesure de m'en servir dans quelque saison que ce fût.

J'exécutai plusieurs de ces voyages avec des Bénédictins de Saint-Vincent, surtout avec Gallais et Lemerle, et de la manière à la fois la plus économique comme la plus agréable, — par exemple, du Mans à Nantes, arrêtant à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, à celle de Saint-Florent-le-Vieil, à celle de Vertou près Nantes ; — du Mans à Fontevrault, arrêtant à Marmoutiers et Saint-Julien, à Tours ; — en revenant de Fontevrault, arrêtant à l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune [1], à celle de Saint-Maur [2], de Saint-Aubin à Angers ; — du Mans à Caen, arrêtant à l'abbaye de Séez, et séjournant à celle de Saint-Etienne de Caen, etc. ; — et partout nous recevions la plus généreuse et aimable hospitalité, surtout dans cette dernière abbaye. Lorsque allant plus tard

---

[1] Au sortir de Saumur, vers l'Ouest, aujourd'hui commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

[2] Saint-Maur-sur-Loire, commune du Toureil.

avec Gallais à Cherbourg, nous fûmes dans le cas d'y repasser, le prieur d'alors, dom Ménigrand[1], qui avait monté sa maison sur le ton de celle d'un grand seigneur, nous y retint huit jours, pendant lesquels il donna deux magnifiques dîners, auxquels il avait invité une douzaine de personnages les plus distingués et les dames les plus qualifiées de la ville. De plus, avant de partir pour Cherbourg, comme nous passions par l'abbaye de Bayeux, il nous donna une lettre de recommandation pour M. le marquis de Caux[2], alors gouverneur de Cherbourg, lequel nous accueillit en voyageurs distingués. Non-seulement il chargea un de ses officiers de nous accompagner dans la visite des travaux intérieurs et extérieurs du port et mit à notre disposition son canot, sur lequel nous pûmes faire par les temps les plus calmes de larges excursions dans la rade, mais il nous invita à un très-bel et bon dîner.

Dans le voyage de Paris, en 1787, je retrouvai

---

[1] Jean-François M., profès le 7 décembre 1756, à l'âge de dix-huit ans.

[2] Pierre-Jean Decaux, — ou de Caux l'aîné, comme l'appellent à diverses dates les *États militaires de la France*, — né à Hesdin le 21 décembre 1720, était en 1770 ingénieur en chef du génie de résidence à Lille, et à partir de 1772 directeur du génie pour la haute et basse Normandie. Il fut à ce titre chargé de préparer la création du port de Cherbourg, où il mourut, retraité depuis un an, le 18 août 1792. Maréchal de camp du 1er mars 1780, commandeur de Saint-Louis en 1788, il n'est nulle part qualifié marquis ni gouverneur. La lignée des marquis de Caux, suivie dans la famille Le Ver, était à cette date éteinte, et le gouvernement de Cherbourg appartenait au comte de Valentinois, avec M. de Forestier pour lieutenant du Roi.

Volney, à son retour d'Egypte et qui venait d'en publier le voyage[1]. Il m'en raconta diverses particularités, entre autres celle de s'être appliqué à l'étude de la langue du pays, de manière à pouvoir converser non-seulement avec les principaux, mais avec les plus chétifs habitants, persuadé, disait-il, qu'il y a plus de franchise et de vérité dans la bouche des plus pauvres paysans que dans celle des individus placés dans les plus hauts rangs de la société, — puis la précaution prise de n'admettre pour authentiques les divers renseignements, qui pourraient lui être fournis, qu'après les avoir soumis au plus sévère examen ; — qu'en conséquence il avait rejeté tous ceux, dont la véracité n'était pas reconnue par les deux ou trois individus, capables d'en juger, auxquels il allait demander leur avis sur ce qu'ils contenaient, et que d'après cette méthode, il en avait répudié plusieurs centaines.

J'ai su plus tard, par l'ami le plus intime qu'ait eu Volney pendant plus de vingt ans, — le docteur de la Metterie[2], — que non-seulement il avait pris pour la rédaction de son voyage les précautions préci-

---

[1] *Voyage en Egypte et en Syrie* (Paris, 1787, 2 vol. in-4° et in-8°, fig.).

[2] Jean-Claude de la Métherie, professeur adjoint au Collége Royal, rédacteur du *Journal de Physique*, membre de l'Académie des Sciences de Berlin, etc., né à la Clayette (Saône-et-Loire) le 4 septembre 1743, mort d'apoplexie cérébrale le 1er juillet 1817, auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, absolument oubliés. De Blainville a écrit son éloge, *Journal de Physique*, in-4°, t. LXXXV, p. 78-107, année 1817, et M. le docteur Ach. Chéreau lui consacre une Notice dans le *Dict. encyclop. des Sciences médicales*, t. VII, 1873.

tées, mais qu'avant d'imprimer il soumettait partiellement les feuilles du manuscrit, tantôt à l'un, tantôt à l'autre des hommes de lettres les plus distingués, avec prière de les lire attentivement et de noter les changements, qu'ils croiraient utile d'introduire soit dans le style soit dans l'expression de la pensée.

Tout s'était passé le plus amicalement du monde dans cette première entrevue, et peu de jours après il me fit une scène indigne. Réunis chez Pech à un déjeuner de diplomates, Volney raconta une aventure scandaleuse d'évêque avec une célèbre courtisane[1], ou ce qu'on appelait alors une demoiselle entretenue. Lorsqu'il eut fini son historiette, je me permis de la raconter à mon tour, telle que je la tenais de l'inspecteur de police Quidor[2], et malheureusement avec des circonstances qui ne s'accordaient pas avec son récit. Furieux de cette légère contradiction, le voilà qui tout à coup se lève et m'apostrophe avec une brutalité, qui frappa de stupeur et d'indignation chacun des auditeurs. Je ne répondis

---

[1] L'évêque de Rennes probablement, dont Volney était à cette époque le diocésain et qui a son « petit ménage » dans Manuel, *la Police dévoilée*, I, 357 et ailleurs, — ou un autre à choisir dans le recueil : *La Chasteté du clergé dévoilée ou procès-verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille* (1790, 2 vol. in-8°).

[2] Un des plus « célèbres » agents dans son temps « pour les « affaires de filles et d'intrigues galantes » et qui fut particulièrement employé dans l'affaire du collier. V. Peuchet, *Mém. tirés des Arch. de la Police*, t. III, p. 120, et 175-176. — On trouve au même volume, p. 355-360, et encore p. 362, plusieurs rapports de lui, et un autre dans Manuel, *la Police dévoilée*, I, 218.

pas un mot, et un morne silence succéda à cette violente incartade. On quitta la table presque immédiatement, et Volney se retira le premier. A peine avait-il tourné les talons, que le secrétaire d'ambassade de Venise, — dont j'ai oublié le nom, quoique je me rappelle très-bien celui de M. Hérédia ou d'Hérédia pour l'Espagne, — homme de 5 pieds 7 à 8 pouces, vint à moi, et me dit : « Monsieur, j'ai « admiré votre patience ; pour moi, j'ai été tenté « de me lever, de saisir un pareil insolent par les « épaules et de le jeter par la fenêtre. » Pech logeait alors au troisième étage, rue Serpente.

Le lendemain, je fus très-surpris de voir arriver chez moi, avant 8 heures du matin, M. Volney, — que nous appelions Chassebœuf, — tenant deux gros volumes brochés sous le bras, et me dire, comme s'il ne se fût rien passé la veille entre nous : « Voilà le « voyage que je viens de publier ; je vous prie d'en « accepter un exemplaire. » De mon côté, je m'en tins aux remerciements, et la paix se trouva faite sans qu'il eût été besoin de recourir aux explications.

On avait agité à cette réunion, — ou à une autre semblable chez Pech, — la question de savoir par quel État de l'Europe commencerait le cercle des révolutions [1], dont elle était menacée du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest ; et je me rappelle qu'après longs raisonnements, on tomba d'accord, que ce serait

---

[1] C'est la question universelle de cette heure suprême; elle s'agite à toute rencontre et s'impose avec des solutions diverses selon les esprits. Voir la mise en scène de la prophétie de Cazotte, au dessert, après qu'on a « conclu que la Révolution ne tardera pas

par l'Italie, puis par l'Espagne, puis ..... et que la France n'aurait son tour qu'après tous ceux qui venaient d'être désignés.

On y a aussi agité un jour celle de savoir dans quelle capitale, dans quelle contrée, il serait préférable de fixer sa résidence. L'un se prononça pour Rome, un autre pour Naples, un autre pour Constantinople. Mais le secrétaire de Venise opina en faveur de Tunis, prétendant qu'aucune autre localité ne présentait un climat aussi agréable et la jouissance d'une aussi grande liberté, et que c'était là où il comptait finir ses jours.

Mes voyages avec les Bénédictins m'avaient mis en mesure de connaître plusieurs abbayes de l'ordre, telles que celles de Caen, de Marmoutiers, des deux Saint-Florent, de Vertou, — qui avait son Saint-Martin célèbre en Bretagne, comme Marmoutiers le sien dans toute la chrétienté, — de Saint-Germain-des-Prés à Paris, de Saint-Denis, etc., et de former des relations assez amicales avec les religieux pour recevoir des invitations d'y revenir passer quelques jours, lorsque le plaisir ou les affaires m'appelleraient dans le voisinage. J'y ai quelquefois répondu et je n'ai eu qu'à m'en féliciter, particulièrement à Saint-Florent-le-Jeune, à Saint-Maur et à Solesme, près Sablé.

Dans celui que je fis avec Gallais à l'abbaye

« à se consommer » et que « l'on en est à calculer la probabilité « de l'époque et quels seront ceux de la société qui verront le « règne de la Raison, » — dans Taine, *les Orig. de la France cont.*, I, 525.

d'Evron[1], dans le bas Maine, nous passâmes par la Chartreuse[2] de Saint-Denis-d'Orques, et nous y entrâmes dans l'intention d'en repartir le lendemain ; mais la bonne réception du prieur, ses instances et la société de trois voyageurs, qui séjournèrent successivement dans le monastère, nous y retinrent six jours, pendant lesquels nous pûmes en visiter l'intérieur et l'extérieur. La bibliothèque fut l'appartement intérieur, qui me frappa le plus. Non-seulement la pièce, de forme octogone, était ornée d'un parquet, de lambris ou plutôt de boiseries d'un bon goût et bien éclairée, mais les rayons de la bibliothèque offraient, avec les livres de dévotion, ceux de la littérature moderne, y compris plusieurs volumes de Voltaire et de Rousseau, le tout proprement relié. J'en obtins l'usage, ainsi que la permission de visiter les religieux dans leurs cellules, qui étaient distribuées au rez-de-chaussée de trois pièces, avec un petit jardin entouré de murs[3].

---

[1] Elle comprenait neuf religieux profès bénédictins et trois camaldules pensionnaires. V. Gérault, *Mém. Eccl. sur le District d'Evron*, p. 16-19 (Laval, 1847, in-8°).

[2] La Chartreuse du Parc, à deux kilomètres de Saint-Denis-d'Orques, fondée en 1235, dans une vallée profonde, enveloppée vers Nord et vers l'Ouest par la forêt de Charnie, vers Sud par plusieurs étangs, sur la grande route actuelle du Mans à Laval, à 34 kilomètres du Mans. Il en reste à peine quelques murs dans l'enclos transformé.

[3] « Le cloître, extrêmement long, renferme une quarantaine « de cellules accompagnées de toutes les commodités imaginables. « Chaque cellule a son petit jardin, son jet d'eau au milieu et « à côté du laboratoire, une fontaine qui coule sans cesse dans « un bassin de pierre, préparé au-dessous pour les besoins « domestiques... Cette Chartreuse, ordinairement peuplée de

Je vis avec plaisir, qu'aucun d'eux ne se plaignait de la nourriture, qu'ils convenaient même être abondante et de bonne qualité. Elle consistait pour l'unique repas de la journée en trois plats, qui leur étaient servis, pour le dîner, à 10 heures 1/2, mais dont ils pouvaient conserver les reliefs pour le soir ou le lendemain matin. Ils étaient servis dans leurs chambres et ne mangeaient en commun au réfectoire qu'à certains jours, ce qui arrivait rarement. Mais je vis avec peine qu'ils se plaignaient tous de la sévérité du prieur, qui nous paraissait si affable et de mœurs si douces. Ils m'en citèrent diverses preuves, entre autres celle-ci. La règle leur permettait tous les quinze jours une promenade hors du couvent, et de converser ensemble, tandis que pendant tous les autres jours de l'année ils devaient garder le silence. Dans une de leurs dernières sorties, l'un d'eux pressé par la soif avait cru pouvoir accepter un verre d'eau chez un de leurs fermiers, et le prieur, qui en fut instruit, l'avait condamné à une pénitence, qui durait encore. Je crus devoir demander sa grâce au prieur, qui me la refusa en disant, que, s'il l'accordait, il serait aussitôt dénoncé par ses moines au général, qui ne manquerait pas de le destituer. Il ajouta, qu'il lui en coûtait beaucoup d'user d'une telle sévérité, devenue indispensable d'après les statuts de l'ordre.

Le prieur, le procureur et un autre moine, chargé

« vingt-cinq moines, tant prêtres que frères convers, passe dans « le pays pour jouir de 50,000 l. de rente au moins. » *Nouv. Rech. sur la France*, 1766, t. II, p. 436, dans Pesche, *Dict. de la Sarthe*, I, 351.

de recevoir les étrangers, mangeaient seuls à la table, qui leur était destinée et que j'ai toujours vue servie, quoiqu'en maigre, avec élégance et variété de mets [1]. J'admirai surtout, comment le cuisinier pouvait préparer les pâtés chauds et froids de manière à les rendre aussi succulents et agréables au goût, que s'ils eussent été apprêtés au gras. Il en était proportionnellement de même des potages, que moi, qui alors n'en mangeais d'aucune espèce, je trouvai si bons, que je ne cessai d'en prendre, une fois que j'y eus goûté. Les religieux, — et surtout l'un d'eux, aveugle et grand causeur, dont j'ai retenu le nom, dom Baudet, — m'apprirent que le prieur était dispensé des offices de la nuit, — il y en avait deux, l'un à 8 heures du soir, et l'autre à minuit, — quand les étrangers, qui se trouvaient à la maison, n'étaient pas retirés, lorsque l'heure du premier venait à sonner, et s'accordèrent à m'assurer qu'il ferait en sorte de nous retenir au salon, jusqu'au moment qui lui en assurait l'exemption, ce à quoi il ne manqua pas. D'après leurs dires, les Chartreux avaient de sept à huit heures d'offices à l'église, tant le jour que la nuit, sur les vingt-quatre de la journée [2].

---

[1] Comparer, dans J. Raynaud, *Vie et Correspondance de Merlin de Thionville*, sa réception à la Chartreuse du Val-Saint-Pierre-en-Thierrache par le père procureur dom Effinger.

[2] Mon confrère des Archives de la Sarthe, M. Duchemin, me donne, avec maintes autres notes, la liste, qui suit, des chartreux, résidant au monastère à la date du 25 février 1791 : Bruno *Boutret*, prieur, Gabriel *Lucot*, vicaire, Mic. *Jacob*, sacristain, René *Bobet*, Louis *Ollivier*, Julien *Karbach*, Bernard *Latour*, J.-B. *Bouvier*, Dominique *Molière*, procureur, Maurice *Buhigné*,

Dans un voyage de Nantes, entrepris avec M. le baron Dulau, nous partîmes dans son carrosse, attelé de quatre fort beaux chevaux, lui, Madame[1], moi et la femme de chambre, et allâmes le premier jour jusqu'au Mans, où la petite caravane, — sept individus, compris le cocher et deux laquais, — fut parfaitement accueillie et hospitalisée à l'abbaye de Saint-Vincent, — et le lendemain à la Flèche. A notre arrivée, le soir, à l'auberge du *Lion-d'Or*, tenue alors par Mme Richard, — dont un fils[2], le borgne, a été depuis député et préfet, — tout se mit en mouvement pour recevoir des voyageurs en pareil équipage. Et, en effet, tous les soins nous furent prodigués. Mme Richard vint elle-même présenter sa carte au moment du départ. Elle se montait à 40 fr. Grande surprise et même colère de M. et Mme Dulau ; mais l'hôtesse prenant à son tour le haut ton, leur dit : « Vous n'avez de-« mandé, qu'une soupe, une omelette et deux « pigeonneaux avec une salade ; vous eussiez de-« mandé deux services en volailles, gibier et poisson,

---

Antoine *Jousse*, Cosne *Vacher*, Claude *Mahé*. — Tous ces religieux signent dès le 9 décembre 1790 le procès-verbal d'apposition des scellés nationaux. Le prieur, le procureur sont les mêmes sans doute à qui eut affaire Besnard. et aussi dom *Bobet*, qu'il s'oublie à appeler *Baudet*. — L'inventaire de leur Bibliothèque, qu'il eût été curieux de consulter, n'existe plus.

[1] Rose-Bonne de Mayrot de Liencourt, baronne du Lau.

[2] Joseph-Charles R., avocat, procureur de la commune de la Flèche, puis député à l'Assemblée législative et à la Convention, compagnon de Choudieu dans la Vendée, nommé en 1800 préfet de la Haute-Garonne, en 1806 et jusqu'en 1814 préfet de la Charente-Inférieure, en mars 1815 préfet du Calvados, et de nouveau préfet de la Charente-Inférieure en 1815 sous la seconde Restauration, qui l'excepta de la loi contre les régicides.

« vous les eussiez eus, et il ne vous en eût pas « coûté davantage. Vos trois domestiques mâles ont « été mieux servis que leurs maîtres, et tant pour « le souper que pour le déjeuner, je ne prends que « 30 sols par tête, tandis que je ne puis vous de- « mander moins de 6 fr. (La femme de chambre « avait dîné avec nous.) Je n'ai jamais souffert et « ne souffrirai jamais qu'on mette toute la maison « en rumeur, pour ne payer, que comme les plus « simples voyageurs. » On eut beau dire, menacer et se fâcher ; elle ne voulut pas rabattre un sol de son mémoire, qu'il fallut payer.

J'étais bien connu de Mme Richard, chez qui je m'arrêtais plusieurs fois par an, et je puis dire que son auberge a toujours été depuis, comme avant cette scène, celle où je me trouvais le plus satisfait, soit du service, soit du prix demandé pour la dépense. Il est vrai que l'hôtesse avait conçu pour moi une certaine affection, puisqu'elle en était venue à me tutoyer, faveur qu'elle n'accordait qu'à ceux de ses hôtes qu'elle affectionnait, quel que fut leur âge ou leur rang dans le monde, comme celui de noble, prêtre, — et même évêque ; car elle en usait ainsi avec l'évêque d'Angers, M. de Grasse[1], qui, loin de s'en formaliser, s'en amusait beaucoup. Pour la dépense, elle était de 30 sols pour un poulet ou perdreau rouge, un entremets, une salade, deux ou trois assiettes de dessert, et même en hiver bon feu dans la chambre à coucher, où on me servait.

M. Dulau aimait beaucoup ses chevaux, et pour

---

[1] V. ci-dessus, p. 214, note.

les ménager, il avait ordonné au cocher de ne les mener qu'au pas pendant toute la route. Déjà cette lenteur dans la marche m'avait causé bien de l'ennui ; mais il augmenta à ne pouvoir plus y tenir dans le trajet de la Flèche à Angers, par les ressentiments, les plaintes que Monsieur et Madame surtout ne cessèrent d'exhaler contre Mme Richard. Je pris et exécutai la résolution de les quitter, lorsque nous y serions arrivés. Je donnai pour excuses de ne pouvoir les accompagner jusqu'à Nantes, où je devais les piloter, que je venais d'apprendre que mon frère était dangereusement malade et que son épouse venait de m'écrire pour que j'eusse à me rendre sur-le-champ auprès de lui.

Je me rappelle aussi, — outre les voyages annuels à Fontevrault, ceux à la Lorie, ceux aussi à peu près annuels à Angers, Brissac et Doué, ceux à Chartres et Blois pour y aller voir Vallée-Lalande, qui y demeurait alors, — en avoir fait un fort agréable avec Mme Boullet à Paris. J'étais allé la joindre avec mon cabriolet à l'abbaye Saint-Vincent, où je lui avais donné rendez-vous, et nous descendîmes à Paris chez un de ses amis, M. Dransy, architecte et constructeur des premiers moulins économiques de Corbeil et qui à ce titre avait été couronné par l'Académie des Sciences, honneur dont il paraissait être fier, car il ne cessait de nous en entretenir [1]. Il

[1] Je n'ai rien trouvé sur ce personnage, resté inconnu à toutes les biographies, dans les collections de l'Académie des Sciences; mais les *Mémoires secrets de la République des lettres*, dits de Bachaumont, nous parlent de lui : « M. Dransy, ingénieur du Roy, « a obtenu dans la séance du 12 novembre 1785 le prix proposé « par l'Académie des Sciences sur cette question : *Perfectionner*

en avait aussi construit de portatifs, et je me rappelle, qu'il en avait fourni un à l'abbaye de Fontevrault, d'où il a été transféré depuis à l'administration du Département à Angers [1]. Son hospitalité nous fut non-seulement agréable, mais utile; car au moyen de ce qu'il avait écurie et remise, je n'eus d'autres frais à supporter dans ce voyage, que ceux de la route et de la nourriture de mes chevaux. C'était bien peu de chose, puisque le foin, qui se vendait au cent de bottes de 10 livres, et l'avoine au muid ne me revenaient pas à un cinquième en dessus de ce qu'ils se vendaient chez moi.

Mme Boullet me procura pendant notre séjour à Paris la connaissance de M. Denis [2], premier président du Bureau des Finances, beau-frère de la célèbre nièce de Voltaire, chez lequel nous fûmes admis avec la plus grande bienveillance. Mme Denis [3],

---

« *la construction des moulins à eau, surtout de leurs parties inté-* « *rieures*, etc. Quelques observateurs, dans la séance, ont pré- « tendu que c'étoit un homme des plus ineptes. Cependant le « secrétaire [Condorcet] a ajouté, que l'Académie, en couronnant « M. Dransy l'invitoit à continuer ses recherches sur un art dont « il s'est beaucoup occupé et si digne par son objet de toute « l'application d'un homme instruit. » Bachaumont, XXX, 57.

[1] On voit en effet figurer, dans la boulangerie, à l'inventaire dressé le 19 juillet 1790, de l'abbaye de Fontevraud, « un moulin « économique de nouvelle construction, servant à moudre la « provision de bled pour la maison. Ce moulin est servi par « six chevaux, qui se relèvent par trois, de deux en deux « heures. »

[2] Messire Nicolas-Jean-Baptiste D., chevalier, premier président depuis 1777, demeurant rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.

[3] Marguerite-Claude de Foissy, de qui le portrait existe en médaillon, dessiné par C.-N. Cochin, gravé par J.-C. François.

son épouse, qui voulut bien partager ses bonnes dispositions à notre égard, était une de ces femmes rares qui réunissent la profondeur de l'esprit et l'éloquence de la parole à la justesse du raisonnement. Je ne sache pas qu'aucun être m'ait inspiré à la fois plus d'admiration et de respect. Elle faisait alors les honneurs de la maison de sa belle-sœur [1], remariée avec le capitaine Duvivier [2], chez qui elle se rendait aussitôt que possible tous les après-midi, pour y passer le reste des soirées. J'ai eu le bonheur de jouir des avantages d'une connaissance si précieuse pendant tous mes séjours plus ou moins longs à Paris, jusqu'à la fin de 1803. Mme Denis avait fait plusieurs fois le voyage de Ferney et avait passé la plus grande partie de sa vie dans les sociétés les plus distinguées de la capitale.

Il m'est arrivé, dans un de ces voyages de Paris, d'avoir payé le foin à raison de 4 et 5 sols la livre dans les auberges, et d'avoir, par économie, nourri mes chevaux principalement avec du pain, qui ne coûtait que 2 sols la livre, et en leur faisant avaler à chacun une bouteille de vin. En cela je suivais l'exemple de nos fermiers, qui employaient

---

[1] Louise Mignot, mariée en mars 1738 avec M. Denis, veuve en 1744. Mme d'Epinay en fait un joli portrait, *Mémoires*, t. II, p. 421, — et aussi Mme Du Deffant, *Lettres à Walpole* I, 238. Elle s'était remariée en 1779, à l'âge de soixante-dix ans, avec M. Duvivier, et mourut en 1790.

[2] « Ci-devant dragon, ensuite secrétaire de M. de Maillebois, « enfin commissaire des guerres », qui, « fier d'une si terrible « conquête, affectait de donner ses audiences du matin dans le « lit nuptial. » V. l'anecdote, qui s'ensuit, dans la *Corresp. litt. de Grimm et Diderot*, X, 220-221.

ce procédé [1] toutes les fois qu'ils avaient 25 ou 30 lieues à faire à cheval dans la même journée, comme quand ils allaient aux foires d'Angers, 30 lieues de poste de distance, ou au marché de Poissy.

Lors de la convocation des Etats Généraux, en 1789, les communes ayant été prévenues de présenter leurs cahiers de doléances, celle de Nouans me chargea du soin de rédiger le sien; et je me rappelle que dans le chapitre des impôts, qu'elle payait annuellement, j'en avais porté le montant à environ 25,000 fr., non compris les articles des dîmes et des droits féodaux, — ce qui donnait plus de 35 fr. par tête [2].

Les trois ordres, Clergé, Noblesse et Tiers-État, étant réunis, chacun d'eux s'occupa de la rédaction de son cahier de doléances, et le Tiers-État nomma une commission chargée de faire le dépouillement de ceux envoyés par les communes. Il paraît qu'elle accorda une attention particulière à celui de la commune de Nouans [3]; car elle voulut connaître

---

[1] C'est la pratique encore trop fréquente des commis-voyageurs en Anjou.

[2] Voir ci-dessus p. 297-299.

[3] J'ai donné ci-dessus ces *Doléances*, que complètent les remontrances et les vœux de la paroisse (4 mars 1789). Elle réclame pour la province des États particuliers à l'instar du Dauphiné, un plus grand nombre de représentants aux États-Généraux, un impôt unique, sans privilégiés, versé directement dans les coffres du roi, la suppression de la gabelle, des francs-fiefs, de la vénalité des charges, des justices seigneuriales, la transformation des corvées, la création de tribunaux d'arrondissement avec tribunal d'appel en dernier ressort au Mans, la répression des

l'auteur de la rédaction, et ayant su que c'était moi, elle chargea deux de ses membres de m'adresser des remerciements, avec invitation de me rendre dans son sein. Ceux-ci ne m'ayant pas trouvé dans la ville, — parce que, quoique assistant pour l'ordinaire aux séances du Clergé, je les quittais le samedi matin pour ne revenir que le lundi, — jugèrent à propos de se rendre le dimanche auprès de moi, pour s'acquitter de leur mandat. Je retins

abus seigneuriaux, une organisation nouvelle de la milice « en « permettant aux communautés de choisir et enrôller des « hommes », la réduction du prix du tabac « en faveur des « gens de la campagne, puisqu'on est parvenu à leur en faire « un besoin », l'extirpation de la mendicité par l'établissement de bureaux de charité dans toutes les paroisses de campagne : « une taxe modique sur les propriétaires et fermiers procurera « suffisamment des ressources dans les paroisses qui sont les « plus grevées de pauvres » ; — la suppression des huissiers priseurs, la distribution de secours efficaces aux paroisses éprouvées par des accidents majeurs. Mais avant de signer ses mandataires réclament et font ajouter « que les décimateurs « de ladite paroisse de la onzième partie soient réduits à l'usage « des paroisses, qui sont au treizième, comme aussi que MM. les « religieux de Saint-Vincent du Mans, propriétaires de partie de « ladite paroisse, soient tenus d'aider au soulagement des « pauvres d'icelle. »

Notre curé, comme on voit, savait à propos oublier ses amis du Mans ; ses paroissiens le lui rappellent, — et ensuite signent : P. *Laumailler*, syndic, J. *Hamelin*, J. *Pavet*, J. *Foulard*, F. *Fouqué*, *Alerot*, M. *Gaisne*, P. *Paquet*, Jean *Boucher*, J. *Fayau*, Pierre *Raimbaut*, Jacques *Prunier*, R. *Paquer*, P. *Etienne*, Jacq. *Boucher*, *Courvarain*, *Courvarain* fils, greffier à cet effet. — Un second oubli à la charge de Besnard et qu'il est singulier de constater ici, comme dans le tableau qu'il a fait de sa paroisse, c'est l'absence d'aucun vœu pour l'établissement d'une école, qui évidemment n'y existait pas.

ces Messieurs à dîner, et je leur dis que j'étais confus de l'honneur qu'on voulait bien me faire, avec prière d'en témoigner ma sensibilité à leurs collègues, mais que je ne pouvais répondre et ne répondrais pas à l'invitation de me rendre au lieu de leurs séances. Ce fut en vain qu'ils redoublèrent leurs instances avant de me quitter; je restai inébranlable dans mon refus. Dom Gallais publia, sur la tenue de notre réunion du Clergé, une brochure, sous le titre de *Lettres Persanes* [1], dans laquelle il attribuait à un prieur-curé de Domfront [2], — sous le nom d'Iman-Tambour, parce qu'il était, en effet,

---

[1] Le vrai titre porte : *Histoire Persane, extraite d'un manuscrit arabe, trouvé dans les ruines de Palmire* (s. l. n. d. [Paris, 1789], in-8° de 62 p.). L'auteur, comme il l'indique au premier mot s'est inspiré, — non pas de Montesquieu, comme le dit D. Piolin, I, 14, — mais de « M. le chevalier Littelton, si connu par les *Nou-* « *velles lettres Persanes* et par tant d'autres titres honorables. » — Il y met en scène tout le clergé du temps, curés, moines, chanoines, sous les noms d'imans, de bramines, de mages, et chaque personnage avec un nom de comédie. A l'exemplaire de la Bibliothèque du Mans, que j'ai sous les yeux, a été ajouté une clef manuscrite de tous les acteurs ; — à la suite, d'une autre main, une note du temps dit : « Ceux qui ont assisté aux « assemblées conviennent que tout est vrai dans cet écrit. »

[2] « Moussul, iman de Dolab, plus connu sous le nom d'Iman- « Tambour », dont Gallais célèbre à sa manière « l'éloquence « sentimentale, la voix sonore, les poumons vigoureux », c'est Charles-Emmanuel Lepelletier de Feumusson, prieur-curé depuis 1772, élu le premier député à l'Assemblée nationale en 1789, mort au Mans le 18 janvier 1817. V. *Mém. de Nepveu de la M.*, I, 286, — et D. Piolin, *L'Eglise du Mans pendant la Révolution*, I, 13. Ce dernier le signale pour « la sagesse et la modé- « ration de ses discours » et notre Besnard pour « la violence « de ses propos ! »

gros et gras, quoique d'une taille au-dessus de la moyenne, — les discours ridicules et les demandes impertinentes de plusieurs de ses confrères, qui ne manquaient jamais de recevoir des applaudissements universels, tandis que quelques observations raisonnables, — ou qu'il croyait l'être, — que j'avais pu faire, ainsi que quelques autres membres, étaient rejetées avec une indignation générale[1]. Gallais, chaque jour témoin des scènes pitoyables qu'offrait cette assemblée, ne manquait pas de les rendre à sa manière, dès qu'il était rentré chez lui, et j'avoue, qu'à ma connaissance, il s'écartait rarement de la vérité.

Vallée-Lalande, qui résidait depuis trois ans à l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire[2], et avec qui j'étais convenu de faire, au commencement de l'été de 1789, le voyage de Paris, vint me joindre, les premiers jours de juillet, à Nouans, et nous arrivâmes le 10 à Versailles. MM. Milscent, La Révellière et Volney[3], amis communs, avec deux

---

[1] Besnard y figure dans le *Dialogue entre deux jeunes Imans*, sous le nom de l'Iman de Duzzi, en tête à tête avec Berthereau, curé de Teillé, « Iman de Tharat. »

[2] « Dans une de ces abbayes de Genovéfins » — comme dit Duclos, — « où trois ou quatre religieux forment toute la com« munauté et vivent à peu près comme les gentilshommes de « châteaux. » *Mémoires*, p. 4.

[3] Il venait d'être élu, comme ses deux amis, député à l'Assemblée Nationale, et Milscent, qui présidait la séance électorale et qui avait passé en tête de la liste, rend compte de l'élection en ces termes singuliers au ministre : « On m'a nommé pour second un parti« culier plein d'esprit et d'éloquenee, mais, — je dis ceci à Votre « Grandeur sous le secret de la confiance paternelle, — qui « pourra faire bien du bruit aux États. C'est un sieur de Volney,

desquels j'étais en correspondance suivie, étaient prévenus et nous firent le meilleur accueil. Nous passâmes avec eux tout le temps de notre séjour dans cette ville, avec le double avantage d'assister aux séances de l'Assemblée Nationale et aux petites réunions partielles, qui avaient lieu chez l'un ou l'autre et dans lesquelles on discutait et préparait les sujets qui pourraient être mis en délibération. Nos amis et ceux avec qui ils se réunissaient étaient hommes graves, et je me rappelle avoir été très-surpris et même scandalisé de la scène dont je fus témoin à la séance du 14. Dans les transports de joie qu'excita la nouvelle de la prise de la Bastille, plusieurs députés la témoignaient en jetant leurs chapeaux en l'air. Je ne m'attendais pas alors que des législateurs, que je me figurais être autant de Catons[1], pussent agir comme des écoliers sortant du collége.

Nous étions réunis le 14 avec ces Messieurs et plusieurs autres députés, — dont Mirabeau devait

« dont le Parlement vient depuis quinze jours de faire brûler « les ouvrages (*). Cet homme a un talent extraordinaire pour « se faire des partisans. Il restait dans sa chaise immobile, et « tous nos habitants des campagnes allaient lui demander mys- « térieusement qui ils devaient nommer. Il est en général adoré « ou détesté. Les honnêtes gens gémiront d'un choix semblable, « qu'on qualifie de scandale. » — V. la lettre entière, publiée d'après l'original, aux Archives Nationales, dans Chassin, *Génie de la Révolut.*, I, 454.

[1] « Tout Paris Solonise », écrivait Alfieri à André Chénier en avril 1789.

(*) Il s'agit de la *Lettre de M. C. F. de Volney à M. le comte de S...T* (s. l. n. d. [Angers, 1789], in-8° de 23 p.).

faire partie, mais qui, n'ayant pu venir, s'était fait remplacer par M. Cabanis [1], que l'on me dit être son secrétaire, — lorsqu'on vint les instruire de la prise de la Bastille. Tous les assistants furent, à l'instant, pénétrés d'une joie portée jusqu'au délire. Les éclats de rire, les sauts, les trépignements de pieds attirèrent le propriétaire qui, en bon patriote, semblait vouloir l'emporter sur nous, en exprimant la sienne, — et l'idée me vint de dire tout bas à Milscent, que ce bon citoyen ne prévoyait peut-être pas les suites de cette victoire, qui pourraient être telles que les loyers de sa maison se trouveraient prochainement diminués de plus de moitié [2]. Je me rappelle que M. Jefferson, ambassadeur des États-

[1] Pierre-Jean-Géorges C., né à Cosnac, le 5 juin 1757, mort le 5 mai 1808. Le récit de Besnard contredit directement celui des biographes qui font apporter la nouvelle à Versailles par Cabanis et datent de cette heure même sa liaison avec Mirabeau. Mignet, *Notices*, II, 241.

[2] Voilà certes la réflexion d'un sage, mais le propriétaire, — un brave homme! — avait pour complices de sa joie dans la France et dans l'Europe entière tous les cœurs généreux et désintéressés comme le sien : « A la cour [de Saint-Pétersbourg] » — dit de Ségur, — « l'agitation fut vive et le mécontentement général; « dans la ville, l'effet fut tout contraire, et quoique la Bastille « ne fût assurément menaçante pour aucun des habitants, je ne « saurais exprimer l'enthousiasme qu'excitèrent parmi les négo- « ciants, les marchands, les bourgeois et quelques jeunes gens « d'une classe plus élevée, la chute de cette prison d'État et ce « premier triomphe d'une liberté orageuse. Français, Russes, « Danois, Allemands, Anglais, Hollandais, tous, dans les rues, « se félicitaient, s'embrassaient, comme si on les eût délivrés « d'une chaîne trop lourde qui pesait sur eux. » *Mémoires*, t. III, 508. — Et Vordswort aussi, qui vit de près ces fêtes, n'a-t-il pas attesté, dans quelques vers attendris, que vivre

Unis[1], qui était présent et qui, quoique paraissant satisfait, avait jusqu'alors gardé le silence, le rompit pour nous dire d'un grand sang-froid : « Eh! « bien oui, Messieurs, *vous voilà bien contents*, *bien « joyeux! mais vous avez des nobles et des prêtres; vous « n'aurez jamais de liberté*[2]. »

Parti le lendemain pour Paris, je m'empressai de visiter les ruines de la Bastille. Je tournais autour[3] sans pouvoir entrer dans l'intérieur, dont l'accès était interdit par une garde nombreuse, lorsque survinrent deux voitures, d'où sortirent plusieurs messieurs et des dames qu'on laissait passer.

---

dans cette aurore pure était une bénédiction des dieux; mais qu'y vivre et être jeune, c'était le ciel même!

[1] Thomas J. succédait ici à Franklin comme il devait succéder en la présidence des États-Unis à John Adams. Ce dernier non plus, rencontré par Brissot en Angleterre, n'avait pas eu foi en la fortune de la France : « Je ne sais s'il avait mauvaise opinion « de notre caractère ou de notre constance ou de nos lumières, « mais il ne croyait pas que nous pussions conquérir une liberté, « même semblable à celle dont jouissent les Anglais. » Brissot, *Mémoires*, II, 271-272. Tout au contraire : « Prenez garde, « milord! » disait le jeune de Noailles à l'ambassadeur d'Angleterre. « De cette affaire-là votre pays pourrait bien devenir libre « aussi! » En France l'idéal même de la veille se trouvait dépassé.

[2] La phrase est soulignée par exception dans le manuscrit.

[3] Comme bien d'autres. Le lendemain 16 encore, quand la Commission de l'Hôtel-de-Ville s'y présenta pour sauver les papiers du pillage, Dusaulx, qui en était, raconte que « arrivés « auprès de la Bastille, à travers les applaudissements du peuple « instruit de leur mission, dix gens de lettres distingués, les « Brizard, les Cubières, etc., se jetèrent dans leurs bras, les con- « jurant de les introduire au sein de cette fameuse forteresse « dont ils voulaient, disaient-ils, avant sa destruction, prendre « le signalement. » *L'Œuvre des sept jours*, p. 62.

Je m'approchai d'eux aussitôt et, en demandant à celui qui se trouvait le plus près de moi la permission de le suivre, qui me fut accordée, je pus parvenir tout à mon aise à l'intérieur de cette ancienne et célèbre forteresse. La famille à laquelle j'étais réuni était celle d'un ambassadeur, que j'appris être celui du Danemark[1].

M. Latude[2] ne tarda point à venir à sa rencontre et à lui offrir ses services en qualité de cicerone. Personne ne pouvait mieux en remplir l'office, puisqu'il avait été détenu vingt-cinq ans dans cette prison pour un acte d'étourderie, qu'à peine âgé de vingt-trois ans, il s'était permis envers Mme de Pompadour. Ils furent donc facilement acceptés. Il nous montra la chambre et le cachot dans lesquels il avait été renfermé, ainsi qu'un fragment de la corde de paille, dont il s'était servi pour une de ses évasions; car il nous dit en avoir fait plusieurs, mais en pure perte, ayant été repris presque

---

[1] M. le baron de Blôme.

[2] Jean-Henri Mazers, fils naturel de Vissec de Latude et de sa servante, né le 26 mars 1725 à Montagnac, mort à Paris le 2 janvier 1805. V. Jal, *Dict. Crit.*, 746-748. « Le lendemain « même de la prise de la Bastille, je m'y présentais, — dit-il « lui-même, — et malgré les ordres de n'y laisser entrer per- « sonne, en déclinant mon nom qui rappela ma longue capti- « vité (35 ans), toutes les portes me furent ouvertes. » — Il venait y chercher et réclama l'échelle de corde, l'échelle de bois, les autres instruments de sa seconde évasion, qui lui furent rendus : « Je me ferai un plaisir de les faire voir aux personnes « de considération et de mérite qui le désireront. Ma demeure « est maison des Théatins, rue de Bourbon, n° 36. » — *Mém. hist. de la Bastille*, t. II, p. 319-320. V. aussi *Mém. de Latude*, Coll. Barrière, p. 255.

aussitôt et ramené soit à la Bastille, soit à Vincennes. Il nous avoua que la nourriture des détenus, pour laquelle le gouvernement allouait 5 fr. par jour, était très-bonne [1], et qu'il avait quelquefois éprouvé des moments de contentement, comme quand on lui procurait des livres, une écritoire et du papier, ou lorsqu'on lui accordait la compagnie d'un de ses codétenus.

M. Latude me parut être alors âgé de soixante à soixante-cinq ans, dont il en avait passé plus de trente en diverses maisons de détention.

---

[1] « On était fort bien nourri à la Bastille », — dit aussi Dumouriez. « Il y avait toujours cinq plats pour le dîner, trois « pour le souper, sans le dessert. » Marmontel s'en loue de même, — et Linguet aussi, mais celui-ci indique qu'à côté des privilégiés de ce pays de Cocagne, il y avait des malheureux à qui l'on pesait avec soin quatre onces de viande par repas. *Mémoires*, p. 80-81. De vrai chaque prisonnier avait son régime taxé par le ministre et dont le gouverneur restait l'arbitre, en bénéficiant des économies.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DU PREMIER VOLUME

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU, RUE CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.



DICTIONNAIRE HISTORIQUE
GÉOGRAPHIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE MAINE-ET-LOIRE

PAR M. CÉLESTIN PORT

Ouvrage honoré par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une Médaille d'or en 1874 ET DU GRAND PRIX GOBERT EN 1877

3 volumes grand in-8°, à 2 colonnes, texte compact, brochés. . .	78 fr.
Reliés. demi-basane, tranche jaspée	84 fr.
— demi-chagrin, —	86 fr.
— demi-chagrin, tranche dorée	90 fr.
Reliure d'amateur, tête dorée, tranche ébarbée	95 fr.

EN SOUSCRIPTION

NOUVELLE ÉDITION

DE

L'HISTOIRE DE SABLÉ

PAR

GILLES MÉNAGE

PUBLIÉE, ANNOTÉE ET RECTIFIÉE

PAR

M. Célestin PORT

ET PAR

M. l'Abbé Gustave ESNAULT

PRO-SECRÉTAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DU MANS,
CORRESPONDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES,
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE.

L'ouvrage, publié sous les auspices de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, formera quatre volumes grand in-8° raisin, avec portrait, vue de l'ancien château de Sablé, sceaux, etc., et sera terminé par la table alphabétique de tous les noms de personnes et de lieux.

Prix de chaque volume : 12 francs.



ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU, RUE CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.

